



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

LOI DE FINANCES 2019

**RAPPORT SUR LA SITUATION ET LES
PERSPECTIVES ECONOMIQUES,
SOCIALES ET FINANCIERES
DE LA NATION**

EXERCICE 2018

— NOVEMBRE 2018 —

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2019

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2018

Novembre 2018

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	7
1.1- Environnement économique international	7
1.2- Evolution récente de l'économie camerounaise.....	9
1.2.1. Croissance et prix.....	9
1.2.2. Relations avec le reste du monde	10
1.2.3 Monnaie et financement de l'économie	11
1.2.4 Finances publiques	13
1.2.5 Secteurs sociaux.....	14
1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles	15
1.3- Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2018-2021	16
1.3.1. Perspectives macroéconomiques	16
1.3.2. Projections budgétaires 2019	20
1.3.3. Risques budgétaires 2019	22
CHAPITRE 2 : PRODUCTION.....	23
2.1 Secteur primaire	23
2.1.1 Agriculture	23
2.1.2 Elevage et pêche.....	27
2.1.3 Sous-secteur forestier et faunique	30
2.1.4 Environnement et protection de la nature.....	32
2.2 Secteur secondaire.....	32
2.2.1 Industries manufacturières	33
2.2.2 Industries extractives.....	34
2.3 Secteur tertiaire	40
2.3.1 Commerce	40
2.3.2 Tourisme	42
2.3.3 Transports et communications	43
2.3.4 PME, économie sociale et artisanat.....	45
CHAPITRE 3 : DEMANDE.....	47
3.1. Demande intérieure	47
3.1.1 Consommation finale	47
3.1.2 Investissement.....	48
3.2 Demande extérieure	50
3.2.1. Demande extérieure de biens	51
3.2.2. Demande extérieure de services.....	52
CHAPITRE 4 : PRIX ET COMPETITIVITE	54
4.1 Prix.....	54
4.1.1 Déflateur du PIB	54
4.1.2 Prix à la consommation finale des ménages	55
4.1.3 Salaires.....	56
4.1.4 Prix des consommations intermédiaires.....	57
4.2 Compétitivité	58
4.2.1- Compétitivité globale.....	58
4.2.2- Environnement des affaires.....	59
CHAPITRE 5 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	61
5.1 Politique monétaire	61
5.1.1 Politique de refinancement	61
5.2. Situation monétaire	62
5.2.1 Contreparties de la masse monétaire.....	62
5.2.2- Poids des composantes de la masse monétaire	63
5.3. Secteur bancaire et financier.....	64
5.3.1- Secteur bancaire	64
5.3.2. Microfinance.....	67
5.3.3. Etablissements financiers.....	69
5.3.4. Assurances	70

5.3.5. Marché financier	71
5.4. Stratégie de financement de l'économie	72
CHAPITRE 6 : SECTEUR EXTERIEUR.....	74
6.1. Balance des paiements	74
6.1.1 Balance des transactions courantes	74
6.1.2 Financements extérieurs	77
6.1.3 Balances des paiements sectorielles.....	78
6.1.4 Balances des paiements bilatérales	80
6.1.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2018	82
6.2. Commerce extérieur	85
6.2.1- Balance commerciale	85
6.2.2- Evolution des échanges.....	86
6.2.3. Orientation géographique des échanges.....	88
CHAPITRE 7 : SECTEURS SOCIAUX.....	93
7.1. Education	93
7.1.1. Enseignements de base.....	93
7.1.2 Enseignements secondaires.....	95
7.1.3 Enseignement supérieur	98
7.2 Santé	99
7.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent	100
7.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé	100
7.2.3 Viabilisation des districts de santé	103
7.2.4 Résultats de l'intervention de l'ONG Mercy Ships	103
7.3 Emploi et sécurité sociale	104
7.3.1 Promotion de l'emploi décent	104
7.3.2 Développement de la formation professionnelle.....	104
7.3.3 Promotion de la protection et de la sécurité sociale	105
7.4 Urbanisme et habitat	105
7.4.1 Développement de l'habitat	105
7.4.2 Amélioration de l'environnement et de l'assainissement en milieu urbain	105
7.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain	106
7.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse.....	106
7.5.1 Affaires sociales.....	106
7.5.2 Promotion de la femme et de la famille	107
7.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale.....	108
7.6 Filets sociaux	109
CHAPITRE 8 : EXECUTION DU BUDGET 2018 ET PROJET DE BUDGET 2019.....	110
8.1 Ordonnance et circulaire complémentaire	110
8.1.1 Ordonnance portant loi de finances rectificative	110
8.1.2 Circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat	111
8.2 Exécution du budget 2018	112
8.2.1 Ressources budgétaires	112
8.2.2 Exécution des dépenses budgétaires	116
8.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles	119
8.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	119
8.3.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts	121
8.3.3 Autres Dispositions Financières	136
8.4 Budget de l'exercice 2019	137
8.4.1 Analyse des recettes.....	137
8.4.2 Analyse des dépenses.....	138
8.5 Analyse des risques budgétaires de l'année 2019	141
8.5.1 Contexte de la préparation du budget de l'Etat, hypothèses macroéconomiques, orientations générales et mesures de politique budgétaire 2019.....	142
8.5.2 Risques budgétaires pesant sur la soutenabilité du projet de budget de l'exercice 2019	144
8.5.3 Quelques mesures de contrôle des risques majeurs identifiés.....	145
GLOSSAIRE DES SIGLES	146

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	9
Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB	17
Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés	19
Tableau 4 : Projections budgétaires.....	22
Tableau 5 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	25
Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	27
Tableau 7 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages	28
Tableau 8: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	29
Tableau 9 : Productions des agropoles (en tonnes, sauf indication contraire).....	30
Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m ³)	31
Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire	33
Tableau 12 : Evolution de la croissance dans les industries manufacturières (en milliards)	34
Tableau 13 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	35
Tableau 14 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques).....	36
Tableau 15 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres).....	36
Tableau 16 : Production d'électricité (en MWH).....	37
Tableau 17: Production d'eau potable	38
Tableau 18 : Niveau d'exécution des projets de construction des routes en 2017	38
Tableau 19 : Niveau d'exécution des projets des ouvrages d'art en 2017	39
Tableau 20 : Niveau d'exécution des projets d'entretien des routes en 2017	40
Tableau 21 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	40
Tableau 22 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	41
Tableau 23 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2017	42
Tableau 24 : Evolution du trafic ferroviaire	43
Tableau 25 : Evolution du trafic maritime	44
Tableau 26 : Evolution du trafic aérien	44
Tableau 27 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications	45
Tableau 28 : Evolution de la consommation privée par grands groupes de produits (en %)	48
Tableau 29 : Evolution de la formation brute de capital fixe par produits (en %)	49
Tableau 30 : Evolution des contributions à la croissance des exportations des produits par branche	51
Tableau 31 : Evolution des importations de produits par branche (en %)	52
Tableau 32 : Variation du déflateur du PIB par branches d'activités (en %)	54
Tableau 33 : Variation du déflateur du PIB et ses emplois (en %)	55
Tableau 34: Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages	56
Tableau 35 : Evolution du taux de croissance du salaire moyen par branche (en %)	57
Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2010 à 2017 (en %)	59
Tableau 37: Evolution de la position compétitive du Cameroun suivant les 12 piliers	59
Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards)	62
Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	65
Tableau 40 : Dépôts par nature de la clientèle (en milliards).....	65
Tableau 41: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	66
Tableau 42 : Evolution des transactions en monnaie électronique (nombre en millions, valeur en milliards).....	66
Tableau 43 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	67
Tableau 44: Evolution du total du bilan des EMF (en milliards)	67
Tableau 45 : Répartition géographique des points de vente des EMF par région à fin décembre 2017	67
Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	68
Tableau 47 : Evolution des performances (en %)	68
Tableau 48 : Evolution du total des bilans des établissements financiers (en milliards)	69
Tableau 49: Evolution des crédits (en milliards).....	69
Tableau 50 : Evolution des créances brutes en souffrance (en milliards)	70
Tableau 51 : Evolution des crédits par type de clientèle (en milliards)	70
Tableau 52 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	70

Tableau 53 : Evolution de la capitalisation boursière du marché des actions (en milliards).....	71
Tableau 54 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX (valeur en millions)	72
Tableau 55 : Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards).....	74
Tableau 56 : Balance des services (en milliards)	75
Tableau 57 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	78
Tableau 58 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	79
Tableau 59 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)	81
Tableau 60 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union européenne (en milliards)	82
Tableau 61 : Balances des règlements mensuelles au premier semestre 2018 (en milliards)	82
Tableau 62: Balance des paiements de 2012 à 2018 (en milliards).....	83
Tableau 63: Evolution du commerce extérieur (en milliards sauf indication contraire)	85
Tableau 64: Exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	86
Tableau 65: Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	87
Tableau 66: Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2017	91
Tableau 67: Principaux clients du Cameroun.....	92
Tableau 68: Principaux fournisseurs du Cameroun.....	92
Tableau 69 : Nombre de salles de classe fonctionnelles et effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire	95
Tableau 70: Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	95
Tableau 71: Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	96
Tableau 72: Effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement secondaire.....	97
Tableau 73: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	97
Tableau 74: Répartition des étudiants et enseignants dans l'enseignement supérieur	99
Tableau 75: Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	100
Tableau 76 : Résultats aux examens professionnels.....	104
Tableau 77 : Ressources budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards de FCFA, sauf précision contraire)	115
Tableau 78: Dépenses budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)	118
Tableau 79 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	139
Tableau 80 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2019 (en millions)	140
Tableau 81 : Mesures fiscales et douanières nouvelles	143

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Contributions à la croissance du PIB (en points de %)	47
Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation finale (en %)	47
Graphique 3: Evolution du taux d'investissement (en % du PIB).....	49
Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure à la croissance (en %).....	50
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des biens à la croissance.	51
Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance.....	52
Graphique 7 : Variation des prix des consommations intermédiaires entre 2017 et 2016 (en %).....	58
Graphique 8 : poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)	63
Graphique 9: Composantes de la masse monétaire (en %)	64
Graphique 10: Evolution des cours des actions (en francs CFA).....	71
Graphique 11: Evolution des principaux soldes du compte courant de 2012 à 2018 (en milliards)	75
Graphique 12: Répartition des transferts de migrants par pays de provenance en 2017.....	77
Graphique 13: Balance commerciale sur la période 2003-2017 (en milliards).....	85
Graphique 14: Répartition du total des échanges par zone géographique en 2017	88
Graphique 15 : Repartition des exportations par zone géographique en 2017	89
Graphique 16 : Répartition des importations par zone géographique en 2017.....	89
Graphique 17 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les universités d'Etat	99
Graphique 18 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV.....	101
Graphique 19 : Evolution des recettes budgétaires internes de 2013 à 2018 (en milliards).....	112
Graphique 20 : Evolutions des principales composantes des recettes budgétaires internes (en milliards)	113
Graphique 21 : Evolutions des principales composantes des recettes non pétrolières (en milliards)	113
Graphique 22 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2013 à 2018 (en milliards)	114
Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2013 à 2018 (en milliards).....	114
Graphique 24 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2011 à 2018 (en % du total)	116
Graphique 25 : Répartition du BIP de l'exercice 2018 par secteurs	117
Graphique 26 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 30 juin 2018	118
Graphique 27 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2018	118

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

Conformément à la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, le présent rapport, qui accompagne le projet de Loi de finances 2019, décrit la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation. Il donne un aperçu de l'environnement économique international, la situation économique nationale en 2017 et la conjoncture à fin juin, voire fin septembre 2018. Le rapport présente en outre l'exécution budgétaire en 2018, ainsi que le projet de budget de l'exercice 2019.

1.1- Environnement économique international

Selon les *Perspectives Economiques Mondiales* (Edition d'octobre 2018) publiées par le Fonds Monétaire International, la croissance de l'économie mondiale devrait, comme en 2017, s'établir à 3,7% en 2018 et 2019. Ces prévisions sont en retrait de 0,2 point de pourcentage par rapport à celles effectuées en avril 2018, tenant compte des derniers développements de la conjoncture internationale, notamment : (i) le ralentissement de l'activité dans certains pays avancés ; (ii) les effets négatifs des mesures commerciales appliquées ou approuvées entre avril et mi-septembre ; (iii) la détérioration des perspectives pour certains grands pays émergents et pays en développement, en liaison avec le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques et l'augmentation des factures d'importation de pétrole.

Dans l'ensemble des pays avancés, le taux de croissance est estimé à 2,4% en 2018, après 2,3% en 2017 puis projeté à 2,1% en 2019.

Aux Etats-Unis, la croissance s'accélère en 2018, avec un taux de 2,9% après 2,2% en 2017, en relation avec la stimulation de l'activité dans le secteur privé qui bénéficie d'une relance budgétaire et des conditions financières toujours favorables. Par contre en 2019, il est projeté un ralentissement de la croissance, à 2,5%, en raison des tensions commerciales avec les partenaires commerciaux, nées des mesures douanières instaurées par l'administration.

Dans la zone euro, le taux de croissance est évalué à 2% en 2018, après 2,4% en 2017. Cette décélération est attribuable : (i) au ralentissement de la croissance des exportations ; (ii) à la hausse des prix de l'énergie qui a pesé sur la demande dans les pays importateurs d'énergie ; (iii) aux incertitudes politiques et aux grèves dans certains pays. Le ralentissement de la croissance est particulièrement perceptible en Italie (+1,2% en 2018 contre +1,5% en 2017) et en Espagne (+2,7% contre +3%). En 2019, la croissance est prévue à 1,9% dans la zone euro, dont 1,9% en Allemagne ; 1,6% en France ; 1% en Italie et 2,2% en Espagne.

Au Royaume-Uni, la croissance fléchit pour se situer à 1,4% contre 1,7% en 2017, en partie à cause des perturbations liées au climat. En 2019, la croissance y est prévue à 1,5%. Au Japon, la croissance devrait se modérer à 1,1% en 2018 après 1,7 % en 2017, puis serait de 0,9 % en 2019. Les perspectives économiques y sont assombries par l'évolution défavorable de la situation démographique et le recul tendanciel de la population active.

Dans l'ensemble des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait être stable entre 2017 et 2019, avec un taux qui se situe à 4,7%. Toutefois, les évolutions par pays sont contrastées. En Chine, il est prévu un léger ralentissement de la croissance, dont le taux passe de 6,9% en 2017 à 6,6% en 2018 et à 6,2% en 2019, tendance qui reflète la décélération de la demande extérieure et le durcissement de la réglementation financière. Le ralentissement prévu en 2019 est lié aux effets négatifs des mesures tarifaires récentes, qui devraient cependant être compensés par des politiques de stimulation économique.

Dans les autres pays asiatiques émergents et en développement, la croissance devrait rester robuste,

particulièrement en Inde (+7,3% en 2018 contre +6,3% en 2017, puis à +7,4% en 2019), en liaison avec la poursuite des réformes structurelles conjuguées au dynamisme de l'investissement et à la robustesse de la consommation privée.

Au Brésil, l'activité économique enregistrerait une accélération de sa croissance, avec des taux de 1,4% et 2,4% respectivement en 2018 et 2019 contre 1% en 2017, en liaison avec la reprise de la demande privée. En Russie, la croissance devrait atteindre 1,7% en 2018 et 1,8% en 2019, contre 1,5% en 2017, grâce à l'augmentation des cours du pétrole et à la reprise de la demande intérieure.

En Afrique subsaharienne, la croissance moyenne est estimée à 3,1% en 2018 contre 2,7% en 2017, en liaison avec un environnement extérieur plus favorable, notamment une croissance de l'économie mondiale plus forte, une hausse des cours des produits de base et un meilleur accès aux marchés des capitaux. Cependant, les progressions par pays n'ont pas la même vigueur. Au Nigeria, la croissance s'accélère, passant de 0,8% en 2017 à 1,9% en 2018 et 2,3% en 2019, grâce au redressement de la production et des cours du pétrole. Par contre, en Afrique du Sud, les perspectives restent modestes dans un climat d'incertitude à l'approche des élections générales de 2019 ; la croissance devrait ralentir pour s'établir à 0,8% en 2018, après 1,3% en 2017, avant de remonter à 1,4% en 2019.

Dans la CEMAC, la reprise se poursuit, tirée par la remontée des cours des produits de base et du pétrole brut en particulier, la résilience des secteurs des services et la reprise du secteur agricole, en particulier dans les économies moins dépendantes des secteurs extractifs (pétrole et mines).

Les dernières prévisions de la BEAC tablent sur une croissance de 1,7% en 2018 contre 0,2% en 2017, en liaison avec la progression de 3,7% dans le secteur pétrolier et 1,1% dans le secteur non pétrolier. En 2019, il est prévu une croissance de 3,4%.

S'agissant des cours des matières premières, l'indice des prix des produits de base du FMI a progressé de 3,3% entre février et août 2018. Cette évolution est la résultante d'une hausse des prix de l'énergie (+ 11,1%) et d'une baisse des prix des produits alimentaires (-6,4%) et des métaux (-11,7%). En ce qui concerne spécifiquement le pétrole, son cours a franchi en juin 2018 la barre de 76 dollars le baril, son plus haut niveau depuis novembre 2014, en liaison avec l'effondrement de la production au Venezuela, l'interruption inattendue de la production au Canada et en Libye, et les anticipations d'une baisse des exportations iraniennes suite aux sanctions imposées par les Etats-Unis.

S'agissant de l'inflation, mesurée par les prix à la consommation finale des ménages, elle s'accélère au plan global mais hors alimentation et énergie, elle reste modérée. Dans les pays avancés, il est attendu un taux d'inflation de 2% en 2018 contre 1,7% en 2017. En particulier aux Etats-Unis, ce taux est estimé à 2,4% contre 2,1% en 2017, et projeté à 2,1% en 2019. Dans la zone euro, le taux d'inflation est estimé à 1,7% en 2018 après 1,5% en 2017 et projetée à 1,7% en 2019.

Dans les pays émergents et en développement, l'inflation est estimée à 5% en 2018 contre 4,3% en 2017. Cette accélération est tirée par celle enregistrée en Chine (+2,2% en 2018 contre +1,6% en 2017) et en Inde (+4,7% contre +3,6%). A contrario, l'inflation décélère au Nigeria (+12,4% contre +16,7% en 2017) et en Afrique du Sud (+4,8% contre +5,3%). En 2019, l'inflation devrait s'accélérer dans l'ensemble des pays émergents et en développement, notamment en Chine (+2,4%), en Inde (+4,9%), au Nigeria (13,5%) et en Afrique du Sud (+5,3%).

Dans la CEMAC, l'inflation devrait s'accélérer, passant de 0,9% en 2017 à 1,7% en 2018, en liaison avec les effets des politiques fiscales visant l'amélioration des ressources non pétrolières. En 2019, il est prévu un taux d'inflation de 2,2% dans la sous-région.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

Croissance du PIB (en %)	2017	2018*	2019**
Economie mondiale	3,7	3,7	3,7
Etats-Unis	2,2	2,9	2,5
Zone euro	2,4	2,0	1,9
Japon	1,7	1,1	0,9
Chine	6,9	6,6	6,2
Inde	6,7	7,3	7,4
Afrique subsaharienne	2,7	3,1	3,8
Nigeria	0,8	1,9	2,3
Afrique du Sud	1,3	0,8	1,4
CEMAC ¹	0,2	1,7	3,4
Inflation (en %)			
Etats-Unis	2,1	2,4	2,1
Zone euro	1,5	1,7	1,7
Afrique subsaharienne	11,0	8,6	8,5
Nigeria	16,5	12,4	13,5
Afrique du Sud	5,3	4,8	5,3
CEMAC ¹	0,9	1,7	2,2

Sources: FMI (PEM, Octobre 2018) et ¹BEAC * Estimations

** Projections

1.2- Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1. Croissance et prix

En 2017, le contexte économique national est marqué par : (i) la remontée des cours du pétrole ; (ii) la persistance de la crise dans la zone CEMAC ; (iii) les perturbations dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (iv) la dévaluation du Naira. Ces facteurs ont induit un ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance qui est passé de 4,6% en 2016 à 3,5%, essentiellement imputable à la chute de la production dans le secteur pétrolier. A contrario, le secteur non pétrolier enregistre une croissance de 5%, grâce à la bonne tenue des industries manufacturières. L'amélioration de l'offre d'énergie et la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement des infrastructures ont également contribué à cette évolution.

Sous l'optique de l'offre, la croissance est enregistrée dans tous les secteurs d'activités.

Le secteur primaire croît de 3,2% après 5% en 2016. Cette décélération est principalement due au fléchissement de la branche « agriculture industrielle et d'exportation », consécutivement à la baisse des cours des produits d'exportation, aux conditions climatiques défavorables ainsi qu'aux perturbations d'activités dans les bassins de production des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Le secteur secondaire affiche une croissance de 1,3% contre 3,6% en 2016. En dehors du secteur pétrolier pour lequel la production baisse de 17,2%, les autres activités du secteur enregistrent une croissance de 7,1%, soutenue notamment par : (i) les industries agroalimentaires, en liaison avec la bonne tenue des entreprises de transformation du cacao ; (ii) les autres industries manufacturières (fabrication des matériaux de construction, industries chimiques et de transformation du bois, etc.), qui, bénéficiant d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, enregistrent de bonnes performances ; (iii) les bâtiments et travaux publics, avec la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, la mise en œuvre des travaux liés aux préparatifs de la CAN 2019, ainsi que l'urbanisation croissante observée dans les grandes agglomérations.

Le secteur tertiaire progresse de 4,3% après 4,5% en 2016. Ce secteur a principalement soutenu la

croissance en 2017, avec une contribution de 2,3 points, notamment à travers les branches : (i) « banques et organismes financiers », consécutivement au développement du Mobile money ; (ii) « transports », suite au regain d'activités de Camair-co dans les corridors desservant les pays voisins. Toutefois, les branches « commerce, réparation des véhicules », « informations et télécommunications », « restaurants et hôtels » et « autres services » décélèrent.

Sous l'optique de la demande, la consommation finale, principal moteur de la croissance, se stabilise à 3,3% en 2017. La consommation privée progresse de 4,3%, tirée par la demande des *produits agricoles et sylvicoles*, des *viandes*, des *poissons* et, des *services d'information et de communication*. La demande des produits agricoles est stimulée par la stabilité des prix sur le marché. Les dépenses de consommation finale publique baissent de 1,6%, en liaison avec la politique de rationalisation des dépenses publiques.

L'investissement ralentit, avec une croissance de 4,2% en 2017 contre 6,5% en 2016, consécutivement à la baisse de 6% de l'investissement public (après une hausse de 15,2% en 2016). Cette baisse s'explique par le fait que plusieurs projets de première génération sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, la crise sécuritaire affecte négativement le niveau d'exécution du BIP dans certaines régions.

La demande extérieure nette grève la croissance de 0,2 point en 2017, résultat d'une baisse des exportations de biens et services plus prononcée que celle des importations de même nature.

En ce qui concerne les prix, l'inflation reste maîtrisée et se situe à 0,6% en 2017, après 0,9% en 2016. Cette situation s'explique essentiellement par la stabilité des prix des produits alimentaires, la baisse des prix des produits importés ainsi que les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

1.2.2. Relations avec le reste du monde

1.2.2.1 Compétitivité

En 2017, selon l'approche conjoncturelle, le taux de change effectif réel (TCER) qui mesure le niveau de compétitivité-prix de l'économie s'est apprécié de 0,2%, traduisant une perte de compétitivité. Cette situation est consécutive à la perte des positions concurrentielles sur les marchés internationaux de la plupart des biens exportés, notamment le bois, le cacao et le coton.

Sur le plan structurel, le Cameroun gagne trois places et occupe le 116^{ème} rang sur 137 pays classés, selon le Rapport 2018 du Forum Economique Mondial. L'indice de compétitivité du pays s'améliore, passant de 3,58 points en 2016 à 3,65 en 2017.

Le Gouvernement a poursuivi les réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires, notamment dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF). Dans cette optique, les différentes recommandations retenues lors des sessions de 2017 et 2018 du CBF sont en cours de mise en œuvre.

1.2.2.2 Echanges

En 2017, le contexte des échanges avec l'extérieur est marqué par : (i) le regain de l'activité économique dans les pays avancés et dans certains pays émergents ; (ii) la remontée des cours de certains produits de base, notamment le pétrole ; (iii) la dévaluation compétitive du Naira.

La réduction du déficit de la balance commerciale s'est poursuivie. Ce déficit passe de 1 127,7 milliards en 2016 à 1 089,5 milliards en 2017. Hors pétrole, il s'aggrave de 196,3 milliards pour se situer à 1 705,5 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations est de 63,3% après 63,5% en 2016.

Les exportations enregistrent une diminution de 3,9% en 2017, pour s'établir à 1 881,9 milliards, consécutivement à la baisse des ventes de cacao brut en fèves, de bois sciés, des carburants et lubrifiants et des bananes fraîches. Cette baisse est atténuée par l'augmentation des ventes des huiles brutes de pétrole, des bois en grumes, du caoutchouc brut, des savons de ménage en morceaux et d'aluminium brut.

Le pétrole brut représente 39,6% du total des exportations. Il est suivi par le cacao brut en fèves (12,4%), les bois sciés (8,1%), les bois en grumes (6%), le coton brut (5,1%), l'aluminium brut (4%), les carburants et lubrifiants (3,4%), la pâte de cacao (2,2%), le caoutchouc brut (2,1%) et les bananes fraîches (1,9%).

En 2017, les importations se chiffrent à 2 971,4 milliards, en baisse de 3,8% par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par la diminution des achats d'huiles brutes de pétrole, de machines et appareils électriques et de poissons de mer congelés. La hausse des importations de carburants et lubrifiants, de céréales et de produits pharmaceutiques atténue cette diminution.

Par zone géographique, l'Union européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 39,7% des échanges en valeur. Elle est suivie par : l'Asie orientale (17,8%), l'Asie du sud-est (12,6%), l'Afrique de l'ouest (9,2%), l'Amérique du nord (3,7%) et les autres pays de la CEMAC (3,4%).

Sur le plan bilatéral, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 15,2% du montant total des échanges. Elle est suivie par la France (10%), l'Italie (7%), l'Espagne (6,1%), les Pays-Bas (5,2%), l'Inde (4,9%), la Belgique (3,6%), la Thaïlande (3,6%) et le Nigéria (3,5%).

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le déficit commercial s'aggrave de 404 milliards et s'établit à 784,3 milliards. Le taux de couverture se détériore de 21,2 points pour se situer à 50,3%. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 149,3 milliards et se chiffre à 907,8 milliards, résultant d'une baisse de 4,7% des exportations, conjuguée à une hausse de 9,4% des importations.

S'agissant de la balance des paiements, le solde global enregistre un excédent de 216,2 milliards, après un déficit de 824,5 milliards en 2016. Le déficit du compte courant diminue de 72,2 milliards et se situe à 540,8 milliards, soit 3,2% du PIB. Cette évolution résulte d'une réduction des déficits des biens et des services, conjuguée à une amélioration de l'excédent des revenus secondaires.

Sur le plan sectoriel, les soldes globaux de l'agriculture, l'exploitation forestière, les hydrocarbures, les transports et les activités financières sont excédentaires. Ceux de l'industrie, du commerce et des télécommunications affichent des déficits.

Sur le plan bilatéral, les soldes globaux sont déficitaires avec le Nigeria (-142 milliards), la Chine (-50,4 milliards), et les Etats-Unis (-22,4 milliards). Ils sont excédentaires avec la CEMAC (+729,5 milliards), la France (+274,2 milliards) et l'Union européenne (+516,5 milliards).

1.2.3 Monnaie et financement de l'économie

En 2017, le financement de l'économie est marqué par la préservation de la stabilité monétaire et le renforcement de la résilience du secteur financier, dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI. Les réformes visant à consolider les secteurs de la microfinance et des assurances se poursuivent.

En matière de politique monétaire, une approche restrictive est mise en œuvre depuis 2017, pour atteindre les objectifs du programme avec le FMI. Dans ce contexte, des plafonds de refinancement aux Etats et aux banques ont été suspendus, les avances aux Trésors nationaux interdits et,

l'encours des avances au Trésor consolidé dans les engagements de l'Etat. Au 30 juin 2018, la moyenne mensuelle de liquidité injectée dans le système bancaire est de 42,8 milliards, contre 199,9 milliards à fin juin 2017. Concernant les engagements consolidés de l'Etat, ils se chiffrent à 577,4 milliards à fin juin 2018, dont 576,9 milliards, représentant l'encours des avances statutaires et les intérêts y relatifs.

Les coefficients des réserves obligatoires ont été révisés, le 21 mars 2018, par le Comité de politique monétaire. Le coefficient sur les dépôts à vue est passé de 5,875% à 7%, tandis que celui des dépôts à terme est passé de 4,625% à 4,5%. Au 30 juin 2018, le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 233,4 milliards, contre 193 milliards au 30 juin 2017. Elles représentent 96,4% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

Les activités du marché interbancaire fléchissent en 2018, en liaison avec la politique monétaire restrictive. Au premier semestre, le volume des opérations réalisées se chiffre à 40,7 milliards contre 114 milliards, en glissement annuel.

En ce qui concerne la situation monétaire, elle s'équilibre en ressources et en emplois à 5 163,8 milliards au 31 décembre 2017, en hausse de 7,7% en glissement annuel. Les avoirs extérieurs nets augmentent de 15,5% pour se situer à 1 970,1 milliards. Cette évolution s'explique entre autres par : (i) les tirages reçus des partenaires au développement dans le cadre des appuis budgétaires ; (ii) la remontée des cours du baril de pétrole ; (iii) un meilleur rapatriement des recettes d'exportation. Le crédit intérieur s'élève à 3 181,6 milliards, en augmentation de 3,4% par rapport à fin décembre 2016. Le taux de couverture de la monnaie est de 72,2% à fin juin 2018, contre 70,1% un an plus tôt.

Au 30 juin 2018 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 6,9% pour se situer à 4 441,9 milliards. Le crédit intérieur et les avoirs extérieurs nets enregistrent des hausses respectives de 7,3% et 11,5%.

S'agissant du secteur bancaire et financier, une nouvelle banque a été créée, la CCA-Bank, portant ainsi le nombre de banques en activité à 15. Le secteur comporte en outre 8 établissements financiers et 409 établissements de microfinance.

A fin juin 2018, la situation des ratios prudentiels se présente comme suit : (i) 11 banques sur 14 respectent les ratios de couverture des risques et/ou de solvabilité, et de couverture des immobilisations ; (ii) 11 banques respectent le ratio de liquidité, parmi lesquelles 04 sont surliquidées ; (iii) 03 banques présentent des fonds propres nets négatifs ; (iv) 05 banques ne respectent pas le ratio de transformation à long terme.

Dans les banques, le montant des dépôts s'élève à 4 118 milliards, en hausse de 8,7% par rapport à fin juin 2017. Par nature, les dépôts à vue demeurent prépondérants, avec 75,5% de l'encours, suivis des dépôts à terme (16,6%) et des dépôts à régime spécial (7,9%). Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (39,6%), suivis des entreprises privées (20,3%), de l'administration publique centrale (12,5%) et des entreprises publiques (6 %).

L'encours des crédits est de 3 383,9 milliards, en baisse de 10,7% par rapport au 30 juin 2017. Par type de clientèle, 66,1% de l'encours des crédits sont destinés aux entreprises privées, 13,1% aux particuliers, 7,9% aux entreprises publiques et 7,7% à l'administration publique centrale. Le taux de couverture des crédits par les dépôts de l'ensemble des banques se situe à 121,6%. Les créances brutes en souffrance s'élèvent à 512 milliards, soit 15,1% de l'encours des crédits, tandis que les provisions constituées sont de 375,8 milliards.

Dans le secteur de la microfinance, les dépôts s'accroissent de 9,3% et s'établissent à 668,2 milliards à fin décembre 2017. Les dépôts à court terme représentent 86,4% du total des dépôts contre 9,6% pour les dépôts à moyen terme et 3,9% pour les dépôts à long terme. Les crédits

octroyés progressent de 2,8% et s'élèvent à 464,2 milliards. Les crédits à court terme représentent 64,1% du total des crédits. Ils sont suivis par les crédits à long terme (32%) et les crédits à moyen terme (3,9%). A fin décembre 2017, le nombre total de comptes ouverts dans les EMF est de 3 031 096 contre 2 146 099 auprès des banques commerciales.

Dans le secteur des assurances, le marché est animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers" (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation". Le chiffre d'affaires est en hausse de 1,6% par rapport à 2016. La branche "IARD" est la plus importante, avec 69,7% des parts de marché.

Sur le marché financier, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange (DSX) se chiffre à 418,9 milliards, en hausse de 27,2% par rapport à fin décembre 2016. Elle se décompose en 145,5 milliards pour le marché des actions et 273,4 milliards pour le marché obligataire. En outre, 8 titres sont inscrits à la quote officielle à fin juin 2018, dont 3 actions et 5 obligations, contre 9 en décembre 2017, du fait de la radiation du titre « BDEAC.5, 5% net. 2012-2017 ».

1.2.4 Finances publiques

Le budget de l'exercice 2018 s'exécute dans un contexte marqué par : (i) la conclusion satisfaisante de la deuxième revue du programme économique et financier, avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI ; (ii) l'adoption d'une loi de finances rectificative ; (iii) l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole, avec une augmentation de 35,6% au premier semestre et en glissement annuel ; (iv) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs .

Afin de prendre en compte les ressources supplémentaires engrangées grâce notamment à la hausse du prix du baril de pétrole, une ordonnance portant loi de finances rectificative a été adoptée. Dans le sillage de cette ordonnance, une circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat a été signée le 08 juin 2018. Elle modifie et complète certaines dispositions de la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 sur l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2018.

Au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2018 et par rapport aux prévisions de l'Ordonnance, le taux de réalisation des recettes internes est de 71,9%, et celui de la consommation des crédits budgétaires est de 63,1%. Le solde budgétaire primaire est déficitaire de 318,4 milliards, et le solde primaire non pétrolier de 662 milliards.

Les recettes budgétaires internes s'élèvent à 2391,5 milliards et enregistrent une hausse de 220 milliards par rapport à fin septembre 2017. Elles comprennent 343,6 milliards de recettes pétrolières, et 2047,9 milliards de recettes non pétrolières. Par rapport à la même période de 2017, les recettes pétrolières augmentent de 20,8%, du fait de l'impact positif de la hausse du cours du pétrole, qui se situe en moyenne à 70,7 dollars le baril, soit 19,3 dollars au-dessus du prix retenu dans la loi de finances initiale.

Au terme de l'exercice 2018, les ressources budgétaires sont estimées à 4 708,8 milliards, en hausse de 19,3 milliards par rapport à l'ordonnance, tirée par l'augmentation des recettes pétrolières qui devraient se chiffrer à 463,3 milliards. Les recettes non pétrolières se situeraient à 2 880 milliards, dont 1912 milliards d'impôts et taxes, 800 milliards de recettes douanières, 168 milliards de recettes non fiscales et 1 365,5 milliards d'emprunts et dons

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2018, les dépenses budgétaires cumulées se chiffrent à 2 959,7 milliards. Par rapport à la même période de l'exercice 2017, elles sont en baisse de 0,8% en glissement annuel. Cette baisse concerne les dépenses courantes hors intérêts (-3,5%) et les dépenses en capital (-12,2%). Par contre, le service de la dette publique est en hausse de 64,2%, du fait de l'accroissement du service de la dette extérieure et des efforts d'apurement de la dette

intérieure. Au terme de l'exercice, les dépenses budgétaires devraient être conformes à l'ordonnance, en raison du rattrapage attendu dans la consommation des crédits budgétaires.

1.2.5 Secteurs sociaux

En 2018, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation de 1 008,6 milliards, soit 21,5% du budget de l'Etat. A cette enveloppe, s'ajoutent les appuis multiformes des partenaires au développement. Les actions menées ont porté sur : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse, l'emploi et l'habitat social.

Le secteur éducatif a bénéficié d'une dotation de 637,2 milliards, soit 13,6% du budget de l'Etat. Les actions menées dans ce secteur visent à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, à travers une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi et de l'environnement socio-économique.

L'éducation de base a reçu une dotation de 210,6 milliards, soit 4,5% du budget de l'Etat. Une subvention de 4,9 milliards a été octroyée aux écoles maternelles et primaires privées. Les actions menées ont porté sur : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire ; (iii) l'alphabétisation ; (iv) l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels. Par ailleurs, la construction des salles de classe, l'acquisition des tables-bancs et l'équipement des salles informatiques se sont poursuivis. Concernant l'enseignement maternel, le taux brut de préscolarisation baisse à 36,8% en 2018, contre 38% en 2017. Ce taux a été affecté par les perturbations enregistrées dans le fonctionnement de plusieurs établissements scolaires dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 72,1%, contre 76,7% en 2016/2017. Le taux net d'admission reste stable à 76%.

L'enseignement secondaire a bénéficié d'une dotation de 365,2 milliards, soit 7,8% du budget de l'Etat. Le Gouvernement a mis l'accent sur le développement des infrastructures et des équipements scolaires, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire et l'intensification de la professionnalisation. Dans cette optique, on peut noter la construction de 2 010 salles de classe, le branchement de 14 établissements au réseau électrique, la réhabilitation des salles de classe, la création de nouvelles filières et la généralisation de l'outil informatique.

Le taux moyen national de réussite aux examens est passé de 43,3% pour la session 2017 à 56,2% pour la session 2018. Il est porté par le taux de réussite au GCE-Technical Advanced Level qui s'améliore de 52 points, de celui du Brevet d'Etudes Professionnelles Industrielles qui progresse de 39,4 points, ainsi que des taux de réussite au GCE-General Advanced Level et du GCE-Technical Ordinary Level qui gagnent respectivement 32,1 points et 30,5 points.

L'enseignement supérieur a reçu une dotation de 61,4 milliards, soit 1,3% du budget de l'Etat. Une subvention de 35 milliards a été mise à la disposition des universités d'Etat. Le compte d'affectation spécial pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a bénéficié d'une dotation de 10,5 milliards. Un accent a été mis sur la modernisation des établissements et des facultés, à travers la construction des structures de base, la réhabilitation et l'équipement des bibliothèques et, la poursuite de l'acquisition des équipements pédagogiques. Dans le cadre du programme « higher education vision » qui vise l'accès des étudiants au numérique, le Président de la République a octroyé aux étudiants pour l'année académique 2017/2018, 500 000 ordinateurs. Au cours de l'année académique 2016/2017, 353 840 étudiants ont été encadrés par 5 088 enseignants.

Concernant la santé publique, le budget alloué est de 175,2 milliards. Les actions menées portent

sur : (i) la santé de la mère et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilité des districts de santé. Les réalisations en cours concernent entre autres : (i) la construction des hôpitaux de district ; (ii) la réhabilitation des hôpitaux régionaux ; (iii) le renforcement des plateaux techniques dans les hôpitaux régionaux.

En matière d'emploi, selon les statistiques du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le nombre d'emplois créés en 2017 est de 473 303, en augmentation de 18,2% par rapport à 2016. Pour promouvoir l'emploi décent, 59 000 chercheurs d'emplois ont été insérés en emplois salariés et indépendants par le Fond National de l'Emploi (FNE) et 100 microprojets ont été financés par le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI).

En ce qui concerne le développement de l'habitat, les actions gouvernementales se sont poursuivies en 2017 et concernent l'achèvement des travaux de construction de 1 010 logements sociaux, dont 250 sur ressources propres et 760 sur financements de la Chine. Au premier semestre 2018, dans le cadre du PLANUT, la construction des 100 logements sociaux de la ville d'Ebolowa est achevée. Pour les autres villes, le niveau d'avancement est de : Ngaoundéré (60%), Bertoua (45%), Maroua (45%), Garoua (40%), Buea (40%), Bafoussam (30%) et Bamenda (20%).

S'agissant de la prévention et la protection sociale, les actions menées ont porté notamment sur : (i) la prise en charge holistique de 100 000 enfants et adultes affectés par les crises humanitaires dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Tsanaga et du Mayo Sava ; (ii) l'éducation de 9 620 personnes à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux ; (iii) la prise en charge transitoire de 23 enfants suspectés d'association au groupe Boko haram au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées (CNRPH) de Maroua ; (iv) la poursuite des travaux de construction du CNRPH de Maroua et l'amélioration du plateau technique du CNRPH de Yaoundé.

Pour ce qui est des jeunes, des femmes et la protection des enfants, les actions menées concernent : (i) la formation de 47 933 jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers agropastoraux, dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) du MINJEC et les Centre Nationaux de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) ainsi que 5 753 jeunes en leadership ; (ii) la construction de 7 centres d'éducation, la réhabilitation de 5 autres et l'équipement de 31 centres ; (iii) la vulgarisation des institutions juridiques de protection des droits des femmes auprès de 71 049 leaders communautaires ; (iv) la formation des fonctionnaires de police et magistrats à la prise en charge des violences basées sur le genre en contexte humanitaire ; (v) l'octroi d'aides scolaires à 2 424 familles vulnérables.

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

En 2018, le Gouvernement a réalisé des réformes structurelles dans les domaines des entreprises publiques, de la gestion des finances publiques et de l'amélioration du climat des affaires, en vue d'accroître la performance de son économie.

En ce qui concerne les entreprises publiques, la restructuration de Cameroon Telecommunications (CAMTEL) s'est poursuivie, pour l'adapter à la concurrence. L'Etat qui est l'actionnaire unique de la société, l'a soutenue pour qu'elle investisse dans les infrastructures en vue d'une meilleure prise en charge des besoins dans le secteur des télécommunications. Ainsi, dans le cadre du programme «National Broadband Network (NBN)», CAMTEL a poursuivi : (i) la modernisation du réseau d'accès filaire, (ii) la construction du backbone national de transmission en fibre optique, (iii) le déploiement d'un câble sous-marin de 6 000 kilomètres baptisé South Atlantic International Link (SAIL) entre Kribi et Fortaleza au Brésil, dans le cadre d'un partenariat international. Par ailleurs, le Gouvernement a signé en mars 2018, avec les opérateurs privés de téléphonie mobile bénéficiaires de concession, des avenants à leurs conventions d'arrimage à la 4G.

Dans le secteur de l'eau, la réforme institutionnelle s'est traduite par la reprise en main du service d'alimentation en eau potable depuis le 2 mai 2018 par la société publique Cameroon Water Utilities (CAMWATER), au terme du contrat d'affermage de la Camerounaise des Eaux (CDE), chargée depuis 2008 de la production et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain et péri urbain. Ainsi, en plus de ses anciennes missions d'investissement liées au développement, à la construction et à la réhabilitation des infrastructures, CAMWATER, dont le fonctionnement et les missions ont été réorganisés par le décret présidentiel n°2018/144 du 20 février 2018, prend désormais en charge la production et la commercialisation de l'eau potable.

En ce qui concerne la Cameroon Development Corporation (CDC), un plan de restructuration et de soutien a été adopté pour permettre à l'entreprise de surmonter les difficultés opérationnelles qu'elle connaît, du fait de l'insécurité à laquelle elle fait face dans certaines de ses zones d'implantation.

Dans le secteur de l'électricité et en vue l'opérationnalisation de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL), l'Etat a signé le 27 avril 2018 avec cette société, une convention de concession de transport et une convention de concession de gestion du réseau de transport de l'électricité. Ces deux instruments juridiques vont permettre à cette entreprise publique de prendre en charge la gestion du réseau national de transport de l'électricité dès le 1^{er} Janvier 2019.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, le Président de la République a pris deux importants décrets : (i) le décret N°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ; (ii) le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics. Ces décrets ont pour principal objectif l'amélioration et le renforcement du cadre réglementaire de gestion des marchés publics.

Dans le cadre du processus d'amélioration et d'accélération de l'investissement public, le Premier Ministre a fixé les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public à travers le décret 2018/4950/PM du 21 juin 2018.

Enfin, l'amélioration du climat des affaires se poursuit à travers entre autres le renforcement du dialogue entre le secteur public et le secteur privé. A ce titre, le Gouvernement a mis en œuvre en 2017, 16 recommandations sur les 23 retenues dans le cadre des travaux du Cameroon Business Forum (CBF).

1.3- Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2018-2021

1.3.1. Perspectives macroéconomiques

Dans un environnement économique marqué par la persistance de la crise sociopolitique dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest, la reprise de la croissance économique demeure modeste en 2018 avec une estimation de 3,9% contre 3,5% en 2017. Cette évolution serait essentiellement imputable d'une part, à la baisse de la croissance du secteur pétrolier de 5,9% en liaison avec la baisse du volume des investissements du fait des faibles niveaux des cours du pétrole brut et d'autre part à la décélération des activités dans le secteur non pétrolier qui enregistrent une croissance de 4,5% contre 5% en 2017.

Les perspectives macroéconomiques pour 2019 restent favorables, avec une croissance qui devrait rebondir à 4,4%. Cette reprise serait soutenue par le fonctionnement en plein régime de la nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel, les effets multiplicateurs de la tenue de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football ainsi que l'amélioration de l'offre en énergie.

Pour soutenir cette croissance, les actions du Gouvernement devront prioritairement porter sur l'accompagnement du secteur privé dans la modernisation de l'appareil de production ; la promotion des activités agropastorales et industrielles ; l'amélioration de la compétitivité des

entreprises, du climat des affaires et de l'accès au financement ; la promotion des industries locales et de la transformation accrue des produits locaux.

Sur la période 2019-2021, la croissance devrait atteindre progressivement le niveau de 5%, portée par la mise en exploitation effective d'infrastructures importantes dans les secteurs de l'énergie et du transport, ainsi que par l'augmentation de l'investissement privé.

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur primaire	3,7	7,0	6,2	5,3	5,0	3,2	2,6	4,1	4,9	4,4
Agriculture des produits vivriers	3,8	7,3	4,9	5,4	5,8	4,8	4,5	4,8	5,3	5,6
Agriculture industrielle et d'exportation	3,6	7,4	4,3	8,5	6,6	-3,1	-8,2	2,7	2,1	4,7
Elevage et chasse	4,1	9,8	5,7	7,2	4,3	4,7	4,8	5,0	5,4	3,9
Pêche et pisciculture	5,9	2,4	3,0	3,1	5,0	4,5	2,8	3,3	3,5	3,5
Sylviculture et exploitation forestière	2,7	4,7	13,8	0,2	1,2	6,3	9,9	3,4	6,5	1,4
Secteur secondaire	5,1	6,9	5,5	9,6	3,6	1,3	3,5	3,8	4,9	4,7
Industries extractives	3,5	8,4	14,3	24,8	-3,4	-16,1	-5,5	-4,5	-0,7	-7,1
<i>Dont : Hydrocarbures</i>	3,7	8,4	14,4	24,8	-3,6	-16,4	-5,9	-4,8	-0,9	-7,5
Industries agroalimentaires	5,5	6,8	1,9	1,9	5,7	7,5	4,3	5,1	5,5	6,1
Autres industries manufacturières	5,8	5,1	0,4	4,0	4,4	5,6	5,8	5,3	5,6	6,1
Production et distribution d'électricité	5,0	12,2	12,6	8,9	3,3	5,9	4,0	6,0	12,8	8,8
Production et distribution d'eau et assainissement	5,1	4,1	4,0	10,0	-1,4	6,5	3,4	3,9	4,9	4,9
BTP	5,4	8,0	7,5	8,4	10,4	8,9	8,2	7,2	6,8	9,3
Secteur tertiaire	4,7	4,4	4,8	3,4	4,9	4,3	4,5	4,7	4,8	5,4
Commerce et réparation de véhicules	6,9	2,7	6,4	3,5	5,6	4,5	4,1	4,6	4,8	6,3
Restaurants et hôtels	-4,0	-7,0	-2,1	2,2	6,6	5,3	3,0	5,6	5,5	4,2
Transports, entrepôts et communications	5,5	8,2	3,0	4,3	2,2	4,2	5,4	5,8	6,5	4,4
Informations et télécommunications	4,1	8,0	7,3	5,1	6,0	5,7	3,9	5,3	5,1	4,9
Banques et organismes financiers	17,4	14,6	5,6	6,9	5,2	6,0	6,6	6,4	5,9	6,4
Autres services marchands	2,9	4,3	3,5	2,2	5,9	3,2	4,6	5,0	4,3	5,9
Administration publique et sécurité sociale	1,8	4,4	4,7	4,6	3,6	4,8	4,7	3,8	4,4	4,6
Autres services non marchands	4,2	4,4	5,6	1,3	4,0	3,9	3,7	3,2	3,7	3,6
PIB aux coûts des facteurs	4,7	5,5	5,2	5,4	4,5	3,3	3,9	4,4	4,8	5,1
PIB	4,5	5,4	5,9	5,7	4,6	3,5	3,9	4,4	4,8	5,1

Source : MINFI/ DP

Par secteurs d'activités, la croissance des activités dans **le secteur primaire** est estimée à 2,6% en 2018, contre 3,2% en 2017. Le ralentissement est essentiellement induit par la contre-performance de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » en liaison avec le recul de la production de certaines cultures de rente notamment le cacao, la banane d'exportation et le café. En effet, la culture du cacao qui représente en moyenne 58% de la production totale dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » enregistre deux baisses successives liées aux troubles sécuritaires dans la région du Sud-Ouest, premier bassin de production au cours des dix dernières années. Le regain de la production dans les branches « sylviculture et exploitation forestière » et « élevage et chasse » devrait soutenir ce secteur.

En 2019, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à accroître la production des cultures vivrières et assurer la sécurité alimentaire. Plusieurs programmes et projets sont en cours d'exécution et ont pour objectifs d'améliorer les rendements, d'étendre les superficies cultivées, de régénérer les plantations et de contribuer à la maîtrise des itinéraires techniques de production. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes d'ajustement des filières café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des

principaux produits d'exportation. Ce secteur devrait enregistrer une croissance de 4% en 2019 et 4,5% en moyenne sur la période 2019-2021.

Dans le secteur **secondaire**, la croissance est estimée à 3,5% en 2018, contre 1,3% en 2017. Cependant, par branche, les évolutions sont contrastées. La branche des hydrocarbures enregistre une baisse de 5,9% : de 33,69 millions de barils en 2016, la production de pétrole a chuté à 27,72 millions de barils en 2017 et ne devrait pas dépasser les 26 millions de barils en 2018. Cette contraction est en relation avec la diminution des investissements découlant de la baisse des cours de pétrole brut et le déclin naturel des champs d'exploitation. L'intensification de l'exploitation gazière atténue cependant la baisse de l'ensemble de la branche. En effet, la production gazière nationale connaît un bond de près de 250% par rapport à 2017, suite à la mise en service effective de l'usine flottante de liquéfaction de gaz naturel « Hilli Episeyo » au large de Kribi.

A contrario, les activités du secteur secondaire hors industries extractives sont en hausse de 5,9%. Cette évolution est liée à la bonne tenue de la branche « autres industries manufacturières », notamment la fabrication des matériaux de construction, les industries chimiques, la transformation du bois qui, bénéficiant d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, enregistrent de bonnes performances. Les BTP soutiennent également la croissance du secteur, grâce à la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et l'accélération des travaux liés aux préparatifs de la CAN 2019.

En 2019, la croissance du secteur secondaire pourrait se stabiliser à 3,4%, même si la branche des hydrocarbures devrait poursuivre sa tendance à la baisse, avec une production envisagée à 24,9 millions de barils en 2019 et à 20,7 millions en moyenne entre 2020 et 2021. Par ailleurs, l'amélioration de l'offre d'énergie électrique, à travers la mise en service des barrages hydroélectriques et la finalisation des travaux de construction des infrastructures de transport d'électricité par la SONATREL devraient contribuer au soutien de la production manufacturière et des autres industries. Sur la période 2019-2021, le taux de croissance du secteur est envisagé à 4,2% en moyenne.

Dans le secteur tertiaire, la progression est estimée à 4,5% en 2018 contre 4,3% en 2017. Cette accélération est soutenue par le dynamisme des branches « banques et organismes financiers », « transports, entrepôts et télécommunications » et « commerce et réparations de véhicules ». Mais l'insécurité dans les régions de l'Extrême Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, affectent les activités de transports et de tourisme. En 2019, le secteur tertiaire devrait enregistrer une croissance de 4,9% et de 5,1% en moyenne sur la période 2019-2021, grâce au dynamisme des deux secteurs en amont (secteur primaire et secteur secondaire), à la mise en service du port en eau profonde de Kribi et aux effets induits de l'organisation de la CAN 2019. De même, la diversification des services de télécommunications (internet, téléphonie, télévision) et des services financiers (banques spécialisées, mobile money), devrait soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la croissance économique est tirée essentiellement par la consommation avec une contribution estimée à 5,13 points. La consommation privée dont la croissance est estimée à 9,4% continue de bénéficier de la maîtrise de l'inflation et de l'amélioration des revenus des ménages. Entre 2019 et 2021, la consommation privée progresserait en moyenne de 5,6%.

Quant à l'investissement, sa croissance est estimée à 3,1% en 2018, tirée par sa composante privée, avec l'extension et le renouvellement des outils de production de plusieurs entreprises. Sur la période 2019-2021, la croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 8,5%, en liaison avec le bouclage des projets liés à l'organisation de la CAN 2019 et l'accélération des travaux du plan d'urgence triennal.

La demande extérieure nette grève la croissance de 2 points en 2018, sous l'effet conjugué d'une hausse des importations (+2,6%) et d'une baisse des exportations (+6,3%). Mais entre 2019 et 2021, l'impact devrait s'inverser grâce à la bonne tenue des exportations qui bénéficieraient d'une évolution favorable de la demande extérieure.

S'agissant de l'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation finale des ménages, elle est de 0,8% au premier semestre 2018. Sur l'ensemble de l'année, elle ne devrait pas excéder le seuil de 2%, en raison des mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les prix. Il s'agit notamment de l'instauration des droits à l'exportation de 5% sur certains produits (dont huile de palme, noix de cola, gomme arabique, piment, mil et sorgho) et l'exonération de la TVA à l'importation sur les bouteilles de gaz à usage domestique et certains produits pharmaceutiques.

Tableau 3 : Tableau des indicateurs clés

	Historiques			Estimations	Projections		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	18285	19345	20328	21387	22620	24063	25746
PIB pétrolier	784	623	718	729	759	716	636
PIB non pétrolier	17502	18722	19610	20658	21861	23347	25110
PIB à prix constant	14423	15093	15629	16244	16954	17774	18675
PIB pétrolier	1048	1011	846	796	757	750	694
PIB non pétrolier	13374	14082	14783	15448	16197	17024	17980
Croissance annuelle (en %)							
PIB à prix constant	5,7	4,6	3,5	3,9	4,4	4,8	5,1
PIB pétrolier	24,8	-3,6	-16,4	-5,9	-4,8	-0,9	-7,5
PIB non pétrolier	4,4	5,3	5,0	4,5	4,8	5,1	5,6
Prix							
Déflateur du PIB	0,2	1,1	1,5	1,3	1,4	1,5	1,9
Déflateur du PIB pétrolier	-45,4	-17,6	37,9	7,8	9,4	-4,8	-3,9
Déflateur du PIB non pétrolier	4,0	1,6	-0,2	0,8	0,9	1,6	1,8
Prix à la consommation	2,7	0,9	0,6	1,1	1,5	2,0	2,0
Prix des exportations	0,8	-7,1	4,7	14,9	-2,4	-2,2	-1,6
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-28,9	-15,4	21,4	27,2	-1,3	-4,6	-3,7
Prix des importations	-35,3	-10,0	10,8	0,2	1,6	1,3	1,8
Termes de l'échange	36,0	2,8	-6,1	14,6	-4,0	-3,4	-3,5
En pourcentage du PIB							
Répartition sectorielle							
Secteur Primaire	14,8	14,5	14,4	14,3	14,2	14,2	14,1
Secteur Secondaire	25,2	24,5	25,3	25,6	25,7	25,4	25,2
<i>dont pétrole</i>	4,3	3,2	3,5	3,4	3,4	3,0	2,5
Secteur Tertiaire	52,1	53,0	52,1	53,0	53,0	53,2	53,6
Les composantes de la demande							
Consommation	83,0	82,1	81,1	83,6	84,0	84,1	85,0
Privée	70,7	70,0	70,0	73,8	74,2	74,6	74,9
Publique	12,3	12,1	11,1	9,7	9,8	9,5	10,2
Formation Brute de Capital Fixe	23,0	22,6	23,0	22,9	22,0	21,6	20,8
Privée	18,6	17,8	18,6	18,8	18,5	18,2	17,5
Publique	4,5	4,8	4,4	4,1	3,5	3,4	3,3
Exportations de biens et services	22,3	19,2	18,6	16,8	17,2	16,9	16,1
Importations de biens et services	27,6	24,0	22,6	23,3	23,2	22,6	21,9
Gouvernement							
Recettes totales et Dons	16,9	15,0	15,0	15,4	15,5	15,5	15,8
<i>pétrolières</i>	3,0	2,2	1,9	2,1	2,0	1,7	1,5
<i>non pétrolières (pression fiscale)</i>	13,4	12,2	12,3	13,1	13,3	13,5	13,9
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	14,0	12,6	12,8	13,5	13,7	13,9	14,3
Dépenses	18,2	20,9	18,8	17,9	17,7	17,1	0,0
<i>courantes</i>	12,2	12,9	11,2	11,8	11,8	11,3	11,1
<i>en capital</i>	6,0	7,8	7,2	6,0	5,9	5,8	5,8

	Historiques			Estimations	Projections		
	2015	2016	2017		2018	2019	2020
Solde budgétaire global	-1,3	-5,9	-3,8		-2,4	-2,1	-1,6
Solde primaire (hors dons)	-1,0	-5,4	-3,3		-1,6	-1,2	-0,8
Solde primaire	-0,9	-5,2	-3,0		-1,3	-0,8	-0,4
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,9	-7,3	-4,9		-3,3	-2,8	-2,1
Secteur extérieur							
Balance commerciale	-1,1	-0,7	-2,3		-1,8	-0,8	-0,5
Solde compte courant	-3,7	-3,2	-4,4		-4,7	-3,5	-3,7

Source : MINFI/ DP

1.3.2. Projections budgétaires 2019

La politique budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la consolidation budgétaire afin de permettre la réduction progressive du déficit budgétaire conformément au programme des réformes économiques et financières en cours. Le cadrage budgétaire dégage une réduction du déficit budgétaire global (base engagements), passant de 2,4% du PIB en 2018 à 2,1% en 2019, sous l'effet d'une augmentation des recettes non pétrolières et d'un ajustement des dépenses.

Le Gouvernement va prendre des mesures de politique fiscale courageuses dans le but de mobiliser de manière optimale les recettes budgétaires internes non pétrolières, dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. S'agissant des impôts et taxes, ces mesures visent l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes et du circuit de collecte, le renforcement de la lutte contre l'évasion et la fraude ainsi que la rationalisation de la dépense fiscale. Pour ce qui est des recettes douanières, elles visent notamment l'intensification de la lutte contre la fraude douanière, commerciale et les trafics illicites, l'octroi des régimes douaniers suspensifs et économiques appropriés aux entreprises afin d'améliorer leur productivité.

Les ressources budgétaires comprennent les *recettes internes* et les *emprunts et dons*. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles seront ajoutées en 2019 les recettes provenant de l'exportation du gaz naturel. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur : (i) une production de pétrole à 24,5 millions de barils ; (ii) un cours du baril à 68,8 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit un prix du baril camerounais à 65,3 dollars ; (iii) un taux de change de 555,1 francs FCFA par dollar. Ainsi calculée, la redevance SNH pétrole attendue est de 321,7 milliards. La prévision de la redevance gaz repose sur : (i) une production projetée à 75,97 milliards de scf ; (ii) un prix à 2,8 dollars ; (iii) un taux de change de 555,1 francs FCFA par dollar. Sur cette base, la redevance gaz est évaluée à 36 milliards. Assis essentiellement sur les bénéfices de l'exercice 2018, le montant attendu de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 92,2 milliards. Au total, les recettes pétrolières consolidées se chiffrent à 450 milliards en 2019, en hausse de 1,4% par rapport à la Loi de finances rectificative de 2018.

Les recettes non pétrolières sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de l'impact desmesures fiscales nouvelles et administratives. En 2019, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 5,8%. Prenant en compte l'impact des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières attendues s'élèvent à 3 079,5 milliards, dont 2 058 milliards d'impôts et taxes, 841,5 milliards de recettes douanières et 180 milliards de recettes non fiscales.

Les emprunts et dons sont prévus à 1 321 milliards. Ils se répartissent en 588 milliards de prêts projets, 329 milliards d'appuis budgétaires dans le cadre du programme avec le FMI, 260 milliards d'émissions de titres publics, 79 milliards de dons et 65 milliards de financement bancaire.

Pour ce qui est des dépenses, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques à travers la rationalisation de la dépense publique. Les mesures envisagées concernent notamment : (i) la poursuite des efforts de réduction du train de vie de l'Etat, (ii) le renforcement de l'assainissement du fichier solde, (iii) la priorisation des dépenses en capital sur financement domestique ainsi que le renforcement du suivi de l'exécution budgétaire, (iv) le renforcement de la programmation et le suivi des décaissements des projets sur financements non-concessionnels et (v) le maintien des interventions directes de la SNH à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels fait face le pays.

Les dépenses budgétaires se subdivisent en trois grandes rubriques : les dépenses courantes, les dépenses en capital et la dette publique.

Les dépenses courantes sont projetées à 2 465,5 milliards contre 2 342 milliards estimés pour l'exercice 2018. Les dépenses de personnel sont budgétisées à 1 058 milliards. Cette provision tient compte des nouveaux recrutements prévus dans la fonction publique et l'armée. Les dépenses sur biens et services se chiffrent à 895,2 milliards. Par rapport aux besoins exprimés, cette dotation invite à la rationalisation. Les transferts et subventions sont prévus à 512,3 milliards, en hausse de 36,2 milliards par rapport à l'estimation de 2018. Il convient de souligner que l'augmentation significative de cette rubrique depuis 2018 est imputable à la subvention des prix des carburants à la pompe. Les transferts et subventions comprennent 104,9 milliards de subvention des prix des carburants et 215,2 milliards des pensions.

Les dépenses en capital sont provisionnées à hauteur de 1 327,6 milliards, en augmentation de 36,1 milliards par rapport à l'estimation de 2018. Elles comprennent 670,6 milliards de dépenses sur ressources propres, 617 milliards de dépenses sur financements extérieurs et 40 milliards de dépenses de restructuration.

Le service de la dette publique est projeté à 1 057,4 milliards, répartis en 461 milliards pour la dette extérieure et 596,4 milliards pour la dette intérieure. Par rapport à 2018, le service de la dette publique enregistre une hausse de 36,3 milliards.

En définitive, le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 850,5 milliards, en hausse de 1,2% par rapport aux estimations à fin 2018, et de 3,4% par rapport à La loi de finances rectificative de l'exercice 2018.

Tableau 4 : Projections budgétaires

	LF. 2018	LFR. 2018	Estimations	Projections	Variations
			2018 (a)	2019 (b)	absolues (b)-(a)
A. Recettes totales (I+II)	4 513,5	4 689,5	4 791,0	4 850,5	59,5
I. Recettes internes	3 175,0	3 324,0	3 320,0	3 529,5	209,5
1. Recettes pétrolières + gaz	362,0	444,0	443,0	450,0	7,0
- Redevance pétrole SNH	223,9		320,9	321,7	0,8
- Redevance gaz SNH	46,6		33,1	36,0	2,9
- Impôts sur les sociétés pétrolières	91,5		89,0	92,2	3,2
2. Recettes non pétrolières	2 813,0	2 880,0	2 877,0	3 079,5	202,5
- Impôts et taxes	1 845,1	1 912,0	1 912,0	2 058,0	146,0
- Recettes douanières	800,0	800,0	797,0	841,5	44,5
- Recettes non fiscales	168,0	168,0	168,0	180,0	11,9
II. Emprunts et dons	1 338,5	1 365,5	1 471,0	1 321,0	-150,0
- Prêts projets	571,0	571,0	571,0	588,0	17,0
- Appuis budgétaires	347,0	334,0	439,0	329,0	-110,0
- Dons	64,5	64,5	65,0	79,0	14,0
- Emission de titres publics	260,0	260,0	260,0	260,0	0,0
- Financement bancaire	96,0	136,0	136,0	65,0	-71,0
B. Dépenses totales (I+II+III+IV)	4 513,4	4 689,5	4 673,4	4 850,5	177,1
I. Dépenses courantes	2 195,3	2 342,0	2 342,0	2 465,5	123,5
- Dépenses de personnel	1 024,0	1 024,0	1 024,0	1 058,0	34,0
- Achats sur biens et services	791,5	841,5	841,5	895,2	53,7
- Transferts et subventions	379,5	476,1	476,5	512,3	35,8
II. Dépenses en capital	1 291,1	1 291,5	1 291,5	1 327,6	36,1
- Dépenses sur FINEX	596,0	596,0	596,0	617,0	21,0
- Dépenses sur ressources propres	658,5	658,1	658,5	670,6	12,1
- Dépenses de restructurations	37,0	37,0	37,0	40,0	3,0
III. Prêts nets	0,0	0,0	19,0	0,0	-19,0
IV. Dette publique	1 027,1	1 056,0	1 021,0	1 057,4	54,4
* Dette extérieure	357,0	343,0	343,0	461,0	118,0
- Intérêts	126,0	126,0	126,0	151,0	25,0
- Principal	231,0	217,0	217,0	310,0	93,0
* Dette intérieure	670,1	713,0	678,0	596,4	-81,6
dont : - Intérêts	40,7	49,0	49,0	47,0	-2,1
- Principal	312,3	308,3	308,3	272,4	-35,9
- Restes à payer	200,0	238,7	238,6	176,9	-61,7
- Remboursement crédits TVA	117,0	117,0	82,0	100,0	18,0
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	0,0	-117,7	0,0	

Source : MINFI/ DP

1.3.3. Risques budgétaires 2019

Le budget est une prévision. Il y a toujours des risques que les recettes comme les dépenses ne soient pas réalisées au montant prévu, avec des implications différentes suivant le cas de figure. Un dépassement en recettes ne pose pas de problème. Une sous réalisation nécessite un ajustement en dépenses à moins de trouver un financement. Les besoins exprimés dépassant de loin les recettes prévues lors de la préparation du budget, trouver un tel financement ne va pas de soi.

Les perspectives budgétaires peuvent être influencées par des risques externes et internes. Les risques externes concernent la volatilité des cours de pétrole brut et un ajustement régional de la CEMAC incomplet. Conjugués au resserrement des conditions financières, ils pourraient mettre une pression sur les banques exposées aux obligations souveraines de la région. S'agissant des facteurs positifs, la stabilisation économique et l'amélioration de la confiance dans la région, ainsi que la hausse des prix du pétrole, stimuleraient la croissance et les recettes intérieures. Les risques intérieurs concernent les menaces liées à la sécurité dans les régions Sud-ouest et du Nord-ouest, des éventuelles dépenses imprévues liées à la CAN 2019, et la matérialisation des passifs contingents de certaines entreprises publiques.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

L'économie camerounaise a été marquée en 2017 par les effets néfastes de la baisse de la production pétrolière et les perturbations relatives aux crises sécuritaires. La croissance économique a ralenti à 3,5% après 4,6% en 2016. Le secteur tertiaire a contribué pour 2,3 points à la croissance du PIB réel, le primaire pour 0,4 point et le secondaire pour 0,3 point.

2.1 Secteur primaire

En 2017, la croissance du secteur primaire s'établit à 3,2% contre 5% en 2016. Ce secteur représente 14,4% du PIB. Au terme de l'année 2018, son PIB croîtrait de 2,3%.

Pour soutenir ce secteur, le Gouvernement a mené plusieurs actions, notamment : (i) la modernisation des infrastructures ; (ii) l'encadrement et la formation des producteurs ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles ; et (iv) la recherche et l'innovation.

2.1.1 Agriculture

Ce sous-secteur regroupe l'agriculture industrielle et d'exportation et, l'agriculture vivrière.

2.1.1.1 Agriculture industrielle et d'exportation

L'activité dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a enregistré une baisse de 3,1% en 2017 contre une hausse de 6,6% en 2016. Cette situation est notamment liée aux conditions climatiques défavorables pour la plupart des cultures de rente et à l'impact négatif de la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur la CDC et la PAMOL, deux entreprises agro-industrielles nationales parmi les plus importantes du secteur.

Cacao

En 2017, la production de cacao baisse de 2% contre une hausse de 11,7% en 2016, pour s'établir à 337 858 tonnes. Ce recul est attribuable aux perturbations enregistrées dans la région du Sud-Ouest, principal bassin de production.

Les exportations de cacao brut en fèves reculent de 16% par rapport à 2016. Par contre, celles de certains produits dérivés issus de la transformation progressent, notamment le beurre de cacao (+59,4%) et de pour la pâte de cacao (+52,2%).

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, les exportations de cacao diminuent de 10% pour se situer à 97 421 tonnes.

Pour améliorer la production, les actions menées ont porté sur : (i) la distribution de 9 979 742 plants de cacaoyers ; (ii) la création de 711 ha de plantations, 8,3 ha de champs semenciers et 1 ha de parcs à bois ; (iii) l'entretien et la réhabilitation de 46,5 ha de champs semenciers et 7,3 ha de parcs à bois ; (iv) la distribution de 129 462 cabosses de cacao aux pépiniéristes, 1 097 076 sachets de fongicides, 16 250 litres d'insecticides et 283 tonnes d'engrais chimiques.

Cafés

En 2017, la production de café arabica progresse de 1,2% par rapport à 2016 et se situe à 7 106 tonnes. Par contre, celle du café robusta régresse de 8,6% pour s'établir à 27 188 tonnes. Cette filière enregistre globalement une tendance baissière imputable d'une part, au vieillissement des plantations et des planteurs depuis près d'une décennie et, d'autre part, à la désaffection des producteurs du fait des prix peu rémunérateurs.

Les exportations de café robusta reculent de 13,4% et celles de café arabica de 10,9% par rapport à 2016. La transformation locale prend de l'ampleur avec une quantité de café transformée de 7 743 tonnes en 2017 contre 3 786 tonnes en 2016. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, les exportations de café arabica diminuent de 26,7% et celles de robusta de 49,6%.

Les actions du Gouvernement pour accroître la production sont entre autres : (i) la distribution de 2 691 161 plants de cafiers arabica et 622 213 de robusta ; (ii) la production de 2 102 918 boutures racinées de robusta ; (iii) la réhabilitation et l'entretien de 21,2 ha de champs semenciers d'arabica et de 27,6 ha de robusta ; (iv) la distribution de 562 262 sachets de fongicides, 36 944 litres d'insecticides et 1 378 tonnes d'engrais chimiques.

Caoutchouc naturel

En 2017, la production de caoutchouc naturel est de 41 911 tonnes, en hausse de 2,3% par rapport à 2016. Cette amélioration est liée aux conditions climatiques favorables, à la poursuite du traitement des vieux arbres en vue de l'augmentation de leur rendement et à l'entrée en production de nouvelles plantations villageoises. La principale société de la filière, HEVECAM, a investi 9,4 milliards en 2017 pour le renouvellement des arbres, l'amélioration de l'appareil productif, l'extension, et la sécurisation des plantations. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production de caoutchouc naturel croît de 0,4% et les exportations restent quasi-stables.

Coton

En 2017, la production de coton graine baisse de 3,8% et s'établit à 248 150 tonnes ; celle de coton fibre chute de 21,5% pour se situer à 84 218 tonnes. Le recul de la production est lié aux conditions climatiques défavorables et à l'insécurité dans les bassins de production.

Pour relancer la production, la SODECOTON exécute depuis 2016 un plan d'investissement de 40 milliards, pour la remise à niveau des équipements de production et du matériel roulant. Elle a bénéficié en décembre 2017 auprès de la Banque Islamique de Développement, d'un accord de prêt de 65,5 milliards pour l'achat des intrants à mettre à la disposition des planteurs. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production de coton fibre est en hausse de 1,7% et les exportations en baisse de 6%.

Banane d'exportation

En 2017, la production de la banane d'exportation recule de 9,3% par rapport à 2016 pour se situer à 346 382 tonnes. Cette baisse est liée aux conditions climatiques défavorables (fortes pluviométries, vents violents), au mauvais état des voies d'évacuation de la production des plantations vers les points d'embarquement et, aux difficultés structurelles de la CDC, aggravées par les troubles dans la région du Sud-Ouest.

Les exportations reculent de 6,6%. Les investissements réalisés en 2017 dans cette filière ont crû de 42,7% et se chiffrent à 35,7 milliards. Ces investissements sont destinés notamment à l'acquisition des engrains, des vitroplants et des intrants ; à l'amélioration des voies de transport ; et à l'entretien et au renouvellement du matériel roulant. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production est en baisse de 11,2% et les exportations de 18%.

Huile de palme brute

En 2017, la production industrielle d'huile de palme brute augmente de 19,2% par rapport à 2016 pour se situer à 155 066 tonnes. Cette hausse est attribuable à : (i) l'entrée en production de nouvelles plantations à rendements élevés ; (ii) l'amélioration du taux d'extraction des usines, avec la mise à niveau des équipements productifs ; (iii) le renforcement des traitements phytosanitaires et de l'utilisation des engrains.

Pour accroître sa production, la SOCAPALM, un des acteurs majeurs de la filière, a investi environ 5,6 milliards en 2016 et 8,2 milliards en 2017 pour l'acquisition du matériel végétal à cycle court et à haut rendement, l'extension des plantations, l'amélioration de la base vie des employés, l'entretien des voies d'évacuation de la production et le renouvellement du matériel roulant. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production industrielle d'huile de palme brute est en hausse de 11,2%.

En dépit de l'accroissement de la production, elle demeure insuffisante pour satisfaire la demande des industries locales. Afin de résorber ce déficit, le Gouvernement a octroyé aux industriels de la filière, une autorisation d'importations pour l'année 2017 de 60 000 tonnes d'huile de palme brute au taux TEC de la CEMAC le plus bas de 5% et en exonération de la TVA. Le Gouvernement a également lancé, avec l'appui de la BAD, le PD_CVA (Projet de Développement des Chaînes de Valeur Agricole) qui est centré sur le développement de trois filières dont celle de l'huile de palme.

Tableau 5 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Cacao								
Production (tonnes)								
Production (tonnes)	244 077	246 120	268 941	275 000	281 196	308 753	344 753	337 858
Exportation (tonnes)	193 881	190 214	173 794	192 836	192 637	265 306	263 746	221 667
Cours (en Fcfa/kg)	1 491	1 695	1 356	1 386	1 732	1 756	1 654	1 158
Café Arabica								
Production (tonnes)	12 564	8 563	10 000	7 000	8 020	6 504	7 024	7 106
Exportation (tonnes)	3 112	2 441	5 148	2 228	2 434	2 004	1 943	1 730
Cours (en Fcfa/kg)	2 850	3 993	2 748	2 070	2 975	2 227	2 188	2 131
Café robusta								
Production (tonnes)	45 231	38 256	42 000	31 127	37 115	27 094	29 762	27 188
Exportation (tonnes)	44 830	28 383	36 436	19 280	28 171	31 163	30 914	26 777
Cours (en Fcfa/kg)	1 234	1 702	1 622	1 483	1 553	1 391	1 361	1 492
Caoutchouc								
Production (tonnes)	50 215	50 983	46 318	51 510	51 559	46 920	40 983	41 911
Exportation (tonnes)	38 292	36 792	42 851	54 068	57 150	48 902	42 328	42 381
Cours (en Fcfa/kg)	1 804	2 125	1 479	1 216	812	864	1 019	1 279
Coton graine								
Production (tonnes)	114 592	185 000	227 000	240 000	274 286	289 994	258 000	248 150
Coton fibre								
Production (tonnes)	52 985	61 392	82 124	88 854	98 375	107 585	91 970	84 218
Exportation (tonnes)	53 601	55 742	76 173	91 532	90 854	119 075	101 427	101 893
Cours (en Fcfa/kg)	1 023	1 528	878	868	799	920	865	975
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	277 774	296 110	256 789	321 814	343 616	363 029	381 525	346 382
Exportation (tonnes)	237 942	237 278	231 802	261 808	265 276	283 436	295 180	275 717
Cours (en Fcfa/kg)	487	539	553	569	554	482	505	-
Huile de palme								
Production industrielle (tonnes)	116 172	135 215	99 238	113 940	127 321	140 212	130 129	155 066

Sources: MINADER, MINFI, WEO, * données provisoires

2.1.1.2 Agriculture des produits vivriers

En 2016, la production de l'agriculture vivrière progresse de 5,8% contre 5,4% en 2015. Les cultures concernées sont notamment : les céréales, les racines et tubercules, ainsi que les fruits et légumes.

En 2017, la production de l'agriculture vivrière progresse de 4,8%. Les actions menées par le Gouvernement dans le sous-secteur portent sur : l'encadrement et la formation des producteurs, la vulgarisation et la distribution des semences et du matériel végétal à rendement élevé. Les cultures concernées sont notamment : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les produits maraîchers, les fruits et légumes.

Céréales

Cette filière regroupe principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz paddy. Par rapport à l'année 2016, les productions de maïs et de riz paddy augmentent, alors que celle du mil/sorgho est en repli.

Maïs

En 2017, la production progresse de 2% par rapport à 2016 pour s'établir à 2 144 083 tonnes. Les actions menées à travers les programmes et projets ont porté sur : (i) la mise en exploitation de 705 ha de champs de production de maïs destiné à la consommation ; (ii) la production et la distribution de 85,4 tonnes de semences de base et de 1 222 tonnes de semences certifiées.

Mil/Sorgho

La production de mil/sorgho recule de 0,6% par rapport à 2016 et se situe à 1 138 243 tonnes en 2017. Cette baisse est liée aux conditions climatiques défavorables. Pour améliorer la productivité, 47,7 tonnes de semences de base, 93,2 tonnes de semences certifiées de sorgho de saison sèche et 0,25 tonne de semences certifiées de sorgho de saison de pluie ont été distribuées aux agriculteurs.

Riz paddy

En 2017, la production de riz paddy augmente de 8,8% pour atteindre 333 076 tonnes. Cet accroissement est lié à l'extension des surfaces cultivées, l'intensification de la culture du riz pluvial et l'utilisation des semences améliorées. Les actions menées par le Gouvernement ont porté sur : (i) la distribution de 3,4 tonnes de semences certifiées de riz pluvial et de 10 tonnes pour le riz irrigué ; (ii) la production de 1 700 tonnes de semences de base de riz irrigué ; (iii) la poursuite de la vulgarisation de la culture du riz pluvial ; (iv) la distribution de 21 000 sachets doses de fongicides et de 2 038 litres d'insecticides systémiques.

Racines et tubercules

En 2017, les productions des principales racines et tubercules sont en hausse de 3,9% pour le manioc, 3,7% pour l'igname et 6,3% pour la patate. Par contre, celle de la pomme de terre s'établit à 342 155 tonnes, en baisse de 11% du fait de la mise à disposition tardive des semences aux organisations de producteurs. Les actions menées ont porté sur : (i) la production et la distribution de 735 tonnes de semences certifiées de pomme de terre ; (ii) la distribution de 1 006 tonnes d'engrais organiques et 110 tonnes d'engrais minéraux aux producteurs encadrés ; (iii) la distribution de 52 916 semencaux d'ignames et 50 000 boutures de patate ; (iv) la mise à disposition aux multiplicateurs de 3,3 millions de boutures de base et de 11,2 millions de boutures certifiées de manioc.

Légumineuses

En 2017, les productions des légumineuses croissent respectivement de 8,1% pour l'arachide, 5% pour le sésame, 8,1% pour le niébé et 24,9% pour le voandzou. Les productions de soja et de haricot restent quasi stables. Les actions menées ont entre autres concerné l'appui-conseil et la sensibilisation des producteurs sur les itinéraires techniques et les méthodes de traitement, l'utilisation des semences améliorées et la mise en place de 3 220 ha d'arachides et de 4 659 ha de haricots.

Légumes, produits maraîchers et fruits

En 2017, la production de banane plantain s'établit à 4 378 915 tonnes, en hausse de 2,3% par rapport à 2016. Celle des autres produits maraîchers progresse, notamment de 5,2% pour la tomate, 6,5% pour l'oignon, 5% pour le gombo et 6% pour le piment. Les actions du Gouvernement dans la filière ont porté sur : (i) la distribution de 1,6 million de plants de bananiers plantains et de 30 500 vitro plants ; (ii) la création de 3 744 ha de cultures maraîchères, dont 987 ha de tomate, 872 ha de gombo, 437 ha de piment ; (iii) la formation de 141 producteurs sur les itinéraires techniques de production.

S'agissant des fruits et légumes, la production de pastèque s'accroît de 8,1% pour s'établir à 673 173 tonnes et celle d'ananas de 4,4% pour se situer à 220 637 tonnes. Les actions ont porté sur

la distribution de 1 367 plants d'avocatiers, 167 578 plants d'okok et 350 kg de semences de haricots verts.

Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
<i>Céréales</i>							
Maïs	1 572 067	1 749 976	1 948 019	2 062 952	2 070 572	2 101 631	2 144 083
Mil/Sorgho	1 240 970	1 425 895	1 638 377	1 735 040	1 040 902	1 144 992	1 138 243
Riz paddy	174 089	181 818	189 890	201 090	278 281	311 674	333 076
<i>Légumineuses</i>							
Niébé	154 914	171 955	179 000	186 000	199 000	195 408	211 312
Voandzou	30 876	35 199	36 639	40 000	46 000	27 864	34 796
Sésame	44 563	50 802	51 496	54 000	56 000	68 422	71 843
Arachide	564 230	643 222	666 947	729 000	781 000	622 732	673 209
Soja	13 077	14 908	12 241	16 000	17 000	24 558	24 558
Haricot	366 463	417 768	438 000	473 000	506 000	390 816	390 816
<i>Racines et tubercules</i>							
Manioc	4 082 903	4 287 177	4 501 671	4 600 707	5 224 735	5 284 683	5 492 522
Macabo/taro	1 568 804	1 614 103	1 660 710	1 697 245	1 757 249	1 801 180	-
Igname	517 069	537 802	559 366	571 672	602 228	618 136	641 007
Patate douce	307 955	327 126	347 490	355 135	391 905	426 899	657 079
Pomme de terre	196 687	210 015	224 246	224 562	346 332	384 429	342 155
<i>Produits maraîchers, fruits et légumes</i>							
Tomate	853 060	889 795	954 384	965 000	1 000 000	1 182 114	1 243 080
Oignon	184 032	198 024	212 000	226 000	240 000	303 781	323 554
Piment	33 310	37 307	41 548	40 000	43 000	58 903	62 437
Banane plantain	3 425 757	3 569 318	3 718 895	3 834 180	4 477 344	4 280 305	4 378 915
Gombo	63 533	69 060	72 661	77 000	78 000	80 780	84 819
Pastèque	564 230	643 222	711 946	736 862	608 731	622 732	673 173
Ananas	165 471	167 853	170 269	175 545	199 195	211 347	220 637

Source: MINADER, *= données provisoires

Dans cette filière, les actions d'encadrement ont porté sur la formation de 26 971 pépiniéristes sur les techniques de repiquage, de 166 607 agriculteurs sur les itinéraires techniques de production. Par ailleurs, 338 438 producteurs ont été sensibilisés sur le traitement des plantations et la réduction des pertes post récoltes.

2.1.2 Elevage et pêche

En 2017, la croissance de la branche élevage est de 4,7%, en baisse de 0,2 point par rapport à 2016. La valeur ajoutée de la branche pêche et pisciculture s'accroît de 4,5%.

2.1.2.1 Elevage

Bovins

Le cheptel bovin progresse de 8,5% en 2017 et se situe à 8,1 millions de têtes. La quantité de viande issue des abattages est évaluée à 133 625 tonnes, en augmentation de 8,9%. Cette évolution est liée notamment à l'utilisation des techniques innovantes, dont la biotechnologie de la reproduction.

Les actions du Gouvernement pour accroître le cheptel se sont poursuivies à travers : (i) la formation de 275 acteurs sur les techniques d'insémination artificielle ; (ii) l'acquisition de 25 vaches Holstein à la station de Louggueure ; (iii) l'insémination artificielle de 2300 vaches dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et du Nord-ouest ; (iv) la formation des éleveurs et du personnel

technique à l'utilisation des bolus électroniques (outils d'identification et de traçabilité des animaux d'élevage) ; (v) la vaccination de 1 400 000 bovins contre les grandes épizooties, dont 60 000 contre la fièvre aphteuse.

Porcins

Le cheptel porcin est évalué à 3 613 475 têtes, en augmentation de 3,5% par rapport à 2016. La quantité de viande issue du circuit formel est évaluée à 62 749 tonnes. L'accroissement de la production est notamment lié à : (i) l'amélioration des rendements des élevages avec la mise à disposition au profit des organisations de producteurs de 658 géniteurs améliorés ; (ii) la réduction de l'incidence des maladies animales avec l'élargissement de la couverture sanitaire des cheptels ; (iii) la poursuite de la formation des producteurs sur l'élevage des porcs et la délivrance des autorisations de créations de fermes porcines ; (iv) la construction de 108 porcheries modernes sur financements du programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA).

Petits ruminants

Le cheptel d'ovins progresse de 3,5% par rapport à 2016 pour atteindre 3,4 millions de bêtes ; l'effectif de caprins s'accroît de 1,2%. Les quantités de viande produites augmentent de 7,3% pour les ovins et de 6,8% pour les caprins. Les actions qui ont soutenu la hausse de la production sont notamment : (i) la distribution de 4 millions de doses de vaccins aux éleveurs pour la prévention de la peste des petits ruminants dans les élevages encadrés ; (ii) l'accompagnement des organisations de producteurs à travers des formations en technique de conduite d'élevage ; (iii) l'amélioration de l'alimentation par la densification de la production fourragère.

Volailles

L'effectif s'élève à 82,7 millions de têtes, en hausse de 0,9% par rapport à 2016. Les quantités de viande produites progressent de 18,6%. Les actions du Gouvernement dans cette filière sont : (i) la création d'unités modernes d'élevage et le repeuplement des exploitations avicoles après la survenue de la grippe aviaire ; (ii) l'accord pour l'importation de 190 500 reproducteurs, 7 955 000 œufs à couver, 5 769 880 poussins d'un jour ; (iii) le contrôle et la surveillance de la grippe aviaire ; (iv) la poursuite de la formation et de l'encadrement des producteurs sur les méthodes de biosécurité ; (v) l'équipement des unités opérationnelles régionales en matériels d'intervention ; (vi) la construction de 93 poulaillers modernes sur financements du programme ACEFA.

Tableau 7 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages

Rubriques	2015		2016		2017		Variations en %	
	Cheptel*	Viande**	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	6 859 359	112 909	7 442 405	122 732	8 075 009	133 625	8,5	8,9
Ovins	3 172 063	11 297	3 283 086	11 693	3 397 994	12 544	3,5	7,3
Caprins	6 290 048	34 719	6 365 528	35 135	6 441 915	37 517	1,2	6,8
Porcins	3 373 217	40 614	3 491 280	50 442	3 613 475	62 749	3,5	24,4
Volailles	80 317 865	134 773	81 924 222	137 924	82 661 540	163 627	0,9	18,6

Source : MINEPIA ; * En nombre de tête ; ** En tonnes

En ce qui concerne la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les zoonoses, les actions ont porté sur : (i) la reconstitution du cheptel reproducteur aviaire ; (ii) le renforcement de l'inspection sanitaire vétérinaire ; (iii) la vaccination de 47 000 animaux de compagnie (chiens, chats, singes) contre la rage ; (iv) l'assainissement du circuit de distribution et de commercialisation des médicaments vétérinaires ; (v) la poursuite du traitement épi-cutané du bétail dans le septentrion.

Autres produits d'élevage

La production laitière progresse de 7% par rapport à 2016 pour se situer à 239 174 tonnes ; celle de miel s'établit à 6 087 tonnes. Pour soutenir ces activités, les actions du Gouvernement ont porté sur : (i) l'acquisition des ruches pour 12 groupements de producteurs sur financement ACEFA ; (ii) l'accompagnement et la formation des apiculteurs à la pollinisation et à la production du miel ; (iii) la poursuite de l'encadrement des producteurs laitiers ; (iv) l'amélioration de l'alimentation des vaches.

S'agissant des œufs de table, la production recule de 19,2% pour se situer à 67 999 tonnes. Cette évolution s'explique principalement par la réduction de l'effectif des pondeuses, du fait de la survenue de la grippe aviaire, et le retrait des œufs à couver contaminés, en provenance d'Europe destinés à la production des pondeuses.

Tableau 8: Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2014	2015	2016	2017*	Variations (en %)
Œufs de table	70 846	79 059	84 129	67 999	-19,2
Lait	191 908	208 604	223 527	239 174	7
Miel	4 536	4 626	5 040	6 087	20,8

Source: MINEPIA ; *Données provisoires

Encadré 1 : Programme Agropoles

Le Programme Agropoles est opérationnel depuis 2015. Il a pour objectif de promouvoir les exploitations modernes de production, de transformation et de commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques. En 2017, 46 agropoles sont fonctionnels, dont 24 de production agricole et 22 de production halieutique et animale. Le nombre total d'emplois créés est de 24 024, dont 3 432 permanents et 20 592 temporaires.

Par rapport à l'objectif annuel de production, le taux de réalisation de l'agropole de soja est de 143,8%. Trois agropoles ont réalisé plus de 50% de leur objectif annuel, dont pour l'œuf de table (83,2%), la pomme de terre (76,9%) et pour le maïs (64,3%).

Par rapport à 2016, la production dans les différents agropoles s'est améliorée pour plus de 73% des spéculations produites. On peut notamment citer dans la filière agricole : la pomme de terre (+84,6%), le manioc (+72,9%), le café (+57,1%), l'ananas (+47,6%), le soja (+17,2%) et le maïs (+13,3%). Dans la filière halieutique et animale, la production de porc progresse de 8,4%. Les spéculations qui ont connu des baisses de production sont, entre autres, le cacao (-78,6%) et le poisson (-12,1%). La production d'œuf de table est restée quasi stable.

En 2017, les difficultés rencontrées dans la production de certaines spéculations sont, entre autres : (i) l'insuffisance des financements destinés à l'acquisition des alevins, des aliments pour poisson et des produits phytosanitaires pour le traitement du verger cacaoyer ; (ii) la recrudescence des litiges fonciers sur les parcelles mises en exploitation ; (iii) la destruction des plantations par les animaux ; (iv) les conditions climatiques défavorables pour certaines cultures. S'agissant de l'agropole de production de riz, il n'a pas fonctionné du fait du système d'irrigation et d'usinage endommagé par les coupures de courant électrique. Les résultats par spéulation sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Productions des agropoles (en tonnes, sauf indication contraire)

Filières	Objectif annuel	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Taux de réalisation en 2017	Variation en %
		(a)	(b)		
Maïs	22 664	12 867	14 572	64,3	13,3
Soja	8 000	9 815	11 500	143,8	17,2
Riz	2 310	7	0	0	-100,0
Ananas	42 620	12 028	17 750	41,7	47,6
Cacao	63 193	1 330	285	0,5	-78,6
Pomme de terre	62 400	26 000	48 000	76,9	84,6
Avocat	5 134	1 449	1 597	31,1	10,2
Huile de palme	21 630	8 000	9 050	41,8	13,1
Manioc	18 700	3 300	5 706	30,5	72,9
Café	703	0,7	1,1	0,2	57,1
Poivre blanc	271	0	62	22,9	-
Poulet *	5 959 056	1 607 960	1 652 300	27,7	2,8
Porc *	62 527	28 318	30 690	49,1	8,4
Poisson	8 883	2 741	2 409	27,1	-12,1
Œuf de table **	352 021 283	294 000 000	292 821 508	83,2	-0,4

Source : Programmes agropoles ; * en tête ; **en nombre

2.1.2.2 Pêche et pisciculture

La croissance du secteur pêche et pisciculture a ralenti à 4,5%, après 5% en 2016. La production de la pêche est estimée à 252 764 tonnes, soit une augmentation de 15,8%. L'accroissement de la production des pêches de capture est notamment lié à : (i) l'encadrement des pêcheurs, (ii) l'intensification de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; (iii) l'instauration systématique du repos biologique et des multiples appuis aux groupes des pêcheurs ; (iv) la réduction des pertes post capture par la mise à disposition des pêcheurs et des mareyeurs de la glace pour la conservation des produits halieutiques ; (v) la vulgarisation des techniques améliorées de transformation ; (vi) le développement de la pêche dans les bassins créés dans le cadre des projets de construction des barrages hydroélectriques.

S'agissant de l'aquaculture intensive, la production est évaluée à 2 404,8 tonnes, en hausse de 3,9% par rapport à 2016. Les actions menées pour accroître la production des éleveurs encadrés concernent : (i) l'introduction de 38 500 alevins de tilapia dans les cages installées à Lagdo, Mbalmayo, Bambalang, Yabassi et Atok ; (ii) la formation de 350 acteurs (pêcheurs, pisciculteurs, agents d'encadrement...) sur les techniques d'élevage en cage et de production des alevins de tilapia monosexes ; (iii) la mise en place de 18 unités de production des poissons en cage.

2.1.3 Sous-secteur forestier et faunique

La croissance du sous-secteur sylviculture et exploitation forestière progresse de 6,3%, après 1,2% en 2016. La superficie forestière exploitabile en 2017 est de 17,5 millions d'hectares, soit 36,8% du territoire national. Le Gouvernement assure la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers à travers : (i) l'aménagement et l'exploitation des forêts ; (ii) le reboisement ; (iii) la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (iv) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1 Aménagement et exploitation des forêts

La surface des forêts aménagées est de 219 481 ha, ce qui porte la superficie totale sous

aménagement à 6 207 060 ha. Les quantités de bois grumes produites sont de 2 750 000 m³, en diminution de 7,4% par rapport à l'année précédente. Le volume de bois légal mis sur le marché est de 2 693 178 m³, en hausse de 12,5% par rapport à 2016. Cette évolution résulte du fait que plusieurs forêts communales ont été classées et leurs plans d'aménagements approuvés. La production de placage est en hausse de 16,2% et se situe à 121 024 m³, du fait de l'accroissement des commandes.

Les exportations de grumes s'élèvent à 1 018 000 m³, en hausse de 26,1%, et celles de bois sciés sont de 641 000 m³, en baisse de 3,4% par rapport à 2016. Les volumes de produits spéciaux exportés se chiffrent à 913,8 tonnes et ceux de placages et de contre-plaqués respectivement à 35 100 m³ et 2 100 m³.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, les quantités de grumes exportées s'établissent à 601 600 m³ et celles de bois sciés à 361 100 m³. Elles sont en hausse respectivement de 12% et 11,5%. Le volume de placage exporté est de 21 600 m³ et celui de contre-plaqué de 1 700 m³.

Tableau 10 : Production et exportations dans le secteur forestier (en milliers de m³)

Rubriques	2015	2016	1^{er} sem 2017	2017	1^{er} sem 2018	Variations (%)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)	
Production							
Grumes	3108,7	2968,6	644,5	2750	-	-7,4	-
Bois sciés	1 010,4	1 114,8		964,5	375,7		
placages	84,3	104,1		121			
Exportations							
Grumes	911,5	807	537,1	1018	601,6	26,1	12,0
Bois sciés	584,7	663,8	323,8	641	361,1	-3,4	11,5
Contre plaqués	4,7	4	0,9	2,1	1,7	-47,5	88,9
placages	37	30,1	16,2	35,1	21,6	16,6	33,3

Sources : MINFI, MINFOF

L'enveloppe globale des taxes issues de l'exploitation forestière s'élève à 36 milliards. La redevance forestière annuelle représente 46%, les droits de sortie 31,6% et la taxe d'abattage 15,6%. La surtaxe à l'exportation des produits forestiers, les ventes aux enchères publiques des bois saisis et les amendes ont rapporté 2,4 milliards.

2.1.3.2 Reboisement des ressources forestières

En 2017, une superficie de 1 542,7 ha a été reboisée, en hausse de 2,1% par rapport à 2016, portant ainsi la superficie totale des forêts régénérées à 28 691,2 ha. Des appuis financiers d'un montant de 682 millions ont été accordés à 59 communes et 3 communautés urbaines pour le reboisement.

2.1.3.3 Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

Les recettes fauniques issues de l'exploitation s'élèvent à 646,3 millions, en augmentation de 0,8% par rapport à 2016. Le nombre de touristes recensés est de 98 143, soit une chute de fréquentation de 27,3%. Les aires protégées couvrent une superficie de 5 276 733 ha, en augmentation de 3%. L'insécurité transfrontalière affecte négativement les activités liées à la faune et aux aires protégées.

Pour améliorer la sécurité et l'attractivité des aires protégées, le Gouvernement a mené les actions suivantes : (i) la construction des bases vie du sanctuaire à gorille de Mengame et du parc national de Mpem et Djim ; (ii) la réhabilitation des logements au jardin zoologique de Mvog-Betsi ; (iii) l'acquisition de 1000 tenues et de 250 armes au profit des services de conservation des aires protégées ; (iv) la réalisation des opérations « coup de poing » qui ont permis la destruction de 101 campements de braconniers.

2.1.3.4 Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

En 2017, un volume de 1,7 million de m³ de bois des essences de promotion a été produit, soit une augmentation de 30,8% par rapport à 2016. Par ailleurs, 27 047 tonnes métriques de bois énergie et 364 174,7 m³ de bois débité légal ont été mis sur le marché national. Les exportations des produits forestiers non ligneux se chiffrent à 4 774 tonnes pour une valeur de 5,5 milliards.

2.1.4 Environnement et protection de la nature

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de prévenir et protéger l'environnement contre toutes formes de dégradations dans une perspective de développement durable.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

Pour lutter contre la désertification, les actions sont menées dans le cadre du projet sahel vert qui couvre les trois régions de la partie septentrionale. Elles concernent : (i) la restauration de 1 765 ha de terres dégradées avec la mise en terre de 215 000 plants ; (ii) la stabilisation de 5 km de berges sur le bassin versant de la Bénoué ; (iii) la distribution de 9 600 foyers améliorés et la construction de 7 forages ; (iv) la mise en terre de 8 500 plants sur une superficie de 8,5 ha pour le reboisement et de 300 plants pour la restauration des sites d'exploitation minière.

Pour lutter contre les changements climatiques, 500 agriculteurs et éleveurs ont été formés à : (i) la construction des haies vives pour faire face aux brises vents ; (ii) le reboisement pour lutter contre les vents violents ; (iii) la traction animale pour limiter le rejet des gaz à effet de serre ; (iv) la production des semences améliorées et du compost ; (v) l'utilisation des cartes des zones à risque.

4.1.4.2 Gestion durable de la biodiversité

Les actions suivantes ont été réalisées pour restaurer les écosystèmes de mangroves et des plans d'eau dégradés : (i) le balayage de la jacinthe d'eau sur la retenue de Lagdo et sur le Nyong, sur une superficie de 10 ha de plans d'eau ; (ii) le reboisement de 1,4 ha de mangroves avec 10 000 plants de palétuviers à Mouanko ; (iii) la mise en terre de 1 ha de plants de palétuviers sur les berges du Wouri. S'agissant de l'environnement, 165 certificats de conformité environnementale ont été délivrés par le Gouvernement.

2.1.4.3 Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses

Les missions de contrôle et d'inspections environnementaux ont été conduites auprès de 1 961 établissements classés et 82 permis environnementaux ont été délivrés. En ce qui concerne le contrôle de conformité des emballages plastiques, 177 tonnes d'emballages interdits ont été saisis et les amendes d'un montant de 96 millions recouvrées. Dans le cadre de la préservation de l'environnement, 150 techniciens de froid et climatisation ont été formés sur la maintenance des équipements contenant les substances d'appauvrissement de la couche d'ozone.

2.2 Secteur secondaire

En 2017, la croissance du secteur secondaire ralentit à 1,3%, après 3,6% en 2016. Cette décélération est attribuable à la baisse observée dans les industries extractives, en dépit du bon comportement des autres branches. La contribution de ce secteur à la croissance du PIB est de 0,3 point et son poids dans le PIB est de 26,3%. En 2018, la croissance du secteur serait de 3,8%.

Tableau 11 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire

Rubriques	2014	2015	2016	2017
Secteur secondaire	5,5	9,6	3,6	1,3
Industries manufacturières	0,4	4,4	4,4	5,6
Industries extractives	14,3	24,8	-3,4	-16,1
Production et distribution d'électricité	12,6	8,9	3,3	5,9
Production et distribution d'eau et assainissement	4	10	-1,4	6,5
BTP	7,5	8,4	10,4	8,9

Source : INS

2.2.1 Industries manufacturières

En 2017, les activités dans les industries manufacturières ont enregistré une croissance de 6,5% après 5% en 2016. Cette accélération est soutenue par le dynamisme observé dans les industries agroalimentaires (+7,5% en 2017 après +5,7% en 2016) et dans les « autres industries manufacturières » (+5,6% après +4,4%). Ce sous-secteur contribue pour 3,2 points à la croissance du secteur secondaire contre 2,5 points en 2016.

2.2.1.1 Industries agroalimentaires

Dans le sous-secteur « industries agroalimentaires », les branches qui soutiennent la croissance sont : « industrie du cacao, du café, du thé et du sucre » (+21%), « industries des corps gras et d'aliments pour animaux » (+17,6%) et « industrie de la viande et du poisson » (+9,6%).

La performance de la branche « industrie du cacao, du café, du thé et du sucre » est liée, entre autres, aux actions du Gouvernement qui visent à promouvoir la transformation locale de cacao à hauteur de 50% de la production nationale à l'horizon 2020. Depuis 2016, la transformation est assurée par dix entreprises de broyage de cacao « bien fermenté et bien séché » et par trois entreprises de transformation de cacao hors normes. Les principaux produits dérivés issus de la transformation du cacao sont la masse, la couverture, le beurre, les tourteaux, la poudre et le chocolat pâtissier. Les productions de masse et de beurre de cacao sont en hausse respectivement de 47,1% et 60,8%.

Concernant la branche « industries des corps gras et d'aliments pour animaux », elle bénéficie du regain observé dans la production des huiles raffinées (+7,2%), attribuable à la disponibilité de l'huile de palme brute, à l'accroissement de la demande et, à la poursuite des mesures de lutte contre la contrebande. S'agissant de la branche « industrie de la viande et du poisson », on observe une augmentation des quantités de viande mise sur le marché et de la production halieutique.

Par contre, la valeur ajoutée baisse dans les branches « industries du lait, des fruits, des légumes et d'autres produits alimentaires » (-3,1%) et « industries de boissons » (-0,6%).

Autres industries manufacturières

Dans les « autres industries manufacturières », la croissance est portée par les branches suivantes : « fabrication des produits métallurgiques de base » (+17,3%), « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (+13,4%), « production de caoutchouc et fabrication d'articles en plastique » (+11,5%), « industries chimiques et fabrication de produits chimiques » (+10,4%), « fabrication de meubles, activités de fabrication » (+8,4%).

La croissance de la branche « fabrication des produits métallurgiques de base », est essentiellement attribuable à la meilleure fourniture en énergie électrique et à la hausse de 18% des cours de l'aluminium en 2017.

Le dynamisme de la branche « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » s'est conforté en 2017, en liaison avec la bonne tenue des commandes de ciment. La santé de cette branche reflète non seulement la vigueur des activités de BTP au plan national, mais aussi celle de

la demande extérieure qui s'est traduite par une hausse de 191,2% des exportations de ciment.

La bonne tenue de la branche « production de caoutchouc et fabrication d'articles en plastique », s'explique principalement par la hausse de la demande, notamment des emballages plastiques et des polystyrènes.

Les branches qui ont plombé l'évolution du sous-secteur « autres industries manufacturières » sont : « raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire » (-7,8%), « fabrication de matériel de transport » (-7,7%) et « fabrication de papier et d'articles en papier » (-5,8%).

Tableau 12 : Evolution de la croissance dans les industries manufacturières (en milliards)

Rubriques/ Branches	2014	2015	2016	2017
Industries manufacturières	1,1	3,1	5,0	6,5
Industries agroalimentaires	1,9	1,9	5,7	7,5
Industrie de la viande et du poisson	2,5	3,4	1,2	9,6
Travail des grains et fabrication des produits	3,6	2,1	11,7	1,8
Industrie du cacao, du café, du thé et du suc	-4,2	21,7	9,1	21,0
Industrie des corps gras et d'aliments pour a	-10,0	7,9	3,3	17,6
Fabrication de produits a base de céréales	7,0	5,3	-0,1	4,5
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	19,3	-18,3	20,7	-3,1
Industrie de boissons	2,0	-5,0	1,2	-0,6
Industries du tabac	18,5	2,8	21,8	3,3
Autres industries manufacturières	0,4	4,0	4,4	5,6
Industries du textile et de la confection	-4,2	4,7	7,9	5,3
Industries du cuir et fabrication des chaussures	2,8	3,1	4,2	4,4
Industries du bois sauf fabrication des meubles	-6,8	9,5	4,9	1,1
Fabrication de papier et d'articles en papier	-6,2	0,8	-3,3	-5,8
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industries nucléaires	9,2	3,1	7,5	-7,8
Industries chimiques et fabrication de produits chimiques	4,6	-4,8	3,6	10,4
Production de caoutchouc et fabrication d'articles en plastiques	-2,7	-6,1	-5,4	11,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10,0	40,8	11,0	13,4
Fabrication des produits métallurgiques de base	15,6	-2,7	-2,8	17,3
Fabrication de machines, d'appareils électriques	2,3	-0,1	2,0	5,2
Fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels	-11,6	6,9	57,6	1,8
Fabrication de matériel de transport	15,0	-17,6	14,6	-7,7
Fabrication de meubles, produits des industries diverses et services de récupération	5,4	6,0	4,1	8,4
Réparation et installation des machines et équipements	7,1	-22,1	11,4	6,6

Source : INS

2.2.2 Industries extractives

En 2017, la valeur ajoutée dans les industries extractives a chuté de 16,1%, après une baisse de 3,4% en 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par le déclin de la production des champs pétroliers matures. Ce sous-secteur grève la croissance du secteur secondaire pour -1,1 point.

2.2.2.1 Mines

La production d'or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation minière artisanale a connu une hausse de 31,5% par rapport à 2016, pour se situer à 712,6 kg. Cette évolution fait suite au renforcement des contrôles dans les principaux sites d'exploitation. Le CAPAM a rétrocédé 255 kg d'or au Trésor public contre 53,4 kg en 2016, en liaison avec l'entrée en vigueur du nouveau code minier. Par ailleurs, il a permis de canaliser 20 kg d'or dans le circuit formel. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance minière, 110 titres miniers (permis de recherche, permis de carrières d'intérêt public) ont été attribués et 87 lettres d'approbation signées.

Pour améliorer l'information géologique et minière, la mise en œuvre du projet de renforcement de

capacités dans le secteur minier (PRECASEM) s'est poursuivie, avec, entre autres, les levées géophysiques aéroportées qui ont permis d'améliorer l'information géologique et minière de 70%. Par ailleurs, une campagne de levées géologiques effectuée dans la région du Sud a permis de collecter 20 échantillons de roches et d'identifier trois indices de fer de moyenne teneur. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production d'or baisse de 6,3% et se situe à 322,9 kg.

2.2.2.2 Hydrocarbures

2.2.2.2.1 Pétrole brut

En 2017, la production de pétrole brut s'établit à 27,7 millions de barils, en baisse de 17,8% par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par le déclin naturel des champs en exploitation. Par ailleurs, les investissements dans le secteur ont baissé et plusieurs projets ont été mis en veilleuse du fait du faible niveau des cours depuis 2014.

Au 30 avril 2018, la production de pétrole brut est de 8,2 millions de barils, en baisse de 15,6% par rapport à la même période de 2017. Dans le cadre des efforts pour relancer la production, un nouveau champ pétrolier a été mis en production dans le bassin du Rio del Rey, avec un débit initial de 1 500 barils par jour.

Tableau 13 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production	23,3	21,6	22,5	24,3	27,5	35	33,7	27,7
Variation (en %)	-12,6	-7,3	3,5	8,0	13,2	27,3	-3,9	-17,8

Source : SNH

2.2.2.2.2 Gaz naturel

En 2017, la production de gaz naturel augmente de 10,3% et s'établit à 13,9 milliards de pieds cube. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement de la demande de la centrale à gaz de Kribi, qui l'utilise comme input.

Au 30 avril 2018, la production de gaz naturel est de 8,3 milliards de pieds cube, en hausse de 90,3% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est liée aux opérations de liquéfaction de gaz naturel sur l'usine flottante dénommée Hilli Episeyo. En effet, le gaz naturel issu des champs Sanaga sud et Ebomé, est préalablement traité dans le centre de Bipaga avant sa liquéfaction dans l'usine flottante située au large de Kribi.

2.2.2.2.3 Produits pétroliers avals

Production

En 2017, la production des produits pétroliers blancs est de 927 386 tonnes métriques, en baisse de 31,8% par rapport à 2016. Tous les produits pétroliers ont régressé du fait de l'arrêt de production de quatre mois de la SONARA, pour la modernisation de l'appareil productif.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, la production de tous les produits pétroliers est en hausse, en raison de la reprise des activités de production de la SONARA. Au terme de l'année, la production des produits blancs pourrait baisser de 9,5% pour se situer à 839 708 tonnes métriques, en liaison avec l'arrêt aux deuxième et troisième trimestres des activités de la SONARA pour la poursuite de la modernisation de l'appareil productif.

Tableau 14 : Production de produits pétroliers (en tonnes métriques)

Rubriques	2016	1er Sem 2017	2017	1er Sem 2018	Estimations 2018	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c/a)	(d/b)	(e/c)
Produits blancs dont :								
Super	1 360 150	118 662	927 386	341 795	839 708	-31,8	88	-9,5
Gasoil	401 289	38 594	252 304	105 382	249 003	-37,1	173	-1,3
Kérosène (pétrole lampant et jet A1)	670 803	54 774	485 046	171 818	420 227	-27,7	213,7	-13,7
Fuel oil (1500 et 3500)	288 058	25 294	190 036	64 595	170 478	-34	155,4	-10,3
Butane	331 351	11 889	271 022	68 877	120 143	-18,2	479,3	-55,2
Distillat	21 645	1 171	14 938	6 012	10 646	-31	413,4	-28,7
	131 814	20 878	94 885	38 584	122 598	-28	84,8	29,2

Source: SONARA

Mise à la consommation

En 2017, les mises à la consommation de tous les produits pétroliers blancs sont en baisse. Cette baisse s'observe principale au niveau du super (-4,9%) et du pétrole lampant (-3,2%).

Les quantités consommées des fuels croissent de 11,4% pour le fuel 1 500 et de 16,6% pour le fuel 3 500. Cette évolution s'explique par les travaux d'infrastructures routières et sportives en cours de réalisation. L'approvisionnement du marché national en gaz domestique est évalué à 105 700 tonnes métriques, dont 92 702 tonnes importées. Les mises à la consommation liées à gaz domestique sont évaluées à 103 078 tonnes métriques, en progression de 9,7% par rapport à 2016.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, toutes les quantités consommées des produits pétroliers avals sont en hausse, du fait notamment de l'accélération des activités de la CAN 2019. Les quantités consommées de gaz domestique progressent de 12,1%.

Tableau 15 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en milliers de litres)

Rubriques	2015	2016		1er semestre 2017	2017	1er semestre 2018	Variations	
		(a)	(b)				(c/a)	(d/b)
Produits blancs dont	1 804 968	1 798 764	884 891	1 760 038	925 151	-2,2	4,5	
Super	675 606	692 277	328 048	658 670	338 899	-4,9	3,3	
Gasoil	885 595	868 731	443 845	867 694	467 699	-0,1	5,4	
Jet A1	127 759	122 616	58 168	122 183	60 394	-0,4	3,8	
Pétrole lampant	116 008	115 140	54 830	111 491	58 159	-3,2	6,1	
Fuel 1500	43 805	45 668	23 473	50 892	25 365	11,4	8,1	
Fuel 3500	44 795	13 432	7 616	15 664	16 382	16,6	115,1	
GPL*	93 481	93 922	48 391	103 078	54 228	9,7	12,1	

Source : SCDP, * données en tonnes métriques

2.2.3 Production et distribution d'électricité

En 2017, la croissance de la branche « production et distribution d'électricité » est de 5,9% après 3,3% en 2016. Cette évolution est essentiellement attribuable à l'accroissement des capacités de production et à l'amélioration du réseau de distribution. Pour améliorer l'accès des populations à l'énergie électrique, le Gouvernement poursuit des actions de développement des capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité.

En ce qui concerne le développement des capacités de production, les travaux de construction du barrage de Memve'ele sont achevés. Ceux du barrage de Bini à Warak et de l'usine de pieds du barrage de Lom Pangar sont en cours. Par ailleurs, une centrale thermique à gasoil d'une capacité de 10 MW a été installée à Maroua. Dans le cadre de la diversification des sources d'énergie électrique, une centrale solaire d'une capacité de 186 KW a été construite et couplée à la centrale

thermique de Djoum. Les travaux de construction de la centrale hydroélectrique de Rumpi d'une capacité de 2,9 MW sont effectués à 80%. Les travaux de construction des centrales solaires et des ouvrages d'évacuation ont été effectués dans 158 localités sur les 166 programmées.

Pour renforcer les capacités de transport de l'énergie électrique, les actions suivantes ont été réalisées : (i) la construction des ouvrages d'évacuation d'énergie du barrage de Memve'ele, dont les travaux sont réalisés à 60% ; (ii) la construction de la ligne HT 90 KV Ebolowa-Mbalmayo ; (iii) la construction des réseaux MT/BT du Nyong et Kellé et de la Mefou et Akono. Par ailleurs 2 396 ménages dans 65 localités ont été électrifiés par l'énergie solaire.

Tableau 16 : Production d'électricité (en MWH)

Rubriques	2014	2015	2016	2017	variation	
	a	b	c		(b)/(a)	(c)/(b)
Production Hydraulique	4 425 104	4 358 700	4 751 999	5 089 918	9,0	7,1
Production thermique	266 815	310 058	287 589	323 732	-7,2	12,6
Achats	1 387 389	1 673 537	1 471 525	1 550 611	-12,1	5,4
Total production	6 079 308	6 342 295	6 511 113	6 964 261	2,7	7,0

Source : ENEO

2.2.4 Production et distribution d'eau et assainissement

En 2017, la croissance de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » est de 6,5% contre une baisse de 1,4% en 2016. Cette évolution fait suite aux travaux de réhabilitation du réseau de distribution et d'amélioration des stations de pompage. Pour améliorer l'offre en eau potable, le Gouvernement poursuit les actions de renforcement des capacités de production et de distribution.

Pour ce qui est du développement des capacités de production, le projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi urbain est achevé et a permis : (i) la construction de 10 stations de traitement d'eau d'une capacité de 30 000 m³/jour et, la réhabilitation de 6 stations d'une capacité de 25 000 m³/jour ; (ii) la construction de 15 réservoirs d'une capacité de 10 000 m³/jour et de 109 bornes fontaines. La mise en œuvre du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga se poursuit, avec notamment la construction et la sécurisation des bases vie, la construction d'une centrale à béton sur le site Nkometou.

Concernant la distribution de l'eau potable, les actions suivantes ont été réalisées : (i) la construction dans le cadre des compétences transférées de 132 forages équipés et 54 systèmes d'adduction d'eau par les communes ; (ii) la construction de 95 systèmes d'adduction en eau potable dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Sud dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural ; (iii) la construction des systèmes d'adduction en eau potable dans les localités de Messamena et de Kette. Par ailleurs, 588 forages sont en cours de construction dans le septentrion dans le cadre du PLANUT. La mise en œuvre du Projet de réhabilitation, de renouvellement, et d'extension des systèmes d'AEP dans 52 centres se poursuit, avec un taux d'avancement des travaux de 75%.

Au premier trimestre 2018, le secteur de la production et la distribution d'eau a connu une restructuration, à la faveur du décret présidentiel N°2018/144 du 20 février 2018. Au titre de ce décret, la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) reprend les activités de distribution d'eau jadis dévolues à la Camerounaise des Eaux (CDE). au titre du contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable en milieu urbain et périurbain.

Tableau 17: Production d'eau potable

Rubriques	2014	2015	2016	2017	variation	
	a	b	c	(b)/(a)	(c)/(b)	
Production (en milliers de m3)	137 295	150 323	148 724	149 804	-1,1	0,7
Nombre d'abonnés	-	469 092	491 497	492 197	4,8	0,1

Source : Camwater

2.2.5 Bâtiments et Travaux Publics

En 2017, la croissance de la branche bâtiments et travaux publics (BTP) est de 8,9% après 10,4% en 2016. Les activités dans les BTP concernent la construction, la réhabilitation, la maintenance et l'entretien des routes et autres infrastructures.

2.2.5.1- Construction des routes et autres infrastructures

Les réalisations en matière de construction des routes et autres infrastructures ont porté entre autres sur : (i) le développement du réseau autoroutier ; (ii) le bitumage du réseau structurant ; (iii) le désenclavement des bassins de production agricoles ; (iv) la construction des ouvrages d'art ; (v) la construction des bâtiments et édifices publics ;

Pour ce qui est du développement du réseau autoroutier, les travaux de construction de l'Autoroute Yaoundé-Douala (Phase 1) sont exécutés à 50%, soit : (i) 65 ouvrages hydrauliques sur 67 ; (ii) 7 ouvrages d'art sur 8 ; (iii) 40 km de terrassements ; (iv) 20 km de couches de chaussée. Ceux de l'autoroute Kribi-Edéa (tronçon Kribi-Lolabé) sont réalisés à 70%.

S'agissant du bitumage du réseau structurant, un linéaire de 211,98 km de routes bitumées a été réalisé. Les projets qui enregistrent un taux de réalisations élevé sont : Entrée Ouest de la ville de Douala, phase 1 (86%), Manki-Pont de la Mapé (72%), Nkolessong-Nding (70%), Nding-Mbgaba (62,3%), Sangmélima-Ouesso (N9) : Sangmélima-Bikoula (62%), Emana-Monatélé (61%). Dans le cadre du PLANUT, quatre routes nationales sont en cours de réalisation : Ekondo Titi-Kumba (Lot 4, d'un linéaire de 60 km, réalisé à 60%), Maroua-Bogo (Lot 1, d'un linéaire de 41km, réalisé à 19%), Awae-Esse-Soa (Lot 7, d'un linéaire de 72 km, réalisé à 15%), Douala-Bonépoupa (Lot 2, d'un linéaire de 45 km, réalisé à 14%).

Dans le cadre du désenclavement des bassins de production agricoles, une route est en construction à l'ouest (route Baleveng-Banganté). Le 1^{er} tronçon (Baleveng-Galim) est réalisé à 17% et le deuxième (Galim-Banganté) à 25%. Dans la région du Centre, la route Emana-Monatélé, pour un linéaire total de 217 km, est en cours de réhabilitation, avec un taux de réalisation de 61%.

Tableau 18 : Niveau d'exécution des projets de construction des routes en 2017

Projets	Linéaire	Taux de réalisation (%)
		2017
Réseau autoroutier		
Yaoundé – Douala, phase 1	60 km et 25 km de rétablissement	86
Kribi – Edéa : tronçon Kribi – Lolabé	38,5 km + 4 km	70
Yaoundé – Nsimalen rase campagne		80
Réseau des routes nationales		
Constructions		
Nkolessong- Ndinget- Bretelle Nanga Eboko- Bifogo	95 km	70
Nding- Mbgaba	40,46 km	62,3
section Babadjou- Bamenda	52 km	15
Section Sangmelima- Bikoula	65 km	62
section Bikoula- Djoum	38 km	16
Batchenga- Ntui	21,3 km	11,5
Manki- Pont de la Mapé	21,1 km	72
Mengong- Sangmelima	74 km	40
Planut		

Projets	Linéaire	Taux de réalisation (%)
		2017
Lot 1 : Maroua-Bogo	41 km	19
Lot 2 : Douala-Bonépoupa	45 km	14
Lot 4 : Ekondo Titi-Kumba	60 km	11,5
Lot 7 : Awae-Esse-Soa	72 km	15
Réhabilitations		
Tronçons : Maroua- Mora	61,43 km	15
Ngaoundéré - Dang, phase 1	12 km	8,8
fin falaise - pont de Sala, phase 1	120 km	18
Nsimalen - Mbalmayo- Ebolowa	160 km	5

Source : MINTP

En ce qui concerne les ouvrages d'art, quatre d'un linéaire total de 1 729 ml ont été construits. Les ouvrages d'arts dont les réalisations sont les plus avancés sont : (i) Pont sur Mayo Galké et de ses accès sur le Mayo Galké à Galké entre Tcholliré et Touboro sur la RN3, réalisé à 92% ; (ii) le pont sur le Mayo-Soulabé à Banyo réalisé à 63,2 3% ; (iii) les travaux sur les Aménagements complémentaires au projet de construction du second pont sur le Wouri, réalisés à 71%. Par ailleurs, dans le cadre du projet « ACROW » de construction de 55 ponts métalliques sur toute l'étendue du territoire, le démarrage des travaux est effectif pour 15 ponts.

Tableau 19 : Niveau d'exécution des projets des ouvrages d'art en 2017

Projets	Objectif	Taux de réalisation en 2017	Dotations en milliards
Aménagements complémentaires au projet de construction du second pont sur le Wouri	/	71%	33,9
Mayo-Soulabé à Banyo	17 ml	63,23%	/
Pont sur la rivière Mmem à Olorunti	70 ml	40,1%	4,82
Pont sur Mayo Galké et de ses accès sur le Mayo Galké à Galké entre Tcholliré et Touboro sur la RN3,	/	92%	/
Travaux de construction de huit (08) dalots sur la route Sobia- Nkolboutou	700 ml	34,14%	1,07
Conception/réalisation de 55 ponts métalliques ACROW sur l'étendue du territoire : Les ouvrages à construire d'un linéaire de tablier de 2 200 ml	2 200 ml	Démarrage de 15 ponts	45,9

Source : MINTP, ml=mètre linéaire

Concernant les constructions civiles, les projets d'extension de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), des services de la Primature et du MINFI (DGI) sont en cours. Par ailleurs, d'autres travaux de constructions se poursuivent. Il s'agit notamment : (i) de l'immeuble siège de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ; (ii) du complexe du Conseil Economique et Social (CES) ; (iii) des infrastructures de la CAN 2019 ; (iv) des lignes de transport d'énergie de Memve'ele et Mekin ; (v) des logements sociaux à Olembé (Yaoundé), Mbanga- Bakoko (Douala), ainsi que dans huit chefs-lieux de Régions et à Sangmelima ; (vi) des centres hospitaliers régionaux ; (vii) des salles de classe, amphis, blocs pédagogiques et administratifs universitaires ; (viii) des immeubles (INS, MINTP, MINFOF, ART...).

Au premier semestre 2018, la construction du tronçon Ndop- Kumbo (50,5 km) et l'aménagement de l'entrée Ouest de Douala (13 km) sont achevés. Les autres projets de construction des routes et autres ouvrages d'art se poursuivent.

2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres ouvrages

En 2017, Trois routes nationales (Ngaoundéré- Garoua ; Yaoundé- Ndoupé et Bekoko- Idénau) d'un linéaire total de 209 km et deux ouvrages d'art (ponts sur la Dibamba et sur le Nyong) d'un linéaire total de 676 ml ont été réhabilités. En outre, plusieurs autres travaux de réhabilitation sont en cours, parmi lesquels le plus avancé concerne la route Ngolbang-Zoétélé -Sangmélima-Mezesse-Meyomessala (réalisée à 64%).

Tableau 20 : Niveau d'exécution des projets d'entretien des routes en 2017

Projets	Linéaire	Taux de réalisation en 2017	Dotations en milliards
Ngolbang-Zoétélé -Sangmélima-Mezesse-Meyomessala	65 km	64%	24
Maroua-Mora	61,43 km	7%	37
Mora-Dabanga-Kousseri	205 km		65,7
Ngaoundéré-Dang, phase 1	12 km	8,81%	3,9
Fin falaise - Pont Keroua – Pont de Sala	120 km	18%	5,3

Source : MINTP

Au premier semestre 2018, le pont sur la Bénoué (406 ml) et le Palais des congrès de Yaoundé ont été réhabilités. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de certaines routes rurales se poursuivent : (i) 2 880 km de routes rurales, par les Communes dans le cadre des ressources transférées ; (ii) 780 km de routes rurales, par les Services déconcentrés du MINTP dans le cadre des crédits délégués ; (iii) 123,75 km de routes rurales, par les sociétés de développement ; (iv) 174,3 km de routes rurales par les sociétés forestières ; (v) 20 km de routes rurales sur la route Bazou-Tongo-Milombé ; (vi) 34 km de routes rurales sur la route Babungo-Ibal-Oku.

2.3 Secteur tertiaire

En 2017, la croissance du secteur tertiaire est de 4,3%, après 4,9% en 2016. La décélération de la croissance résulte du ralentissement observé dans les branches « commerce, réparation de véhicules », « restaurants et hôtels » et « informations et télécommunications ». La croissance s'accélère dans la branche « transports, entrepôts, communication ». Le secteur tertiaire contribue pour 2,3 points à la croissance du PIB et son poids est de 52,8%. En 2018, la croissance de ce secteur serait de 4,4%.

Tableau 21 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Rubriques	2014	2015	2016	2017
	(a)	(b)	(c)	
Secteur tertiaire	4,8	3,4	4,9	4,3
dont : Commerce, réparation véhicules	6,4	3,5	5,6	4,5
Restaurants et hôtels	-2,1	2,2	6,6	5,3
Transports, entrepôts, communications	3,0	4,3	2,2	4,2
Informations et télécommunications	7,3	5,1	6,0	5,7

Source : INS

2.3.1 Commerce

En 2017, la croissance de la branche « commerce, réparation véhicules » est de 4,5% après 5,6% en 2016, et son poids dans le PIB est de 16,7%. Cette évolution résulte essentiellement du ralentissement du taux de croissance des marges commerciales des produits de l'agriculture (2,5% en 2017 après 5,5% en 2016).

Les marges commerciales ont baissé pour les produits des industries de viande et du poisson (-4,7%), les boissons (-3,7%), les produits en bois et articles en bois (-8,4%), les produits chimiques (-1,2%) et le matériel de transport (-5%). Elles s'accroissent pour les produits sylvicoles (+11,5%), les oléagineux (+15,5%) et les « machines et appareils électriques » (+3,3%).

Tableau 22 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Rubrique	2015	2016	2017
Produits de l'agriculture	10,4	5,5	2,5
Produits de l'élevage et de la chasse	9,6	3,8	4,3
Produits sylvicoles	5,8	-0,3	11,5
Produits de la pêche et de la pisciculture	5,1	4,8	10,0
Autres produits d'extraction	12,7	2,1	13,4
Viande et poisson	7,4	0,0	-4,7
Produits du travail des grains et des produits	3,6	-3,0	7,8
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	19,9	3,2	19,8
Oléagineux et aliments pour animaux	-2,1	1,1	15,7
Produits à base de céréales	9,0	4,6	2,3
Produit laitiers; produits à base de fruits	-1,0	4,7	1,0
Boissons	3,8	2,7	-3,7
Produits à base de tabac	-16,2	-14,9	16,3
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	9,8	2,8	2,0
Cuir et chaussures	1,3	3,0	1,2
Produits du travail du bois et articles en bois	16,3	0,2	-8,4
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	26,4	-1,5	-7,4
Produits du raffinage, de la cokéfaction	-20,1	-15,8	6,8
Produits chimiques	5,6	4,6	-1,2
Produits en caoutchouc et en plastique	0,0	1,3	1,2
Autres produits minéraux non métalliques	17,7	6,0	8,5
Produits métalliques de base et ouvrages en m	5,0	-5,2	4,0
Machines, appareils électriques et matériels	-3,4	-6,9	3,3
Equipements et appareils audiovisuels et de	-12,8	41,0	-47,7
Matériel de transport	-5,4	-1,3	-5,0
Meubles, produits des industries diverses	13,9	1,5	5,2
Vente en gros et en détail	3,3	0,4	1,3

Source : INS

Les actions du Gouvernement dans ce sous-secteur portent sur : (i) la lutte contre les pratiques commerciales illicites ; (ii) l'amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation ; (iii) la promotion de la consommation des produits locaux et de l'équité dans les transactions commerciales.

En ce qui concerne la lutte contre les pratiques commerciales illicites, 21 406 sanctions ont été infligées aux contrevenants. Ces efforts d'assainissement du marché se sont traduits entre autres par : (i) la saisie de 6 000 pagnes et la destruction de 74 tonnes de ciment frauduleux ; (ii) le démantèlement d'une usine clandestine de fabrication des produits cosmétiques ; (iii) le dépistage de la commercialisation du carburant frelaté dans certaines stations-services des régions du Centre, du Sud et du Littoral.

S'agissant de l'amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation, 13 infrastructures marchandes ont été construites dont 12 halles de marché et 01 magasin de stockage.

Dans le cadre de la promotion de la consommation des produits locaux et la recherche de l'équité dans les transactions commerciales, on enregistre entre autres : (i) l'organisation de plusieurs foires et festivals (FESTICACAO, FESTICOFFEE, FOMARIC, la fête du KANGA...) ; (ii) les

ventes promotionnelles de riz d'origine locale (SEMRY, NDOP...) ; (iii) la vérification de 15 699 instruments de mesures ; (iv) la construction d'un poste de jaugeage à la SCDP de Nsam et la mise en œuvre du projet de thermo scellement de bouteilles de gaz.

Au premier semestre 2018, dans le cadre des opérations de répression des fraudes, 270 établissements ont été contrôlés et 17 849 produits impropre à la consommation saisis. En outre, plus de 200 descentes de contrôle de métrologie portant sur 7 520 instruments ont été effectuées sur toute l'étendue du territoire. Les sanctions infligées aux contrevenants ont permis de collecter 172,6 millions. Par ailleurs, les fonds transférés aux communes ont permis le démarrage des travaux de construction de 12 infrastructures commerciales, dont 11 halles de marchés périodiques et 01 magasin de stockage.

2.3.2 Tourisme

En 2017, la croissance de la branche « Restaurants et Hôtels » ralentit à 5,3% après 6,6% en 2016. Le nombre de touristes accueillis au Cameroun est estimé à 1 001 600 contre 1 093 000, soit une baisse de 8,4%, du fait de l'insécurité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Le nombre de nuitées est en recul de 4,3% par rapport à 2016 et le taux moyen d'occupation des chambres baisse de 3,1%.

Le Cameroun compte 828 sites naturels, historiques et culturels, avec une forte densité dans les régions de l'Adamaoua (133), de l'Ouest (112) et de l'Extrême-Nord (106). Les jardins zoologiques de Mvog-betsi et de Limbé sont les parcs les plus fréquentés avec respectivement 59 606 et 48 530 visiteurs. Le pays dispose de 776 établissements hôteliers classés, d'une capacité d'accueil de 19 237 chambres, 570 suites et 360 appartements. Ce nombre est en augmentation de 3% par rapport à 2016, en liaison avec l'augmentation de la capacité d'accueil dans le cadre des travaux préparatoires de la CAN 2019.

La commission technique nationale des établissements de tourisme a autorisé 79 constructions d'hôtels. En outre, elle a octroyé 81 autorisations d'ouverture, dont 41 pour les hôtels, 13 pour les restaurants, 17 pour les établissements de loisirs, et 10 pour les agences de tourisme. Par ailleurs, elle a accordé 13 agréments de guide de tourisme.

Au premier semestre 2018, le nombre de nuitées recule de 1,3% par rapport à la même période de 2017, et le taux moyen d'occupation des chambres baisse de 6,2%. La commission technique nationale des établissements de tourisme a autorisé 70 constructions d'hôtels et octroyé 122 autorisations d'ouverture, dont 47 pour les hôtels, 17 pour les restaurants, 27 pour les établissements de loisirs, et 14 pour les agences de tourisme. Par ailleurs, elle a accordé 17 agréments de guide de tourisme.

Tableau 23 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2017

Régions	Capacités en chambres	Catégories					Nombre total d'hôtels
		5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	
Centre	3 983	1	4	9	36	68	118
Littoral	4 160	0	4	18	40	45	107
Ouest	2 648	0	0	7	44	76	127
Nord-Ouest	1 857	0	0	8	16	49	73
Sud-Ouest	1 065	0	0	4	9	23	36
Adamaoua	967	0	0	2	10	29	41
Nord	699	0	0	3	2	30	35
Extrême-Nord	1 396	0	0	6	7	54	67
Est	1 242	0	0	1	2	50	53
Sud	1 220	0	1	6	15	97	119
Total	19 237	1	9	64	181	521	776

Source : MINTOUL

2.3.3 Transports et communications

En 2016, la valeur ajoutée de la branche « transports, entrepôts et communications » croît de 4,3% comme en 2015. Cette performance est la résultante de la bonne tenue des activités dans les transports aérien et maritime.

2.3.3.1 Transports

En 2017, la valeur ajoutée de la branche « transports, entrepôts et communications » croît de 4,2%, en amélioration de 2 points par rapport à 2016. Cette performance résulte de la bonne tenue des activités dans les transports maritime et terrestre. Les activités dans ce sous-secteur portent essentiellement sur les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime.

2.3.3.1.1 Transport routier

En 2017, les activités du transport routier enregistrent une augmentation de 4,7% du chiffre d'affaires généré par le transport de personnes et de marchandises. Cette hausse est liée à l'accélération des travaux du PLANUT et des chantiers de la CAN 2019 d'une part, et à la récupération des passagers du transport ferroviaire suite à l'arrêt des activités de l'inter-city, d'autre part.

Le parc automobile du Cameroun est évalué à 878 111 véhicules, en hausse de 11,5% par rapport à 2016. Le nombre de véhicules nouvellement immatriculés est de 92 379. Les véhicules de moins de 10 ans y représentent 54,7%, dont 38,1% pour les véhicules de moins d'un an.

Dans le cadre du contrôle, de la sensibilisation et de la répression, les missions permanentes de contrôle se sont poursuivies avec le concours des forces de sécurité. Le nombre d'accidents de circulation est passé de 2 941 en 2016 à 2 242 en 2017, soit une baisse de 23,8%. Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires de la branche croît de 2,6%.

2.3.3.1.2 Transport ferroviaire

En 2017, le chiffre d'affaires du transport ferroviaire baisse de 18%. Cette évolution résulte du recul du trafic voyageur (-51,4%) et du trafic marchandises (-4,7%). L'offre du trafic voyageur baisse à la suite de l'arrêt des activités du train inter-city entre Douala et Yaoundé et, le retrait des wagons non conformes du parc d'exploitation. On relève également une baisse de 26,4% du nombre de conteneurs tractés et de 55,3% des conteneurs d'hydrocarbures transportés, du fait de la crise économique au Tchad.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire baisse de 1,7% ; il pourrait croître de 4% en 2018. La CAMRAIL exécute depuis 2013, le plan d'investissement (PQ1) de 40 milliards sur 5 ans pour le renouvellement du matériel roulant et l'entretien du rail sur l'axe Ka'a-Batchenga d'un linéaire de 175 km. En outre, le plan quinquennal n°2 (PQ2) pour la réfection de l'axe Douala-Yaoundé est en cours de mise en œuvre.

Tableau 24 : Evolution du trafic ferroviaire

Rubriques	2016	1er Sem 2017	2017	1er Sem 2018	2018*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic voyageurs (Voyageurs/Km)	539,1	128	262	124	264,1	-51,4	-2,5	0,8
Trafic marchandises (Tonne/Km)	846	432	806	438	847,7	-4,7	1,4	5,2
Chiffre d'affaires (millions)	47 227	20 679	38 715	20 322	40 276	-18	-1,7	4

Source: CAMRAIL, *Estimations

2.3.3.1.3 Transport maritime

En 2017, le trafic maritime enregistre une hausse de 6,5% par rapport à 2016. Le tonnage des marchandises à l'importation augmente de 3,5% et celui des marchandises à l'exportation de 14,9%. Le chiffre d'affaires progresse de 3,9%. L'accroissement du tonnage à l'importation est dû à une augmentation des quantités importées de produits métalliques et matériels de construction (+13,5%), de produits chimiques et pharmaceutiques (+53%), de produits manufacturés (+30,5%) et d'autres produits (+177,1%). L'augmentation du tonnage à l'exportations est imputable à la hausse des quantités exportées de bois (+4,6%), d'aluminium (+13,3%), de produits industriels (+111,5%), de produits alimentaires et boissons (74,1%).

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le tonnage des marchandises croît de 1,2%, en liaison avec l'augmentation de 5,5% du tonnage des marchandises à l'exportation. Au terme de l'année, le trafic global des marchandises progresserait de 5%.

Tableau 25 : Evolution du trafic maritime

Rubriques	2016	1er Sem. 2017	2017	1er Sem. 2018	2018*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic (en milliers de tonnes)	11 043	5 800	11 757	5 869	12 339	6,5	1,2	5,0
Importations (en milliers de tonnes)	8 163	4 317	8 448	4 304	8 862	3,5	-0,3	4,9
Exportations (en milliers de tonnes)	2 880	1 483	3 309	1 565	3 477	14,9	5,5	5,1

Source: PAD, *estimations

2.3.3.1.4 Transport aérien

En 2017, les activités du transport aérien progressent de 17,3% pour les passagers. Cette évolution s'explique notamment par l'arrivée de nouvelles compagnies (Congo Airways, South Africa Link et Afrique Jet), l'ouverture de nouvelles dessertes et l'accroissement du nombre de passagers sur les vols long-courrier. Le fret baisse de 5,1%.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le nombre total de passagers progresse de 7%, en liaison entre autres avec l'ouverture de nouvelles dessertes. Par contre le fret aérien recule de 2,5%.

Tableau 26 : Evolution du trafic aérien

Rubriques	2016	1er Sem. 2017	2017	1er Sem. 2018	2018*	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Passagers (nombre)	1 214 228	644 644	1 424 357	689 930	1 491 351	17,3	7,0	4,7
- Arrivée	599 840	308 322	700 159	339 142	738 185	16,7	10,0	5,4
- Départ	614 388	336 322	724 198	350 788	753 166	17,9	4,3	4,0
Bagages et Fret (tonnes)	23 650	11 157	22 447	10 882	22 678	-5,1	-2,5	1,0
- Arrivée	11 073	4 504	9 854	4 776	9 958	-11,0	6,0	1,1
- Départ	12 577	6 653	12 593	6 106	12 720	0,1	-8,2	1,0

Source : ADC, *estimations

S'agissant de la Camair-Co, elle connaît une amélioration de ses activités en 2017, consécutivement à l'acquisition de nouveaux aéronefs et l'ouverture de nouvelles dessertes. En 2018, l'amélioration des activités se consolideraient avec le recrutement des pilotes pour une exploitation optimale des aéronefs, la mise en place des stratégies marketing pour un meilleur remplissage des vols et l'intensification des vols domestiques.

2.3.3.2 Télécommunications

En 2017, le chiffre d'affaires des télécommunications augmente de 2,7% et se situe à 580,5 milliards. Cette évolution résulte de l'accroissement de 3,2% du chiffre d'affaires du téléphone fixe et de 2,6% de celui du téléphone mobile. Ces accroissements s'expliquent par la modernisation des infrastructures, l'extension du réseau dans les zones rurales, l'amélioration de la qualité des services avec le passage de la 3G à la 4G et la vulgarisation de nouveaux produits plus attractifs, dont le mobile money. Le nombre d'abonnés progresse de 5% par rapport à 2016 pour s'établir à 20 416 897.

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le chiffre d'affaires et le nombre d'abonnés progressent respectivement de 2,3% et 6,4%. Le nombre d'abonnés à l'internet croît de 1,6%.

S'agissant du développement des infrastructures, le Gouvernement a procédé le 22 mai 2018 à Kribi, au lancement du projet de construction du câble sous-marin South Atlantic Inter Link (SAIL), en partenariat avec la Chine. La phase de pose de 6 000 km de câbles d'une capacité de 32 Tbps, reliant les continents africain et sud-Américain à partir des villes de Kribi au Cameroun et Fortaleza au Brésil s'est achevée en août 2018.

Tableau 27 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Rubriques	2016	1 ^{er} Sem 2017	2017	1 ^{er} Sem 2018*	Variations (%)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)
Nombre total d'abonnés	19 453 159	20 488 370	20 416 897	21 799 626	5,0	6,4
Fixe, CDMA	636 688	1 186 123	687 125		7,9	
Mobile, MVNO	18 816 471	19 302 247	19 729 772		4,9	
Internet	8 084 716	8 181 457	8 278 198	8 312 360	2,4	1,6
Chiffre d'affaires (en millions)	565 371	313 347	580 544	313 546	2,7	2,3
Fixe	96 701	49 070	99 751		3,2	
Mobile	468 670	257 427	480 793		2,6	

Source : ART *estimations

2.3.4 PME, économie sociale et artisanat

Le recensement général des entreprises effectué par l'INS en 2016 a dénombré 202 980 PME. Le nombre d'entreprises créées en 2017 dans les centres de formalité de création des entreprises (CFCE) est de 13 343, dont 10 892 dans le secteur tertiaire, 1 581 dans le secondaire et 870 dans le primaire.

Pour promouvoir le développement de ce secteur, les actions du Gouvernement se sont poursuivies à travers d'une part, l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise et d'autre part, la promotion de l'économie sociale et de l'artisanat.

S'agissant de l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise, les réalisations ci-après ont été enregistrées : (i) le renforcement des capacités de 162 PME en TIC et en management ; (ii) la signature de 133 contrats de sous-traitance qui ont généré 3 094 emplois dont 1 905 à durée indéterminée ; (iii) l'appui financier d'un montant de 750 millions aux incubateurs d'entreprises des universités de Douala, Ngaoundéré, Buéa, et des écoles de Binguela et SUP'TIC ; (iv) l'achèvement des travaux de construction de la pépinière nationale pilote d'entreprises.

Dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et de l'artisanat, 14 390 unités de production artisanale ont migré du secteur informel vers le secteur formel et, 117 organisations de l'économie

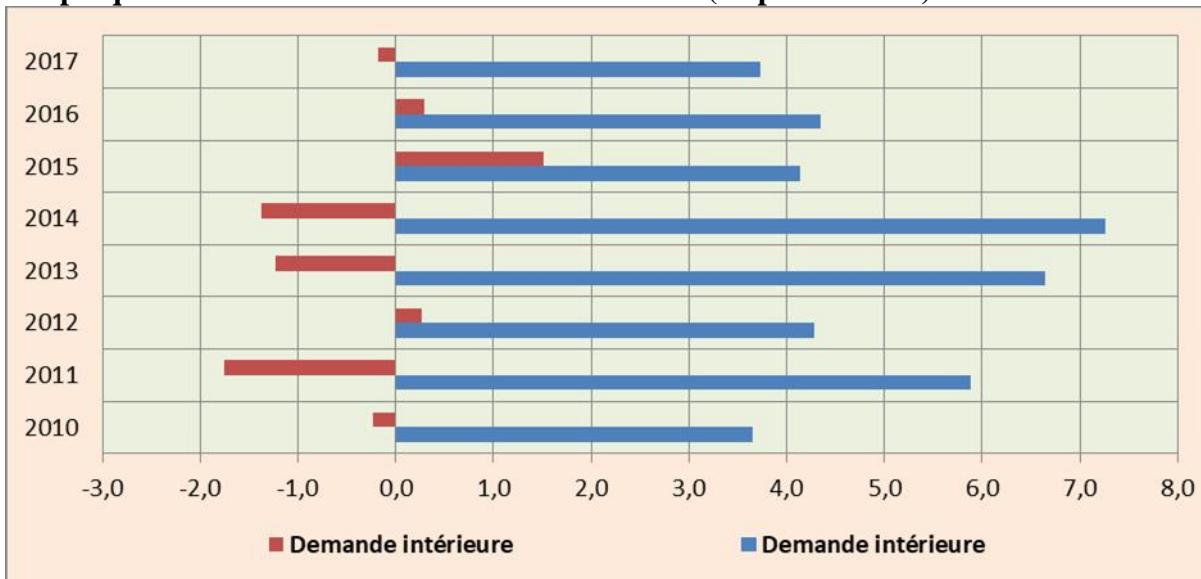
sociale ont bénéficié des appuis financiers. Les travaux de construction des villages artisanaux de Ngaoundéré et Bertoua, ainsi que ceux du village spécial de Mbalmayo se poursuivent.

Par ailleurs, dans le cadre de l'apurement de la dette due par l'Etat aux entreprises, 61,5 milliards ont été décaissés au premier semestre 2018.

CHAPITRE 3 : DEMANDE

L'économie camerounaise décélère en 2017, avec une croissance du PIB réel qui s'établit à 3,5%, après 4,6% en 2016. Cette situation s'est traduite par une décélération de la demande extérieure et de la demande intérieure. La crise dans la zone CEMAC, les perturbations dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du pays et la dévaluation compétitive du Naira ont entre autres contribué à cette évolution. La croissance demeure tirée par la demande intérieure qui y contribue pour 3,7 points. En 2018, la croissance économique est prévue à 4,1%.

Graphique 1: Contributions à la croissance du PIB (en points de %)



Sources: INS, MINFI

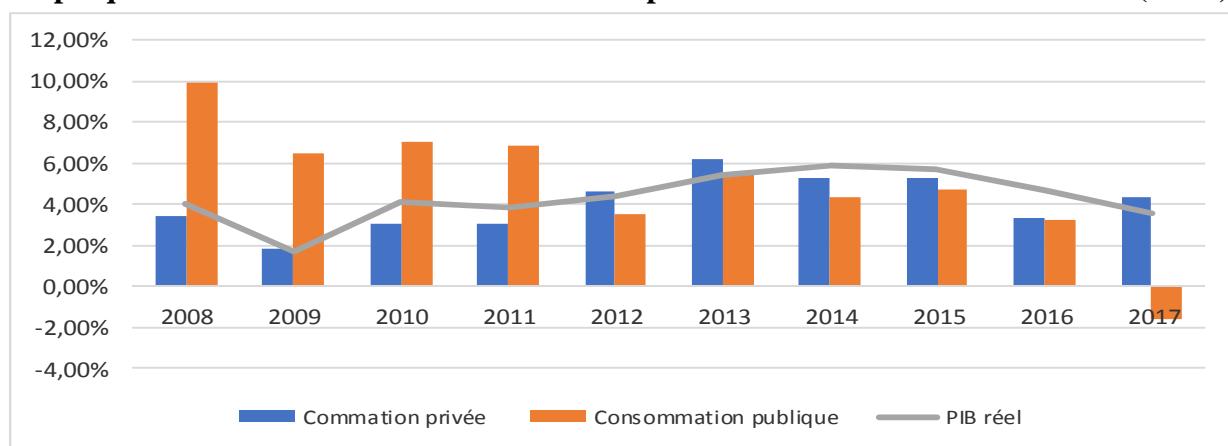
3.1. Demande intérieure

La demande intérieure décèle de 0,4 point pour se situer à 3,7% en 2017, en liaison avec le ralentissement de l'investissement. En 2018, la croissance de la demande intérieure se situerait à 6,0%.

3.1.1 Consommation finale

La croissance de la consommation finale se stabilise autour de 3,3% en 2017. Elle reste la principale composante du PIB, avec un poids de 81,1%. L'évolution de ses composantes (consommation privée et consommation publique) est contrastée.

Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation finale (en %)



Sources: INS, MINFI

3.1.1.1 Consommation privée

En 2017, les dépenses de consommation privée progressent de 4,3%, par rapport à 2016. Elles représentent 70% du PIB et contribuent pour 2,8 points à la croissance réelle. Les dépenses de la plupart des grands groupes de produits augmentent, notamment : les « boissons » (+9,4%), l’« hôtellerie et restauration » (+16,7%), les « viande et poisson » (+12,8%), les « textiles et chaussures » (+6,2%), les « produits chimiques » (+10,1%), les « services d’information et de télécommunications » (+19,2%) et les « produits agricoles » (+5,3%). Par contre, elles baissent dans les « équipements et appareils audiovisuels » (-44,2%) et les « transport et entreposages » (-4,8%).

Les produits agricoles demeurent le premier groupe de produits de consommation des ménages, avec un poids de 15,8% contre 19,7% en 2016. Les autres principaux postes de consommation sont : « hôtellerie et restauration » (10,7%), « logement » (7,2%), « transport » (7,6%), « textiles et chaussures » (5,3%) et « viande et poisson » (4,1%).

Tableau 28 : Evolution de la consommation privée par grands groupes de produits (en %)

Libellés	2014	2015	2016	2017
Agriculture	4,8	1,5	12,8	5,3
Elevage et chasse	3,5	12,5	0,2	3,8
Produits du travail des grains	-19,3	7,2	-3,5	3,6
Boissons	2,8	-2,5	-2,7	9,4
Fabrication de produits à base de céréales	9,0	5,1	3,6	3,2
Viande et poisson	3,6	3,5	5,5	12,8
Meubles et ameublement	12,6	8,7	-10,0	0,7
Textiles et chaussures	-2,9	10,8	-0,5	6,2
Produits chimiques	4,9	18,6	-6,8	10,1
Equipements et appareils audiovisuels	21,7	-15,8	28,3	-44,2
Transports et entreposage	7,1	6,0	20,0	-4,8
Informations et télécommunications	23,1	12,5	-10,5	19,2
Hôtellerie et restauration	3,6	-1,7	7,4	16,7
Services de logement	2,9	3,4	3,8	2,4
Autres services (santé, éducation)	5,2	1,6	11,1	4,4
Total consommation privée	5,4	5,4	3,4	4,3

Source : INS

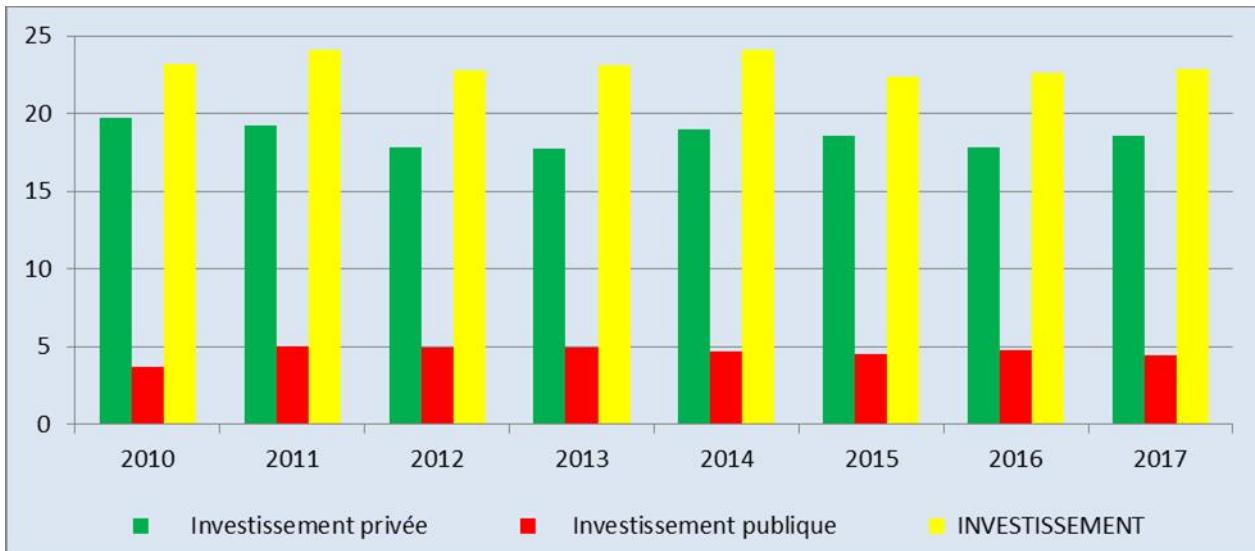
3.1.1.2 Consommation publique

Les dépenses de consommation publique baissent de 1,6% en 2017. Cette évolution est liée à la diminution des charges courantes de l’Etat, essentiellement imputable à la baisse des achats de biens et services qui baissent de 13%. Le recul de la consommation publique est le résultat de la mise en œuvre de la politique de rationalisation de la dépense publique notamment la réduction du train de vie de l’Etat. En 2018, le Gouvernement poursuit la politique de rationalisation de la dépense publique dans le cadre du programme économique et financier appuyé par les partenaires au développement. La consommation publique devrait rester stable.

3.1.2 Investissement

L’investissement ralentit à 4,2% après un accroissement de 6,5% en 2016. Sa contribution à la croissance est de 1,1 point contre 1,7 point en 2016. Le taux d’investissement est de 23% du PIB.

Graphique 3: Evolution du taux d'investissement (en % du PIB)



Sources : INS, MINFI

3.1.2.1. Investissement privé

L'investissement privé a progressé de 6,7% en 2017 et sa contribution à la croissance est de 1,4 point. Les investissements des entreprises se sont principalement orientés vers les travaux de réhabilitation pour les unités agricoles, de modernisation pour l'hôtellerie et restauration, ainsi que l'extension pour les télécommunications et les cimenteries. Par rubrique, la demande des machines et appareils électriques s'est accrue de 3,5%, celle des meubles (+5,4%) et celle des produits de BTP (+12,7%).

Tableau 29 : Evolution de la formation brute de capital fixe par produits (en %)

Libellés	2014	2015	2016	2017
Plantations	4,1	21,6	4,3	66,9
Produits de l'élevage	6,0	32,5	7,7	-0,6
Machines et appareils électriques	15,3	2,5	3,8	3,5
Matériel de transport	47,0	-17,2	5,0	-10,6
Meubles	5,9	6,1	10,3	5,5
BTP	5,5	9,1	7,4	12,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	9,9	0,3	-33,1	-9,7
Autres	-11,7	16,5	18,8	-22,7
Total	13,0	2,5	4,8	4,0

Source : INS

Par branche d'activités, les investissements des entreprises du secteur agricole s'accroissent de 5,8%. Ces investissements concernent essentiellement les filières banane d'exportation (+6,8%) et caoutchouc naturel (+45,1%). Dans la branche « production et distribution d'électricité », ils s'accroissent de 5% et concernent principalement le transport et la distribution d'électricité, ainsi que la réhabilitation du réseau et des centrales hydro-électriques. Les dépenses d'investissement connaissent également des hausses dans les « industries métallurgiques » (+19,1%), et les « industries de fabrication des matériaux de construction », notamment les cimenteries.

Les investissements dans les « transports, entrepôts, communications » augmentent de 24%, en liaison notamment avec la rénovation du terminal passagers de l'aéroport international de

Douala et l'acquisition de nouveaux aéronefs par Camair-Co. Dans la branche « hôtellerie et restauration », ils progressent de 7,6% et concernent la réhabilitation de certains hôtels dans le cadre de la préparation de la CAN 2019. Les dépenses d'investissement sont en hausse de 19,7% dans la téléphonie mobile, en relation avec la poursuite du déploiement des technologies 3G et 4G par les principaux opérateurs du secteur.

S'agissant des investissements directs étrangers (IDE), ils se sont accrus de 20,8% par rapport à 2016 et se chiffrent à 472,1 milliards. Les principaux secteurs concernés sont : les industries pétrolières (172,6 milliards), les industries manufacturières (77,3 milliards), les services, notamment le commerce (72,2 milliards), le secteur financier (59,5 milliards) et les télécoms (17,9 milliards).

En 2018, les entreprises poursuivent leurs programmes d'investissement, en particulier sur les dépenses d'équipement. L'investissement privé progresserait de 4,6% et représenterait 17,9% du PIB.

3.1.2.2. Investissement public

L'investissement public a connu une baisse de 6% en 2017. Plusieurs projets de première génération sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, la crise sécuritaire affecte négativement le niveau d'exécution du BIP dans certaines régions. Pour lutter contre le saupoudrage, l'Etat a mené une politique de rationalisation des dépenses en capital en réduisant de 33,1% les dépenses sur ressources propres et de 19,3% les dépenses de restructuration et réhabilitation. Par ailleurs, le rythme de décaissement des projets d'investissement sur ressources extérieures s'est accéléré. Ainsi, les dépenses d'investissement sur financement extérieur se sont accrues de 58,1%, traduisant une amélioration de la capacité d'absorption de l'Etat.

Par rapport à 2016, le budget d'investissement public (BIP) est en progression de 4%. Cette évolution résulte de l'augmentation des ressources externes (+19%) et de la baisse des ressources internes (-3,9%). Au 31 décembre 2017, le taux d'exécution physique du BIP est de 91,9% contre 95,9% en glissement annuel. Cette performance s'explique par les mesures prises pour l'optimisation de l'exécution du BIP. Il s'agit notamment de : (i) la réduction du délai de démarrage de l'exécution du budget ; (ii) l'appropriation optimale des procédures par tous les acteurs ; (iii) le renforcement de l'accompagnement de toutes les parties prenantes à l'exécution du BIP.

3.2 Demande extérieure

La demande extérieure grève la croissance du PIB de 0,2 point, après une contribution positive de 0,3 point en 2016. Cette évolution est davantage imputable à la demande extérieure des services qu'à celle des biens. En 2018, la demande extérieure obèrera la croissance de 2,3 points.

Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure à la croissance (en %)



Sources : INS, MINFI

3.2.1. Demande extérieure de biens

La demande extérieure des biens continue de grever la croissance à hauteur de 0,01 point après 0,3 point en 2016. Les importations et les exportations des biens obèrent la croissance de 0,8 point.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des biens à la croissance.



Source: MINFI

3.2.1. 1. Exportations de biens

En 2017, la baisse des exportations se poursuit et s'établit à -5%. Le volume exporté de plusieurs produits diminue, notamment ceux des hydrocarbures (-28,3%) et des produits agricoles (-21,1%). Cette baisse est essentiellement atténuée par les augmentations des exportations des produits des industries agro-alimentaires (+59,9%) et du bois (+7,0%). En termes de contributions, les exportations de pétrole brut et des produits agricoles grèvent respectivement la croissance des exportations de biens de 11,6 points et 2,9 points. Les produits exportés des branches « sylviculture et exploitation forestière », « autres industries manufacturières » et « industries agro-alimentaire » contribuent respectivement à hauteur de 4,3 points, 2,3 points et 2,1 points à la croissance.

Tableau 30 : Evolution des contributions à la croissance des exportations des produits par branche

Libellés	2014	2015	2016	2017
Produits du secteur primaire	0,1	2,8	0,7	1,7
Agriculture	0,4	2,5	1,1	-2,9
Elevage et pêche	-0,5	0,1	-0,2	0,3
Sylviculture et exploitation forestière	0,2	0,1	-0,1	4,3
Produits du secteur secondaire	10,3	8,0	-5,1	-6,7
Agro-alimentaire	-0,2	-0,2	0,3	2,1
Autres extractions	0,0	0,0	0,0	0,4
Extraction d'hydrocarbures	7,2	11,6	-7,8	-11,6
Autres industries manufacturières	3,2	-3,3	2,3	2,3
dont: Produits métalliques et ouvrages en métaux	2,7	-0,8	-0,3	1,6
Produits du travail du bois et articles en bois	0,2	0,4	2,0	0,9
Produits en caoutchouc et en plastique	-1,2	-0,2	0,9	-0,6
Machines, appareils électriques et matériels	1,2	-1,0	-0,8	-0,2
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	-0,7	1,1	-0,3	0,2
Produits chimiques	0,5	-1,1	0,0	-0,2
Produits du raffinage et cokéfaction	1,0	-1,9	1,0	0,2
Papiers, cartons, produits de l'édition et imprimerie	-0,2	0,0	0,0	0,2
Matériel de transport	0,0	0,2	-0,2	0,1
Autres produits minéraux non métalliques et métaux	-0,3	0,0	0,1	0,1
Equipements et appareils audiovisuels	0,1	-0,1	0,0	0,1
Total général	10,4	10,8	-4,4	-5,0

Source: INS

3.2.1. 2. Importations des biens

Les importations de biens diminuent de 3,8% après une baisse de 2% en 2016. Les importations baissent pour les hydrocarbures (-63,7%), les équipements et appareils audiovisuels (-52,5%), les produits métallurgiques (-22,6%) et le matériel de transport (-6,8%). Elles s'accroissent pour les produits agricoles (+14,9%), les produits agro-alimentaires (+6,6%) et les produits chimiques (+2,8%).

Tableau 31 : Evolution des importations de produits par branche (en %)

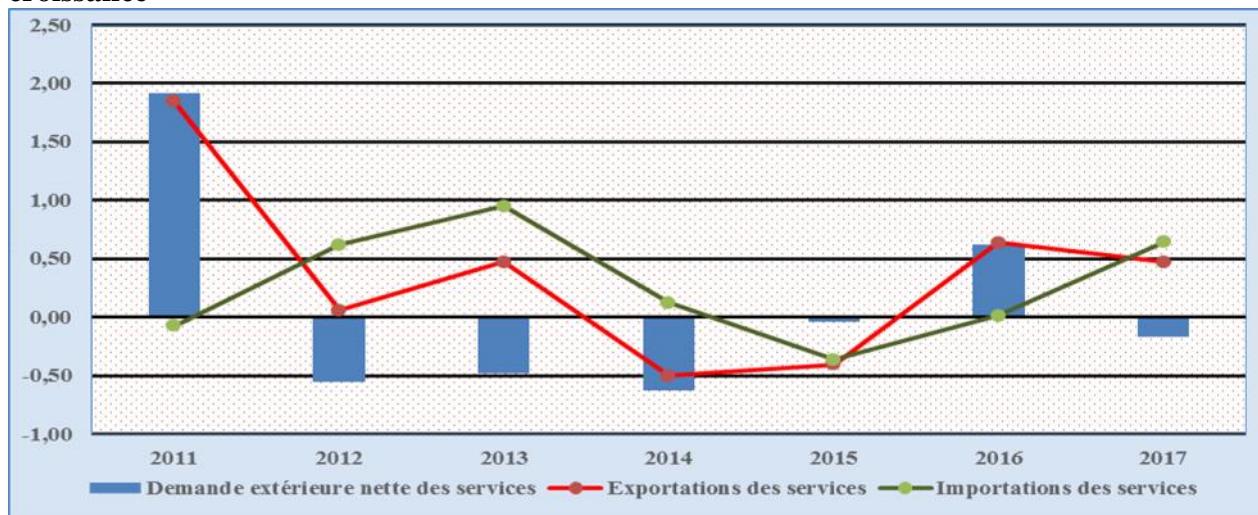
Libellés	2014	2015	2016	2017
Produits du secteur primaire	-4,9	12,1	-0,6	13,8
dont agriculture	8,9	9,1	2,9	14,9
Produits du secteur secondaire	11,6	0,7	-2,1	-4,5
Extraction d'hydrocarbures	52,6	-15,0	-16,1	-63,7
Industries Agro-alimentaires	-15,3	2,0	-3,7	6,6
Autres Industries manufacturières	13,5	1,2	-0,9	-3,4
dont industrie textile	-11,9	39,5	-9,0	-2,8
industrie chimique	8,9	10,4	-4,0	2,8
produit métallurgique	7,8	11,9	13,1	-22,6
machine et appareils électriques	18,5	-2,5	4,5	-0,7
matériel de transport	51,5	-15,5	-11,7	-6,8
équipements et appareils audiovisuels	15,4	-9,9	30,2	-52,5
Importations de biens	10,9	1,1	-2,0	-3,8

Source: INS

3.2.2. Demande extérieure de services

La demande extérieure des services grève la croissance de 0,2 point après une contribution positive 0,6 point en 2016. Les importations contribuent pour 0,6 point et les exportations pour 0,4 point.

Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS, *année de base =2005

3.2.2.1. Exportations de services

Les exportations de services en volume ralentissent à 9,2%, après 13,6% en 2016. Les services exportés croissent dans les branches suivantes : « transports, entrepôts, communications » (+6%), « services financiers » (+88,5%) et « autres services » (+6,7%). Par contre, les « services professionnels, scientifiques et techniques » baissent de 11,9%.

Les exportations de services représentent 26,6% du total des exportations. Elles sont dominées par : les « transports, entrepôts, communications » (34,2%), les « autres services » (13,8%), les « services professionnels, scientifiques et techniques » (10,4%) et les « services financiers » (8,5%).

3.2.2. Importations de services

En 2017, les importations de services progressent de 10,7% par rapport à 2016. Les postes « services professionnels, scientifiques et techniques » et « autres services » augmentent respectivement de 86% et 49%. Par contre, les postes « transports, entrepôts, communications » et « services financiers » baissent respectivement de 10,1% et 5,8%.

Les services représentent 24,9% du total des importations. Les rubriques « transports, entrepôts, communications » et « services professionnels, scientifiques et techniques » constituent les principaux postes d'importations de services, avec les poids respectifs de 34,3% et 25,5%. Les « services financiers » représentent 7,1% et les « autres services » 4,5%.

CHAPITRE 4 : PRIX ET COMPETITIVITE

4.1 Prix

Le comportement des prix dans l'économie camerounaise est appréhendé à partir de l'évolution des prix à la production (déflateur du PIB), des prix à la consommation finale des ménages, des prix des consommations intermédiaires et des salaires.

4.1.1 Déflateur du PIB

En 2017, le déflateur du PIB progresse de 1,5% contre 1,1% en 2016. Cette évolution résulte d'une hausse de 36,9% du déflateur du PIB pétrolier et d'une baisse de 0,2% de celui du PIB non pétrolier.

Dans le secteur pétrolier, la hausse du déflateur est essentiellement liée à l'augmentation des charges de production, indexées sur les cours mondiaux de pétrole brut et du gaz, en hausse respectivement de 16,7% et de 29,8% par rapport à 2016. La baisse du déflateur du PIB dans le secteur non pétrolier est imputable à la diminution des prix à la production des branches « informations et télécommunications » (-7,7%), « industries agro-alimentaires » (-4,2%) et « transports, entrepôts, communications » (-2,2%). Par ailleurs, on observe un renchérissement des prix à la production des branches « pêche et pisciculture » (+6,0%), « sylviculture et exploitation forestière » (+4,7%) et « autres industries manufacturières» (+4,3%).

Tableau 32 : Variation du déflateur du PIB par branches d'activités (en %)

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire	-0,2	5,4	1,8	4,2	4,4	-0,8	-0,1
Agriculture	-1,3	5,2	2,5	4,6	3,3	-0,9	-1,8
Elevage et chasse	0,2	11,4	-5,3	-0,6	-0,1	0,1	1,6
Sylviculture et exploitation forestière	3,9	3,3	3,4	5,6	11,8	-0,7	4,7
Pêche et pisciculture	5,4	1,5	2,2	2,1	5,2	-0,7	6,0
Secteur secondaire	3,5	5,7	-1,2	0,6	-10,4	-0,8	7,3
Industries extractives	14,0	8,3	-8,5	-6,7	-44,7	-16,9	36,9
dont extraction d'hydrocarbures	14,2	8,3	-8,6	-6,8	-45,4	-17,6	37,9
Industries agro-alimentaires	-3,1	3,2	2,8	1,2	6,3	3,0	-4,2
Autres industries manufacturières	3,6	5,1	-0,2	4,2	2,8	1,4	4,3
Production et distribution d'électricité	14,5	4,8	-6,6	11,7	-6,4	6,0	-1,9
Production et distribution d'eau et assainissement	1,8	0,7	1,0	1,3	1,2	0,0	0,2
BTP	-2,4	7,9	3,7	2,4	0,8	-1,1	1,5
Secteur tertiaire	4,4	0,3	4,0	1,9	2,8	2,6	-0,7
Commerce, réparation véhicules	3,1	0,1	3,3	1,5	0,2	-3,4	0,9
Restaurants et hôtels	8,9	11,9	19,4	5,8	19,3	7,8	2,2
Transports, entrepôts, communications	-0,1	-2,0	4,4	3,7	5,6	7,3	-2,2
Informations et télécommunications	-6,3	-1,5	-4,2	-0,4	-2,2	6,6	-7,7
Banques et organismes financiers	42,1	-30,3	-1,3	2,4	0,0	3,7	1,3
Administration publique, sécurité sociale	10,1	7,2	6,2	2,0	2,5	0,8	-0,1
Education	1,8	1,6	3,1	1,7	2,6	2,2	-0,3
Santé et action sociale	2,3	1,7	1,8	2,2	2,5	2,3	0,0
Autres services	1,3	4,5	4,6	2,0	2,8	6,2	-2,4
Impôts et taxes nets des subventions	-7,7	3,3	0,0	5,1	14,0	0,3	0,3
PIB	2,7	2,7	2,0	2,1	0,2	1,1	1,5

Source: INS

Du côté des emplois, la hausse du déflateur du PIB est induite par l'évolution des déflateurs de l'investissement (+2,8%) et des exportations (+3,1%). La hausse du déflateur de l'investissement est liée à la hausse des prix des biens d'équipements ; celle du déflateur des exportations est liée à

la remontée des cours de certains produits primaires (pétrole brut, cacao, caoutchouc).

Le déflateur de la consommation ralentit à 0,5%, après une hausse de 1,4% en 2016. Le ralentissement des prix des postes de consommation est induite par les rubriques : « boissons alcoolisées et tabacs » (+1,5% après +3,0%), « enseignement » (+1,0% après +2,6%), « restaurants et hôtels» (+0,9% après +3,5%) et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,1% après +1,1%). Quant aux importations de biens et services, leur déflateur baisse de 0,3%. Celui des importations des biens augmente de 0,4% après une chute de 10,4%, consécutivement à la hausse des prix des produits importés.

Tableau 33 : Variation du déflateur du PIB et ses emplois (en %)

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation finale	2,3	3,4	1,5	2,5	2,9	1,4	0,5
privée	1,8	3,1	1,2	2,5	3,0	1,4	0,7
publique	6,3	4,7	2,9	2,2	2,1	1,3	-1,9
FBCF	-1,4	-1,7	1,2	0,4	0,2	-1,0	2,8
privée	-1,4	-1,7	1,2	0,4	0,2	-1,0	2,8
publique	-1,4	-1,7	1,2	0,4	0,2	-1,0	2,8
Exportations	16,0	4,7	1,1	0,2	-11,2	-8,0	3,1
Exportations des biens	20,1	4,9	1,1	-2,8	-14,2	-8,3	4,5
Exportations des services	4,5	3,9	1,5	9,0	0,3	-8,8	-1,7
Importations	9,2	3,1	-0,7	-0,2	-2,7	-6,7	-0,3
Importations des biens	9,8	3,2	-1,4	-0,8	-4,1	-10,4	0,4
Importations des services	7,6	2,9	1,4	1,9	2,3	4,2	-4,5
PIB	2,7	2,7	2,0	2,1	0,2	1,1	1,5

Source: INS

4.1.2 Prix à la consommation finale des ménages

En 2017, le taux d'inflation ralentit à 0,6% après 0,9% en 2016, en liaison avec la stabilité des prix des produits alimentaires dont les dépenses y relatives représentent 31,8% du montant total des dépenses des ménages. Les prix de la plupart des produits restent quasi-stable à l'exception de : « Boissons alcoolisées et tabacs » (+1,5%), « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,2%), « enseignement » (+1%), « biens et services divers » (+1,8%).

L'accroissement du coût du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » est lié à la hausse des prix du charbon de bois (+4,1%) et des frais de gardiennage (+3,7%). L'évolution des prix des articles d'« habillement et chaussures » est attribuable à la hausse des prix des chaussures de ville pour femme (+3,4%) et de celui du pantalon importé pour homme (+1,2%). La hausse des prix des « restaurants et hôtels » découle principalement de l'entrée en vigueur en janvier 2017 de la taxe de séjour par nuitée, qui varie de 500 francs, pour les hôtels d'une étoile et autres établissements non classés, à 5 000 francs pour les hôtels de 5 étoiles. L'augmentation des prix des « biens et services divers » résulte de la progression du tarif du timbre communal de 200 francs en 2016 à 600 francs en 2017.

La maîtrise des prix des « produits alimentaires » est liée aux effets combinés de la baisse des prix des fruits (-3,2%), des viandes (-1,2%), des « laits, fromages et œufs » (-1,2%) d'une part, et de la hausse des prix des « huiles et graisses » (+1,4%), des « sucres, confiture, miel, chocolat et confiserie » (+0,5%) et des « pains et céréales » (+0,3%) d'autre part.

Les prix des biens locaux progressent de 0,6% et ceux des biens importés de 0,4%. Dans le secteur primaire, la hausse des prix de 0,5% est attribuable à l'augmentation des prix des céréales non transformées, atténuée par la baisse des prix des fruits. Les prix des biens du secteur secondaire progressent de 0,5%. Les prix des services du secteur tertiaire s'accroissent de 0,8%, du fait de la

hausse des prix des services d'hébergement et des services récréatifs et culturels.

Tableau 34: Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Postes de dépenses	Poids	2015	2016	2017	1 ^{er} sem 2017	1 ^{er} sem 2018	Variations (en %)
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	
I - Evolution suivant les fonctions de consommation							
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	109,8	110,9	111,0	110,1	111,5	0,1
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	116,7	120,2	122,0	121,7	122,9	1,5
Articles d'habillement et chaussures	9,8	105,2	105,3	106,3	106,1	107,6	0,9
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	111,4	113,0	114,3	114	114,4	1,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	105,5	106,1	106,4	106,3	106,9	0,3
Santé	4,8	102,0	101,7	102,0	102	102,2	0,3
Transports	11,3	120,7	119,9	120,8	120,8	120,8	0,8
Communication	4,6	91,4	89,4	90,0	90	90,2	0,7
Loisirs et culture	3,4	101,5	102,9	103,6	103,4	104,1	0,7
Enseignement	3,1	109,9	112,8	113,9	113,5	114,7	1
Restaurants et hôtels	6,7	114,6	118,6	119,7	119,7	120,5	0,9
Biens et services divers	5,2	106,3	108,2	110,2	109,6	111,2	1,8
Indice Général	100	109,3	110,2	110,9	110,6	111,5	0,6
II - Evolution suivant les groupes							
Produits locaux		110,6	112,0	112,7	112,3	112,7	0,6
Produits importés		105,9	105,3	105,7	105,3	107,2	0,4
Produits issus du secteur primaire		112,9	114,7	115,3	114,2	115,1	0,5
Produits issus du secteur secondaire		104,5	104,5	105,0	104,8	106	0,5
Produits issus du secteur tertiaire		111,3	112,4	113,3	113,2	113,9	0,8

Sources : INS, MINFI

Sur le plan spatial, les prix ralentissent à Yaoundé (0,8% en 2017 après 1,3% en 2016) ; Buéa (0,3% après 1,7%) ; Ngaoundéré (0,4% après 1,4%) ; Douala (0,2% après 1,8%) ; Bamenda (0,2% après 1,8%) ; Bafoussam (1,0% après 1,6%). Par contre, ils s'accélèrent à Bertoua (2,6% après 0,3%) ; Maroua (1,0% après -1,0%) ; Garoua (0,8% après -0,1%) et Ebolowa (0,9% après 0,8%).

Au premier semestre 2018, les prix à la consommation finale des ménages enregistrent une hausse de 0,8% contre 0,5% au premier semestre 2017. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation des prix des « produits alimentaires » (+1,3%), des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+1,0%), des articles d'« habillement et chaussures » (+1,4%) et des services d'« enseignement » (+1,1%).

4.1.3 Salaires

En 2017, la masse salariale progresse de 7,3%, tirée par le secteur privé (+8,9%) et l'administration publique (+3,3%). L'accroissement de la masse salariale dans l'administration publique est lié aux avancements de carrière ainsi qu'à l'augmentation des effectifs dans la fonction publique et les forces de défense et de sécurité. La masse salariale s'accroît de 8,1% dans le privé formel et de 14,6% dans le privé informel. L'augmentation de la masse salariale dans le secteur privé est attribuable à l'accroissement des effectifs des employés dans les branches « santé et éducation » (+4,2%) ; « commerce et réparation » (4,1%) ; « agriculture » (+2,8%) et « bâtiments et travaux publics » (+2,3%), en liaison notamment avec la mise en application de la loi sur les incitations à l'investissement de 2013 et l'accélération des travaux de construction relatifs à la préparation de la CAN 2019.

Le salaire moyen progresse de 3,9% en 2017. Il est principalement en hausse dans les branches « constructions » (+18,7%), « agriculture » (+8,3%), « agroalimentaires » (+5,6%) et « commerce et réparations » (+5,4%). Par contre, le salaire moyen baisse dans les sous-secteurs « sylviculture et exploitation forestière » (-33,8%), « industries extractives » (-20,6%) et « eau, électricité, gaz » (-16,4%).

Tableau 35 : Evolution du taux de croissance du salaire moyen par branche (en %)

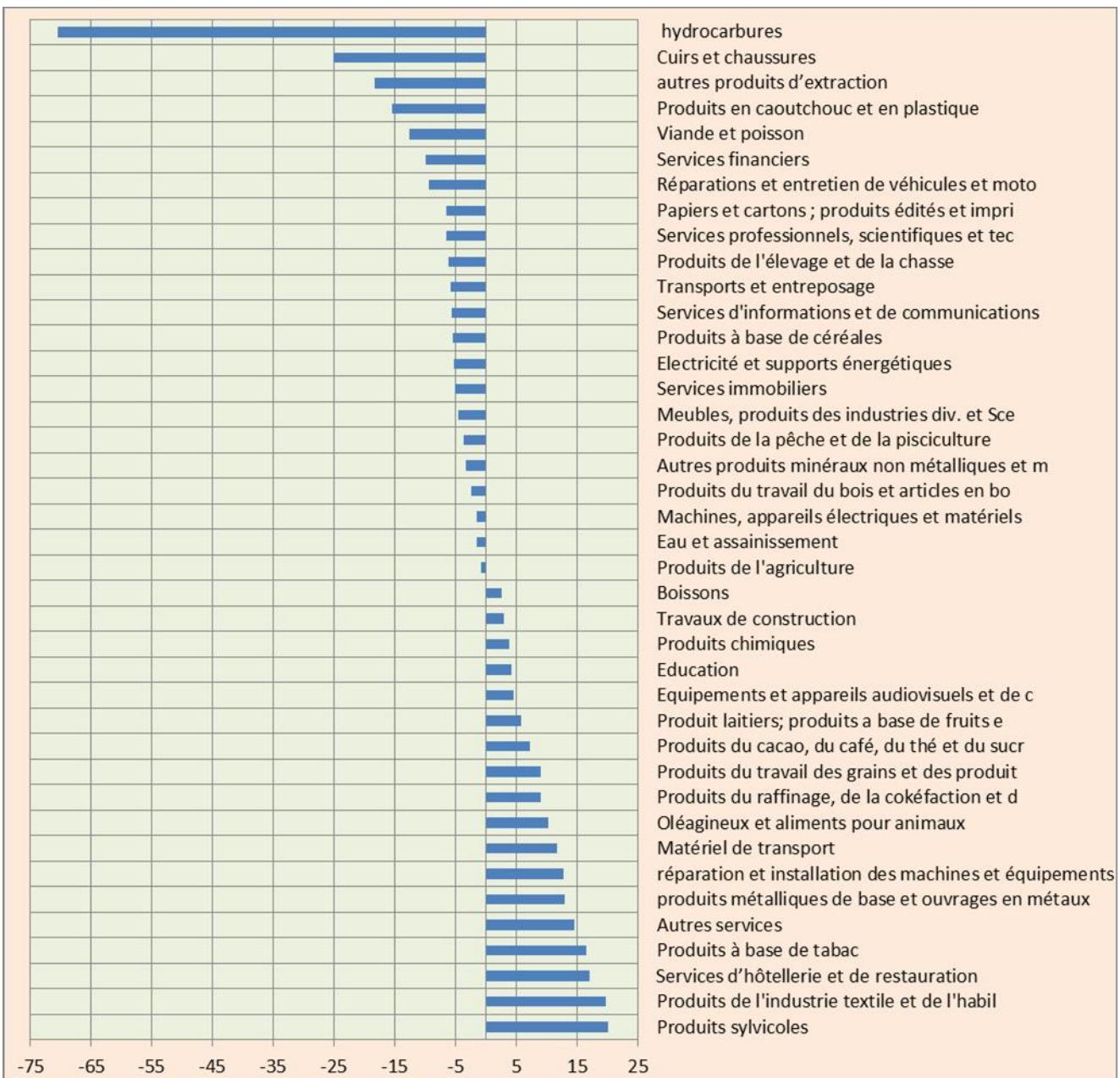
Libellés	2014	2015	2016	2017
Agriculture	2,9	22,0	1,3	8,3
Elevage, chasse, pêche	1,7	5,7	1,8	3,1
Sylviculture et exploitation forestière	-24,2	-4,7	-59,9	-33,8
Industries extractives	7,1	-53,2	-0,3	-20,6
Agro-alimentaire	-3,5	6,0	15,0	5,6
Autres industries manufacturières	17,7	-13,9	3,7	1,7
Eau, électricité, gaz	-31,9	-1,8	-12,5	-16,4
Construction	6,9	51,7	3,3	18,7
Commerce et réparation	6,2	7,6	2,5	5,4
Transport, hôtel et restaurant	14,4	-9,6	-1,7	0,6
Activités financières	-1,1	-4,8	1,8	-1,4
Santé et éducation	1,7	8,1	5,0	4,9
Autres services	-3,5	-1,6	6,8	0,5
Total	4,9	1,9	3,0	3,9

Source : INS

4.1.4 Prix des consommations intermédiaires

En 2017, l'indice des prix de l'offre des consommations intermédiaires diminue de 0,4% par rapport à 2016. Les prix baissent principalement dans les rubriques « hydrocarbures » (-70,6%), « cuirs et chaussures » (-25,2%), « autres produits d'extraction » (-18,3%), « produits en caoutchouc et en plastique » (-15,4%), « viande et poisson » (-12,6%) et « services financiers » (-10,0%). Ils augmentent entre autres dans les rubriques « produits sylvicoles » (+20%), « produits de l'industrie textile et de l'habillement » (+19,8%), « services d'hôtellerie et de restauration » (+17,0%), « produits à base de tabac » (+16,4%), « produits métalliques de base et ouvrages en métaux » (+13,0%), « réparation et installation des machines et équipements » (+12,8%) et « matériel de transport » (+11,7%).

Graphique 7 : Variation des prix des consommations intermédiaires entre 2017 et 2016 (en %)



Source: INS

4.2 Compétitivité

La compétitivité de l'économie est analysée à travers la compétitivité globale et l'environnement des affaires.

4.2.1-Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), des termes de l'échange et du classement du Forum Economique Mondial.

En 2017, le TCER augmente de 0,2% par rapport à 2016, traduisant une perte de compétitivité du Cameroun. Cette évolution est imputable essentiellement à l'appréciation de 2,6% du taux de change effectif nominal (TCEN). L'appréciation du TCEN est consécutive à celle de l'euro qui s'explique par : (i) l'amélioration des perspectives de croissance en zone euro ; (ii) la dépréciation

de la livre, en lien avec le *Brexit* ; (iii) les incertitudes liées aux réformes économiques aux Etats-Unis ; (iv) la dépréciation du yen japonais.

Le différentiel des prix avec les principaux partenaires commerciaux reste en faveur du Cameroun. Les termes de l'échange quant à eux, se sont détériorés de 5,1%, indiquant une bonne tenue des prix des importations par rapport aux prix des exportations.

Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2010 à 2017 (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TCER	-8,8	0,2	-3,5	3,0	1,3	-3,0	2,0	0,2
TCEN	-4,4	1,2	-3,1	3,7	1,6	-3,7	3,6	2,6
Termes de l'échange	11,5	0,5	10,0	-1,4	-7,3	-13,8	2,4	-5,1

Source : FMI, avril 2018, base 100 en 2010

Le Rapport du Forum Economique Mondial présente un classement des pays les plus compétitifs du monde en se basant sur douze indicateurs synthétiques.

Dans le Rapport 2018, le Cameroun gagne trois places et occupe le 116^{ème} rang sur 137 pays évalués. L'indice de compétitivité du Cameroun s'améliore, passant de 3,58 points en 2016 à 3,65 en 2017.

Le pays gagne 6 places sur les facteurs fondamentaux de la compétitivité et 7 sur les facteurs d'innovation et de sophistication. Le Cameroun progresse dans 8 des 12 piliers de la compétitivité, dont l'« innovation » (+13 places) et l'« environnement macroéconomique » (+9 places). Par contre, il recule dans les piliers : (i) « développement du marché financier » (-6 places) ; (ii) « efficience des marchés des biens » (-5 places) ; (iii) « efficience du marché du travail » (-3 places).

Tableau 37: Evolution de la position compétitive du Cameroun suivant les 12 piliers

Piliers	2014		2015		2016		2017	
	Score	Rang/144	Score	Rang/140	Score	Rang/138	Score	Rang/137
Indice Global de la Compétitivité	3,66	116	3,69	114	3,58	119	3,65	116
Fondamentaux de la compétitivité	3,79	116	3,83	113	3,64	119	3,74	113
1-Institutions	3,53	91	3,58	93	3,49	101	3,48	100
2-Infrastructures	2,47	126	2,45	125	2,15	131	2,25	129
3-Environnement macroéconomique	4,45	90	4,41	90	4,25	95	4,45	86
4-Santé et enseignement primaire	4,7	112	4,88	107	4,68	112	4,77	112
Facteurs d'efficacité des processus de production	3,48	113	3,48	113	3,52	114	3,54	114
5-Enseignement post-primaire et formation	3,22	117	3,24	114	3,43	105	3,52	103
6-Efficience du marché des biens	3,99	113	3,97	113	3,97	109	3,94	114
7-Efficience du marché de travail	4,11	81	4,13	79	4,16	76	4,14	79
8-Développement du marché financier	3,51	108	3,49	98	3,66	91	3,62	97
9-Capacité technologique	2,76	120	2,68	122	2,6	124	2,63	123
10-Taille du marché	3,3	91	3,35	87	3,29	85	3,4	83
Facteurs d'innovation et de sophistication	3,47	84	3,4	93	3,34	103	3,38	96
11-Sophistication des affaires	3,68	98	3,59	103	3,49	112	3,52	111
12-Innovation	3,27	71	3,22	79	3,18	90	3,25	77

Source : Forum économique mondial, 2018.

4.2.2-Environnement des affaires

Le Gouvernement a mis en œuvre en 2017, 16 recommandations sur les 25 envisagées du Cameroon Business Forum (CBF). Il s'agit, entre autres, de : (i) l'opérationnalisation du compte séquestre dédié au remboursement des crédits TVA ; (ii) la mise en place d'un système de transmission de quittances électroniques au niveau de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ; (iii) l'encadrement juridique de la dématérialisation des procédures de passation de marchés publics ; (iv) la simplification de la procédure de demande de branchement par ENEO ; (v) l'introduction des annonces légales en ligne ; (vi) l'implémentation d'un système électronique pour l'enregistrement des transactions

foncières à la Direction Générale des Impôts ; (vii) l'opérationnalisation du 3^{ème} portique au port de Douala pour réduire le temps de passage ; (viii) l'utilisation d'un scanner électronique à la Direction Générale des Douanes.

La 9^{ème} session du CBF, tenue en mars 2018, a retenu 23 réformes à implémenter. Il s'agit entre autres de :

- la prise en compte du paiement annuel de la taxe à l'essieu ;
- l'opérationnalisation effective du guichet unique d'enregistrement MINDCAF-MINFI;
- la réduction du coût du permis de bâti ;
- l'informatisation du registre de commerce à Yaoundé et Douala ;
- la finalisation du plan cadastral national ;
- la mise en place d'un mécanisme de traitement en ligne des demandes de visas de moins de 90 jours ;
- le paiement en monnaie électronique, des impôts et taxes encore payés en espèces ;
- l'opérationnalisation de l'incubateur d'entreprises d'Edéa ;
- l'informatisation des registres de commerce dans les centres de formalités et de création des entreprises des villes de Maroua, Limbé, Ngaoundéré et Bertoua.

Au premier semestre 2018, la mise en œuvre des recommandations se poursuit. Il s'agit notamment de : (i) l'audit et la mobilisation d'un montant de 30 milliards pour le règlement partiel de la dette intérieure ; (ii) l'automatisation de la délivrance de l'attestation de non redevance pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) ; (iii) la mise en place d'un système interactif de suivi en ligne des demandes de remboursement des crédits TVA.

CHAPITRE 5 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Le financement de l'économie s'effectue dans un contexte marqué par la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI en juin 2017. Sur le plan monétaire et financier, l'objectif du programme vise à préserver la stabilité monétaire et à renforcer la résilience du secteur financier. Les réformes visant à consolider les secteurs de la microfinance et des assurances se poursuivent. Le taux de bancarisation s'améliore et devient supérieur à 23 % en 2018, à la faveur d'un plus grand recours de la finance aux technologies de l'information et de la communication, la finance technologique ou «Fintech».

5.1 Politique monétaire

La politique monétaire des Etats membres de la CEMAC est définie et mise en œuvre par la BEAC. La Banque centrale émet la monnaie et en garantit la stabilité tout en apportant son soutien aux politiques économiques des Etats membres. La stabilité de la monnaie se décline par la maîtrise de l'inflation et le maintien du taux de couverture de la monnaie à un niveau supérieur à 20%, conformément aux statuts de l'Institut d'émission.

Pour atteindre les objectifs du programme avec le FMI, une politique monétaire restrictive est mise en œuvre depuis 2017 en vue notamment de relever le niveau des avoirs en devises. Pour ce faire, la BEAC dispose de deux instruments : la politique de refinancement et la politique des réserves obligatoires.

5.1.1 Politique de refinancement

La politique de refinancement, conduite jusque-là par le biais du maniement des taux d'intérêts et des objectifs de refinancement, a connu une réforme en mars 2018.

A cette date, le Comité de Politique Monétaire (CPM), a décidé de : (i) l'abandon des objectifs nationaux de refinancement au profit du pilotage des taux d'intérêts ; (ii) la révision des décotes applicables aux effets publics admissibles au refinancement de la banque centrale. Déjà, en décembre 2017, les avances de la banque centrale aux Etats avaient été supprimés et leurs encours consolidés. Pour le Cameroun, le montant des facilités accordées au Trésor a été consolidé à 576,9 milliards.

5.1.1.1- Politique de pilotage des taux d'intérêt

Dans le cadre de la politique de pilotage des taux d'intérêt, le CPM a décidé de la mise en place d'un corridor autour du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), le taux d'intérêt directeur de la banque. Il s'agit au niveau du plafond, de la marginale des prêts qui s'établit actuellement à 4,70%, en remplacement du taux d'intérêt des prises en pensions (TIPP) ; et au niveau du plancher, de la facilité de dépôts à taux zéro, en remplacement du taux d'intérêt sur les placements à 7 jours. le TIAO est resté inchangé à 2,95%, le taux de pénalité aux banques à 7%, et le taux de rémunération des réserves obligatoires à 0,05%.

Au 30 juin 2018, l'encours moyen de liquidité injecté dans le système bancaire est de 42,8 milliards, contre 199,9 milliards à fin juin 2017. La réduction des injections de liquidité est en lien avec la politique monétaire restrictive mise en œuvre au cours de la période.

5.1.1.2 Marché interbancaire

Au 30 juin 2018, 18 opérations interbancaires ont été réalisées pour un montant de 40,7 milliards, dont 56% d'opérations nationales et 44% d'opérations sous-régionales, négociées au taux interbancaire moyen de 4,5%. A la même période de 2017, le nombre d'opérations réalisées étaient de 38, pour un montant de 114 milliards, dont 52% d'opérations nationales et 48% d'opérations sous-régionales, négociées au taux interbancaire moyen de 3,8%. La baisse du montant des opérations interbancaires est consécutive à la mise en œuvre d'une politique monétaire restrictive par la banque centrale.

5.1.2. Politique des réserves obligatoires

Le 21 mars 2018, le CPM a révisé les coefficients des réserves obligatoires. Le coefficient sur les dépôts à vue a été revu à la hausse, passant de 5,875% à 7%, tandis que celui sur les dépôts à terme a été ramené de 4,625% à 4,5%. Cette mesure vise à décourager les dépôts à vue au profit des dépôts à terme et à favoriser le développement des opérations interbancaires.

A fin juin 2018, le montant des réserves obligatoires constituées se chiffre à 233,4 milliards contre 193 milliards au 30 juin 2017. Elles sont rémunérées au taux de 0,05%, et représentent 28,4% de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

5.2. Situation monétaire

A fin décembre 2017, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 5 163,8 milliards, en hausse de 7,7% en glissement annuel. L'évolution de la situation monétaire se caractérise par : (i) un raffermissement des avoirs extérieurs nets ; (ii) une hausse du crédit intérieur, en particulier des créances nettes sur l'Etat ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire.

A fin juin 2018, la situation monétaire s'équilibre à 5 238,7 milliards, en progression de 8,8% par rapport au 30 juin 2017.

Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

Libellés	déc-16	juin-17	déc.-17	juin-18	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a)	(d/b)	(d/c)
Contreparties des ressources du système monétaire	4 794,3	4 816,6	5 163,8	5 238,7	7,7	8,8	1,5
Avoirs Extérieurs Nets (AEN)	1 706,4	1 656,3	1 970,1	1 846,6	15,5	11,5	-6,3
Avoirs Extérieurs Nets de la BEAC	1 105,8	1 000,0	1 321,9	1 255,2	19,5	25,5	-5,0
dont : Compte d'opérations	356,1	1 054,2	1 579,6	1 625,1	343,6	54,2	2,9
Avoirs en devises	1 015,4	216,2	156,2	55,4	-84,6	-74,4	-64,5
AEN des banques créatrices de monnaie	600,6	656,4	648,3	591,3	7,9	-9,9	-8,8
Crédit intérieur	3 088,0	3 160,3	3 193,6	3 392,1	3,4	7,3	6,2
Créances nettes sur l'Etat	118,6	124,9	145,2	166,7	22,4	33,5	14,8
dont : Position Nette du Gouvernement (PNG)	172,0	216,5	204,3	225,0	18,7	3,9	10,2
Crédit à l'économie	2 969,4	3 035,3	3 048,5	3 225,4	2,7	6,3	5,8
Crédit au secteur privé non financier	2 766,2	2 815,4	2 834,4	2 864,9	2,5	1,8	1,1
Crédit aux entreprises publiques non financières	163,2	157,2	146,1	270,3	-10,5	71,9	84,9
Ressources du système monétaire	4 794,3	4 816,6	5 163,8	5 238,7	7,7	8,8	1,5
Masse monétaire (M2)	4 163,1	4 153,2	4 407,3	4 441,9	5,9	6,9	0,8
Circulation fiduciaire	904,7	828,5	977,9	904,0	8,1	9,1	-7,6
Monnaie scripturale	1 773,2	1 784,7	1 895,3	1 887,9	6,9	5,8	-0,4
Quasi-monnaie	1 485,2	1 540,0	1 534,0	1 649,9	3,3	7,1	7,6
Autres postes nets	631,3	663,4	756,5	796,8	19,8	20,1	5,3

Source: BEAC

5.2.1 Contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la masse monétaire sont constituées des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur.

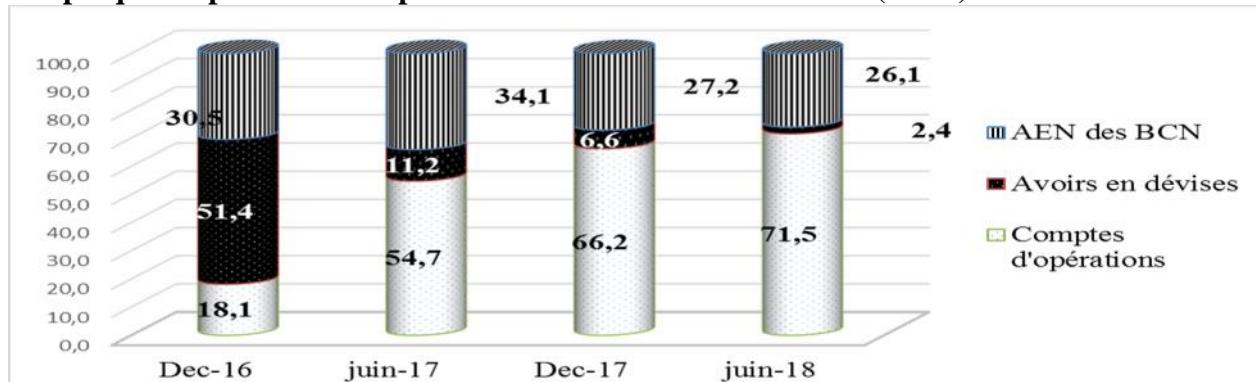
5.2.1-1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2017, et par rapport à la même date de 2016, les avoirs extérieurs nets progressent de 15,5% pour se situer à 1 970,1 milliards. Cette évolution s'explique par les tirages reçus des partenaires au développement dans le cadre des appuis budgétaires, la remontée des cours du baril de pétrole et l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation.

Au 30 juin 2018, les avoirs extérieurs nets se situent à 1 846,6 milliards représentant environ 5 mois d'importations des biens et services. Cette évolution résulte de la hausse de 25,5% des avoirs extérieurs nets de la BEAC, atténuée par la diminution de 9,9% des avoirs extérieurs nets des

banques créatrices de monnaie. Les avoirs extérieurs nets sont constitués de 71,5% d'avoirs en compte d'opérations, 2,4% d'avoirs en devises et 26% d'avoirs des banques créatrices de monnaie. Au 30 juin 2018 et par rapport à fin décembre 2017, les avoirs extérieurs net baissent de 6,3% en liaison avec l'aggravation du déficit commercial sur la même période.

Graphique 8 : poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Source : MINFI

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est amélioré en liaison avec le renforcement des avoirs en devises. Il est de 72,2% à fin juin 2018, contre 70,1% un an plus tôt. Cette tendance est aussi observée pour l'ensemble des pays de la CEMAC, où il passe de 53,9% à 57,2% dans la même période.

5.2.1-2. Crédit intérieur

Au 31 décembre 2017, le crédit intérieur s'élève à 3 193,6 milliards, en progression de 3,4% par rapport à fin décembre 2016. Cette évolution résulte de la hausse de 26,6 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 79,9 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes sur l'Etat, s'est renforcée de 32,3 milliards pour se situer à 204,3 milliards. Cette évolution s'explique par la progression du crédit FMI qui est passé de 49,7 milliards à 191,4 milliards. La PNG envers les banques créatrices de monnaie, tout en restant débitrice, est passée de 181,5 milliards à 75 milliards dans la même période. Par contre, la PNG envers la BEAC fait ressortir un encours des encaisses et dépôts supérieur à celui des créances sur le Gouvernement, induisant une position cré ditrice du Gouvernement qui se situe à 62,2 milliards.

Les crédits à l'économie augmentent de 79,1 milliards pour se situer à 3 048,5 milliards. Les crédits au secteur privé non financier, composante principale (93% de l'encours), s'accroissent de 2,5%, et ceux aux entreprises publiques non financières baissent de 10,5%. S'agissant de la structure, les crédits à court terme représentent 60,6%, ceux à moyen terme 36,2% et les crédits à long terme 3,2%.

A fin juin 2018 et par rapport au 30 juin 2017, le crédit intérieur augmente de 7,3%, tiré par la hausse des crédits à l'économie (+6,3%). La PNG demeure débitrice et passe de 216,5 milliards à 225 milliards. La PNG envers la BEAC, bien que cré ditrice se creuse, et passe de 228,9 milliards à 9,8 milliards.

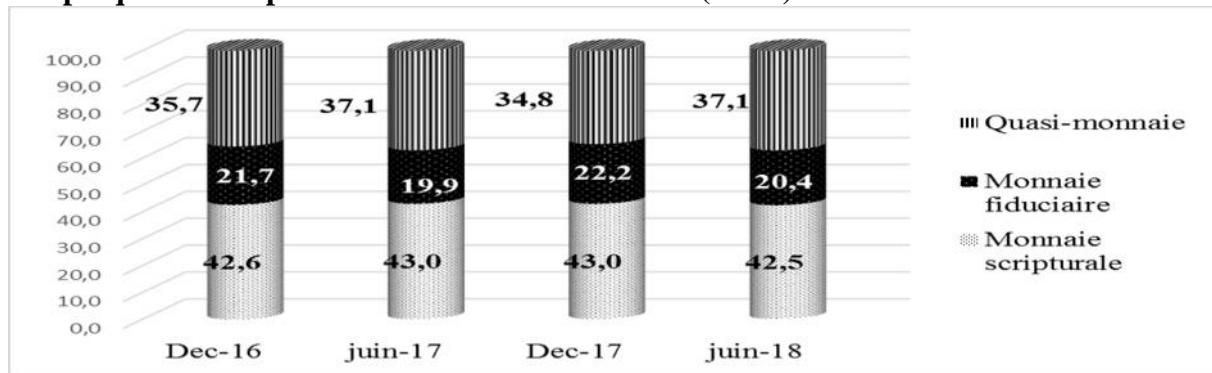
5.2.2-Poids des composantes de la masse monétaire

A fin décembre 2017, et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire au sens large progresse de 5,9% en glissement annuel pour se chiffrer à 4 407,3 milliards. Toutes ses composantes ont augmenté sur la période : +8,1% pour la monnaie fiduciaire, +6,9% pour la

monnaie scripturale et +3,3% pour la quasi-monnaie.

Au 30 juin 2018 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 6,9% pour se situer à 4 441,9 milliards. Elle est composée de 20,4% de monnaie fiduciaire, 42,5% de monnaie scripturale et 37,1% de quasi-monnaie.

Graphique 9: Composantes de la masse monétaire (en %)



Sources : MINFI ; BEAC

5.3. Secteur bancaire et financier

Le paysage bancaire et financier s'est enrichi d'une nouvelle banque, la CCA-Bank, portant ainsi le nombre de banques à 15. Il compte en outre 8 établissements financiers et environ 409 établissements de microfinance en activité.

Le secteur bancaire et financier s'est caractérisé par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) l'amélioration de l'inclusion financière, avec un taux de bancarisation qui passe de 19,5% à 23%, à la faveur des progrès de la finance technologique « Fintech » ; (v) une amélioration dans le respect des normes prudentielles.

5.3.1- Secteur bancaire

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de l'ensemble des banques (hormis CCA-Bank) se situe à 5 307,6 milliards, en augmentation de 2,2% par rapport à décembre 2016. Afriland First Bank occupe la première place avec 18,4% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par la Société Générale-Cameroun (16,2%), la BICEC (14,5%), la S.C.B (10,1%), ECOBANK (8,9%). Ces dernières concentrent environ 70% des dépôts et 70% des crédits. Le degré d'intermédiation, mesuré en rapportant l'encours des crédits sur les dépôts, se situe à 82,7% contre 83,5% en décembre 2016.

Les créances brutes en souffrance représentent 13,1% de l'encours des crédits, alors que la position extérieure des banques baisse en glissement annuel. Le nombre total de comptes bancaires est de 2 146 099 contre 2 017 044 en 2016, soit une hausse de 6,4%.

Au 30 Juin 2018, le total du bilan des banques s'équilibre à 5 404 milliards, en hausse de 6,2% par rapport à la même période en 2017.

5.3.1.1- Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2017 et par rapport au 31 décembre 2016, les dépôts augmentent de 9,5% et se chiffrent à 4 012,1 milliards. Cette évolution est tirée par l'administration publique centrale, suivie par les entreprises privées et enfin les particuliers. A fin juin 2018, les dépôts s'élèvent à 4 118 milliards, en hausse de 8,7% en glissement annuel. La hausse des dépôts s'observe aussi bien par type que par nature de clientèle.

Dépôts par type de clientèle

Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (39,6%). Ils sont suivis par les entreprises privées (20,3%), l'administration publique centrale (12,5%), les entreprises publiques (6 %) et les organismes publics (4,6%).

Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Décembre 2016	Juin 2017	Décembre 2017	Juin 2018	Variations (%)		Poids en Juin 2018 (%)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)	
Administration publique centrale	280,9	289,3	473,1	515,3	77,5	78,1	12,5
Administration publique locale	22,6	19,2	19,2	19,1	-15,0	0,0	0,5
Organismes publics	192,1	228,1	166,1	187,4	-25,7	-17,8	4,6
Administrations privées	141,2	147,8	155	166,2	9,8	12,4	4,0
Entreprises publiques	266,4	282,7	224,8	246,8	-19,9	-12,7	6,0
Entreprises privées	830,0	887,1	933,4	834,1	11,9	-5,9	20,3
Sociétés d'assurance et de capital	124,6	118,3	145,6	145,3	16,9	22,8	3,5
Entreprises individuelles	106,2	100,4	113,8	139,7	7,1	39,1	3,4
Particuliers	1 473,3	1 510,4	1 553,0	1 631,2	5,4	8,0	39,6
Divers	223,8	206,1	228,1	232,6	18,8	12,9	5,6
TOTAL	3 661,1	3 789,4	4 012,1	4 118,0	9,5	8,7	100

Source: BEAC

Dépôts par nature

Tous les types de dépôts, à savoir : les dépôts à régime spécial (bon de caisse), les dépôts à vue et les dépôts à terme augmentent à fin décembre 2017. Les dépôts à terme enregistrent la plus forte progression avec 18,9% et s'établissent à 595,1 milliards.

En glissement annuel, la même évolution est observée au 30 juin 2018. Les dépôts à vue demeurent prépondérant avec 75,5% de l'encours, suivis des dépôts à terme avec 16,6% et des dépôts à régime spécial 7,9%.

Tableau 40 : Dépôts par nature de la clientèle (en milliards)

Libellés	Déc.-16	Juin-17	Déc.-17	Juin-18	Variations		Poids en Juin-18 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Dépôts à régime spécial	276,9	292,4	305,1	325,7	10,2	11,4	7,9
Dépôts à terme	500,6	560,8	595,1	684,1	18,9	22,0	16,6
Dépôts à vue	2 883,6	2 936,2	3 111,9	3 108,1	7,9	5,9	75,5
TOTAL	3 661,1	3 789,4	4 012,1	4 117,9	9,6	8,7	100

Source: BEAC

5.3.1.2- Encours des crédits

Au 31 décembre 2017, l'encours des crédits s'élève à 3 321,5 milliards, en hausse de 5,1% par rapport à la même période de 2016. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés à l'Administration publique centrale qui augmentent de 231,4 milliards et aux entreprises individuelles (+28,3 milliards). Par contre, les crédits accordés aux entreprises publiques baissent de 56,3 milliards et ceux destinés aux entreprises privées baissent de 30,3 milliards. Par banque, les crédits octroyés à la clientèle augmentent dans les établissements bancaires suivants : B.A.C (+39,6 milliards), Société Générale-Cameroun (+ 30,8 milliards), C.B.C (+16 milliards), SCB (+13,3 milliards) et Afriland First Bank (+10,4 milliards).

A fin juin 2018, l'encours des crédits est de 3 383,9 milliards, en baisse de 10,7% par rapport au 30 juin 2017. Cette diminution des crédits résulte de la baisse des crédits octroyés aux particuliers, aux organismes publics et aux administrations privées. En revanche, les crédits aux entreprises privées sont en hausse.

Par type de clientèle, 66,1% de l'encours de crédits a été octroyé aux entreprises privées, 13,1%

aux particuliers, 7,9% aux entreprises publiques et 7,7% à l'Administration publique centrale.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits octroyés sont: « Bâtiments et Travaux Publics » (20,7% du total des crédits), « Commerce, restauration et hôtellerie » (17,4%), « Transports et activités auxiliaires de transport » (16,5%), « Agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (14%), « Production et distribution d'électricité, gaz et eau » (11,7%), « industries extractives » (11,1%), « productions des services aux collectivités et personnels » (5,5%), « activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,7%).

Tableau 41: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Décembre 2016	Juin 2017	Décembre 2017	Juin 2018	Variations (%)	Poids en Juin 2018 (%)
	a	b	c	d	c/a	
Administration publique centrale	36,1	139,0	267,4	259,1	640,7	86,4
Administration publique locale	1,5	4,9	1,4	1,3	-6,7	-73,5
Organismes publics	17,7	0,8	0,0	11,1	-100,0	1287,5
Administrations privées	24,8	33,3	30,2	16,1	21,8	-51,7
Entreprises publiques	208,7	165,1	152,4	266,9	-27,0	61,7
Entreprises privées	2263,8	2232,0	2233,5	2237,8	-1,3	0,3
Sociétés d'assurance et de capital	4,1	4,2	3,2	18,7	-22,0	345,2
Entreprises individuelles	119,8	126,1	148,1	124,2	23,6	-1,5
Particuliers	477,6	496,2	444,6	443,3	-6,9	-10,7
Divers	6,9	19,5	40,7	5,1	489,9	-73,8
TOTAL	3 161,1	3 221,1	3 321,5	3 383,9	5,1	5,1
						100

Source: BEAC

Au 30 juin 2018, le taux de couverture des crédits par les dépôts de l'ensemble des banques se situe à 121,6%. Les créances brutes en souffrance s'élèvent à 512 milliards, soit 15,1% de l'encours des crédits, tandis que les provisions constituées sont de 375,8 milliards.

5.3.1.3- La monnaie électronique

En 2017, le développement de la monnaie électronique s'est poursuivi. Les principaux outils utilisés dans ce domaine sont : le "mobile money" et les cartes bancaires prépayées. Selon la BEAC, la monnaie électronique a été utilisée sur 303,2 millions de transactions financières contre 97,8 millions à fin 2016. Les transactions par le mobile money ont représenté avec 96% des transactions totales en valeur. Les recharges de porte-monnaie électronique (dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente en zone CEMAC) ont atteint 1 814 milliards, dont les deux tiers pour le Cameroun. Au total, 4 700 milliards de transactions financières ont été réalisées, dont 3 412,9 milliards pour le Cameroun.

Tableau 42 : Evolution des transactions en monnaie électronique (nombre en millions, valeur en milliards)

	Année 2015		Année 2016		Année 2017	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	14,2	208,8	49,8	887,7	210,2	3 412,9
Tchad	9,7	80,1	9,1	92,8	4,8	80,7
RCA	-	-	0,014	1,07	0,021	1,8
Congo	1,2	42,5	2,4	53,4	10,2	118,2
Gabon	15,5	232,0	36,4	596,4	77,8	1086,5
TOTAL	40,6	559,6	97,8	1631,7	303,2	4700,3

Source: BEAC.

5.3.1.4- Ratios prudentielles

A fin juin 2018, la situation des ratios prudentielles se présente ainsi qu'il suit :

- 03 banques présentent des fonds propres nets négatifs ;
- 05 banques ne respectent pas le ratio de transformation à long terme.

- 11 banques sur 14 respectent les ratios de couverture des risques et/ou de solvabilité, et de couverture des immobilisations ;
- 11 banques respectent le ratio de liquidité parmi lesquelles 04 surliquides ;

5.3.2. Microfinance

Au 31 décembre 2017, le Cameroun compte 500 établissements de microfinance (EMF), dont 273 immatriculés dans le registre du conseil national du crédit. L'activité dans le secteur est marquée par : (i) une répartition inégale par catégorie ; (ii) un total des bilans en progression ; (iii) une répartition géographique en fonction de l'activité économique ; (iv) une hausse des dépôts de la clientèle ; (v) un accroissement des crédits accordés ; (vi) les performances contrastées.

5.3.2.1- Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2017, les EMF sont repartis en 3 catégories : 454 EMF de 1^{ère} catégorie, 43 EMF de 2^{ème} catégorie et 3 EMF de 3^{ème} catégorie. Sur les 454 EMF de 1^{ère} catégorie, 300 sont en réseau et 154 indépendants. Le nombre d'EMF augmente de 21,1%, par rapport à 2016, en raison de l'accroissement des agréments octroyés aux promoteurs des EMF de première catégorie. Suite à la poursuite de l'assainissement du secteur, près de 418 EMF agréés exercent leurs activités au 30 juin 2018.

Tableau 43 : Répartition des EMF agréés par catégorie.

	Fin décembre 2016	Fin décembre 2017	Poids en %	Variations en %
1 ^{ère} catégorie	370	454	90,8	22,7
2 ^{ème} catégorie	39	43	8,6	10,3
3 ^{ème} catégorie	3	3	0,6	0,0
Total EMF	412	500	100	21,4

Sources : CNC, COBAC

5.3.2.2- Evolution du total des bilans

Le total du bilan des EMF est passé de 768,2 milliards à fin décembre 2016 à 816,4 milliards, correspondant à 16% du total de bilan des banques. Les EMF de 2^{ème} catégorie disposent de la part la plus élevée dans le total des bilans de l'ensemble des EMF (61,1%), suivie par la première catégorie (38,5%) et la 3^{ème} catégorie (0,4%).

Tableau 44: Evolution du total du bilan des EMF (en milliards)

	Fin décembre 2016	Fin décembre 2017	Variations (en %)
1 ^{ère} catégorie	320,2	314,4	-1,8
2 ^{ème} catégorie	447,0	499,3	11,7
3 ^{ème} catégorie	1,0	2,6	159,9
Total	768,2	816,4	6,2

Source : CNC

5.3.2.3- Répartition géographique des points de vente

Le nombre de points de vente des EMF en 2017 est de 1 772 contre 1 595 au 31 décembre 2016. Les EMF sont répartis sur le territoire national en fonction du niveau d'activité économique ; 54,5% en zone urbaine et 45,5 en zone rurale. Par région, le Centre compte le plus grand nombre de points de vente (458), suivi par le Littoral (435) et l'Ouest (257). Les régions les moins couvertes sont le Nord (62), l'Est (58) et l'Adamaoua (54).

Tableau 45 : Répartition géographique des points de vente des EMF par région à fin décembre 2017

Régions	Centre	Sud	Littoral	Est	Ouest	Nord-Ouest	Sud-ouest	Adamaoua	Nord	Extrême -Nord	Total
1 ^{ère} catégorie	155	22	139	10	107	112	77	15	17	24	678
2 ^{ème} catégorie	303	52	294	48	149	47	54	38	44	58	1087
3 ^{ème} catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	458	74	435	58	257	159	131	54	62	84	1772

Source: CNC

5.3.2.4- Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF s'élèvent à 668,2 milliards à fin décembre 2017, soit une augmentation de 9,3% par rapport à 2016. Les dépôts sont concentrés sur les EMF de première et deuxième catégories avec respectivement 37,7% et 62,3% des dépôts.

Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Libellés	Décembre 2016	Décembre 2017	Poids en 2017 (en %)	Variations (en %)
1 ^{ère} catégorie	253,7	252,0	37,7	-0,6
2 ^{ème} catégorie	357,5	416,1	62,3	16,4
Total	611,2	668,2	100	9,3

Sources: EMF-CNC

Dans la 1^{ère} catégorie, les dépôts collectés fléchissent légèrement en 2017 (-0,6%). Par contre, ils augmentent de 16,4% pour la deuxième catégorie, passant de 611,2 milliards à fin 2016 à 668,2 milliards à fin 2017. Le réseau Camccul détient 23,3% des dépôts du secteur et 76,6% des dépôts des EMF en réseau. Les dépôts à court terme représentent 86,4% des dépôts contre 9,6% pour les dépôts à moyen terme et 3,9% pour les dépôts à long terme.

5.3.2.5- Evolution des crédits

L'encours des crédits octroyés par les EMF s'élèvent à 464,2 milliards en hausse de 2,8% par rapport à fin 2016. Les EMF de 2^{ème} catégorie ont octroyé 59,6% de crédits, ceux de la 1^{ère} catégorie 39,6% et la 3^{ème} catégorie 0,3%. Dans la 1^{ère} catégorie, les concours de Camccul s'élèvent à 128,9 milliards, en baisse de 20,1% par rapport à 2016. Selon la durée, 64,1% des crédits à la clientèle sont à court-terme, 32% à long terme et 3,9% à moyen terme.

Par rapport à fin décembre 2016, la qualité du portefeuille, s'est dégradée. Le taux des créances en souffrance représente 22,7% du total des crédits contre 21,5% à fin décembre 2016. Par catégorie, ce taux est de 28,1% pour la 1^{ère} catégorie, 19,4% pour la 2^{ème} et 23,4% pour la 3^{ème}. Le nombre de comptes ouverts dans les EMF est de 3 031 096, plus élevé que ceux ouverts dans les banques commerciales (2 146 099).

5.3.2.6- Evolution des performances

Le ratio de couverture des risques de la 2^{ème} catégorie d'EMF s'est dégradé passant de 68,4% en décembre 2016 à 66,5%.

Les coûts d'exploitation supportés pour financer la clientèle ont diminué pour les EMF de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories.

Le ratio d'efficacité d'exploitation s'est détérioré d'environ 7 points dans les EMF de 1^{ère} catégorie et d'environ 4 points dans ceux de 2^{ème} catégorie. Par contre, il s'est amélioré de 7,7 points dans les EMF de 3^{ème} catégorie passant de 23% à 15,3%.

Les rendements de fonds propres et de l'actif des EMF de 1^{ère} catégorie demeurent négatifs comme en 2016. Les EMF de 2^{ème} catégorie sont les plus rentables, avec des rendements de 11,3% pour les fonds propres et de 18,1% pour le portefeuille/crédit ainsi qu'une autosuffisance opérationnelle de 95,2%. Les performances des EMF de 3^{ème} catégorie sont relativement meilleures qu'en 2016, avec un rendement de fonds propre qui devient positif.

Tableau 47 : Evolution des performances (en %)

Critères d'appréciation	Type d'EMF		1 ^{ère} catégorie		2 ^{ème} catégorie		3 ^{ème} catégorie	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Rendement de fonds Propres	-5,0	-10,6	19,3	11,3	-33,0	0,3		
Rendement de l'actif	-0,4	-0,9	0,5	0,9	-5,3	0,04		
Rendement du portefeuille/crédit	8,1	11,6	11,4	18,1	12,9	7,6		
Autosuffisance opérationnelle	102,8	70,6	112,1	95,2	50,7	63,5		
Efficacité d'exploitation	11,2	18,1	22,0	25,9	23,0	15,3		

Sources : Plateforme CASEMF, CNC/BEAC

5.3.3. Etablissements financiers

Au 31 décembre 2017, le Cameroun compte 8 établissements financiers : Campost, SRC, SNI, CFC, d'Alios Finance, Pro-PME, SCE et Africa Leasing Company. L'analyse porte sur 5 établissements financiers, retenus du fait de la disponibilité de leurs données dans la base CERBER de la BEAC.

5.3.3.1- Evolution du total des bilans

Au 31 décembre 2017, l'activité des établissements financiers est caractérisée par une hausse de 4,2% du total du bilan. Le CFC affiche le plus grand poids avec 80,7% du total du bilan consolidé. Il est suivi par Alios Finance (11,1%) et S.C.E (3,4%).

Tableau 48 : Evolution du total des bilans des établissements financiers (en milliards)

	Décembre 2016	Décembre 2017	Poids en 2016 (en %)	Poids en 2017 (en %)
Crédit Foncier du Cameroun	312,6	329,2		80,7
Alios Finance	46,6	45,3		11,1
Société Camerounaise d'Equipement	10,6	14,1		3,4
Pro-PME Financement	13,1	11,2		2,8
Africa Leasing company	8,4	8,1		2
Total	391,4	407,9		100

Source : CNC

5.3.3.2- Evolution des dépôts

A fin décembre 2017, les dépôts à la clientèle baissent de 15% et se situent à 34,3 milliards. En termes de parts de marché, le Crédit Foncier du Cameroun occupe la première place, avec 75% des dépôts collectés suivi par Alios Finance (9,5%), S.C.E (8,8%), PRO-PME (4,2%) et Africa Leasing Company (1,5%). Par type de dépôts, les dépôts à régime spécial pèsent 63,7% suivis des dépôts à vue (24,2%) et des dépôts à terme (8,5%). Par type de clientèle, les particuliers détiennent 79,7% du total des dépôts, suivis des entreprises privées avec 9,2%.

5.3.3.3- Evolution des crédits

A fin décembre 2017, l'encours des crédits progresse de 1,2% par rapport à fin décembre 2016 pour s'établir à 198,3 milliards. En termes de parts de marché, le C.F.C occupe la première place, avec 86,3% du total des crédits, suivi par PRO-PME (4,9%), SCE (4,2%). Alios-Finance avec 2,9% des parts de marché et Africa Leasing Company (1,7%) sont spécialisés dans les opérations de crédit-bail.

Tableau 49: Evolution des crédits (en milliards)

	Décembre 2016	Décembre 2017	Variations (en %)	Poids en 2017 (en %)
Crédit Foncier du Cameroun	167,8	171,2	2,0	86,3
Pro-PME	9,7	9,7	0,5	4,9
Sté camerounaise d'équipement	6,4	8,3	31,1	4,2
Alios Finance	8,9	5,7	-36,4	2,9
Africa Leasing Company	3,1	3,4	8,9	1,7
Total	196,0	198,3	1,2	100

Source : CNC

Par type d'échéance, les crédits à long terme sont de 44,2 milliards, ceux à moyen terme de 16,4 milliards et ceux à court terme de 8,2 milliards. Les créances brutes en souffrance sont de 127,7 milliards et les autres types de créances s'élèvent à 1,9 milliard. Le Crédit foncier du Cameroun concentre l'essentiel des créances en souffrance (95,4%).

Tableau 50 : Evolution des créances brutes en souffrance (en milliards)

	Décembre 2016	Décembre 2017	Variations (en %)	Poids en 2017 (en %)
Crédit foncier du Cameroun	123,7	121,9	-1,5	95,4
Pro-PME Financement	2,0	2,8	38,8	2,2
Alios Finance	3,3	1,6	-52,8	1,2
Africa Leasing Company	1,1	1,2	10,2	0,9
S.C.E	0,4	0,3	-22,7	0,3
TOTAL	130,6	127,7	-2,2	100

Source : CNC

S'agissant de la répartition des crédits par type de clientèle à fin décembre 2017, les particuliers sont les premiers bénéficiaires de ces crédits avec 35,6% de l'encours, suivis par l'administration publique centrale (24,9%), les entreprises individuelles (21,5%) et les entreprises privées (15,8%).

Tableau 51 : Evolution des crédits par type de clientèle (en milliards)

	Décembre 2016	Décembre 2017	Variations (en %)	Poids 2017 (en %)
Particuliers	68,2	70,5	3,5	35,6
Administration Publique centrale	52,5	49,3	-5,9	24,9
Entreprises individuelles	0,3	42,7	15 254,3	21,5
Entreprises Privées	70,3	31,4	-55,3	15,8
Entreprise publique	2,1	2,1	0,1	1,1
Divers	2,0	1,5	-24,5	0,8
Administrations publiques locales	0,5	0,6	12,3	0,3
Organismes publics	0,1	0,1	22,6	0,1
Administrations privées	0,1	0,1	-16,5	0,1
TOTAL	196,0	198,3	1,2	100

Source: C.N.C

S'agissant des ratios prudentiels, les fonds propres des établissements financiers s'élèvent à 259,3 milliards à fin décembre 2017. Sur le plan réglementaire, trois établissements financiers sur les cinq suivis se conforment entièrement aux normes prudentielles exigées par la COBAC.

5.3.4. Assurances

A fin 2017, le marché camerounais des assurances est animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques divers" (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation".

Le chiffre d'affaires est en hausse de 1,6% par rapport à 2016. La branche "IARD" représente 69,7% du marché et la branche "Vie et capitalisation" 30,3%. Le montant des sinistres payés s'élève à 58,3 milliards et les produits financiers se chiffrent à 9,8 milliards.

Tableau 52 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Branches	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variations (en %) 2017/2016
"IARD"				
Chiffre d'affaires	130,5	130,7	131,2	0,4
Sinistres payés	57,2	54,8	58,3	6,4
Arriérés de primes	14,6	18,4	10,5	-42,9
Produits financiers	4,3	5,5	5	-9,1
Autres charges nettes	32,6	33,8	38,9	15,1
"Vie et capitalisation"				
Chiffres d'affaires	51,5	54,3	56,9	4,8
Charge des prestations	37,4	39,5	37,2	-5,8
Arriérés de primes	2,7	3,3	3,4	3,0
Produits financiers	4,3	4,4	4,8	9,1
Autres charges nettes	8,9	9,9	10,2	3,0

Sources: CIMA, ASAC

En 2017, le chiffre d'affaires de la branche « Vie et Capitalisation » se situe à 56,9 milliards, en augmentation de 4,8 % par rapport à 2016. Les charges des prestations ont diminué de 2,3 milliards et se chiffrent à 37,2 milliards tandis que les autres charges nettes ont augmenté de 300 millions et s'établissent à 10,2 milliards.

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) a poursuivi les réformes décidées en avril 2016 par le conseil des Ministres, notamment celles portant sur : (i) les conditions d'agrément et de contrôle des entreprises de réassurances en zone CIMA ; (ii) la modification de l'article 308 du code des assurances portant sur l'assurance directe à l'étranger et la cession en réassurance ; (iii) l'augmentation du capital minimum des sociétés anonymes d'assurances et du fonds d'établissement des sociétés d'assurances mutuelles ; (iv) la provision de gestion en assurance vie.

Le capital social minimum est porté à 5 milliards pour les sociétés anonymes et à 3 milliards pour les sociétés mutuelles. Les sociétés d'assurances ont jusqu'en 2021 pour se recapitaliser. Les fonds propres doivent être supérieurs à 80% du capital social minimum.

5.3.5. Marché financier

A fin décembre 2017, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange (DSX) se chiffre à 418,9 milliards, en hausse de 27,2% en glissement annuel. Elle se décompose en 145,5 milliards pour le marché des actions et 273,4 milliards pour le marché obligataire.

A fin juin 2018, huit titres sont inscrits à la cote officielle, dont 3 actions et 5 obligations, contre 9 en décembre 2017, du fait de la radiation du titre « BDEAC.5, 5% net. 2012-2017 ».

5.3.5.1- Marché des actions

A fin décembre 2017, la capitalisation boursière du marché des actions baisse de 2% en glissement annuel pour se situer à 145,5 milliards. Cette évolution s'explique par la contre-performance de SAFACAM et SEMC qui baissent respectivement de 14,7% et 1,6%.

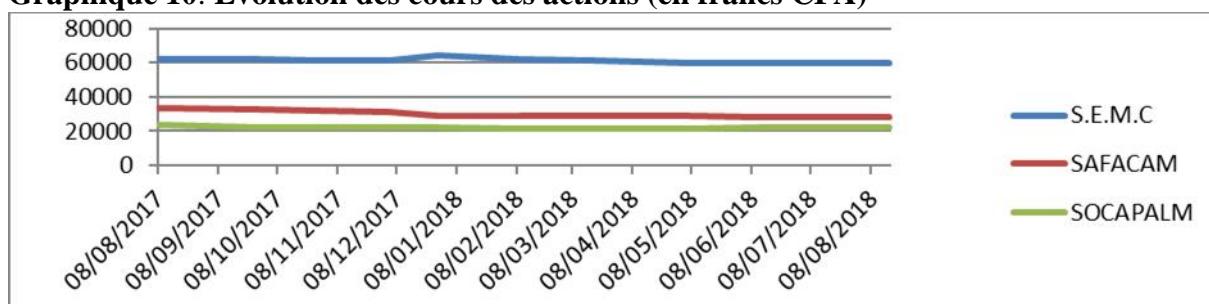
Tableau 53 : Evolution de la capitalisation boursière du marché des actions (en milliards)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variations (en %)
SEMC	12,2	12,5	12,3	-1,6
SAFACAM	53,4	42,2	36	-14,7
SOCAPALM	100,6	93,8	97,2	3,6
Capitalisation	166,2	148,5	145,5	-2,0

Source: D.S.X

L'action SOCAPALM est sur une tendance haussière depuis le début de l'année 2018. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en juillet 2018, avec des évolutions parfois contrastées suivant les périodes.

Graphique 10: Evolution des cours des actions (en francs CFA)



Source : DS

5.3.5.2 Marché obligataire

La capitalisation du marché obligataire progresse de 51,2% par rapport à 2016 et se chiffre à 273,4 milliards en liaison entre autres avec l'entrée en bourse du titre ECMR 5,5% 2016-2021. Ce titre est le plus échangé, avec une valeur de transactions de 2,1 milliards soit 94,7% des échanges. La valeur "BDEAC 5,5% 2010-2017" est sortie de la cote officielle suite à sa radiation après amortissement de la totalité de l'emprunt.

Tableau 54 : Volume et valeur des transactions sur le marché obligataire de la DSX (valeur en millions)

Emetteurs	Volume des transactions			Valeur des transactions		
	2016	2017	Variations (en %)	2016	2017	Variations (en %)
"ECMR 5,9% net 2013-2018	26 400,0	1 426,0	-94,6	197,9	7,3	-96,3
"Etat du Tchad 6%.2013-2018	264 118,0	0,0	-100,0	1 584,7	0,0	-100,0
"FAGACE 5,25% 2014-2019"	266,0	0,0	-100,0	1,9	0,0	-100,0
"ECMR 5,5% 2014-2019"	174 552,0	14 443,0	-91,7	1 745,4	110,3	-93,7
"ECMR 5,5% 2016-2021"	0,0	204 960,0	NC	0,0	2 103,6	NC
Total	465 336,0	220 829,0	-52,5	3 530,1	2 221,3	-37,1

Source: D.S.X, NC: non calculé

5.3.5.3- Marché hors cote

Le marché hors cote de la DSX a enregistré d'importantes transactions, en raison de la mise en vente par la SONARA d'obligations du trésor à coupon zéro (OTZ) détenues dans son portefeuille de titres. Dans ce segment, 16 308 OTZ ont été échangées pour une valeur transactionnelle de 16,3 milliards.

5.3.5.4 Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2017, l'encours des titres publics est de 795,4 milliards, dont 85 milliards pour le marché des adjudications, 260 milliards pour le marché de la syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025.

Au 31 juillet 2018, l'encours des titres publics s'établit à 836,5 milliards, dont 126 milliards pour le marché des adjudications, 260,1 milliards pour le marché de la syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025. Cette évolution résulte de l'émission par le trésor public des bons de trésor assimilables sur le marché de la BEAC pour un montant de 150 milliards et des amortissements de 108,9 milliards. Par ailleurs, l'Etat camerounais envisage de lancer avant la fin de l'année 2018, un nouvel emprunt obligataire de 150 milliards.

5.4. Stratégie de financement de l'économie

La stratégie de financement de l'Economie est articulée autour de 3 axes prioritaires : i) le financement des infrastructures de base, notamment dans les secteurs routier, énergétique, portuaire, télécommunication, ii) la construction des ouvrages qui doivent abriter la CAN-2019 ; iii) et le financement du PLANUT.

La stratégie consiste à pourvoir les besoins de financement de l'Etat à moindre coût et risque et ce, dans le respect des critères de convergence de la CEMAC. Pour ce faire, l'Etat recourt aux emprunts concessionnels, et dans une moindre mesure, aux emprunts non concessionnels destinés exclusivement au financement des projets porteurs de croissances et d'emplois, et capables de générer des ressources suffisantes pour assurer le service de la dette y relative. Les financements extérieurs sont principalement assurés par les Banques Import-Export (Eximbank) à des taux bonifiés. Pour capter les ressources intérieures, l'Etat promeut le développement des marchés financiers et monétaire domestique et poursuit sa stratégie d'émission des titres publics en fonction des besoins de trésorerie.

La stratégie de financement vise aussi à réduire considérablement les Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's), sur lesquels des commissions d'engagement sont d'office payés aux partenaires financiers sans que les ressources ne soient mises à dispositions. Il sera donc question d'utiliser effectivement ces ressources, soit les réallouer ou les annuler.

La stratégie à moyenne terme visera en outre, la relance du financement des entreprises et notamment des PME.

CHAPITRE 6 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2017, les échanges entre le Cameroun et le reste du monde ont été marqués par : (i) la remontée des cours de certains produits de base, notamment le pétrole ; (ii) les troubles socio-politiques dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, ainsi que les problèmes sécuritaires à l'Extrême-nord et à l'Est ; (iii) la dévaluation du Naira.

6.1. Balance des paiements

En 2017, la balance des paiements affiche un solde global excédentaire de 216,2 milliards contre un déficit de 824,5 milliards en 2016. En 2018, le solde global serait excédentaire de 104,3 milliards.

Tableau 55 : Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards)

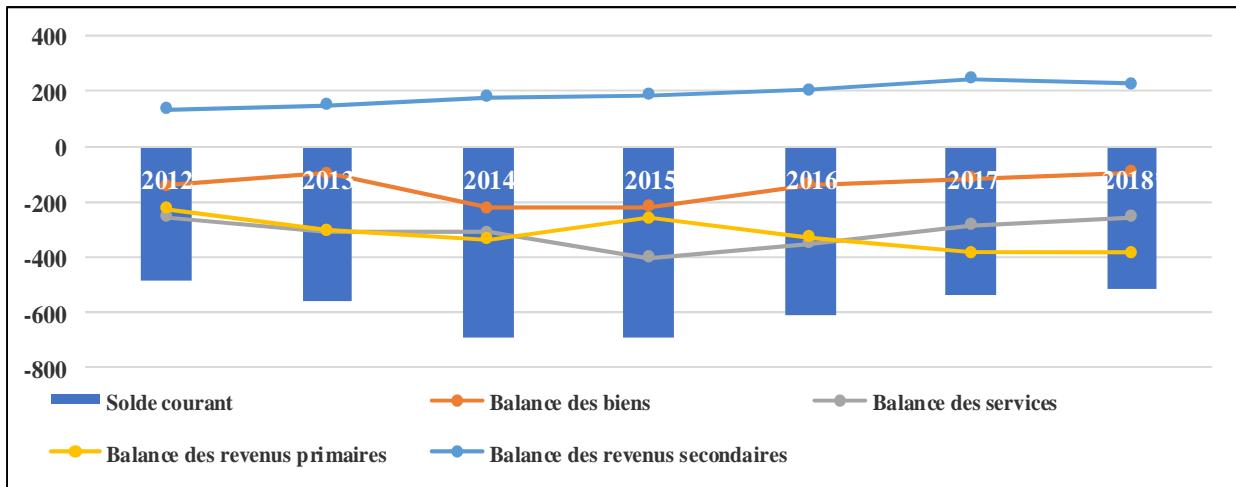
Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
I- SOLDE COURANT	-488,1	-557,2	-692	-694	-613	-540,8	-729,5
1- Balance des biens	-139,9	-97,5	-222	-220	-136,8	-117	-246,0
2- Balance des services	-255,5	-306,2	-310	-403	-350,9	-285,7	-318,3
3- Balance des revenus primaires	-227,1	-303,9	-338	-258,3	-330,6	-384,5	-392,9
4- Balance des revenus secondaires	134,4	150,4	177,4	187,4	205,2	246,4	227,7
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	617,3	586,2	763,6	1226	-203,1	776,8	833,8
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	363	-571	256,2	208,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	413,4	348,2	364,2	377,5	416,5	459,1	398,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés	-0,8	2,5	-0,2	-25,9	-45,1	14,2	12,5
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-164,2	-111,6	-30,7	9,6	-942,4	-217	-204,5
Acq/cession d'actifs non fin. Non prod.	-0,3	0	0	1,8	0	0	1,8
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	904	438,2	850,8	758,5
Dons projets (y compris C2D)	56	46,3	45,3	58,2	58,2	65,6	64,5
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	-10,5	442,4	40	0	0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	180,3	474,9	484	403,4	340	785,2	694,0
3- Banques Créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-40,6	-70,4	-360,2	-133,0
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-72,9	-42,5	-49,5	-8,2	-19,8	0
IV- SOLDE GLOBAL	47,6	-43,9	28,9	483	-824,5	216,2	104,3
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-47,6	43,9	-28,9	-483	824,5	-216,2	-104,3

Source : MINFI, *Estimations.

6.1.1 Balance des transactions courantes

Le compte courant est déficitaire de 540,8 milliards (2,6% du PIB), en amélioration par rapport au déficit de 613 milliards (3,2% du PIB) enregistré en 2016. Cette évolution s'explique, entre autres, par la résilience de l'économie face aux chocs externes. En 2018, le déficit pourrait s'aggraver de 188,6 milliards, pour s'établir à 729,5 milliards.

Graphique 11: Evolution des principaux soldes du compte courant de 2012 à 2018 (en milliards)



Source : MINFI

6.1.1.1 Balance des biens

Le déficit des biens se réduit à 117 milliards, après 136,8 milliards en 2016, du fait d'une baisse des importations (-113,8 milliards) plus élevée que celle des exportations (-18,8 milliards). La baisse des importations s'observe au niveau des achats de pétrole brut (-59,1%), de poissons de mer congelés (-31,5%), de machines et appareils mécaniques (-15,9%), de métaux communs et leurs ouvrages (-7,5%), de matériels de transport (-2,8%). Celle des exportations résulte essentiellement de la chute des ventes de cacao brut en fèves (-41,1%), de carburants (-10,3%) et de bois sciés (-10,6%).

6.1.1.2 Balance des services

Le déficit des services se réduit à 285,7 milliards, après 351 milliards en 2016. Cette évolution résulte de la réduction du déficit des postes « transports » et « assurances ».

Tableau 56 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e)/(d)
Solde des services	-306	-310	-403	-351	-285,7	65,3
Transports	-213	-214	-261	-204	-144,6	59,4
dont Passagers	-75	-82,3	-87,4	-117,9	-110,7	7,2
Fret	-170,3	-164,9	-208,4	-132,8	-98,3	34,5
Autres transports	32,3	35,5	34,8	47,0	64,5	17,6
Voyages	-17,9	-17	-70	-65,7	-65	0,7
A titre professionnel	-34,4	-31,3	-18,7	-48	-43,6	4,4
A titre personnel	16,5	14,3	-51,2	-17,7	-21,4	-3,7
Assurances	-28,8	-34	-42,2	-47,8	-38,9	8,9
dont: Assurance du fret	-20,4	-37,1	-33,0	-35,9	-29,2	6,6
Assurance vie	-2,2	2,6	1,0	-2,6	-2,6	0,0
Autres assurances	-13,2	20,9	13,2	11,8	15,0	3,2
Autres services	-46,4	-45,5	-29,8	-33,4	-37,2	-3,8
Services de communications	34,5	34,6	37,8	36,4	33,1	-3,3

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e)/(d)
Autres services aux entreprises	-137,4	-136,9	-126,4	-129,8	-146,5	-16,7
dont : Assistance technique	-83,4	-83,4	-45,3	-43	-67	-24
Services de construction	-28,2	-28,5	-54,5	-54,9	-53,0	1,9
Services privés n.c.a*	46,7	48,0	48,4	45,2	51,4	6,2
Services fournis ou reçus par les APU	9,7	8,8	10,5	14,8	24,8	10

Source : MINFI, * non classés ailleurs.

6.1.1.2.1 Transports

Le déficit des transports se réduit de 59,4 milliards par rapport à 2016, et se situe à 144,6 milliards. Cette évolution est principalement générée par la baisse du déficit du fret qui se réduit de 34,5 milliards, en liaison avec la baisse des importations de biens. L'excédent du poste « autres transports» augmente de 17,6 milliards pour se situer à 64,5 milliards.

Les recettes de transport de passagers, de fret et de différentes prestations de services fournies aux compagnies étrangères se situent à 341,2 milliards, en augmentation de 54 milliards. Les dépenses effectuées auprès des compagnies étrangères se chiffrent à 485,9 milliards, en diminution de 5,3 milliards.

6.1.1.2.2 Voyages

Le déficit des voyages diminue et s'établit à 65 milliards. Il est généré par les « voyages à titre professionnel » (-43,6 milliards) et les « voyages à titre personnel » (-21,4 milliards). Les recettes de voyages s'élèvent à 306,5 milliards, dont 155,8 milliards au titre des voyages touristiques. Les dépenses se chiffrent à 371,5 milliards.

6.1.1.2.3 Assurances

Les assurances sont déficitaires de 38,9 milliards, en réduction de 8,9 milliards par rapport à 2016. Ce déficit est essentiellement généré par l' « assurance du fret ». Le déficit du poste « assurance-vie » se stabilise à 2,6 milliards et l'excédent du poste « autres assurances » s'améliore de 3,2 milliards pour s'établir à 15 milliards.

6.1.1.2.4 Autres services

Le poste « autres services » comprend les services de communications, les autres services aux entreprises, les services privés n.c.a et les services fournis ou reçus par les administrations publiques. Il enregistre un déficit de 37,2 milliards, après 33,4 milliards en 2016. Cette évolution résulte principalement de l'aggravation du déficit des « autres services aux entreprises », dominés par l'« assistance technique » et les « services de construction ».

6.1.1.3 Balance des revenus primaires

Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers...).

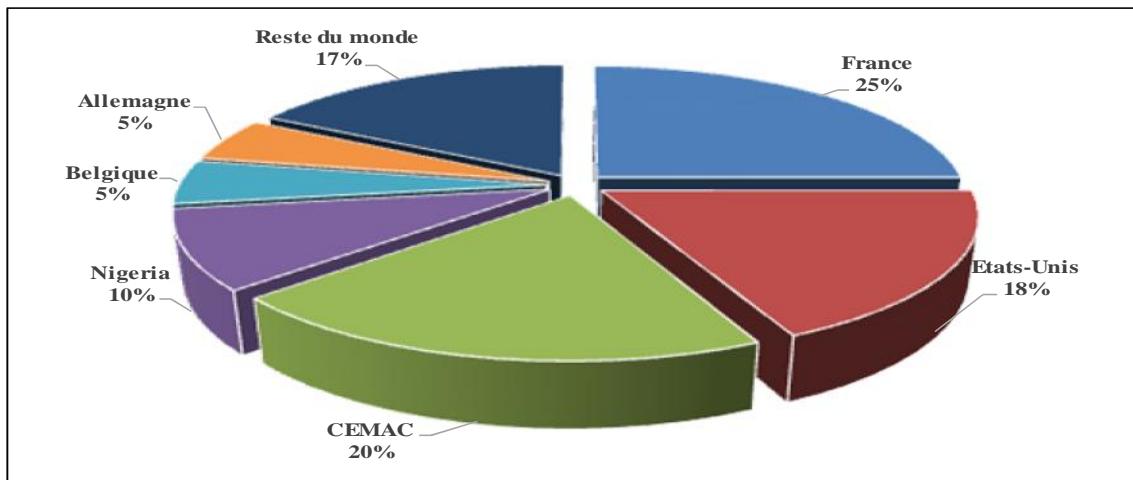
Le déficit des revenus primaires s'accroît, passant de 330,6 milliards en 2016 à 384,5 milliards en 2017, du fait essentiellement de la hausse des intérêts sur la dette publique extérieure. Les dépenses augmentent de 6,2 milliards et se chiffrent à 496,1 milliards, tandis que les recettes passent de 120,5 milliards à 111,6 milliards.

6.1.1.4 Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent des revenus secondaires passe de 205,2 milliards en 2016 à 246,4 milliards en 2017, en liaison avec l'augmentation des transferts de la diaspora.

Les transferts reçus de la diaspora se chiffrent à 335,8 milliards, après 302,1 milliards en 2016. Ils proviennent principalement de la France avec 25% du total, suivie par la CEMAC (20,4%), les Etats-unis (18%) et le Nigéria (10%). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent essentiellement du Gabon (57,6%) et du Tchad (23,8%).

Graphique 12: Répartition des transferts de migrants par pays de provenance en 2017



Source : MINFI

6.1.2 Financements extérieurs

En 2017, les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 776,8 milliards, contre des sorties nettes de 203,1 milliards en 2016. Cette amélioration résulte, entre autres : (i) des emprunts enregistrés dans le secteur public pour le financement des projets d'investissements ; (ii) des appuis budgétaires obtenus dans le cadre du programme économique et financier ; (iii) des investissements dans le secteur privé ; (iv) d'un meilleur rapatriement des recettes d'exportations.

6.1.2.1 Financements extérieurs du secteur privé non bancaire

Les financements extérieurs du secteur privé non bancaire enregistrent des entrées nettes de 256,2 milliards, contre des sorties nettes de 571 milliards en 2016, en lien avec l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportations. Les investissements directs se sont soldés par des entrées nettes de 459,1 milliards et les investissements de portefeuille enregistrent des entrées nettes de 14,2 milliards. Les tirages nets sont négatifs de 217 milliards.

6.1.2.2 Financements extérieurs du secteur public

Les financements extérieurs nets du secteur public se chiffrent à 850,8 milliards, en hausse de 412,6 milliards par rapport à 2016. Cet accroissement résulte des appuis budgétaires obtenus à la suite des résultats satisfaisants de la première revue du programme économique et financier conclu avec le FMI. Les financements extérieurs nets du secteur public sont constitués des dons projets (65,6 milliards) et des emprunts ordinaires (785,2 milliards).

6.1.2.3 Financements extérieurs du secteur bancaire

Les financements extérieurs nets du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 360,2 milliards, en hausse de 289,8 milliards par rapport à 2016. Elles correspondent à une augmentation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales relativement aux : (i) créances sur les

banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) titres de participations et de placements ; (iii) dépôts de la clientèle non résidente.

6.1.3 Balances des paiements sectorielles

En 2017, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « hydrocarbures », « transports » et « activités financières » sont excédentaires. Par contre, les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications) affichent des déficits.

6.1.3.1 Agriculture

L'agriculture enregistre un solde global excédentaire de 630,5 milliards en réduction de 98,1 milliards par rapport à 2016. L'excédent du compte courant baisse de 150,4 milliards. Cette diminution est principalement attribuable à la chute des exportations de cacao brut en fèves (-41,1%), d'huile de palme brute (-31,8%) et de cafés (-16,9%). La balance des services reste déficitaire (-89,1 milliards). Le déficit des revenus primaires est quasi-stable autour de 1,2 milliard. L'excédent des revenus secondaires augmente de 3 milliards et se situe à 4,2 milliards. Les financements extérieurs sont déficitaires et s'établissent à 8,8 milliards contre 61,1 milliards en 2016.

6.1.3.2 Exploitation forestière

Le solde global de ce secteur est excédentaire de 291,4 milliards après 266,1 milliards en 2016. Cette évolution est générée par les recettes d'exportation de bois bruts qui progressent de 26,2% pour s'établir à 114 milliards. Le déficit des services se réduit à 3,8 milliards, essentiellement généré par les dépenses de fret à l'importation. Le poste « revenus primaires » est excédentaire de 5,2 milliards.

Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 24 milliards contre des sorties nettes de 12 milliards en 2016. Ils sont constitués de 16,1 milliards d'investissements directs étrangers et de 40,1 milliards de tirages nets sur emprunts.

6.1.3.3 Exploitation pétrolière

L'excédent global augmente de 457,2 milliards et se chiffre à 522,8 milliards. Cette embellie est attribuable au meilleur rapatriement des recettes d'exportation et à la remontée des cours du pétrole brut. Les services sont déficitaires de 14 milliards, avec une réduction du déficit de 5 milliards. Les sorties nettes de capitaux se réduisent par rapport à 2016 et se situent à 99,1 milliards. Le déficit des revenus primaires s'aggrave de 40 milliards pour se situer à 79 milliards.

6.1.3.4 Industrie

Le déficit du solde global se réduit de 20,9 milliards pour s'établir à 1 268,3 milliards. Le compte courant est déficitaire de 1 355 milliards, mais le déficit se réduit de 142 milliards. Le déficit des biens se contracte de 110,9 milliards pour se situer à 1 137,1 milliards. Les services restent déficitaires de 229,7 milliards. Les financements extérieurs nets diminuent de 121,5 milliards et se situent à 86,7 milliards.

Tableau 57 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		PETROLIER		INDUSTRIE		
	ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
I-SOLDE COURANT		789,7	639,3	278,0	267,5	604,7	621,9	-1497	-1355,0
1- Balance des biens		878,8	725,3	283,6	266,1	667,3	709,8	-1248	-1137,1
2- Balance des services		-89,1	-89,1	-4,0	-3,8	-19	-14	-229,1	-229,7
3- Balance des revenus primaires		-1,1	-1,2	-2,2	5,2	-39	-79	-18,4	5,2
4- Balance des revenus secondaires		1,2	4,2	0,5	0,0	-5,1	5,2	-2,0	6,7

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		PETROLIER		INDUSTRIE	
ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	-61,1	-8,8	-12,0	24,0	-539,1	-99,1	208,1	86,7
1-Secteur privé non bancaire	-61,1	-8,8	-12,0	24,0	-539,1	-99,1	208,1	86,7
Investissements Directs Etrangers (IDE)	-41,4	-11,4	-1,1	-16,1	-6,0	90,4	98,9	73,8
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-19,7	2,6	-10,9	40,1	-533,1	-189,5	109,2	12,9
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	728,6	630,5	266,1	291,4	65,6	522,8	-1289,2	-1268,3

Source : MINFI

6.1.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

Le déficit du solde global du secteur s'aggrave de 89,7 milliards et se situe à 621,8 milliards. L'accroissement de ce déficit est généré par les biens, les services et les revenus primaires. Les financements extérieurs se soldent par les entrées nettes de 59,2 milliards après, 101,2 milliards en 2016.

6.1.3.6 Transports

L'excédent du solde global se situe à 155,8 milliards, en hausse de 27,2 milliards par rapport à 2016. L'excédent courant s'améliore de 29,5 milliards et se chiffre à 155,7 milliards. Cette évolution est essentiellement générée par les services, dont le déficit passe de 175,2 milliards à 223,6 milliards en 2017. Les soldes des biens et des revenus primaires enregistrent des déficits respectifs de 34,1 milliards et 34,9 milliards. Les revenus secondaires sont excédentaires de 1,1 milliard. Les financements extérieurs sont constitués des flux d'IDE de 2,3 milliards et des sorties nettes négatives de 2,2 milliards.

6.1.3.7 Télécommunications

Le solde global du secteur est déficitaire de 51,2 milliards, en réduction de 19,1 milliards par rapport à 2016. Le déficit du compte courant se réduit de 101,2 milliards et se situe à 69,1 milliards. Cette évolution résulte principalement de la réduction du déficit des biens de 86,3 milliards conjuguée à l'amélioration de l'excédent des services de 12,2 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 18 milliards, constituées essentiellement des flux d'investissements directs étrangers.

6.1.3.8 Activités financières

Le secteur financier affiche un solde global excédentaire de 19,6 milliards, contre un déficit de 124,5 milliards en 2016. Cette amélioration résulte principalement des flux d'investissements directs étrangers (+66,4 milliards), des services (+56,3 milliards), des biens (+29,3 milliards). Les déficits des financements extérieurs et du compte courant connaissent respectivement des réductions de 87,8 milliards et 56,3 milliards.

Tableau 58 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	COMMERCE		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
I-SOLDE COURANT	-633,3	-681,0	126,2	155,7	-170,4	-69,1	-87,8	-31,4
1- Balance des biens	-538,8	-587,4	-34,5	-34,1	-192,1	-105,8	-45,9	-16,6
2- Balance des services	-90,4	-109,3	175,2	223,6	22,0	34,2	-16,2	40,1
3- Balance des revenus primaires	-3,1	-8,8	3,9	-34,9	-0,3	1,9	-27,3	-58,2
4- Balance des revenus secondaires	-1,0	24,5	-18,4	1,1	0,0	0,6	1,6	3,3

LIBELLES	COMMERCE		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	101,2	59,2	2,4	0,1	100,1	18,0	-36,8	51,0
1-Secteur privé non bancaire	101,2	59,2	2,4	0,1	100,1	18,0	14,3	63,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	122,2	57,5	2,3	2,3	98,0	18,0	-8,4	58,0
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-21,0	1,7	0,1	-2,2	2,1	0,0	8,7	5,3
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-51,1	-12,3
III-SOLDE GLOBAL	-532,1	-621,8	126,4	155,8	-70,2	-51,2	-124,5	19,6

Source : MINFI

6.1.4 Balances des paiements bilatérales

En 2017, le solde global est déficitaire avec le Nigeria (-142 milliards), la Chine (-50,4 milliards), et les Etats-Unis (-22,4 milliards). Par contre, il est excédentaire avec la CEMAC (+729,5 milliards), la France (+274,2 milliards) et l'Union européenne (+516,5 milliards).

6.1.4.1 Nigeria

Le solde global est déficitaire de 142 milliards, en réduction de 153,8 milliards par rapport à 2016. Cette évolution résulte de la diminution du déficit du compte courant de 150,9 milliards, en liaison avec la balance des biens. La baisse de 144,8 milliards du déficit des biens s'explique par la réduction des dépenses d'importation de pétrole brut. Le déficit des « services » se réduit pour se situer à 68,9 milliards. Par contre, les « revenus primaires » et les « revenus secondaires » sont excédentaires. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 4,3 milliards, après 1,4 milliard en 2016.

6.1.4.2 Chine

Le solde global avec la Chine est déficitaire de 50,4 milliards, en réduction de 256 milliards par rapport à 2016. Le déficit courant se réduit de 185,1 milliards pour se situer à 356,8 milliards, en lien avec la diminution du déficit des biens. Les biens, les services, les revenus primaires et les revenus secondaires affichent des soldes déficitaires de 189 milliards, 81 milliards, 84 milliards et 3,1 milliards respectivement. L'excédent des financements extérieurs augmente de 30,1% pour se situer à 306,4 milliards. Par contre, les investissements directs étrangers, les tirages nets du secteur privé et ceux du secteur public présentent des excédents respectifs de 47 milliards, 7,8 milliards et 251,6 milliards.

6.1.4.3 Etats-Unis

La balance bilatérale avec les Etats-Unis affiche un solde global déficitaire de 22,4 milliards, en augmentation de 1,9 milliard par rapport à 2016. Le déficit du compte courant se réduit de 15,9 milliards et se situe à 59,1 milliards, consécutivement à l'amélioration des soldes des balances des services et des revenus secondaires. Les financements extérieurs sont excédentaires de 36,7 milliards, en diminution de 17,8 milliards par rapport à 2016. Les biens et les revenus primaires ressortent des soldes déficitaires respectifs de 49 milliards et de 64,6 milliards. Par contre, les investissements directs étrangers et les tirages nets du secteur privé affichent des excédents de 36,3 milliards et 400 millions respectivement.

Tableau 59 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		ETATS-UNIS		
	ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017
I-SOLDE COURANT		-297,2	-146,3	-541,9	-356,8	-75	-59,1
1- Balance des biens		-223,7	-78,9	-385	-189	-33	-49
2- Balance des services		-74,1	-68,9	-82	-81	-2,7	16,3
3- Balance des revenus primaires		0,4	0,5	-75	-84	-51	-64,6
4- Balance des revenus secondaires		0,2	0,9	-0,4	-3,1	11,7	38
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS		1,4	4,3	235,5	306,4	54,5	36,7
1-Secteur privé non bancaire		1,4	4,3	68,7	54,8	36,2	36,7
Investissements Directs Etrangers (IDE)		0	2,6	44,8	47	19,3	36,3
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)		0	0	0	0	0	0
Tirages nets (hors IDE et IPF)		1,4	1,7	23,9	7,8	16,9	0,4
2-Administration publique		0	0	171,8	251,6	16,6	0
Dons projets (y compris C2D)		0	0	0	0	0	0
Tirages nets sur emprunt obligataire		0	0	0	0	0	0
Tirages nets (hors obligations du trésor)		0	0	171,8	251,6	16,6	0
3-Banques créatrices de monnaie		0	0	-5	0	1,8	0
III-SOLDE GLOBAL		-295,8	-142	-306,5	-50,4	-20,5	-22,4

Source : MINFI

6.1.4.4 France

Le solde global de la balance bilatérale avec la France est excédentaire de 274,2 milliards, après un déficit de 103,7 milliards en 2016. Cette évolution résulte des nouveaux financements reçus, notamment les appuis budgétaires. Le déficit du compte courant se réduit de 99,9 milliards pour se situer à 26,4 milliards. Ce déficit provient des transactions sur « biens » (-53,7 milliards), « services » (-41,1 milliards) et « revenus primaires » (-45,1 milliards). Les « revenus secondaires » sont excédentaires de 113,5 milliards. Les financements extérieurs sont positifs de 300,6 milliards, générés par les investissements directs étrangers (132,8 milliards) et des tirages nets du secteur public (125,3 milliards).

6.1.4.5 CEMAC

L'excédent du solde global s'améliore de 38,9 milliards par rapport à 2016 et se chiffre à 729,5 milliards. Le compte courant est excédentaire de 715,6 milliards, après 634,8 milliards un an plutôt. L'excédent des biens se situe à 453,3 milliards. La balance des services est excédentaire de 261 milliards et celle des revenus primaires est déficitaire de 36 milliards. La balance des revenus secondaires demeure excédentaire de 37,4 milliards, en hausse de 18,8 milliards. Les financements se soldent par des entrées nettes de 13,8 milliards.

6.1.4.6 Union européenne

Le solde global avec l'Union européenne (UE) est excédentaire de 516,5 milliards, en augmentation de 176,7 milliards, du fait de la hausse des emprunts de l'administration publique. L'excédent du compte courant se situe à 167,6 milliards contre 208 milliards en 2016. L'excédent de la balance des biens se réduit à 201,8 milliards. Le déficit des services se creuse à 127,7 milliards. Le solde des revenus primaires est déficitaire de 38,8 milliards et celui des revenus secondaires est excédentaire de 132,3 milliards.

Tableau 60 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UNION EUROPEENNE	
ANNEES	2016	2017	2016	2017	2016	2017
I-SOLDE COURANT	-126,2	-26,4	634,8	715,7	280,5	167,6
1- Balance des biens	-174,4	-53,7	396,6	453,3	231,2	201,8
2- Balance des services	-7,3	-41,1	231,1	261,0	-39,3	-127,7
3- Balance des revenus primaires	-21,0	-45,1	-11,5	-36,0	-47,4	-38,8
4- Balance des revenus secondaires	76,4	113,5	18,5	37,4	136,0	132,3
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	22,6	300,6	55,7	13,8	59,2	348,8
1-Secteur privé non bancaire	-11,6	160,1	56,0	13,8	22,5	208,4
Investissements Directs Etrangers (IDE)	9,0	132,8	-15,6	-1,6	28,0	150,3
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-20,6	27,3	31,6	15,4	-5,5	58,1
2- Administration publique	51,2	140,4	0,0	0,0	57,4	140,4
Dons projets (y compris C2D)	11,2	15,1	0,0	0,0	11,2	15,1
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	40,0	125,3	0,0	0,0	46,2	125,3
2-Banques Crées de monnaie	-17,0	0,0	-0,3	0,0	-20,6	0,0
III-SOLDE GLOBAL	-103,7	274,2	690,5	729,5	339,7	516,5

Source : MINFI

6.1.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2018

La balance des règlements mensuelle présente l'ensemble des paiements effectués au cours du mois au titre des règlements des transactions économiques avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'exercice 2018, le déficit cumulé du solde courant s'établit à 517,7 milliards, contre 86,6 milliards sur la même période en 2017, en liaison avec l'aggravation du déficit des biens.

Tableau 61 : Balances des règlements mensuelles au premier semestre 2018 (en milliards)

Libellés	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jan.-Juin 2018	Jan.-Juin 2017
I- SOLDE COURANT	-38,7	-35,8	-67,9	-90,7	-226,3	-58,4	-517,7	-86,6
1- Balance des biens	-60,2	-53	-109,3	-88,4	-224,4	-59,9	-595,2	-24
2- Balance des services	-1,3	2,2	-6,6	-15	-19,2	-8,8	-48,7	-107
3- Balance des revenus primaires	-1	-1,7	33,4	-1	1,4	-0,5	30,7	-10,2
4-Balance des revenus secondaires	23,8	16,7	14,5	13,6	16	10,8	95,5	54,6
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	180,9	10,7	48	0	101,4	113,8	454,8	334,1
1-Secteur privé non bancaire	0,5	0	0	0	0,1	0	0,5	95,2
Investissements Directs Etrangers	0	0	0	0	0	0	0	36
Investissements de Portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	0,5	0	0	0	0,1	0	0,5	59,2
2-Administration publique	115,1	35,5	61,2	22,8	62,1	102,8	399,5	238,9
Dons projets (y compris C2D)	0,4	1,1	1,3	0,7	1,8	3,1	8,4	6,9
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	114,7	34,4	59,9	22,1	60,3	99,7	391,1	232
3- Banques créatrices de Monnaie	65,3	-24,8	-13,2	-22,8	39,3	11	54,7	-12,8
III- ERREURS ET OMISSIONS	-20,6	-30,7	46,2	-13	115	-100,4	-3,6	-67,8
IV- SOLDE GLOBAL	121,5	-55,9	26,2	-103,7	-9,8	-45	-66,6	-232,8
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-121,5	55,9	-26,2	103,7	9,8	45	66,6	248,8

Source : MINFI

Le déficit de la balance des biens est de 595,2 milliards, et celui de la balance des services de 48,7 milliards. Exceptés les mois de mars et mai, le solde des revenus primaires est déficitaire. Leur cumul s'élève à 30,7 milliards, contre -10,2 milliards sur la même période en 2017.

Les financements extérieurs au premier semestre 2018 sont excédentaires de 454,8 milliards contre 334,1 milliards sur la même période de 2017. Ils sont dominés par les tirages nets hors obligations du trésor, qui s'élèvent à 391,1 milliards. Les opérations financières du secteur privé non bancaire se soldent par des entrées nettes de 0,5 milliard, en baisse par rapport aux 95,2 milliards enregistrés en 2017. Le secteur bancaire enregistre des entrées nettes de 54,7 milliards contre des sorties nettes de 12,8 milliards en 2017.

Il se dégage des différents règlements effectués avec l'extérieur au premier semestre 2018, une réduction du déficit du solde global à 66,6 milliards. Ce déficit s'est accumulé au cours des mois de février (-55,9 milliards), avril (-103,7 milliards), mai (-9,8 milliards) et juin (-45 milliards).

Tableau 62: Balance des paiements de 2012 à 2018 (en milliards)

LIBELLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-487,8	-556,9	-692,2	-693,9	-613,0	-540,8	-729,5
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-531,7	-602,4	-746,7	-736,5	-660,0	-591,6	-780,8
1- Balance des biens	-139,8	-97,3	-221,9	-220	-136,8	-117,0	-246
Exportations des biens FOB	2939	3003,7	3244,5	3085,6	2724,7	2674,8	3178
dont Exportations douanières FOB	2182	2230,7	2557,9	2400	1959,7	1881,9	2862,0
Importations des biens FOB	-3079	-3101	-3466	-3306	-2861,5	-2791,9	-3108,0
dont Importations douanières CAF	-3325	-3285	-3747	-3575	-3087,4	-2614,8	-3424,7
2- Balance des services	-255,4	-306,2	-310,2	-403	-350,9	-285,7	-318,3
Transports	-189	-213	-213,7	-261	-204,0	-144,6	-202,4
- Passagers	-62,6	-75	-82,3	-87,4	-117,9	-110,6	-110,0
Recettes	14,1	15,5	16,8	15,5	1,4	10,4	20,0
Dépenses	-76,7	-90,5	-99,1	-102,9	-119,3	-121,1	-130,0
- Fret	-156,9	-170,3	-164,9	-208,4	-132,8	-98,3	-137,1
Recettes	219,6	222,4	239,3	212,2	236,0	253,1	255,9
Dépenses	-376,5	-392,7	-404,2	-420,6	-368,8	-351,3	-393,0
- Autres transports	30,5	32,3	33,5	34,8	46,7	64,5	44,7
Recettes	40,4	42,6	44,9	47,2	49,8	77,4	61,2
Dépenses	-9,9	-10,3	-11,4	-12,4	-3,1	-12,9	-16,5
Assurances et pensions	-34,7	-28,8	-34	-42,2	-47,8	-38,8	-51,8
Recettes	26,6	34,6	35,4	31,1	33,7	34,8	40,0
Dépenses	-61,3	-63,4	-69,4	-73,3	-81,5	-73,6	-91,8
Voyages	-85,8	-18	-17	-70	-65,7	-65,0	-55,1
Recettes	178,4	284,6	294,4	266,1	299,6	306,5	387,9
Dépenses	-264,2	-302,6	-311,4	-336,1	-365,3	-371,5	-443,0
Autres services	54,1	-46,4	-45,5	-29,8	-33,4	-37,2	-9,0
Recettes	352,1	361,7	372,1	324,5	362,6	437,0	440,0
Dépenses	-298	-408,1	-417,6	-354,3	-396,1	-474,3	-449,0
dont Assistance technique et services divers aux entretiens	6,3	-79,9	-79	-35,6	-37,0	-120,5	-66,0
Recettes	197,5	199,8	205,1	154,6	167,3	173,9	184,0
Dépenses	-191,2	-279,7	-284,1	-190,2	-204,3	-294,4	-250,0
3- Balance des revenus primaires	-227,1	-303,9	-337,5	-258,3	-330,6	-384,5	-392,9
Recettes	105	82,9	80,3	107,8	120,5	111,6	124,8
Dépenses	-332,1	-386,8	-417,8	-366,1	-451,1	-496,1	-517,7
Rémunération des salariés	-15,4	-17,9	-18	-19,9	-20,7	-21,0	-23,7

LIBELLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Investissements directs	-257	-320	-326,3	-243,3	-251,1	-294,5	-270,0
Investissements de portefeuille et prod. fin. derivés	-16,8	-10,6	-11,9	-12,4	-57,1	-59,6	-16,0
Autres investissements avoirs de reserves et aut, rev.	-42,9	-38,3	-61,6	-90,5	-122,2	-111,8	-208,0
dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-38	-47,4	-59,5	-51,4	-92,1	-92,5	-193,8
4- Balance des revenus secondaires	134,5	150,5	177,4	187,4	205,2	246,4	227,7
Privés	90,6	105	122,9	144,8	158,2	195,6	176,4
Entrants	204,3	218,7	253,4	278,9	302,1	335,8	323,4
Sortants	-113,7	-113,7	-130,5	-134,1	-143,8	-140,2	-147,0
Publics	43,9	45,5	54,5	42,6	47,0	50,8	51,3
Entrants	54,2	55	63	68,2	74,6	71,7	83,4
Sortants	-10,3	-9,5	-8,5	-25,6	-27,6	-20,9	-32,1
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	617,4	586,2	763,6	1179,3	-203,1	776,9	833,8
1- Compte de Capital	59,7	48,1	47,1	12,9	58,2	67,9	66,3
Administrations publiques	56	46,3	45,3	11,1	58,2	65,6	64,5
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)	56	46,3	45,3	11,1			
Autres secteurs	3,7	1,8	1,8	1,8	0,0	2,3	1,8
2- Compte d'opérations financières	557,7	538,1	716,5	1166,4	-261,4	708,9	776,5
Investissements Directs	413,4	348,1	364,2	377,5	416,5	459,1	398,5
Entrants	377,4	280,2	359,2	371,1	390,8	472,1	390,9
Sortants	36	67,9	5	6,4	25,7	-13,0	7,6
Investissements de portefeuille et produits fin. dériv.	-0,7	-34,5	-31,5	416,5	-24,5	14,2	12,5
Avoirs (baisse +)	9,8	-24,3	-21	-13,5	-20,5	37,7	32,3
Engagements (baisse -)	-10,5	-10,2	-10,5	430	-4,0	-23,5	-19,8
Autres Investissements	145	224,5	383,8	372,4	-653,4	235,7	356,5
Administrations publiques	180,3	475	484	403,4	340,0	785,2	694,0
dont Engagements	180,3	475	484	403,4	340,0	785,2	694,0
- Tirages	244,6	532,3	554,5	486	453,0	919,7	918,0
- Amortissements	-64,3	-57,3	-70,5	-82,6	-113,0	-134,5	-224,0
Banques et Institutions financières	132,5	-137,2	-67,7	-40,6	-51,1	-360,2	-133,0
Avoirs (baisse +)	142,7	-149,3	-24,3	-71,9	-39,5	-417,1	-171,0
- Dépôts	140,3	-28,1	21,8	15,1	-36,9	-387,1	18,0
- Autres avoirs	2,4	-121,2	-46,1	-87	-2,6	-30,0	-189,0
Engagements (baisse -)	-10,2	12,1	-43,4	31,3	-11,5	56,9	38,0
-Dépôts	-17	10,8	-45,9	-7,2	-24,4	56,9	32,9
-Autres Engagements	6,8	1,3	2,5	38,5	12,8	0,0	5,1
Privé non bancaire	-167,8	-113,3	-32,5	9,6	-942,4	-189,3	-204,5
Avoirs (baisse +)	-89	43,3	-1,5	-35,7	-988,9	-218,8	-230,0
Engagements (baisse -)	-78,8	-156,6	-31	45,3	46,5	29,5	25,5
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-73	-42,5	-2,4	-8,2	-19,8	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	48,0	-43,7	28,9	483	-824,5	216,2	104,3
V- FINANCEMENT	-48,0	43,7	-28,9	-483	824,5	-216,2	-104,3
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	-48,0	43,7	-28,9	-483	824,5	-216,2	-104,3
FMI (net)	-2,7	-5,2	2,6		-17,6		
Compte d'opérations (net)	-44,1	394,2	171,3		673,6		
2- Financements Exceptionnels	0	0	0	0	0	0,0	0,0

Source : MINFI, *Estimations

6.2. Commerce extérieur

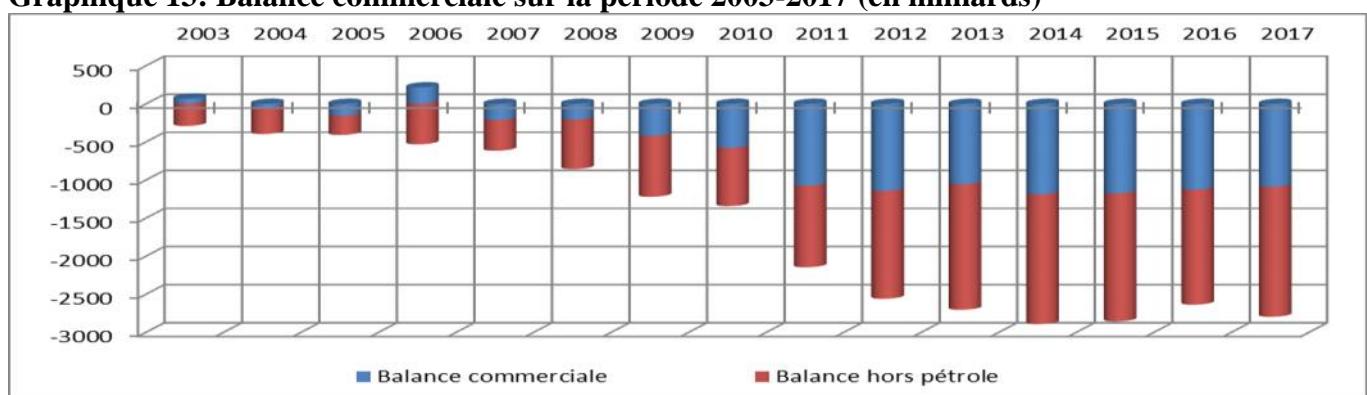
En 2017, le commerce mondial a progressé de 4,7 % en volume, sa plus forte hausse en six ans, contre 1,8% en 2016. Les échanges mondiaux redeviennent ainsi plus dynamiques que le PIB qui progresse de 3,5 %. Ce dynamisme s'explique par un raffermissement de la demande à l'importation dans toutes les régions, mais surtout en Asie. Cette évolution serait également attribuable à la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur au début de l'année.

En valeur, les échanges des biens du Cameroun avec l'extérieur sont de 4 853,4 milliards, en baisse de 3,8% par rapport à 2016. Au premier semestre 2018, ils augmentent de 3,6% en glissement annuel pour se situer à 2 373,5 milliards.

6.2.1-Balance commerciale

En 2017, la réduction du déficit de la balance commerciale se poursuit. Il passe de 1 127,7 milliards en 2016 à 1 089,5 milliards. Hors pétrole, il s'aggrave de 196,3 milliards pour se situer à 1 705,5 milliards. Le taux de couverture est de 63,3%, après 63,5% en 2016.

Graphique 13: Balance commerciale sur la période 2003-2017 (en milliards)



Source : MINFI

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, le déficit s'aggrave de 404 milliards et s'établit à 784,3 milliards. Le taux de couverture se détériore de 21,2 points pour se situer à 50,3%.

Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 149,3 milliards et se chiffre à 907,8 milliards, résultant d'une baisse de 4,7% des exportations, conjuguée à une hausse de 9,4% des importations. Le taux de couverture passe de 42,4% à 37%.

Tableau 63: Evolution du commerce extérieur (en milliards sauf indication contraire)

Rubriques	2016	2017	Janv-Juin 2017	Janv-Juin 2018	Variations	
	(1)	(2)	(a)	(b)	(2)/(1)	(b/a)
Exportations	1 959,7	1 881,9	954,8	794,6	-4,0%	-16,8%
Pétrole brut	695,8	744,5	396,8	262,6	7,0%	-33,8%
hors pétrole	1 263,9	1 137,5	558,1	532,0	-10,0%	-4,7%
Importations	3 087,4	2 971,4	1 335,2	1 578,9	-3,8%	18,3%
Pétrole brut	314,2	128,5	18,6	139,1	-59,1%	647,3%
hors pétrole	2 773,2	2 843,0	1 316,6	1 439,8	2,5%	9,4%
Balance commerciale	-1 127,7	-1 089,5	-380,4	-784,3	38,2	-404,0
Balance hors pétrole	-1 509,2	-1 705,5	-758,5	-907,8	-196,3	-149,3
Taux de couverture (en %)	63,5	63,3	71,5	50,3	-0,14	-21,2
Taux de couverture hors pétrole (en %)	45,6	40,0	42,4	37,0	-5,6	-5,4

Source : MINFI

6.2.2- Evolution des échanges

En 2017, le montant des échanges avec l'extérieur baisse, du fait d'une diminution de 4% des exportations et de 3,8% des importations. Les importations pèsent pour 61,2% des échanges commerciaux de biens. Le poids des exportations est constant à 38,8%. Le pétrole brut demeure sur une tendance baissière et ne représente plus que 18% du total des échanges contre 20% en 2016 et 30,7% en 2014.

6.2.2.1- Exportations

En 2017, la valeur des biens exportés baisse à 1 881,9 milliards contre 1 959,7 milliards en 2016. La diminution des exportations résulte de l'effet conjugué de la baisse de la production et de la conjoncture défavorable sur les marchés de certains produits de base : le cacao brut en fèves (-16% en quantité et -41,1% en valeur), le bois sciés (-3,4% et -10,6%) et les carburants et lubrifiants (-38,8% et -10,3%). Cette évolution a été atténuée par l'augmentation des quantités exportées de grumes (+35,2%), des savons de ménage en morceaux (+39,8%) et d'aluminium brut (+18,8%). Les exportations des huiles brutes de pétrole ont augmenté de 7% en valeur pour se situer à 744,5 milliards, en liaison avec la remontée des cours du pétrole brut. Hors pétrole, les exportations diminuent de 10%, pour s'établir à 1 137,5 milliards.

Les exportations baissent notamment vers les Pays-Bas (-111,4 milliards), l'Inde (-82,2 milliards), l'Afrique du Sud (-71 milliards) et le Tchad (-14,9 milliards). Elles augmentent vers la Chine (+94,6 milliards), la France (+73,2 milliards), l'Italie (+33,9 milliards) et le Portugal (+19,9 milliards).

Au premier semestre 2018, les exportations en valeur ressortent à 794,6 milliards, soit une baisse de 16,8% par rapport à la même période de 2017. Cette évolution est essentiellement imputable aux ventes d'huiles brutes de pétrole (-33,8%) et de cacao brut en fèves (-13,4%).

Hors pétrole, les exportations reculent de 4,7%. Les baisses des ventes de cacao brut en fèves (-13,4%), de caoutchouc brut (-33,1%) et de l'aluminium brut (-32,8%) ont partiellement été compensées par l'augmentation des exportations de carburants et lubrifiants (+27,7%), des bois et ouvrages en bois (+5,1%) et de coton brut (+7,7%).

Tableau 64: Exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

Libellés	2016 (a)		2017 (b)		Janvier-Juin 2017		Janvier-Juin 2018		Variations (en %)			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	b/a	(d/c)		
									(c)	(d)	Q	V
Bananes, plantains	295,2	38,8	275,7	36,4	144,2	19,0	118,6	15,7	-6,6	-6,2	-17,7	-17,6
Cafés	33,0	28,8	28,6	23,9	19,5	14,2	9,8	9,9	-13,2	-16,9	-50,0	-30,1
<i>dont café robusta</i>	30,9	25,5	26,8	21,0	18,6	12,8	9,4	9,4	-13,4	-17,4	-49,6	-26,9
Huile de palme	1,6	1,4	1,1	1,0	0,6	0,5	0,5	0,5	-27,3	-31,8	-18,5	-6,5
Sucreries sans cacao	3,8	4,9	2,9	4,3	1,4	2,1	1,4	2,1	-23,4	-13,1	-0,5	-0,3
Cacao brut en fèves	263,7	397,2	221,7	234,1	108,7	107,1	97,4	92,7	-16,0	-41,1	-10,4	-13,4
Pâte de cacao	15,4	35,4	23,4	41,1	11,5	21,7	1,4	2,3	52,2	16,2	-87,7	-89,4
Beurre de cacao	9,4	21,2	15,0	26,5	7,2	14,6	1,0	1,4	59,4	24,7	-86,8	-90,4
Chocolats et autres prép. à base de cacao	3,7	7,3	3,7	7,4	1,9	4,0	1,8	3,6	0,1	1,0	-6,1	-10,3
Huiles brutes de pétrole	4 348,4	695,8	488,0	744,5	1 813,0	396,8	963,4	262,6	-19,8	7,0	-46,9	-33,8
Carburants et lubrifiants	398,8	71,4	244,0	64,1	56,5	13,4	61,0	17,1	-38,8	-10,3	8,1	27,7
Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	93,5	17,0	103,6	20,2	61,7	10,7	0,0	0,0	10,8	18,8	-100,0	-100,0
Savons de ménage en morceaux	41,9	23,3	58,6	30,2	30,3	15,5	28,8	14,6	39,8	29,4	-4,9	-6,1
Caoutchouc brut	42,3	29,4	42,4	39,3	18,8	20,9	18,7	14,0	0,1	33,6	-0,4	-33,1
Bois et ouvrages en bois	1 305,1	284,9	508,0	293,2	782,4	150,5	910,2	158,1	15,5	2,9	16,3	5,1
Bois brut (grumes)*	641,3	90,2	866,8	113,8	458,7	58,9	549,1	67,3	35,2	26,2	19,7	14,1
Bois sciés*	663,8	169,7	641,2	151,7	323,8	77,7	361,1	76,8	-3,4	-10,6	11,5	-1,1
Feuilles de placage en bois	30,4	21,4	35,1	21,8	16,2	10,7	21,6	11,8	15,5	2,0	33,4	10,3
Coton brut	101,4	87,4	101,9	95,3	75,1	69,7	70,9	75,1	0,5	9,1	-5,7	7,7
Bonbonnes, bouteilles et flacons	20,8	7,4	19,8	7,6	9,9	3,8	13,6	5,2	-4,9	3,0	37,9	36,7

Libellés	2016 (a)		2017 (b)		Janvier-Juin 2017	Janvier-Juin 2018	Variations (en %)					
					(c)	(d)	b/a	(d/c)				
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Barres en fer ou en aciers non alliés...	27,9	9,9	19,1	6,9	9,8	3,5	11,0	4,3	-31,6	-30,9	11,9	24,0
Aluminium brut	65,3	65,2	77,6	75,4	36,6	36,4	24,6	24,5	18,8	15,6	-32,8	-32,8
Total des exportations hors pétrole	1 263,9		1 137,5		558,1		532,0		-10,0		-4,7	
Total général des exportations	1 959,7		1 881,9		954,8		794,6		-3,9		-16,8	

Source : MINFI ; *Q en millions de m³

En 2017, le pétrole brut représente 39,6% du total des exportations. Il est suivi par le cacao brut en fèves (12,4%), les bois sciés (8,1%), les grumes (6%), le coton brut (5,1%), l'aluminium brut (4%), les carburants et lubrifiants (3,4%), la pâte de cacao (2,2%), le caoutchouc brut (2,1%) et les bananes, plantains (1,9%).

Au premier semestre 2018, les principaux produits exportés sont : les huiles brutes de pétrole (33,5%), le cacao brut en fèves (11,7%), les bois sciés (9,7%), le coton brut (9,4%), les bois en grumes (8,5%), l'aluminium brut (3,1%), les carburants et lubrifiants (2,2%), les bananes, plantains (2%) et les savons de ménage en morceaux (1,8%).

6.2.2.2- Importations

En 2017, les importations se chiffrent à 2 971,4 milliards, en baisse de 116 milliards par rapport à 2016. Cette évolution est imputable au recul des achats d'huiles brutes de pétrole (-187,5 milliards), de machines et appareils électriques (-113,3 milliards) et de poissons de mer congelés (-52,5 milliards). Les hausses des importations de carburants et lubrifiants (+123,3 milliards), de céréales (+58,8 milliards) et de produits pharmaceutiques (+21,6 milliards) atténuent cette diminution.

Par pays de provenance, les achats diminuent avec le Nigeria (-116,5 milliards), la Chine (-114,1 milliards), la France (-54,7 milliards) et la Mauritanie (-41,8 milliards). Par contre, ils augmentent avec la Thaïlande (+40,6 milliards), la Russie (+32,1 milliards), le Togo (+28,1 milliards), le Brésil (+ 20 milliards) et le Portugal (+18,1 milliards).

Au premier semestre 2018 et en glissement annuel, les importations progressent de 18,3% et se situent à 1 578,9 milliards ; seules les importations des *machines et appareils mécaniques ou électriques* sont en baisse (-17,3%).

Tableau 65: Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Période	2016		2017		Janvier-Juin 2017	Janvier-Juin 2018	Variation (%)					
							2017/2016	Janv-Juin	Q	V	Q	V
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Animaux et produits du règne animal	255,6	193,0	201,0	145,5	99,2	64,9	112,0	85,4	-21,3	-24,6	12,9	31,6
Poissons de mer congelés	237,2	166,8	181,7	114,3	90,1	50,9	99,8	64,5	-23,4	-31,5	10,8	26,7
Produits du règne végétal	1 408,3	292,9	1 616,0	345,7	669,9	139,5	756,1	156,5	14,7	18,0	12,9	12,2
Céréales	1 265,1	240,4	1 475,0	299,2	602,8	117,2	681,3	132,9	16,6	24,5	13,0	13,4
Froment (blé) et méteil	616,7	90,8	681,8	103,7	339,0	51,7	385,6	57,9	10,6	14,2	13,7	12,1
Riz	614,4	143,6	728,4	183,7	242,5	59,7	277,8	71,3	18,6	27,9	14,6	19,3
Produits alimentaires industriels	242,4	144,2	321,4	170,4	132,5	75,3	131,5	76,9	32,6	18,2	-0,7	2,2
Produits minéraux	4 339,8	598,8	3 670,0	532,2	1 533,0	206,4	2 117,2	373,1	-15,4	-11,1	38,1	80,8
Clinkers	1 888,3	81,4	1 870,9	80,9	832,2	36,9	1 026,9	41,9	-0,9	-0,7	23,4	13,6
Hydrocarbures	2 076,6	497,9	1 385,0	431,0	467,3	158,1	867,7	319,3	-33,3	-13,4	85,7	102,0
Huiles brutes de pétrole	1 507,9	314,2	515,4	128,5	69,0	18,6	435,7	139,1	-65,8	-59,1	531,8	647,3
Carburants et lubrifiants	368,7	128,7	726,9	252,0	316,3	110,7	298,3	127,9	97,2	95,8	-5,7	15,6
Produits des industries	492,1	326,0	518,9	365,2	266,5	181,2	341,5	225,2	5,5	12,0	28,1	24,3

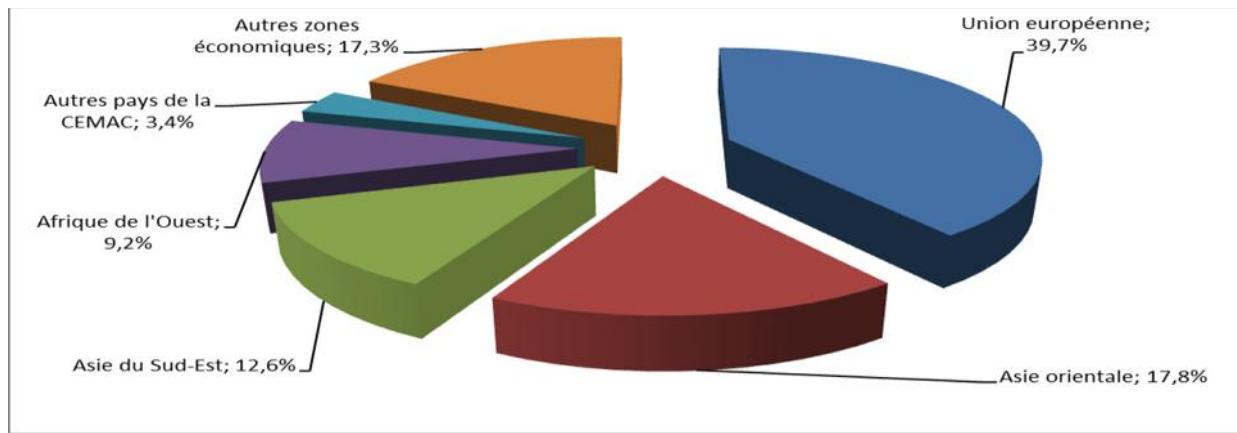
Période	2016		2017		Janvier-Juin 2017		Janvier-Juin 2018		Variation (%)			
									2017/2016	Janv-Juin	Q	V
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
chimiques												
Oxyde d'aluminium	151,8	27,7	151,6	33,7	74,9	16,9	89,5	25,9	-0,1	21,5	19,5	53,2
Produits pharmaceutiques	11,3	110,0	14,4	131,6	5,7	58,3	8,8	67,4	27,6	19,7	53,9	15,6
Engrais	165,5	31,7	180,0	32,2	110,2	19,6	140,7	25,2	8,8	1,6	27,7	28,5
Insecticides; fongicides; herbicides	13,4	35,4	19,6	45,5	10,9	28,2	13,4	36,2	46,3	28,5	22,6	28,2
Matières plastiques et caoutchouc	128,2	144,2	127,4	138,8	58,0	62,5	67,2	71,4	-0,6	-3,7	15,8	14,2
Matières textiles et leurs ouvrages	123,7	90,5	117,5	85,4	50,2	36,9	59,2	44,2	-5,0	-5,6	18,0	19,6
Friterie	85,7	42,1	76,5	40,6	31,8	16,3	37,4	20,1	-10,7	-3,6	17,6	23,6
Métaux communs et leurs ouvrages...	317,1	237,4	270,6	219,5	129,5	95,0	153,8	112,9	-14,7	-7,5	18,8	18,9
Ouvrages en fonte, fer et acier	72,2	89,0	53,9	81,2	21,0	28,8	36,8	39,5	-25,3	-8,7	75,8	37,3
Machines et appareils mécaniques ou électriques	111,8	582,5	118,4	489,7	55,9	257,8	58,4	213,1	5,9	-15,9	4,5	-17,3
Machines et appareils mécaniques	66,6	266,6	74,7	287,2	34,5	135,9	37,2	136,7	12,3	7,7	7,8	0,6
Machines et appareils électriques	45,3	315,8	43,6	202,5	21,3	121,8	21,1	76,4	-3,6	-35,9	-0,9	-37,3
Matériel de transport	139,0	226,8	156,5	220,5	57,5	102,7	63,9	109,0	12,6	-2,8	11,1	6,1
Véhicules automobiles; tracteurs	131,1	212,9	111,7	201,2	55,7	99,3	50,7	93,3	-14,8	-5,5	-9,1	-6,1
Total hors pétrole		2 773,2		2 843,0		1 316,6		1 439,8		2,5		9,4
Total des importations		3 087,4		2 971,4		1 335,2		1 578,9		-3,8		18,3

Source: MINFI

6.2.3. Orientation géographique des échanges

En 2017, l'Union européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun avec 39,7% des échanges en valeur contre 39,2% en 2016. Elle est suivie par : l'Asie Orientale (17,8%), l'Asie du Sud-Est (12,6%), l'Afrique de l'Ouest (9,2%), l'Amérique du Nord (3,7%) et la CEMAC (3,4%). La valeur globale des échanges diminue avec l'Afrique de l'Ouest (-25,3%), l'Amérique du Nord (-10,2%), l'Asie Orientale (-7,7%), l'Asie du Sud-Est (-7,3%) et l'UE (-2,7%). Par contre, elle augmente avec l'Amérique centrale et du sud (+45,4%) et les autres pays européens (+18,5%).

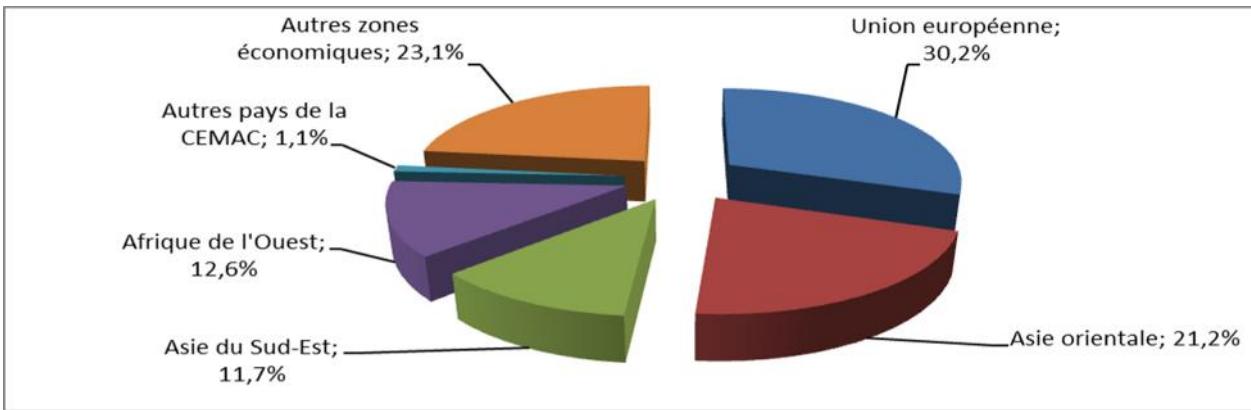
Graphique 14: Répartition du total des échanges par zone géographique en 2017



Source :MINFI

En 2017, l'Union européenne reste la principale destination des exportations avec 54,7% du total contre 53,5% en 2016, suivie de l'Asie du Sud-Est (14,1%), de l'Asie Orientale (12,3%). Ces trois zones reçoivent 81,1% des exportations totales, tandis que la CEMAC pèse 7%.

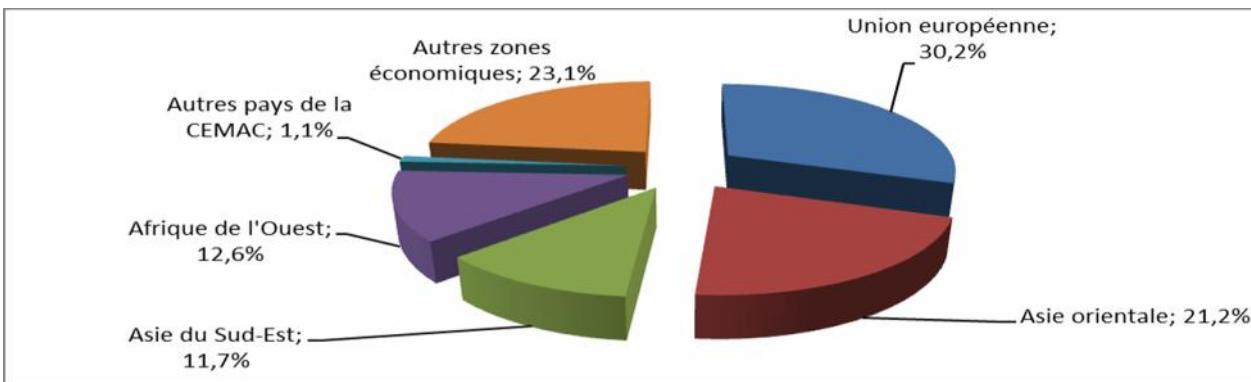
Graphique 15 : Répartition des exportations par zone géographique en 2017



Source :MINFI

En 2017, l'Union européenne demeure le premier fournisseur du Cameroun, avec un poids de 30,2%, suivie de l'Asie Orientale (21,2%), l'Afrique de l'Ouest (12,6%) et l'Asie du Sud-Est (11,7%). Comme en 2016, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est enregistrent une baisse de leur part de marché par rapport à l'année précédente.

Graphique 16 : Répartition des importations par zone géographique en 2017



Source :MINFI

6.2.3.1- Echanges par zone géographique

Union européenne

En 2017, l'UE demeure le premier partenaire du Cameroun (premier client et premier fournisseur). L'excédent commercial du Cameroun avec la zone s'est amélioré de 17,2% pour s'établir à 132,9 milliards. Cette évolution résulte d'une diminution des importations (-36,9 milliards) plus importante que celle des exportations (-17,4 milliards). Cette amélioration est aussi liée à l'accroissement de l'excédent commercial avec l'Italie (+25,5 milliards) et l'allégement du déficit avec la France de 128 milliards, après 20,4 milliards en 2016. Toutefois, l'excédent commercial s'est réduit avec les Pays-Bas (-126,7 milliards), la Belgique (-33,8 milliards) et l'Espagne (-22,7 milliards).

Les principaux produits exportés vers l'Union européenne sont : les huiles brutes de pétrole (510,9 milliards), les fèves et le beurre de cacao (192 milliards), les bois en grume et sciés (84,1 milliards), l'aluminium brut (74,8 milliards), la banane fraîche (36 milliards), le caoutchouc brut (27,2 milliards) et les cafés (15,6 milliards).

Les principaux produits importés sont : les machines et appareils électriques ou mécaniques (61,3 milliards), les produits pharmaceutiques (48,7 milliards), les articles de friperie (30 milliards), les véhicules automobiles (23 milliards) et les tracteurs (10,6 milliards).

Asie Orientale

En 2017, l'Asie Orientale demeure le second partenaire du Cameroun. Elle est le deuxième fournisseur, avec 21,2% des importations, et le troisième client avec 12,3% des exportations.

Le déficit avec cette zone se réduit de 205,1 milliards pour s'établir à 399 milliards. Cette évolution résulte de l'effet conjugué d'une hausse des exportations (+66,8 milliards) et d'une baisse des importations (-138,3 milliards). La hausse des exportations est essentiellement attribuable à l'accroissement des ventes vers la Chine (+94,6 milliards). Les échanges avec la Chine représentent 98,5% des recettes d'exportation de l'Asie Orientale et 82,1% des dépenses d'importations.

Les exportations vers l'Asie Orientale sont essentiellement constituées des huiles brutes de pétrole (133,6 milliards), des bois bruts ou sciés (84,3 milliards) et du coton brut (5 milliards).

Les pays de cette région fournissent des produits variés au Cameroun : carreaux et dalles (31,5 milliards), pneumatiques (19,5 milliards), produits laminés (15,4 milliards), produits pharmaceutiques (11,5 milliards), barres en fer ou en acier (10,9 milliards) et chaussures (8,9 milliards).

Asie du Sud-Est

En 2017, l'Asie du Sud-Est reste le troisième partenaire du Cameroun (deuxième client et quatrième fournisseur). Le solde commercial, excédentaire de 71,3 milliards en 2016, est devenu déficitaire de 85,2 milliards. Cette évolution s'explique par la réduction des excédents commerciaux de 97 milliards avec l'Inde et de 31,8 milliards avec la Malaisie, combinée à l'aggravation du déficit de 40,9 milliards avec la Thaïlande. Par contre, les excédents commerciaux s'améliorent de 12,8 milliards avec l'Indonésie et de 7,2 milliards avec le Vietnam. Il en résulte une baisse des exportations de 102 milliards et une hausse des importations de 54,3 milliards.

Les principaux produits exportés vers cette zone sont : les bois bruts ou sciés (53,4 milliards), le coton brut (27,9 milliards) et les fèves et beurre de cacao (24 milliards). Les principaux produits importés sont : le riz (172,9 milliards), les véhicules utilitaires (5,3 milliards), les machines et appareils électriques ou mécaniques (4,4 milliards).

Afrique de l'Ouest

En 2017, l'Afrique de l'Ouest demeure le quatrième partenaire (cinquième client et troisième fournisseur), avec 3,7% des exportations et 12,6% des importations. Le déficit du Cameroun avec la zone se réduit de 143,3 milliards par rapport à 2016, pour s'établir à 305,8 milliards.

Le Nigeria reste le premier partenaire dans cette zone, malgré la réduction de ses parts aussi bien en exportations (31,7% contre 33,1% en 2016) qu'en importations (39,4% contre 50,6%). Il est suivi du Togo avec 26,2% des exportations et 40,9% des importations.

Les principaux produits exportés vers l'Afrique de l'Ouest sont : les huiles brutes de pétrole (16,6 milliards), le bitume et autres huiles provenant de la distillation des goudrons (10,9 milliards) et les bois bruts ou sciés (8 milliards). Les importations en provenance de cette zone concernent les huiles brutes de pétrole (290 milliards), les poissons (42 milliards) et les carburants et lubrifiants (8 milliards).

Amérique du Nord

En 2017, l'Amérique du Nord conserve son rang de cinquième partenaire commercial (sixième client et cinquième fournisseur) avec 1,5% du total des exportations et 3,7% du total des importations. Le déficit commercial du Cameroun avec la zone se creuse de 10,4 milliards par rapport à 2016 pour s'établir à 92,6 milliards, en liaison avec l'aggravation de 15,9 milliards du déficit avec les Etats-Unis.

Les exportations comprennent la pâte de cacao (16,3 milliards), les bois bruts ou sciés (10,1

milliards), le caoutchouc naturel (8,3 milliards) et les cafés (2 milliards). Les principaux produits importés sont : les froments et méteils (31,2 milliards), les machines et appareils électriques ou mécaniques (11,8 milliards) et les pompes centrifuges (4 milliards).

CEMAC

En 2017, la CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux (quatrième client) avec 7% du total des exportations. La balance commerciale est excédentaire avec tous les pays de la zone. L'excédent commercial global s'améliore de 1,6 milliard pour s'établir à 98,2 milliards. Toutefois, l'excédent avec le Congo diminue de 3,5 milliards et, celui avec le Tchad de 17,2 milliards.

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les préparations alimentaires (13,2 milliards), les carburants et lubrifiants (2 milliards) et les bois bruts ou sciés (1,2 milliard). Le principal bien importé est le pétrole brut (11,2 milliards).

Tableau 66: Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2017

Libellés	Exportations		Importations		Soldes
	Valeur*	Variations** (%)	Valeur*	Variations** (%)	
Zones					
Union Européenne	1 030,2	-1,7	897,3	-3,9	132,9
Asie orientale	232,1	40,4	631,1	-18,0	-399,0
Chine	228,7	70,6	517,9	-18,1	-289,2
Asie du Sud-est	263,1	-28,0	348,3	18,5	-85,2
Inde	130,2	-38,7	108,9	15,7	21,4
Malaisie	45,0	-26,8	38,9	64,7	6,1
Afrique de l'Ouest	69,3	-5,2	375,1	-28,2	-305,8
Nigéria	21,9	-9,4	147,7	-44,1	-125,8
Côte d'Ivoire	3,4	-14,8	24,2	2,5	-20,8
Autres pays européens	28,1	52,2	132,4	13,2	-104,3
Turquie	26,2	58,7	48,9	-1,3	-22,7
Amérique du Nord	43,4	-26,1	136,0	-3,5	-92,6
Etats-Unis d'Amérique	42,2	-26,4	104,8	240,1	-62,6
CEMAC	131,2	-0,6	33,0	-6,6	98,2
République du Congo	20,5	-6,0	13,5	20,0	7,0
Gabon	31,6	29,1	2,9	324,2	28,7
Guinée Equatoriale	14,2	60,1	13,7	-40,2	0,5
RCA	25,3	13,4	0,2	740,3	25,1
Tchad	39,6	-27,3	2,7	675,1	36,9
Amérique du Sud et centrale	1,7	-92,5	140,9	47,1	-139,2
Afrique du Nord	6,5	24,4	76,5	-0,5	-69,9
Algérie	4,6	74,0	2,4	167,0	2,2
Autres pays africains	16,4	-79,4	54,4	9,4	-38,0
Congo (RDC)	10,3	191,7	0,0	-68,8	10,2
Afrique du Sud	3,4	-95,4	39,5	-10,0	-36,1

Source : MINFI, *= en milliards; ** par rapport à 2016.

6.2.3.2- Commerce bilatéral

6.2.3.2-1. Principaux partenaires

En 2017, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 15,2% du montant total des échanges. Elle est suivie de la France (10%), l'Italie (7,0%), l'Espagne (6,1%), les Pays-Bas (5,2%), l'Inde (4,9%), la Belgique (3,6%), la Thaïlande (3,6%) et le Nigéria (3,5%).

6.2.3.2-2. Principaux clients

En 2017, l'Italie est le premier client du Cameroun, suivie de la Chine, la France, les Pays-Bas et l'Espagne. La Belgique conserve son classement de 2016 (7^e client). Le Portugal, le Vietnam et le Bangladesh font leur entrée parmi les dix premiers clients.

Tableau 67: Principaux clients du Cameroun

Libellés	2016		2017	
	Parts dans les Exportations (%)	Rang	Parts dans les Exportations (%)	Rang
Italie	11,7	2	13,9	1
Chine	6,8	5	12,1	2
France	6,4	6	10,5	3
Pays-Bas	14,9	1	9,6	4
Espagne	9,3	4	9,0	5
Inde	10,8	3	6,9	6
Belgique	6,0	7	5,4	7
Portugal	2,3	13	3,5	8
Vietnam	2,5	12	3,1	9
Bangladesh	1,5	14	2,5	10

Source: MINFI

6.2.3.2-3. Principaux fournisseurs

En 2017, la Chine demeure le premier fournisseur et la France est deuxième. Elles sont suivies par la Thaïlande (5,7% des dépenses d'importations), le Togo (5,1%), le Nigéria (4,9%), l'Espagne (4,2%), l'Allemagne (3,8%) et l'Inde (3,6%).

Tableau 68: Principaux fournisseurs du Cameroun

Libellés	2016		2017	
	Poids dans les Importations (%)	Rang	Poids dans les Importations (%)	Rang
Chine	20,4	1	17,2	1
France	11,3	2	9,8	2
Thaïlande	4,3	4	5,7	3
Togo	4,1	5	5,1	4
Nigéria	8,5	3	4,9	5
Espagne	3,7	7	4,2	6
Allemagne	3,8	6	3,8	7
Inde	3,04	9	3,6	8
Etats-Unis d'Amérique	3,4	8	3,5	9
Italie	2,4	10	2,61	10

Source : MINFI

CHAPITRE 7 : SECTEURS SOCIAUX

La politique sociale du Cameroun est axée entre autres sur l'amélioration des conditions de vie, la formation et le renforcement des capacités humaines. Les actions menées sont orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (vi) le développement de l'habitat social.

Les secteurs sociaux ont bénéficié en 2018 d'une dotation de 1 008,6 milliards, représentant 21,5% du budget de l'Etat. Cette dotation budgétaire est renforcée par les appuis multiformes des partenaires au développement qui accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique sociale.

7.1. Education

Le système éducatif a pour objectif d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie à travers une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi et de l'environnement socio-économique. En 2018, le budget alloué à ce secteur se chiffre à 637,2 milliards et représente 13,6% du budget de l'Etat.

Dans le respect des spécificités de chaque sous-système éducatif, toute discipline inscrite au programme officiel doit être dispensée sur toute l'étendue du territoire national au moyen d'un seul manuel scolaire pour chaque matière. C'est dans ce sens que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a signé le 23 novembre 2017, la circulaire N° 002/CAB/PM sur les principes régissant la filière du livre, du manuel scolaire et autres matériels didactiques au Cameroun. On y relève que s'agissant de l'utilisation du livre, du manuel scolaire et autres matériels didactiques, la durée de validité du livre ou du manuel scolaire est de six (06) ans. Cette circulaire est entrée en application à la rentrée scolaire 2018/2019 pour le premier cycle du secondaire. Toutefois, une période transitoire de deux ans a été prescrite pour les manuels de la maternelle, du primaire et du second cycle du secondaire pour lesquels les curricula respectant les normes du nouveau programme basé sur l'approche par compétence sont encore en cours de finalisation.

7.1.1. Enseignements de base

En 2018, une dotation de 210,6 milliards a été allouée à cet ordre d'enseignement, dont une subvention de 4,9 milliards octroyée aux écoles maternelles et primaires privées. Les actions menées ont porté sur : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire ; (iii) l'alphabétisation ; (iv) l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels.

7.1.1.1. Développement du préscolaire

Le taux brut de préscolarisation est passé de 39% en 2017 à 36,8% en 2018. Cette baisse s'explique par l'instabilité observée dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, où l'on a enregistré les perturbations dans le fonctionnement de plusieurs établissements scolaires. Les actions menées ont porté entre autres sur : (i) la construction de 26 blocs maternels et 60 salles de classe équipés ; (ii) la construction et l'équipement de 09 Centres Préscolaires Communautaires (CPC) ; (iii) la formation de 42 superviseurs des CPC et de 400 membres de comités de gestion des zones d'éducation prioritaire.

7.1.1.2. Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire est mesurée à travers deux principaux indicateurs : le taux d'achèvement du cycle qui s'est dégradé, passant de 76,7% en 2016/2017 à 72,1% en 2017/2018, et

le taux net d'admission qui est resté stable à 76%. Cette baisse est liée aux perturbations enregistrées dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

L'universalisation du cycle primaire s'est traduite en 2018 par le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, le soutien à la scolarisation de la jeune fille et, l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, il s'est traduit par : (i) la construction de 1 693 salles de classe, dont 1 080 sur fonds BIP et 613 sur financement C2D; (ii) l'acquisition de 32 581 tables-bancs, dont 17 797 sur fonds BIP et 14 784 sur financement C2D et BID; (iii) la réfection des équipements et des infrastructures dans 16 écoles de l'ex-projet Don Japonais ; (iv) la construction de 80 blocs latrines et de 42 clôtures, dont 22 sur fonds BIP et 20 sur financement de la Banque Islamique de Développement.

Pour ce qui est du soutien à la scolarisation de la jeune fille, les actions suivantes ont été menées : (i) la sensibilisation de 1 300 familles sur la scolarisation des filles ; (ii) la mise en place dans six régions de 26 cases à palabres de genre chargées du suivi permanent de la scolarisation des filles ; (iii) la formation de 300 membres d'associations sur les techniques de communication, de montage des projets et de suivi de la scolarisation des enfants ; (iv) la distribution de 3 000 kits d'apprentissage aux filles dans certaines écoles des zones d'éducation prioritaire.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour assurer la rétention de la jeune fille dans le cycle primaire, le taux d'achèvement des filles a régressé de 4,6 points pour s'établir à 68,1%. L'environnement d'insécurité d'une part, et la réduction ou la suspension des contributions de certains partenaires d'autre part, a contribué à cette réduction.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires, les actions menées ont porté sur : (i) la distribution de 60 000 livres d'éducation civique et morale aux bibliothèques scolaires, ainsi que 650 000 livres de mathématiques et de lecture aux élèves à travers le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education (PAEQUE) ; (ii) la distribution de 300 kits de micro science ; (iii) la formation de 1 506 enseignants sur les techniques de prise en charge psychosocial des enfants affectés par les conflits en situation d'urgence ; (iv) le recrutement de 2 970 maîtres de parents.

7.1.1.3. Alphabétisation

L'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus s'est faite à travers : (i) le renforcement des capacités des responsables des services déconcentrés des régions du Littoral et du Sud-ouest ; (ii) la formation des superviseurs de chaîne pédagogique et administrative en partenariat avec l'UNESCO ; (iii) l'équipement de 50 centres en kits d'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation est de 65,9% en 2017/2018.

7.1.1.4 L'amélioration du cadre de travail des personnels

Elle a été réalisée à travers : (i) la construction de 05 inspections de l'éducation de base, 02 délégations régionales, 02 délégations départementales et 21 blocs de deux logements pour enseignants en zones d'accès difficile ; (ii) la réhabilitation de 05 édifices administratifs ; (iii) l'acquisition de 840 bureaux pour enseignants.

7.1.1.5 Bilan de l'année scolaire

Selon les données actualisées et disponibles sur l'enseignement de base, l'année scolaire 2016/2017 a accueilli dans l'enseignement maternel 522 199 élèves encadrés par 24 451 enseignants, répartis dans 16 017 salles de classe. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2015/2016 respectivement de 6% pour les élèves, 9,5% pour les enseignants et 8,4% pour les salles de classe. Dans l'enseignement primaire, les effectifs des élèves et des enseignants sont en recul

respectivement de 3% et 7,9% et, le nombre de salles de classe régresse de 4,9% par rapport à 2015/2016 en lien avec les perturbations enregistrées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Tableau 69 : Nombre de salles de classe fonctionnelles et effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement	2015/2016			2016/2017			2017/2018
	Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves	
Maternel	Public	5 207	10 686	207 053	5 441	9 993	208 861
	Privé	12 282	16 325	348 757	10 576	14 458	313 338
	Total	17 489	27 011	555 810	16 017	24 451	522 199
Primaire	Public	53 199	66 264	3 412 087	52 695	61 040	3 376 179
	Privé	34 395	39 444	1 069 148	30 591	36 293	970 632
	Total	87 594	105 708	4 481 235	83 286	97 333	4 346 811

Source : MINEDUB, ND= Non disponibles

Le ratio élèves/salle de classe se détériore en passant de 32 à 33 entre 2015/2016 et 2016/2017 dans le préscolaire. Dans l'enseignement primaire, les ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe se détériorent respectivement de 3 points et 1 point.

Tableau 70: Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement	2015/2016		2016/2017		2017/2018
	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	
Maternel	Public	19	40	21	38
	Privé	21	28	22	30
	Ensemble	21	32	21	33
Primaire	Public	51	64	55	64
	Privé	27	31	27	32
	Ensemble	42	51	45	52

Source : MINEDUB, ND= Non disponibles

Au terme de l'année scolaire 2017/2018, le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) s'est amélioré de 14,3 points pour se situer à 88,1%. S'agissant du First School Leaving Certificate, le taux de réussite reste stable à 90,9%.

7.1.2 Enseignements secondaires

En 2018, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 365,2 milliards, en hausse de 14,5% par rapport à 2017, dont une subvention de 1,5 milliard accordée à l'enseignement secondaire privé. La stratégie éducative dans cet ordre d'enseignement est axée sur : (i) le renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation ; (iv) l'optimisation de la formation.

Dans le souci d'assurer la transparence, la sécurité et la traçabilité des fonds relatifs à la scolarité et aux frais d'exams, des memoranda d'entente ont été signés le 1^{er} Juin 2018 à Yaoundé entre la Ministre des enseignements secondaires, et des opérateurs économiques de téléphonie mobile et de transfert de fonds que sont Orange Cameroun, MTN Cameroon, Expression Union et la Cameroon Postal Services (Campost). Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, ces opérateurs servent de guichets pour le paiement des frais de scolarité et des exams officiels pour le compte dudit Ministère.

Selon les informations les plus récentes disponibles au Ministère des Enseignements Secondaires et qui portent sur l'année scolaire 2015/2016, le nombre d'établissements scolaires est de 2 685 dans le public et de 1 302 dans le privé.

Tableau 71: Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Public	Enseignement secondaire général	1 846	1 882	ND
	Enseignement secondaire technique professionnel	670	729	
	Polyvalent	1	1	
	ENIEG	62	62	
	ENIET	10	11	
	Ensemble	2 589	2 685	
Privé	Enseignement secondaire général	621	665	
	Enseignement secondaire technique professionnel	62	69	
	Polyvalent	426	451	
	ENIEG	78	100	
	ENIET	10	17	
	Ensemble	1 197	1 302	

Source : MINESEC, ND= Non disponibles

7.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2018, le développement des infrastructures s'est traduit par : (i) la construction de 210 salles de classe, 17 ateliers et 02 blocs R+1 ; (ii) l'achèvement des travaux de construction des lycées techniques de Nsam et Maroua ; (iii) l'achèvement des travaux de construction « clé en main » du CETIC bilingue de Mewoulou à Yaoundé, de l'ENIEG d'Edéa, et de l'ENIET de Jikelem dans le Nord-Ouest ; (iv) le démarrage des travaux de construction des lycées professionnels des métiers du bâtiment d'Ekounou et des métiers industriels d'Akwa Douala ; (v) le branchement de 14 établissements au réseau électrique ; (vi) la réhabilitation des salles de classe dans 41 établissements.

Par ailleurs, 240 salles de classe, 10 ateliers des lycées techniques, 52 centres de formation continue et 50 centres des ressources multimédias, ont été équipés en tables-bancs, ordinateurs complets et matériel didactique. En outre, 184 ordinateurs complets ont été distribués à 92 établissements scolaires.

7.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2018, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire s'est poursuivie suivant quatre principaux axes : (i) l'élaboration de 05 référentiels de formation en technique industrielle et la révision de 08 programmes en science et technologies du tertiaire; (ii) la distribution des prix d'excellence aux lauréats des examens officiels et aux enseignants ; (iii) l'encadrement et l'évaluation pédagogiques et psychopédagogiques des enseignants, des conseillers d'orientation et des élèves professeurs ; (iv) la formation continue des inspecteurs pédagogiques et des enseignants sur la mise en œuvre des nouveaux programmes.

7.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

Au cours de l'année 2017/2018, le Gouvernement a poursuivi les actions d'intensification de la professionnalisation et d'optimisation de la formation suivant trois principaux axes d'intervention suivant : (i) la création de 04 filières (hôtellerie-tourisme, secrétariat médical, maintenance des véhicules poids lourds, chaîne de montage/assemblage automobile) ; (ii) l'organisation des stages de perfectionnement des enseignants en entreprise et la formation en alternance des élèves du secondaire technique ; (iii) le développement et la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique.

7.1.2.4 Bilan de l'année scolaire

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 891 380 élèves, encadrés par 85 888 enseignants et répartis dans 35 261 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 501 790 élèves, encadrés par 25 928 enseignants et répartis dans 10 142 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs étaient de 32 776 élèves -maîtres, répartis dans 1 294 salles de classe et encadrés par 4 178 enseignants.

Tableau 72: Effectifs des élèves et enseignants dans l'enseignement secondaire

Enseignement	Ordre d'enseignement	2015/2016			2016/2017*			2017/2018
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves	
Secondaire Général	Public	20 640	48 689	1 238 891	21 252	51 872	1 355 613	ND
	Privé	13 847	32 646	489 695	14 009	34 016	535 767	
	Total	34 487	81 335	1 728 586	35 261	85 888	1 891 380	
Technique Professionnel	Public	6 202	16 594	343 597	6 354	17 182	358 977	ND
	Privé	3 702	8 070	133 595	3 788	8 746	142 813	
	Total	9 904	24 664	477 192	10 142	25 928	501 790	
Normal	ENIEG	Public	500	2 113	16 620	508	2 192	17 068
		Privé	469	1 012	6 200	483	1 025	6 807
		Total	969	3 125	22 820	991	3 217	23 875
	ENIET	Public	153	683	7422	162	728	7778
		Privé	134	204	995	141	233	1123
		Total	287	887	8417	303	961	8901

Source : MINESEC, *=données estimées, ND= Non disponibles

Le taux moyen national de réussite aux examens est passé de 43,3% pour la session 2017 à 56,2% pour la session 2018. Il est porté par le taux de réussite au GCE-Technical Advanced Level qui s'améliore de 52 points, celui du Brevet d'Etudes Professionnelles Industrielles qui progresse de 39,4 points, ainsi que les taux de réussite au GCE-General Advanced Level et au GCE-Technical Ordinary Level qui gagnent respectivement 32,1 points et 30,5 points.

Le taux de réussite global aux examens relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), s'est amélioré et passe de 48,6% pour la session 2017 à 60,9% pour la session 2018. Les taux de réussite aux CAP Commerciaux et Industriels se sont appréciés respectivement de 26,1 points et 24,9 points pour s'établir à 50,1% et 65,2%. Seul le taux de réussite au CAPIEMP s'est détérioré de 3,5 points pour se situer à 89,6%.

S'agissant des examens relevant du GCE Board, le taux global de réussite est de 56,8% contre 29,2% en 2017. Le taux de réussite au GCE-Technical Advanced Level a plus que triplé passant de 22,4% à 74,4% en 2018. Les autres examens ont connu des taux de réussite qui ont presque doublé.

Pour ce qui est des résultats aux examens officiels relevant de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, les résultats s'améliorent en 2018 avec un taux de réussite global qui gagne 9,3 points pour s'établir à 51,5%. Les examens qui ont connu des taux de réussite en amélioration sont notamment, le Brevet d'Etudes Professionnelles Industrielles (+39,4 points) et le Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général (+16,5 points). Les taux de réussite se sont dégradés entre autres pour : le Brevet de Technicien STT (-22,9 points), le Baccalauréat EST (-19,7 points), le Brevet Professionnel Industriel (-17,8 points) et le Probatoire de Brevet de Technicien STT (-14,5 points).

Tableau 73: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2017	Session 2018	variation absolue
BEPC Ordinaire	48,9	59,3	10,4
BEPC Bilingue	76,3	85,2	8,9
CAP STT (Commerciaux)	24	50,1	26,1
CAP Industriels	40,3	65,2	24,9
CAPIEMP	93,1	89,6	-3,5

Examens	Session 2017	Session 2018	variation absolue
CAPIET	91,1	99,2	8,1
Moyenne des examens relevant de la DECC	48,6	60,9	12,3
GCE-General Ordinary Level	25,3	50,1	24,8
GCE-General Advanced Level	35,3	67,4	32,1
GCE-Technical Ordinary Level	28,5	59	30,5
GCE-Technical Advanced Level	22,4	74,4	52
Moyenne des examens relevant du GCE Board	29,2	56,8	27,6
BACC-ESG	46	51,7	5,7
BACC-EST (industriels)	67,2	47,5	-19,7
Brevets de Technicien Industriel	57,6	52,7	-4,9
BACC-STT (Commerciaux)	61,2	61,3	0,1
Brevets de Technicien STT (Commerciaux)	62	39,1	-22,9
Brevets Professionnels Industriels	67,3	49,5	-17,8
Brevets Professionnels Commerciaux.	47,1	35,3	-11,8
Brevets d'Etudes Professionnels Industriels	27,3	66,7	39,4
PROB-ESG	37,8	54,3	16,5
PROB-EST (industriels)	32,1	24,1	-8
PROB de Brevets de Technicien Industriel	41,8	45,1	3,3
PROB-STT (Commerciaux)	46,8	51,9	5,1
PROB de Brevets de Technicien STT	62,4	47,9	-14,5
Moyenne des examens relevant de l'OBC	42,2	51,5	9,3
Moyenne nationale	43,3	56,2	12,9

Source : MINESEC

7.1.3 Enseignement supérieur

En 2018, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 61,4 milliards, dont une dotation de 35 milliards mise à la disposition des universités d'Etat. Le compte d'affectation spécial pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a bénéficié d'une dotation de 10,5 milliards.

Les actions menées dans cet ordre d'enseignement ont porté sur : (i) la professionnalisation des enseignements ; (ii) la modernisation des établissements et facultés ; (iii) le développement de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne la professionnalisation des enseignements, les résultats obtenus sont : (i) la formation de 8 187 personnels enseignants du secondaire, 738 personnels de santé de haut niveau, 5 677 ingénieurs agronomes et techniciens d'agriculture, ainsi que 1 068 professionnels dans les industries culturelles et touristiques ; (ii) la création de 42 000 places dans les salles de cours, amphithéâtres et blocs pédagogiques dans les établissements technologiques et professionnels.

Pour ce qui est de la modernisation des établissements et des facultés, les actions ont porté sur : (i) la construction des structures de base des annexes des facultés des sciences juridique et politique des universités de Yaoundé II et de Ngaoundéré ; (ii) la réhabilitation et l'équipement de la bibliothèque de l'ESSTIC à l'université de Yaoundé II ; (iii) la poursuite de l'acquisition des équipements pédagogiques à la faculté de génie industriel de Douala et dans les facultés de médecine de Bamenda, Buea, Douala et Yaoundé I ; (iv) la construction d'un bloc décanat à l'université de Dschang.

Concernant le développement de la recherche et de l'innovation, les activités ont porté sur : (i) l'opérationnalisation de l'université inter-Etats Cameroun-Congo à Sangmélima ; (ii) Le paiement des primes à la modernisation de la recherche aux enseignants ; (iii) l'élaboration du fichier national des thèses et des mémoires.

Tableau 74: Répartition des étudiants et enseignants dans l'enseignement supérieur

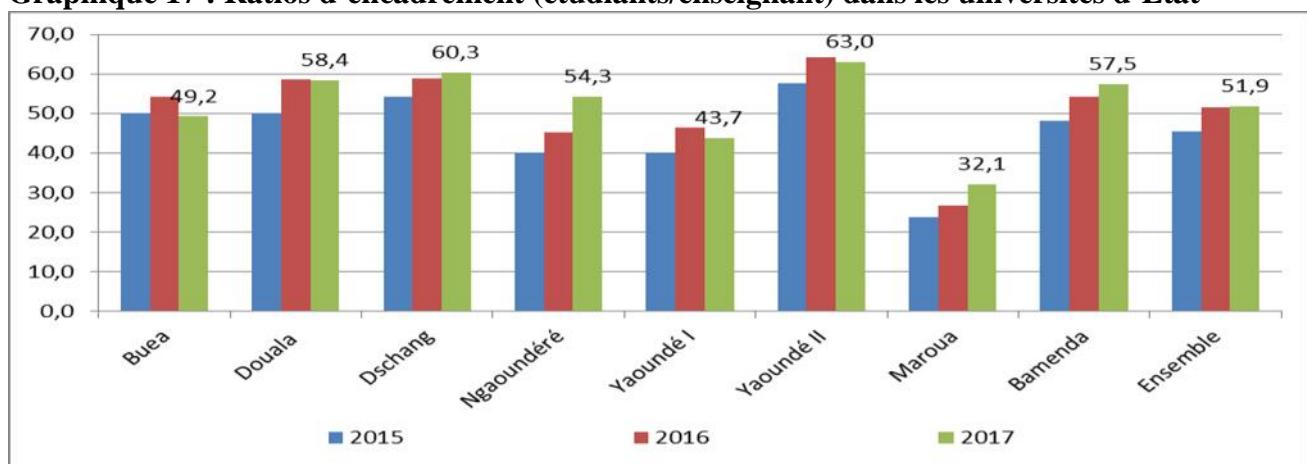
Universités/Instituts	2014/2015		2015/2016		2016/2017	
	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants
Buea	450	22 485	453	24 526	460	22 652
Douala	950	47 500	938	54 965	938	54 769
Dschang	570	30 829	570	33 542	576	34 732
Ngaoundéré	497	19 865	472	21 374	485	26 322
Yaoundé I	1 240	49 624	1 248	57 913	1 255	54 800
Yaoundé II	633	36 422	642	41 256	655	41 256
Maroua	459	10 928	464	12 324	474	15 231
Bamenda	230	11 082	235	12 714	245	14 078
Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)	ND	77 773	ND	82 132	ND	90 000
Total	5 029*	306 508	5 022	340 746	5 088	353 840

Source : MINESUP, * Total hors Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)

Au cours de l'année académique 2016/2017, le nombre d'étudiants est de 353 840 contre 340 746 en 2015/2016, soit une hausse de 3,8%. Le nombre d'étudiants formés dans les établissements techniques et professionnels est de 77 845. Dans le cadre du programme « higher education vision » qui vise l'accès de tous les étudiants au numérique, le Président de la République a octroyé aux étudiants pour l'année académique 2017/2018, 500 000 ordinateurs pour un montant de 75 milliards.

Dans les universités d'Etat, 263 840 étudiants sont encadrés par 5 088 enseignants. Le ratio d'encadrement (étudiants/enseignant) s'est amélioré de 6,1 points et se situe à 52. L'université de Yaoundé II présente le ratio le plus élevé (63). Le nombre d'institutions privées d'enseignement supérieur est de 226 en 2017. Par ailleurs, la création de trois nouvelles écoles de formation professionnelle porte à 68 le nombre total d'établissements publics d'enseignement supérieur.

Graphique 17 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les universités d'Etat



Source : MINESUP

7.2 Santé

En 2018, le budget alloué au Ministère de la santé publique est de 175,2 milliards contre 208,2 milliards en 2017. Les actions menées sont axées sur : (i) la santé de la mère et de l'adolescent, (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, (iii) la viabilité des districts de santé.

Le Cameroun a accueilli d'août 2017 à fin mai 2018, une mission humanitaire de l'ONG Mercy Ships, dont le bateau-hôpital (Africa Mercy) a accosté au port de Douala. Elle offre des soins gratuits aux camerounais atteints de maladies rares. Le Gouvernement a pris en charge entre autres le carburant du navire, le transport des patients jusqu'au bateau-hôpital et a participé à la communication autour de l'initiative de l'ONG.

7.2.1 Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

Les actions se sont poursuivies en matière de santé de la mère et d'amélioration de la couverture vaccinale.

7.2.1.1 Santé de la mère

En 2017, les actions menées ont porté sur : (i) la construction et l'équipement de 3 pavillons « mère et enfant » ; (ii) la mise à disposition des formations sanitaires et pavillons mère et enfant de 47 038 kits obstétricaux ; (iii) le renforcement des capacités de 186 membres des équipes cadres de districts de santé sur la prévention des infections post-natales ; (iv) l'assistance de 251 785 femmes enceintes lors de l'accouchement par un personnel qualifié, soit 57,2% des accouchements. Par ailleurs, les femmes enceintes continuent de recevoir gratuitement le traitement préventif intermittent du paludisme et le vaccin contre le tétanos lors des consultations prénatales.

7.2.1.2 Programme Elargi de Vaccination

La couverture vaccinale de l'antigène traceur penta3 s'est améliorée, passant de 85% en 2016 à 86% en 2017. Par contre, celle de l'autre antigène traceur (vaccin combiné anti-rougeole et rubéole (RR)) baisse d'un point pour se situer à 77%. La couverture vaccinale du BCG se situe à 91% contre 70% en 2016.

La surveillance épidémiologique a permis de détecter 922 cas de paralysies flasques aigues et 50 cas de tétanos néonatal. Par ailleurs, 4 épidémies de rougeole ont été enregistrées et ont fait l'objet de riposte. En outre, une riposte vaccinale contre une épidémie de Méningite en milieu carcéral a permis de vacciner 6 304 détenus et riverains.

Au premier semestre 2018, les couvertures vaccinales sont de : 74% pour le Penta3, 62% pour le RR et 89% pour le BCG. La surveillance épidémiologique a permis de détecter 658 cas de Paralysies Flasques Aigues, 1 131 de fièvre jaune et 28 de tétanos néonatal. Deux épidémies de rougeole ont été enregistrées dans les districts de Ngong et Rey-Bouba et des ripostes ont été organisées.

Tableau 75: Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2014	2015	2016	2017	1er semestre 2017	1er semestre 2018
BCG	74	74	70	91	91	89
RR	80	79	78	77	-	62
VAT2+	64	60	58	72	69	-
VAA	80	77	78	78	76	69
Penta3	87	84	85	86	82	74
VPI	-	63	68	76	79	73
Rota 2	-	73	79	83	80	73

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = fièvre jaune ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélétique ; Rota2= anti Rotavirus

7.2.2 Lutte contre la maladie et promotion de la santé

7.2.2.1 SIDA

Le pays a adopté l'objectif du « 90 90 90 » de l'ONUSIDA qui envisage d'ici 2020, que 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, que 90% de personnes séropositives connaissent leur statut soient sous traitement et que 90% de personnes sous traitement aient une charge virale indétectable.

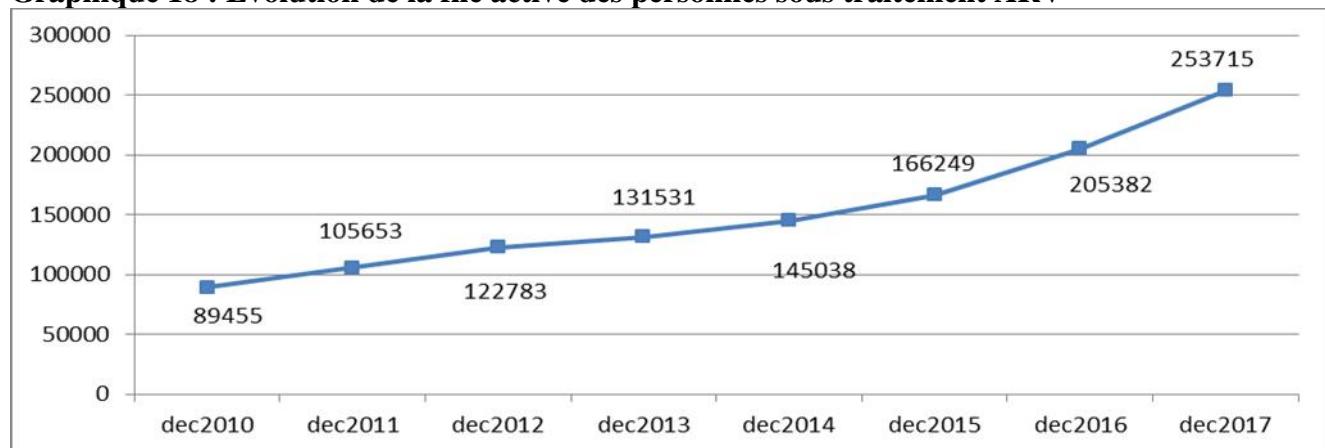
En 2017, le nombre de personnes testées au VIH/SIDA est de 3 690 832, parmi lesquelles 128 390 ont été déclarées séropositives, dont 77 587 admises sous traitement ARV, soit 60,4%. Le taux de prévalence est de 3,5%. Le dépistage systématique du VIH/SIDA sur les femmes enceintes admises en première consultation prénatale a porté sur 619 529 femmes. Parmi celles-ci, 26 847 ont été déclarées séropositives, dont 23 023 mises sous traitement ARV. Des tests réalisés sur 34 449 partenaires de femmes enceintes, qui se sont présentées en consultation prénatale, 2 222 se sont révélés positifs. Soit un taux de séropositivité de 6,5%. Par ailleurs, sur les 47 119 enfants, jeunes et adolescents identifiés positifs au VIH, 26 737 sont sous traitement ARV.

S'agissant de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, le premier test précoce par polymérase chaîne réaction a été réalisé sur 15 015 nourrissons nés de mères séropositives, parmi lesquels 753 se sont révélés positifs, dont 680 mis sous traitement ARV.

Concernant la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis à la disposition des formations sanitaires et des pharmacies, 35 415 021 préservatifs masculins, 2 091 488 préservatifs féminins et 1 786 311 gels lubrifiants. Dans le cadre de la sensibilisation, 7 012 pairs éducateurs ont été formés, 74 814 dépliants et 1 800 affiches diffusées et 18 948 477 préservatifs distribués.

La file active de personnes vivant avec le VIH est passée de 205 382 à fin décembre 2016 à 253 715, soit une hausse de 23,5%, parmi lesquelles on dénombre 178 844 femmes. A fin juin 2018, elle est de 268 797 personnes.

Graphique 18 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINSANTE

7.2.2.2 Paludisme

En 2017, les actions du programme national de lutte contre le paludisme restent axées sur : (i) la prévention et la prise en charge ; (ii) la surveillance épidémiologique; (iii) le renforcement des capacités du personnel de santé.

Dans le cadre de la prévention de la maladie, 988 450 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) ont été mises à la disposition des districts de santé, dont 341 798 distribuées lors des consultations prénatales. Pour le traitement préventif intermittent du paludisme chez la femme enceinte, sur les 256 633 femmes reçues en consultation, 96 473 ont reçu gratuitement les 03 doses de sulfadoxine pyriméthamine, soit 37,6% sur un objectif de 80%. Pour le paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, 1 505 539 enfants âgés de 3 à 59 mois ont reçu les quatre doses de sulfadoxine pyriméthamine d'amodiaquine sur les 1 586 448 enfants recensés lors des campagnes, soit 94,9% sur un objectif de 80%.

S’agissant de la prise en charge du paludisme, 177 438 enfants de moins de 05 ans ont bénéficié du traitement gratuit, dont 62% pour la forme simple et 38% pour la forme grave. Par ailleurs, 3 248 doses d’artemether-lumefantrine, 685 000 doses d’artésunate injectable de 60 mg et 936 650 doses d’artésunate-amodiaquine ont été distribuées. Pour la prise en charge du paludisme grave, la quinine injectable reste le médicament le plus utilisé (44%), suivi de l’artemether injectable (33%) et de l’artesunate injectable (23%).

Dans le cadre de la surveillance épidémiologique, 285 375 tests de diagnostics rapides ont été distribués dans les formations sanitaires. Par ailleurs, 1 061 585 cas de paludisme simple et 1 031 424 de paludisme grave ont été détectés et traités. Le nombre de décès dus au paludisme est de 3 195, dont 61% chez les enfants de moins de 5 ans, 36% chez les plus de 5 ans et 3% chez les femmes enceintes.

En ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel de santé, 4 892 agents de santé communautaires polyvalents ont bénéficié des séances de renforcement des capacités pour la prise en charge rapide des enfants de moins de 5 ans.

Au premier semestre 2018, sur 327 939 femmes reçues en consultations prénatales 42,6% ont reçu les 3 doses de traitement préventif intermittent et 177 667 MILDA ont été distribuées. Par ailleurs, 167 509 cas de paludisme simple ont été pris en charge avec la combinaison d’Artésunate-Amiodiaquine.

7.2.2.3 Tuberculose

En 2017, on dénombre 24 905 cas de tuberculose, contre 25 975 en 2016, parmi lesquels 95,8% co-infectés au VIH/SIDA. Le taux de succès thérapeutique à la tuberculose est de 84,9%. On enregistre 191 cas de tuberculose multi résistante, dont 135 ont commencé un traitement de deuxième intention.

Au premier semestre 2018, on enregistre 12 206 cas de tuberculose dépistés, dont 610 enfants. Parmi ces malades, 11 590 ont fait le test du VIH/SIDA et 3 361 ont été déclarés séropositifs. Le taux de succès thérapeutique est évalué à 84%. On enregistre 94 cas de tuberculose multi résistante, dont 76 ont commencé un traitement de deuxième intention.

7.2.2.4 Cancer

La lutte contre le cancer a entre autres pour objectifs de prévenir le cancer du col de l’utérus par la vaccination, de diagnostiquer précocement les cancers du col de l’utérus, du sein et de la prostate et, de prendre en charge les cas de cancer et de lésions précancéreuses.

En 2017, dans le cadre de la prévention du cancer du col de l’utérus, une campagne de vaccination contre le Human Papillomavirus (HPV) a été menée dans les districts de Santé de Biyem-Assi et d’Efoulan à Yaoundé, et a permis d’administrer une première dose du vaccin anti-HPV à 17 162 filles, soit 8 528 du District de Santé de Biyem-Assi et 8 634 du District d’Efoulan.

S’agissant de la lutte contre le cancer du col de l’utérus, du sein et de la prostate, des campagnes de dépistage ont été organisées dans les villes de Bertoua, Ebolowa, Maroua et Bafoussam. Elles ont permis de dépister 1 418 femmes souffrant du cancer du col de l’utérus et du sein et, 311 hommes du cancer de la prostate. Une subvention de 150 millions a été octroyée au Comité National de Lutte contre le Cancer par le Gouvernement, pour acheter les médicaments et faciliter l’accès des malades à la chimiothérapie et aux soins palliatifs.

7.2.2.5 Lèpre, pian et ulcère de buruli

En 2017, le programme de lutte contre la lèpre, le pian et l’ulcère de buruli, a permis de traiter une cinquantaine de cas d’ulcère de buruli dans les zones endémiques. En outre, 126 nouveaux cas de lèpre ont été enregistrés, portant le nombre total mis sous traitement à 507. Une épidémie de pian a

été jugulée dans la région de l’Est, avec plus de 1 000 cas dépistés et traités.

7.2.2.6 Hépatite

En 2017, on dénombre 5 450 personnes dépistées pour l’Hépatite Virale B, dont 278 cas déclarés positifs. Parmi ces derniers, 154 patients avaient l’Hépatite Virale B delta et ont été mis sous traitement approprié. En outre, 4 477 personnes ont été dépistées pour l’Hépatite Virale C et 108 cas se sont révélés positifs. Le centre pasteur du Cameroun a administré 2 722 doses de vaccin contre l’Hépatite Virale B, dont 654 pour les enfants de moins de 15 ans.

A fin décembre 2017, 10 centres de traitement des hépatites virales sont opérationnels dans 05 régions (Centre, Littoral, Nord, Ouest et Nord-Ouest) pour faciliter l’accès au traitement. Dans ces centres, 922 malades d’Hépatite Virale C ont été mis sous traitement et 1 114 personnes souffrant de l’Hépatite Virale B ont bénéficié des antiviraux.

7.2.2.7 Choléra

En 2018, le cholera a refait surface au Cameroun. Le bilan au 16 septembre 2018, fait état de 310 cas détectés, parmi lesquels 27 décès. Les régions touchées par l’épidémie sont : le Centre, le Littoral, le Nord, l’Adamaoua et l’Extrême-Nord. Des campagnes de riposte sont organisées sur toute l’étendue du territoire national.

7.2.2.8 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2017, on dénombre 11 millions de personnes exposées à l’onchocercose, parmi lesquelles 90,3% sont à risque. La couverture thérapeutique en zones hyper/méso endémiques a permis de traiter 8,1 millions de personnes à l’ivermectine sous-directive communautaire, soit un taux de couverture thérapeutique de 80,8%. La prise en charge des malades a été faite avec l’utilisation de 22 471 156 comprimés de mectizan et de 6 387 557 comprimés d’abendazole. Par ailleurs, 1 448 personnels de santé et 43 521 distributeurs communautaires de traitements ont été formés et recyclés.

7.2.3 Viabilisation des districts de santé

Les actions menées portent sur le développement des infrastructures et l’amélioration de l’offre de service.

En 2017, les travaux de constructions et d’équipements des centres d’hémodialyse de Bafoussam et Ngaoundéré ont été achevés. Les travaux additionnels dans le centre d’imagerie médicale de Limbé sont achevés. Par ailleurs, deux ambulances médicalisées ont été acquises.

En 2018, les projets suivants sont en cours :

- la construction des hôpitaux de référence de Garoua, de district de Mbongue, de Garoua-Boulai et d’Ebolowa, d’un bloc technique à l’hôpital Jamot de Yaoundé et des annexes à l’hôpital de district de Nkoldongo ;
- la réhabilitation et le renforcement des plateaux techniques de l’hôpital central de Yaoundé, de l’hôpital Laquintinie de Douala et des hôpitaux régionaux de Garoua, Limbé et Bafoussam

7.2.4 Résultats de l’intervention de l’ONG Mercy Ships

Le bateau-hôpital de l’ONG Mercy Ships a quitté le Cameroun en fin mai 2018, dix mois après son accostage au port de Douala. Les interventions de cette ONG ont porté sur les consultations et le traitement des personnes malades, ainsi que le renforcement des capacités des personnels sanitaires. En ce qui concerne les soins, 2 468 patients ont été pris charge en chirurgie orthopédique, maxillo faciale, plastique, ophtalmologique et fistulo-obstétricale. De même, 10 318

patients souffrant de maladies dentaires ont été traités et, 24 401 personnes ont fait l'objet des consultations ophtalmologistes.

S'agissant du renforcement des capacités, on enregistre : (i) l'encadrement de 82 personnels sanitaires en Ortho rhino laryngologie (ORL), ophtalmologie, fistules obstétricales, soins intensifs et brûlures ; (ii) la formation de 1 432 médecins camerounais, notamment en soins primaires en traumatologie, gestion de la douleur et agriculture nutritionnelle.

7.3 Emploi et sécurité sociale

En 2017, selon les estimations du Ministère de l'emploi, le nombre de nouveaux emplois créés se chiffre à 473 303, en augmentation de 18,2% par rapport à 2016. Le tissu économique reste dominé par le secteur informel, qui occupe environ 90% des actifs. La dernière Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4) réalisée en 2014, révèle que l'économie génère de nombreux emplois, mais le taux de sous-emploi s'élève à 76%.

Les actions du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi de qualité se sont poursuivies avec : (i) la promotion de l'emploi et le développement de la formation professionnelle ; (ii) l'amélioration de la protection et de la sécurité sociale et l'accroissement de l'offre d'emplois décents.

7.3.1 Promotion de l'emploi décent

Dans le cadre de *la promotion de l'emploi décent*, le Fond National de l'Emploi (FNE) a inséré 59 000 chercheurs d'emplois en emplois salariés et indépendants. Le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs Informels (PIAASI), quant à lui, a financé 100 microprojets, créant ainsi 100 emplois directs et 300 emplois indirects. Les mesures prises pour le développement de l'insertion professionnelle, ont permis de maîtriser la situation de la main d'œuvre de nationalité étrangère dans tous les secteurs productifs et d'insérer 15 286 travailleurs nationaux. Au premier semestre 2018, on dénombre 304 306 emplois créés.

7.3.2 Développement de la formation professionnelle

En ce qui concerne le développement de la formation professionnelle, l'amélioration de l'accès en formation professionnelle s'est poursuivie dans 2 416 structures de formation où on recense 39 731 apprenants. Le Gouvernement a octroyé l'agrément à 143 structures privées de formation professionnelle et 39 formations agréées ont été mises à niveau. En prélude à l'organisation effective de la CAN masculine 2019, les centres d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle de Yaoundé et Douala, ont organisé des ateliers de renforcement des capacités au profit de 9 865 jeunes dans les domaines de la santé, du numérique, de l'hôtellerie, et du tourisme.

S'agissant de la professionnalisation, le Gouvernement a organisé dans les centres de formation professionnelle des examens de qualification, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-après. Il y ressort que le nombre d'apprentis présentés aux différents examens professionnels est de 7 954 avec un taux de réussite moyen de 83,6%.

Tableau 76 : Résultats aux examens professionnels

Types d'examen	Présentés	Admis	Taux de réussite (%)
<i>Diplôme de qualification professionnelle (DQP)</i>	3 093	2 284	73,8
<i>Certificat de qualification professionnelle (CQP)</i>	4 634	4 171	90,0
<i>Certificat professionnel d'excellence (CPE)</i>	227	196	86,4
Total	7 954	6 651	83,6

Source : MINEFOP

7.3.3 Promotion de la protection et de la sécurité sociale

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la protection et de la sécurité sociale, dont l'objectif vise entre autres à améliorer la gestion des prestations servies et les conditions de vie au travail. Cette stratégie se décline à travers : (i) la promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; (ii) l'amélioration de la protection du travail ; (iii) la promotion des principes de santé, de sécurité et de bien être en milieu de travail.

En ce qui concerne la promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre, la proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale est de 22,2%, hormis les agents publics pris en charge par l'Etat. Dans le cadre de l'élargissement de la sécurité sociale aux couches socioprofessionnelles en marge du système existant, 41 197 nouveaux assurés volontaires se sont fait affiliés à la CNPS. La proportion de personnes des couches socioprofessionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale au niveau de la CNPS est de 18%.

S'agissant de l'amélioration de la protection du travail, les actions suivantes ont été menées pour le maintien de la paix sociale : (i) le traitement par les inspecteurs de 4 000 dossiers de conciliation, nés des différends entre employeurs et employés ; (ii) l'organisation de 1 771 visites de contrôles par les inspecteurs du travail dans les entreprises qui ont abouti à l'établissement de 500 procès-verbaux de mise en demeure ; (iii) une gestion apaisée des conflits ayant abouti à 16 levées de mot d'ordre de grève. Les entreprises qui appliquent les principes du travail décent totalisent 21% des travailleurs dans le secteur formel.

Quant à la promotion des principes de santé, de sécurité et de bien être en milieu de travail, les activités réalisées sont : (i) la création et l'installation de 300 nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de travail (CHS) au sein des entreprises assujetties ; (ii) l'évaluation du fonctionnement de 62 comités d'hygiène et de sécurité en milieu de travail ; (iii) la formation de 75 inspecteurs du travail et 10 personnels des services centraux en santé et sécurité au travail.

7.4 Urbanisme et habitat

En matière de l'urbanisme et de l'habitat, les actions menées sont orientées vers le développement de l'habitat, l'amélioration de l'environnement urbain et le développement des infrastructures de transport urbain.

7.4.1 Développement de l'habitat

Dans le cadre du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux, la première phase concerne 1 675 logements sur ressources propres et 1 520 sur financement de la Chine, dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda, Sangmélima et Limbé.

A fin décembre 2017, 2 130 logements sont achevés, dont 610 sur ressources propres et 1 520 sur financement de la Chine. Par ailleurs, le projet de construction de 100 logements dans chacun des chefs-lieux de régions en dehors de Yaoundé et de Douala se poursuit, dans le cadre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT).

Au premier semestre 2018, dans le cadre du PLANUT, la construction des 100 logements sociaux de la ville d'Ebolowa est achevée. Pour les autres villes, le niveau d'avancement est de : Ngaoundéré (60%), Bertoua (45%), Maroua (45%), Garoua (40%), Buea (40%), Bafoussam (30%) et Bamenda (20%).

7.4.2 Amélioration de l'environnement et de l'assainissement en milieu urbain

En 2017, en matière d'amélioration de l'assainissement en milieu urbain, les travaux de construction de 14 km de drain du canal du Mfoundi et ses affluents, dans le cadre de la deuxième phase du projet d'assainissement de la ville de Yaoundé (PADY2) sont réalisés à 83%. Par ailleurs,

la construction des ouvrages de drainage pluvial de Douala sur un linéaire de 39 km enregistre un taux d'exécution de 50%.

Pour ce qui est de l'environnement social urbain, les actions du gouvernement ont porté sur : (i) la réalisation des infrastructures urbaines selon l'approche HIMO dans la commune de Garoua III ; (ii) la formation de 700 jeunes aux petits métiers urbains dans les communes de Makak, Massagam, Foumban, Ndopian, Makenene, Batchenga et Meyomessala, suivie de la fourniture de matériels et équipements à ces communes ; (iii) la formation de 150 acteurs par le programme national de formation aux métiers de la ville (PNFMV) ; (iv) l'encadrement et l'accompagnement de 288 ménages bénéficiant des projets sociaux de proximité ; (v) l'achèvement des travaux d'aménagement de l'accès aux services de base dans le quartier Olembé à Yaoundé.

7.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2017, les actions de l'Etat en vue de développer les infrastructures de transport urbain ont concerné la construction, la réhabilitation et l'entretien des voiries urbaines. S'agissant de la construction, la voie d'accès au stade Olembé à Yaoundé est réalisée à 26%. Les travaux d'entretien ont porté sur 63,7 km de voiries en terre et 33,2 km de voiries revêtues. En outre, 28,1 km de voiries ont été réhabilités à Douala sur financement BIP et 9 km à Yaoundé dans le cadre du PLANUT.

Au premier semestre 2018, dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées, plusieurs chantiers de réhabilitation et de construction des voiries urbaines sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne les chantiers de réhabilitation des voiries urbaines, les taux de réalisation des travaux se présentent comme suit : (i) le tronçon Cow Boy junction-Former CUB à Bamenda, réalisé à 10% ; (ii) la voie d'accès au quartier Nkolfoulou, réalisée à 40,2% ; (iii) la voie d'accès collège Péniel-école catholique des Sœurs et bretelles (Yaoundé), réalisée à 22% ; (iv) les voies d'accès au quartier du Lac à Yaoundé, réalisées à 72%.

S'agissant des chantiers de construction des voiries urbaines, les travaux ont porté entre autres sur : (i) la voie d'accès aux logements chinois à Douala ; (ii) le désenclavement du quartier Golf à Yaoundé ; (iii) l'achèvement du pont sur la rivière Foulou au quartier Olembé à Yaoundé.

7.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2017, le Gouvernement a poursuivi les activités relatives : aux affaires sociales, à la promotion de la femme et de la famille et à l'encadrement de la jeunesse et l'intégration nationale.

7.5.1 Affaires sociales

Les activités relatives aux affaires sociales ont concerné la prévention et la protection sociales, ainsi que solidarité nationale et justice sociale.

7.5.1.1 Prévention et protection sociales

Les actions menées par le Gouvernement ont porté entre autres sur : (i) la prise en charge holistique de 100 000 enfants et adultes affectés par les crises humanitaires dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Tsanaga et du Mayo Sava ; (ii) l'éducation de 9 620 personnes à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux ; (iii) la prise en charge transitoire de 23 enfants suspectés d'association au groupe Boko haram au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées (CNRPH) de Maroua ; (iv) la poursuite des travaux de construction du CNRPH de Maroua et l'amélioration du plateau technique du CNRPH de Yaoundé.

Au premier semestre 2018, les activités ont concerné entre autres : (i) la modernisation de l'Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) de Bétamba ; (ii) le renforcement des capacités du

personnel de 100 structures et institutions privées d'accueil sur la protection des enfants en détresse ; (iii) la poursuite de la prise en charge des personnes socialement vulnérables par les œuvres sociales et les institutions spécialisées.

7.5.1.2 Solidarité nationale et justice sociale

L'objectif stratégique en matière de solidarité nationale et de justice sociale est d'assurer la réinsertion sociale et économique des personnes socialement vulnérables. Les actions menées ont notamment concerné : (i) l'insertion et l'autonomisation de 165 032 personnes socialement vulnérables ; (ii) l'identification de 2 424 enfants de la rue, dont 845 resocialisés dans le tissu économique et placés en famille ; (iii) l'encadrement de 2 393 enfants en conflit dans les unités techniques opérationnelles, dont 593 en liberté surveillée ; (iv) la prise en charge de 5 265 personnes sinistrées ou victimes des catastrophes naturelles ; (v) la scolarisation de 5 250 enfants Baka, Bakola, Bagyelis et Bedzang dans le primaire et 350 dans le secondaire ; (vi) l'établissement de 28 000 actes de naissance, 1 500 cartes nationales d'identité et 83 actes de mariage au profit des peuples autochtones de la forêt ; (vii) le financement de 90 projets au bénéfice de 3 004 personnes socialement vulnérables à hauteur de 59,6 millions dont 52,7 millions pour les personnes handicapées et 6,9 millions pour les enfants de la rue.

7.5.2 Promotion de la femme et de la famille

Les activités majeures portent notamment sur : (i) la promotion de la femme et du genre ; (ii) le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant.

7.5.2.1 Promotion de la femme et du genre

En 2017, les activités engagées pour la promotion de la femme et du genre ont concerné entre autres : (i) la promotion et la protection des droits de la femme ; (ii) l'institutionnalisation du genre ; (iii) l'autonomisation économique de la femme.

Pour ce qui est de la promotion et la protection des droits de la femme, les réalisations ont porté sur : (i) la sensibilisation de 6 035 leaders communautaires dans les zones humanitaires en faveur du plaidoyer pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; (ii) la vulgarisation des institutions juridiques de protection des droits des femmes auprès de 71 049 leaders communautaires ; (iii) la formation des fonctionnaires de police et magistrats à la prise en charge des violences basées sur le genre en contexte humanitaire.

L'institutionnalisation du genre a consisté en : (i) la mise en œuvre de la campagne Heforshe et des clubs genre dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire à Yaoundé et Douala ; (ii) la poursuite de la vulgarisation de l'approche genre auprès des partenaires socio-institutionnels.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, les actions ont concerné : (i) la formation de 27 650 filles et femmes au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus ; (ii) la formation de 115 formateurs des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) à la gestion de l'hygiène menstruelle ; (iii) l'octroi du matériel agropastoral à 437 groupes de femmes le long du tronçon routier Batchenga-Ntui-Yoko-Lena à travers le projet « genre et autonomisation économique de la femme ».

Au premier semestre 2018, les activités en faveur de la promotion de la famille et du genre se sont poursuivies par : (i) la sensibilisation sur le travail décent et les droits des femmes exerçant dans le secteur informel ; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers le projet Central Africa Backbone et, le programme d'appui au changement climatique ; (iii) la construction, la réhabilitation et l'équipement respectivement de 04, 02 et 11 centres de promotion de la femme et de la famille ; (iv) la formation de 31 250 femmes et jeunes filles au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus ; (v) l'appui de 275 groupes de femmes en matériel agropastoral.

7.5.2.2 Promotion de la famille et protection des droits de l'enfant

Les actions menées dans le cadre de la promotion du bien-être familial ont porté sur : (i) la sensibilisation de 9 377 familles sur l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ; (ii) l'octroi d'aides scolaires à 2 424 familles vulnérables ; (iii) la célébration de 5 141 mariages collectifs ; (iv) le traitement de 300 cas de conflits conjugaux et familiaux ; (v) l'appui socio-juridique à 215 veuves.

Au premier semestre 2018, les actions menées portent sur : (i) la prise en charge de 1 778 femmes en détresse dans les CPFF ; (ii) la sensibilisation de 15 815 familles sur la santé et la lutte contre le VIH/SIDA.

7.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2017, la stratégie gouvernementale reste axée sur le volontariat et la promotion de la culture citoyenne auprès des populations, pour faire face aux problèmes de dégradation des valeurs morales et civiques, de repli identitaire et d'individualisme.

7.5.3.1 Education civique et intégration sociale des jeunes

Les actions menées portent sur : (i) la promotion du volontariat ; (ii) la promotion de l'éducation civique ; (iii) la formation en éducation populaire et civique.

Pour ce qui est de la promotion du volontariat, il ressort que : (i) 745 jeunes ont été sélectionnés et engagés dans les activités d'intérêt général et les chantiers jeunesse, ce qui porte à 50 000 le nombre de personnes engagées dans les activités de volontariat ; (ii) 600 volontaires pionniers ont été formés et 10 nouveaux villages pionniers créés ; (iii) 50 volontaires de mission ont été formés et placés.

S'agissant de la promotion de l'éducation civique, on relève que : (i) 1 002 027 personnes ont été sensibilisées sur les valeurs civiques, morales et éthiques ; (ii) 57 373 clubs d'éducation civique ont été créés en milieu scolaire, universitaire et dans les quartiers et villages ; (iii) 9 300 jeunes ont été réarmés moralement à l'office national de la jeunesse et 880 227 personnes sensibilisées dans le cadre de l'opération vacances citoyennes et patriotiques sur les méthodes de protection contre les IST, le VIH et autres maladies.

En ce qui concerne la formation en éducation civique et populaire, la principale activité a porté sur la formation par l'observatoire national de la jeunesse, de 78 formateurs sur les stratégies de la lutte contre l'immigration clandestine des jeunes et d'inclusion des femmes et des jeunes handicapés.

7.5.3.2 Promotion économique des jeunes

Le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), qui enregistre depuis 2017 des remboursements des anciens bénéficiaires, a déjà financé 1 967 entreprises de jeunes à hauteur de 662,5 millions. Le Plan Triennal Spécial-Jeunes, dont les activités ont démarré en 2017, en a déjà financé 1 868 pour un montant de 597,6 millions. Par ailleurs, 47 933 jeunes ont été formés à l'entrepreneuriat et aux métiers agropastoraux, dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) du MINJEC et les Centre Nationaux de la Jeunesse et des Sports (CENAJES). En outre, 5 753 jeunes ont bénéficié des formations en leadership. Pour améliorer le taux de couverture des structures d'encadrement, 07 centres d'éducation ont été construits, 05 réhabilités et 31 équipés.

7.6 Filets sociaux

Le projet « filets sociaux » a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations en état de pauvreté chronique et des groupes vulnérables, à travers trois axes d'intervention : (i) le programme de transferts monétaires ordinaire doté de mesures d'accompagnement ; (ii) le programme de transferts monétaires d'urgence ; (iii) le programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre.

Le 31 août 2018, les transferts monétaires effectués s'élèvent à 14,9 milliards, dont 11,4 milliards pour le programme des transferts monétaires ordinaires, 1,4 milliard pour le programme de transferts monétaires d'urgence et 2,1 milliards pour le programme des travaux publics à haute intensité de mains d'œuvre.

L'ensemble des bénéficiaires du projet est constitué de : (i) 40 000 ménages pour le programme de transfert ordinaires ; (ii) 12 000 ménages pour le programme de transferts monétaires ; (iii) 27 000 individus pour le programme des travaux publics à haute intensité de mains d'œuvre.

le Projet a créé un peu plus de 29.000 emplois dont une soixantaine d'emplois permanents, 1 850 emplois temporaires notamment des agents enquêteurs, des agents d'enregistrement, des chefs de chantiers, des animateurs de groupes et 27 000 emplois ruraux dans le cadre de la réalisation des travaux publics haute intensité de mains d'œuvre.

CHAPITRE 8 : EXECUTION DU BUDGET 2018 ET PROJET DE BUDGET 2019

Le contexte d'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2018 est marqué par : (i) le fléchissement de l'activité économique en 2017, suivi d'une reprise progressive au premier semestre 2018 ; (ii) la conclusion satisfaisante de la deuxième revue du programme économique et financier, avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI ; (iii) l'adoption d'une loi de finances rectificative du 04 juin 2018 ; (iv) la signature d'une circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat 2018 ; (v) l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole, avec une augmentation de 35,6% au premier semestre et en glissement annuel ; (vi) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs ; (vii) la persistance des perturbations d'activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces éléments impactent les réalisations de l'année 2018 en recettes et en dépenses, ainsi que les prévisions pour 2019.

8.1 Ordonnance et circulaire complémentaire

Afin de prendre en compte les ressources supplémentaires engrangées grâce notamment à la hausse du prix du baril de pétrole, une ordonnance portant loi de finances rectificative a été adoptée. Dans le sillage de cette ordonnance, une circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat a été signée pour renforcer le contrôle du budget et le reporting financier.

8.1.1 Ordonnance portant loi de finances rectificative

L'ordonnance n°2018/002 du 04 juin 2018 portant loi de finances rectificative vise la prise en compte de certains faits socio-économiques qui ont fortement modifié les hypothèses macroéconomiques ayant servi de fondements à l'élaboration de la loi de finances 2018. Cette ordonnance a conduit à un reprofilage du budget de l'Etat de l'exercice 2018, qui est passé de 4 513,5 milliards à 4 689,5 milliards, soit une augmentation de 176 milliards (+3,9%).

La hausse des ressources budgétaires, qui provient essentiellement des recettes fiscales et des recettes pétrolières, a dégagé une nouvelle marge qui a permis de prendre en charge les contraintes supplémentaires qui pèsent sur l'exécution du budget de l'année 2018, à savoir : le soutien du prix des carburants à la pompe, la subvention de l'électricité, la sécurité et les élections. Les modifications induites par l'ordonnance sur le budget de l'exercice 2018 par rapport aux prévisions initiales sont présentées ci-après.

En ce qui concerne les ressources, les changements suivants ont été effectués :

- un accroissement de 82 milliards des recettes pétrolières, pour prendre en compte l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole ;
- une révision à la hausse de 67 milliards des recettes fiscales, suite à des réalisations de l'année 2017 plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget de l'exercice 2018 ;
- une hausse de 40 milliards des émissions des titres publics;
- une révision à la baisse des appuis budgétaires attendus de 13 milliards, pour prendre en compte les fluctuations du taux de change du dollar et éventuellement le non décaissement de l'appui budgétaire de la BAD.

S'agissant des dépenses, les ajustements ci-après ont été opérés :

- la constitution d'une provision de 77 milliards, en raison de la politique de stabilisation des prix du carburant à la pompe. En effet, la hausse des cours mondiaux du pétrole entraîne en moyenne des manques à gagner de 8,3 milliards par mois pour la SONARA, soit environ 100 milliards pour toute l'année 2018. Le reliquat de 23 milliards est pris en charge par la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) ;

- la mise en place d'une provision de 20 milliards pour prendre en charge les manques à gagner observés au niveau d'ENEKO, au titre du soutien du prix de l'électricité rendu nécessaire en raison du retard enregistré dans la mise en service du barrage de MEMVE'ELE ;
- un accroissement de 32 milliards de la provision de sécurité, pour être en phase avec le rythme des sollicitations de dépenses liées à la lutte contre l'insécurité dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est d'une part, et la maîtrise de la crise sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, d'autre part ;
- une augmentation de 18 milliards des dépenses liées aux élections, pour assurer une organisation harmonieuse des prochaines échéances électorales ;
- des réajustements au niveau de la dette extérieure et intérieure, pour tenir compte des informations actualisées sur la base des nouvelles conventions et, de la variation des taux de change.

Par ailleurs, le plafond des emprunts concessionnels est passé à 245 milliards, soit une augmentation de 95 milliards, notamment pour prendre en compte le projet d'informatisation de l'administration fiscale. Le plafond des emprunts non concessionnels a été maintenu à 436 milliards.

8.1.2 Circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat

La Circulaire complémentaire, signée le 8 juin 2018, modifie et complète certaines dispositions de la Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 sur l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2018. Elle intervient dans le prolongement de l'ordonnance portant loi de finances rectificative. Ces engagements concernent la poursuite des efforts en matière de discipline budgétaire, à travers l'adoption de mesures urgentes pour renforcer le contrôle de l'exécution des budgets publics.

Ainsi, les mesures prises dans la circulaire complémentaire visent principalement à limiter le recours aux procédures dérogatoires et, à améliorer l'enregistrement et la réconciliation des informations de la chaîne de la dépense. Leur but est d'assurer un meilleur suivi des objectifs de consolidation budgétaire. Ces mesures concernent, entre autres :

- l'optimisation de la mobilisation des recettes non pétrolières ;
- la définition de nouvelles modalités de fonctionnement des comptes «420 : Services financiers des établissements publics administratifs» et « 450 : Dépôts des administrations publiques» logés au Trésor public, en tenant compte des difficultés constatées dans l'utilisation de ces comptes ;
- l'encadrement plus rigoureux des subventions accordées par l'Etat aux établissements publics, à travers l'exigence de la présentation préalable des comptes d'emplois et des décomptes;
- l'interdiction des avances de trésorerie à l'exception des cas spécifiques et, l'institution d'un circuit allégé de traitement des dépenses à caractère urgent ;
- le renforcement du mécanisme de suivi des décaissements des financements extérieurs et des fonds de contrepartie ;
- l'extension à tous les chapitres budgétaires des restrictions relatives à l'ouverture des caisses d'avances et au recours à la procédure de déblocage de fonds ;
- la suppression des caisses d'avances à compter de l'exercice 2019, au profit de la procédure des régies d'avances ;
- la précision sur les couvertures budgétaires effectuées par la Direction Générale du Budget, avec un accent particulier sur les modalités de leur mise en œuvre, les délais et la responsabilité incomptante à chaque administration impliquée ;
- l'introduction de nouvelles dispositions permettant un meilleur encadrement du dispositif de reporting financier, afin de garantir la cohérence des données sur l'exécution du budget.

8.2 Exécution du budget 2018

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2018, les résultats de l'exécution du budget affichent des taux de réalisation de 71,9% pour les recettes internes et 73,1% pour les emprunts et dons. Par composantes, les recettes pétrolières et non pétrolières présentent des taux de réalisation de 77,4% et 71,1% respectivement. Du côté des dépenses, le taux d'exécution des dépenses budgétaires totales est de 63,1%. Par grandes rubriques, les taux d'exécution sont de 65,6% pour les dépenses courantes, 76,5% pour les dépenses d'investissement et 41,1% pour le service de la dette publique. Le solde budgétaire primaire est déficitaire de 318,4 milliards, et le solde primaire non pétrolier de 662 milliards.

8.2.1 Ressources budgétaires

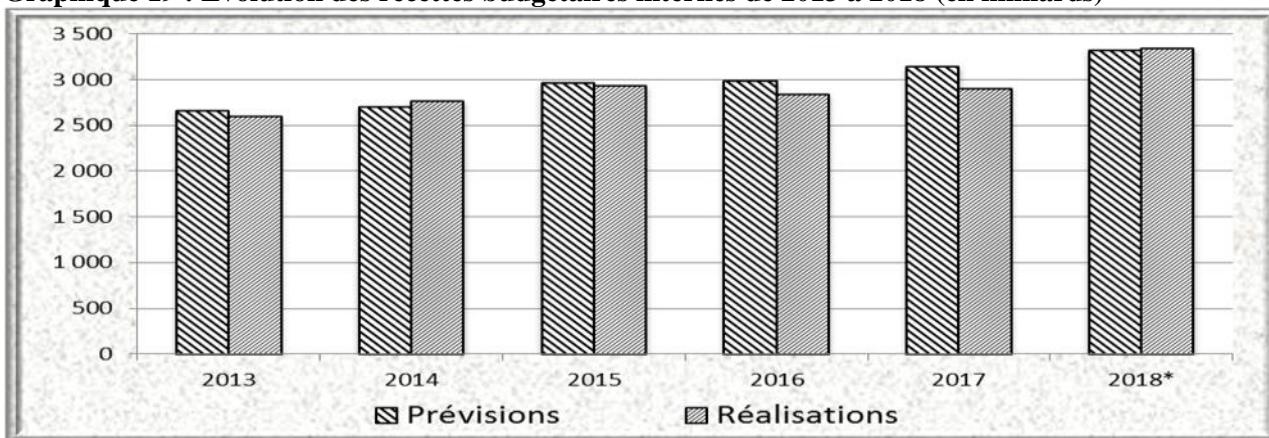
Les ressources budgétaires prévues dans la loi de finances initiale de l'exercice 2018 se chiffrent à 4 513,5 milliards, dont 3 175 milliards de recettes internes (70% du budget) et 1 338,5 milliards d'emprunts et dons (30%). L'ordonnance du 04 juin 2018 a révisé à la hausse ces ressources, qui s'élèvent dorénavant à 4 689,5 milliards. Elles contiennent 3 324 milliards (70,9%) de recettes internes qui augmentent de 149 milliards et, 1 365,5 milliards (29,1%) d'emprunts et dons qui s'accroissent de 27 milliards.

Au terme des neuf premier mois de l'exercice 2018, les ressources budgétaires recouvrées s'élèvent à 3 389,7 milliards, soit un taux de réalisation de 72,3% par rapport aux prévisions de l'ordonnance. Elles augmentent de 556 milliards (+19,6%) en glissement annuel. A fin décembre 2018, les ressources budgétaires sont estimées à 4 791 milliards, en hausse de 101,5 milliards par rapport à l'Ordonnance, en liaison avec une augmentation des appuis budgétaires estimés 439 milliards contre 334 milliards prévus dans la loi de finances rectificative.

8.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Les recettes budgétaires internes comprennent les recettes pétrolières et non pétrolières. A fin septembre 2018, elles se situent à 2 391,5 milliards, soit un taux de réalisation de 71,9% comparativement aux prévisions de l'exercice. Par rapport à fin septembre 2017, elles enregistrent une hausse de 220 milliards (+10,1%), du fait de l'augmentation des recettes pétrolières et non pétrolières.

Graphique 19 : Evolution des recettes budgétaires internes de 2013 à 2018 (en milliards)

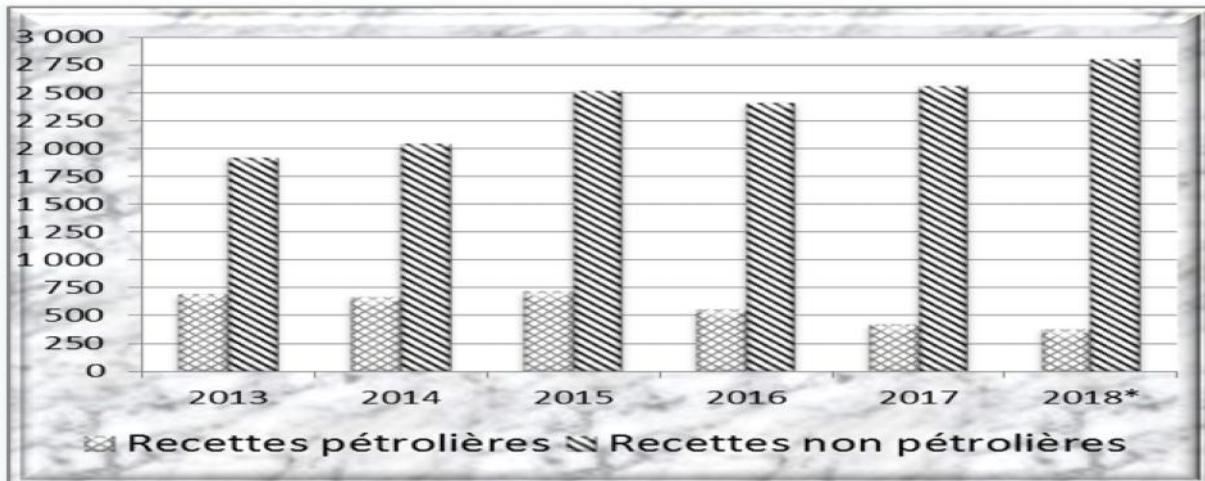


Source : MINFI, *=Estimations

8.2.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières s'élèvent à 343,6 milliards à fin septembre 2018, dont 283,7 milliards de redevance SNH et 59,9 milliards d'impôts sur les sociétés pétrolières. Leur taux de réalisation est de 77,4% par rapport à l'ordonnance. Elles augmentent de 59,1 milliards (+20,8%) en glissement annuel.

Graphique 20 : Evolutions des principales composantes des recettes budgétaires internes (en milliards)

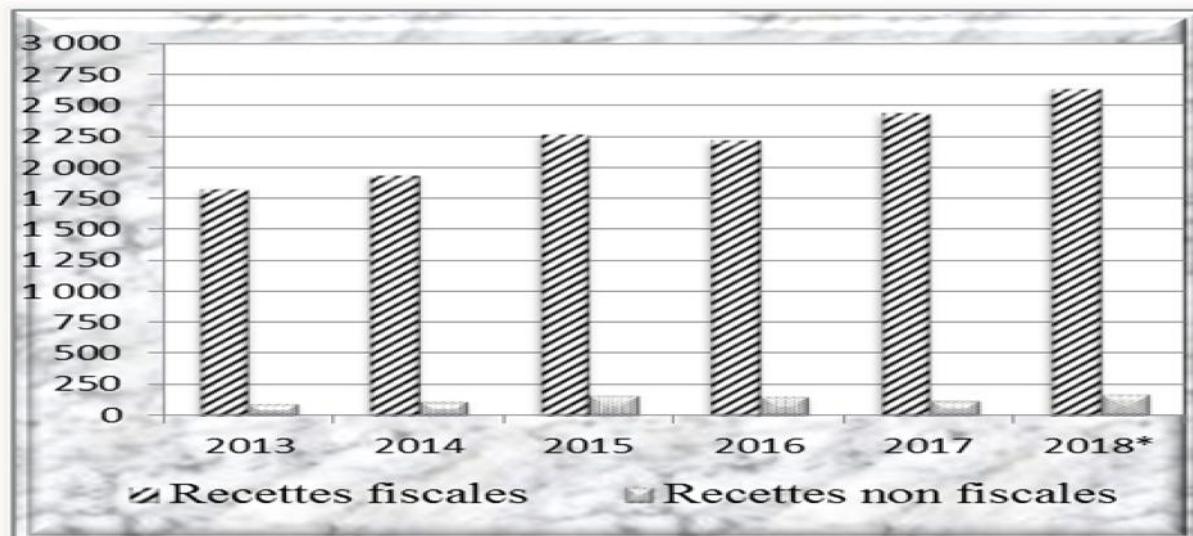


Source : MINFI, *Estimations

8.2.1.1.2 Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières comprennent les recettes des impôts et taxes intérieurs, les recettes douanières et les recettes non fiscales. Au terme des neufs premier mois de 2018, les recouvrements de ces recettes sont de 2 047,9 milliards, soit un taux de réalisation de 71,1% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles croissent de 160,9 milliards par comparaison à la même période de l'année précédente.

Graphique 21 : Evolutions des principales composantes des recettes non pétrolières (en milliards)

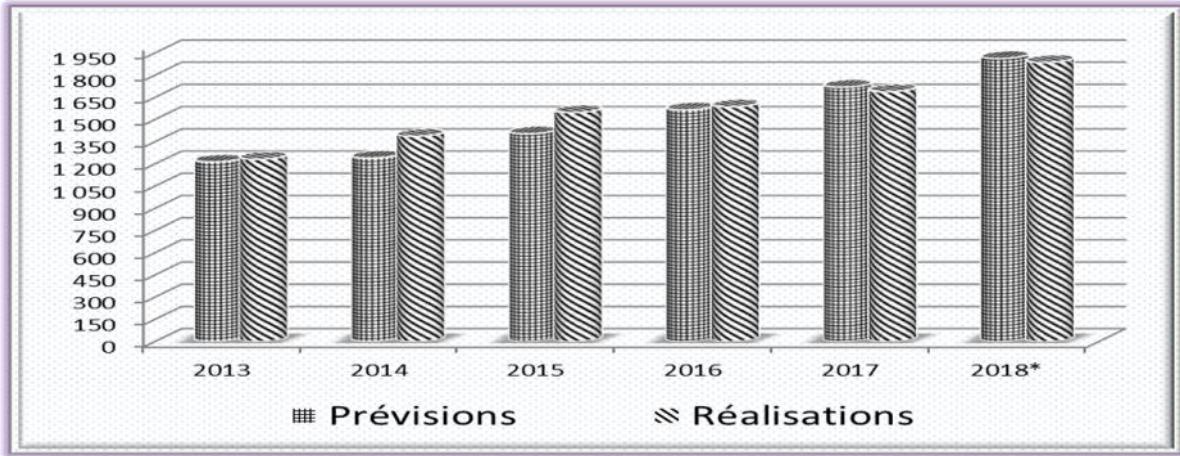


Source : MINFI, *Estimations

Impôts et taxes intérieurs

Au terme des neufs premiers mois de l'exercice 2018, les recouvrements des impôts et taxes intérieurs s'élèvent à 1 360,2 milliards, soit un taux de réalisation de 71,1% par rapport aux prévisions. Ils augmentent de 82,9 milliards (+6,5%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe principalement au niveau de l'IRPP (+12,9 milliards), la TVA (+30 milliards), l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+12,5 milliards), la TSPP (+4,7 milliards) et les droits d'enregistrement et du timbre (+2,1 milliards).

Graphique 22 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2013 à 2018 (en milliards)



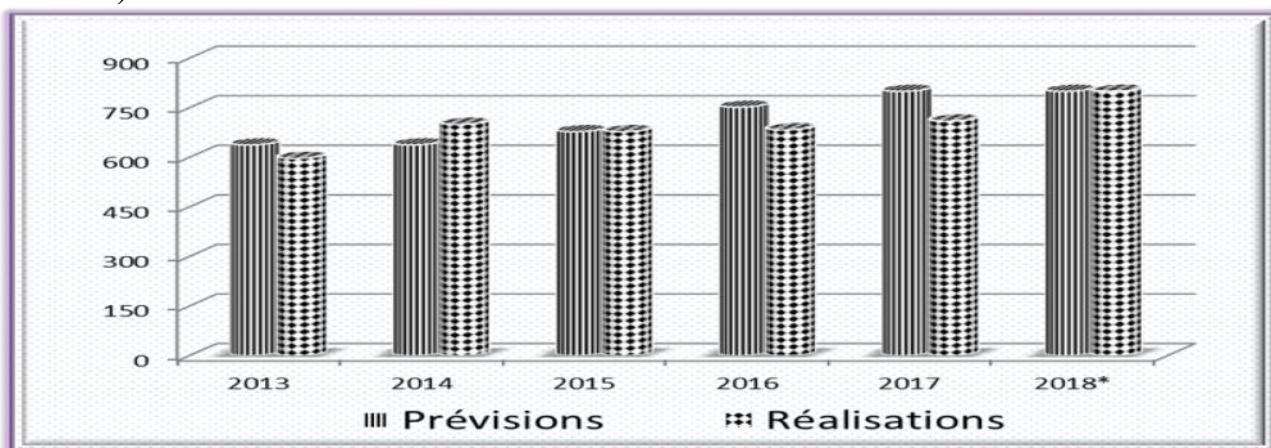
Source : MINFI, *Estimations

Pour atteindre l'objectif annuel en matière d'impôts et taxes, des actions sont menées depuis le début du second semestre pour combler le gap. Elles consistent principalement : (i) au renforcement du recouvrement des arriérés et du contrôle fiscal ; (ii) à l'optimisation de la mobilisation des impôts et taxes payés par les administrations publiques.

Recettes douanières

A fin septembre 2018, les recettes douanières recouvrées se chiffrent à 539,4 milliards, soit un taux de réalisation de 67,4% par rapport à l'ordonnance. Elles comprennent notamment 241,8 milliards de droits de douane et 247,2 milliards de TVA à l'importation. Comparativement à fin septembre 2017, ces recettes progressent de 19,8 milliards (+3,8%). Cette performance découle de l'augmentation du nombre de conteneurs, de la revalorisation du taux des droits de sortie de 2% à 5% et de l'entrée en activité du Port Autonome de Kribi. Toutefois, le démantèlement tarifaire relatif à l'APE a causé un manque à gagner de 3 milliards sur la période janvier-septembre 2018 et, de 5 milliards depuis l'entrée en vigueur de l'APE.

Graphique 23 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2013 à 2018 (en milliards)



Source : MINFI, *Estimations

Pour permettre la réalisation de la prévision annuelle, des mesures visant le ratrappage sont implémentées depuis le mois de juillet 2018. Elles concernent notamment le renforcement des contrôles douaniers et l'amélioration du recouvrement des droits et taxes de douanes pris en charge par le budget de l'Etat.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales intègrent les revenus du domaine, les recettes des services, les dividendes, les cotisations pour la retraite et le droit de transit pétrolier. Au terme des neufs premiers mois de l'année 2018, elles s'établissent à 148,3 milliards, soit un taux de réalisation de 88,3% par rapport aux prévisions annuelles. Elles augmentent de 58,2 milliards (+64,6%) par rapport à la même période de l'année 2017, du fait de la bonne tenue des recettes des domaines, en liaison avec les contrôles effectués sur l'utilisation du patrimoine de l'Etat.

Emprunts et dons

Le montant des emprunts et dons prévu par l'ordonnance est de 1 365,5 milliards, dont 571 milliards de prêts projets, 300 milliards d'émissions de titres publics, 248 milliards d'appuis budgétaires, 96 milliards d'emprunts bancaires et 64,5 milliards de dons. Au terme des neufs premiers mois de l'année 2018, les ressources mobilisées sont de 998,2 milliards, soit un taux de réalisation de 73,1% par rapport à l'ordonnance.

Tableau 77 : Ressources budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards de FCFA, sauf précision contraire)

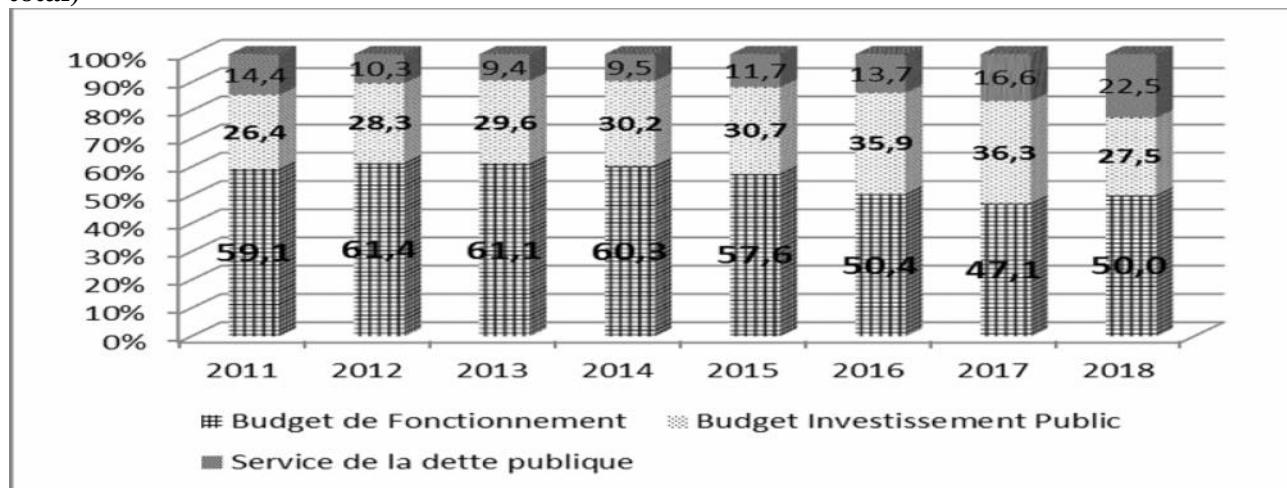
Libellés	L.F. 2018	Ordonnance Juin 2018	Réalisations au 31/09/2017	Réalisations au 31/09/2018	Taux de réal. au 31/09/2018	Variations	
			(a)	(b)	(c)	(c/a) (en %)	(abs)
							(en %)
A- RECETTES INTERNES	3 175,0	3 324,0	2171,5	2391,5	71,9	220,0	10,1
I-Recettes pétrolières	362,0	444,0	284,5	343,6	77,4	59,1	20,8
1-Redevance SNH	270,5	352,5	239,1	283,7	80,5	44,6	18,6
2- IS pétrole	91,5	91,5	45,3	59,9	65,5	14,6	32,1
II- Recettes non pétrolières	2 813,0	2 880,0	1887,0	2047,9	71,1	160,9	8,5
1- Recettes Fiscales	2 645,0	2 712,0	1796,9	1899,6	70,0	102,7	5,7
a- Impôts et taxes intérieurs	1 845,0	1 912,0	1277,3	1360,2	71,1	82,9	6,5
- IRPP	248,0	253,0	187,6	200,5	79,2	12,9	6,9
- TVA	709,0	766,0	480,8	510,8	66,7	30,0	6,2
- IS non pétrole	360,0	365,0	258,8	271,3	74,3	12,5	4,8
- Droits d'accises	200,0	200,0	143,4	142,6	71,3	-0,8	-0,6
- Droits d'enreg. et timbre	123,9	125,8	75,4	77,5	61,6	2,1	2,8
- TSPP	132,0	132,0	92,9	97,6	73,9	4,7	5,1
b- Recettes douanières	800,0	800,0	519,6	539,4	67,4	19,8	3,8
- Droit de douane/import.	374,9	374,9	245,3	241,8	64,5	-3,5	-1,4
- TVA import	382,6	382,6	234,7	247,2	64,6	12,5	5,3
- Droits d'accises/import.	12,8	12,8	12,7	11,4	89,1	-1,3	-10,5
- Droits de sortie	20,4	20,4	16,5	28,3	138,7	11,8	71,3
2- Recettes non fiscales	168,0	168,0	90,1	148,3	88,3	58,2	64,6
B- EMPRUNTS ET DONS	1 338,5	1 365,5	662,2	998,2	73,1	336,0	50,7
- Prêts projets	571,0	571,0	449,6	547,6	95,9	98,0	21,8
- Dons	64,5	64,5	24,5	40,6	62,9	16,1	65,7
- Prêts FMI	86,0	86,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Appuis budgétaires	261,0	248,0	0,0	184,0	74,2	184,0	-
- Emission titres publics	260,0	300,0	115,1	219,0	73,0	103,9	90,3
- Emprunts bancaires	96,0	96,0	73,0	7,0	7,3	-66,0	-90,4
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 513,5	4 689,5	2833,7	3389,7	72,3	556,0	19,6

Source: MINFI

8.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

L'ordonnance du 04 juin 2018 portant loi de finances rectificative pour l'exercice 2018 prévoit des dépenses budgétaires de 4 689,5 milliards. Elles se répartissent en 2 342,3 milliards de dépenses courantes hors intérêts (50% du total), 1 291,1 milliards pour les dépenses d'investissement public (27,5%) et 1 056 milliards pour le service de la dette publique (22,5%). Pour assurer une exécution satisfaisante des dépenses dans un contexte économique et social difficile, des mesures visant le resserrement de la régulation budgétaire et la rationalisation des dépenses publiques ont été prises, en liaison avec la mise en œuvre du programme économique et financier. Elles concernent notamment la consolidation budgétaire, le renforcement du contrôle de la régularité et de l'effectivité des prestations, ainsi que la suppression des procédures dérogatoires.

Graphique 24 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2011 à 2018 (en % du total)



Source: MINFI

A fin septembre 2018, les dépenses budgétaires s'élèvent à 2 959,7 milliards, soit un taux d'exécution de 63,1% par rapport à l'ordonnance. En glissement annuel, elles augmentent de 7,2 milliards (+0,2%). Le service de la dette publique est en hausse de 200,2 milliards (+85,4%), en lien avec l'augmentation du rythme d'endettement extérieur pour le financement des grands projets et les efforts d'apurement de la dette intérieure. Les dépenses courantes hors intérêts et les dépenses en capital diminuent respectivement de 55,2 milliards (-3,5%) et 137,8 milliards (-12,2%).

8.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts se chiffrent à 1 537,1 milliards, soit un taux de réalisation de 65,6% par rapport à l'ordonnance. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions.

8.1.2.1.1 Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant regroupe les dépenses de personnel et les achats de biens et services. Après la réévaluation induite par l'ordonnance, la dotation des dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2018 est passée de 1 814,3 milliards à 1 864,3 milliards, dont 1 024 milliards pour les dépenses de personnel et 840,3 milliards pour les achats de biens et services.

A fin septembre 2018, les dépenses de fonctionnement courant se chiffrent à 1 272,3 milliards, soit un taux d'exécution de 68,2% par rapport à l'ordonnance. Comparé à fin septembre 2017, elles baissent de 62,7 milliards (-4,7%). Par rubriques, les dépenses de personnel augmentent de 37,3 milliards (+5,3%), les achats de biens et services diminuent de 100 milliards (-15,9%). Les taux d'exécution des deux rubriques sont respectivement de 72,7% et 62,8% par rapport à l'ordonnance.

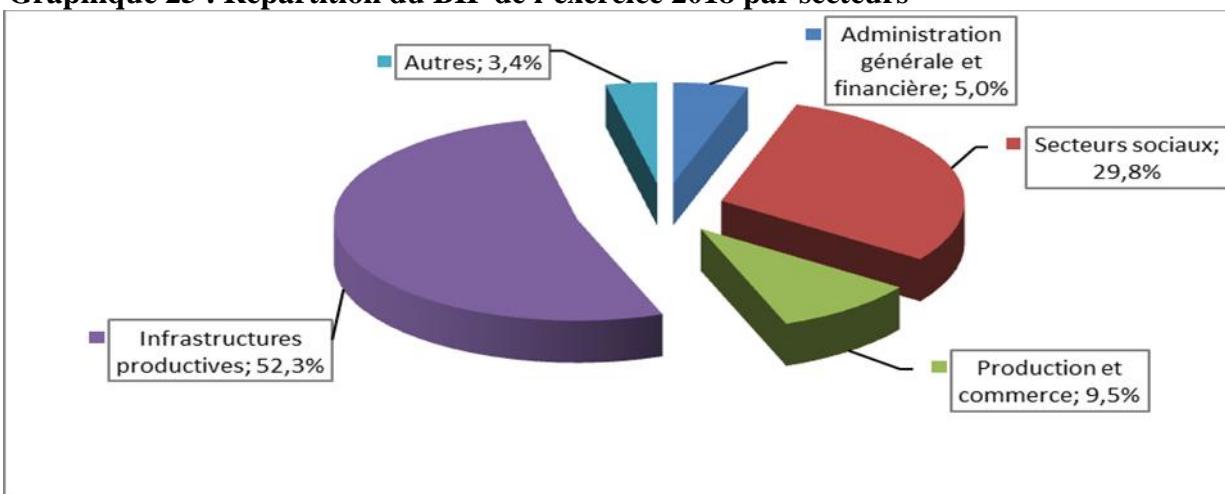
8.1.2.1.2. Transferts et pensions

Les dotations au titre des transferts, subventions et pensions sont de 478 milliards. Au 30 septembre 2018, les dépenses effectuées s'élèvent à 264,8 milliards, soit un taux d'exécution de 55,4% par rapport à l'ordonnance. En glissement annuel, elles augmentent de 7,5 milliards (+2,9%). Ces dotations seraient entièrement consommées à fin décembre 2018.

8.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Les dépenses d'investissement public ont une dotation de 1 291,1 milliards, dont 596 milliards sur financements extérieurs, 658,1 milliards sur ressources propres et 37 milliards de restructuration. Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante (52,3% du BIP). Il est suivi des secteurs sociaux (29,8%) et du secteur de la production et du commerce (9,5%).

Graphique 25 : Répartition du BIP de l'exercice 2018 par secteurs



Source: MINFI

Au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 988,1 milliards, soit un taux d'exécution de 76,5% par rapport à l'ordonnance. Par rubriques, les taux d'exécution sont de 62,8% pour les dépenses sur ressources propres, 93,4% pour celles sur financements extérieurs et 50% pour les restructurations. En glissement annuel, les dépenses d'investissement public diminuent de 137,8 milliards (-12,2%), en liaison avec entre autres la baisse des investissements sur ressources propres et des dépenses de restructuration.

Par contre, les dépenses sur financements extérieurs augmentent de 95,9 milliards (+20,8%). Au terme de l'exercice, la dotation des dépenses d'investissement public serait entièrement consommée.

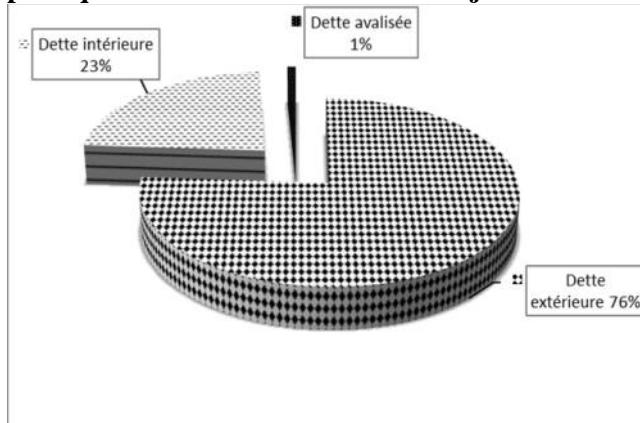
8.2.2.3 Dette publique

Dans l'ordonnance portant loi de finances rectificative, le service de la dette publique prévu est de 1 056 milliards. Le service de la dette extérieure s'élève à 343 milliards, dont 126 milliards pour les intérêts et 217 milliards pour le principal. Le service de la dette intérieure se chiffre à 713 milliards, dont 48,7 milliards pour les intérêts.

A fin septembre 2018, les paiements au titre du service de la dette publique s'élèvent à 434,5 milliards, soit un taux d'exécution de 41,1%. Le service effectif de la dette extérieure, réglé en totalité, est de 260 milliards, dont 123,8 milliards d'intérêts et 136,2 milliards de principal. Les paiements au titre de la dette intérieure se chiffrent à 174,5 milliards, dont 22,8 milliards d'intérêts et 33,7 milliards d'amortissement de la dette conventionnelle. Le taux d'exécution du service de la dette intérieure est de 24,5% par rapport aux prévisions de l'ordonnance. A fin décembre 2018, le service de la dette publique devrait être conforme aux prévisions.

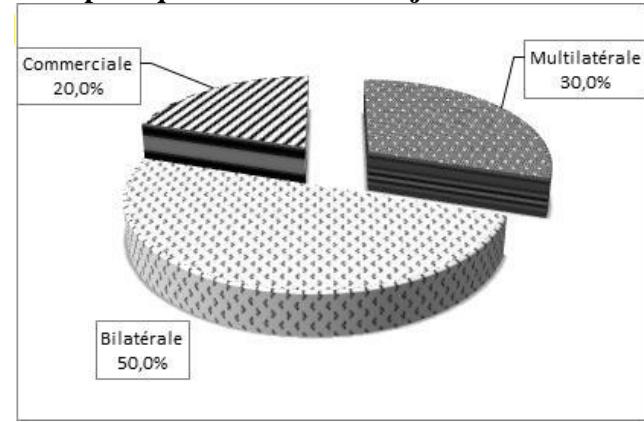
Au 30 juin 2018, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à 6 680 milliards (31,5% du PIB). Elle comprend 6 631 milliards pour la dette publique directe et 49 milliards pour la dette des entreprises publiques ou parapubliques avalisées par l'Etat. La dette extérieure représente 76% du total, la dette intérieure 23% et la dette avalisée 1%. L'encours de la dette extérieure est estimé à 5 080 milliards (23,9% du PIB), dont 2 424 milliards pour les créanciers bilatéraux (50% de la dette extérieure), 1 733 milliards pour les multilatéraux (30%) et 923 milliards (20%) pour la dette commerciale.

Graphique 26 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 30 juin 2018



Source : CAA

Graphique 27 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2018



Source : CAA

L'encours de la dette intérieure est évalué à 1 551 milliards (7,3% du PIB), dont 539 milliards de dette structurée (30% du total), 326 milliards de titres publics (20%), 109 milliards de dette non structurée (10%) et 577 milliards d'emprunt consolidé BEAC (40%).

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à 7 088 milliards (32,5% du PIB). Il comprend 7 047 milliards pour la dette publique directe et 41 milliards pour la dette avalisée par l'Etat. La dette publique directe serait composée de 5 412 milliards de dette extérieure (24,8% du PIB) et 1 635 milliards de dette intérieure (7,5% du PIB).

Tableau 78: Dépenses budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2018 (a)	Ordonnance Juin 2018 (b)	Réalisations au 31/09/2017 (c)	Réalisations au 31/09/2018 (d)	Taux de réal. au 31/09/2018 (d/b) (%)	Variations	
						(d/c)	(d/c) (abs) (%)
DEPENSES							
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 195,3	2 342,3	1 592,3	1 537,1	65,6	-55,2	-3,5
Fonctionnement courant	1 814,3	1 864,3	1 335,0	1 272,3	68,2	-62,7	-4,7
Dépenses de personnel	1 024,0	1 024,0	706,9	744,2	72,7	37,3	5,3
Dépenses de biens & services	790,3	840,3	628,1	528,1	62,8	-100,0	-15,9
dont - C2D	0,0	12,2	7,1	0,3	2,5	-6,8	-95,8
Transferts et pensions	381,0	478,0	257,3	264,8	55,4	7,5	2,9
II- Dépenses d'investissement	1 291,1	1 291,1	1 125,9	988,1	76,5	-137,8	-12,2
Sur financements extérieurs	596,0	596,0	460,6	556,5	93,4	95,9	20,8
Sur ressources propres	658,1	658,1	645,5	413,1	62,8	-232,4	-36,0
1-Investissements hors C2D	624,8	624,8	618,1	400,3	64,1	-217,8	-35,2
2-C2D	33,3	33,3	27,4	12,8	38,4	-14,6	-53,3
Dépenses de restructuration	37,0	37,0	19,8	18,5	50,0	-1,3	-6,6
III- Service de la dette publique	1 027,0	1 056,0	234,3	434,5	41,1	200,2	85,4

RUBRIQUES	L.F. 2018 (a)	Ordonnance Juin 2018 (b)	Réalisations au 31/09/2017 (c)	Réalisations au 31/09/2018 (d)	Taux de réal. au 31/09/2018 (d/b) (%)	Variations	
						(d/c)	(d/c) (%)
Dette extérieure	357,0	343,0	138,8	260,0	75,8	121,2	87,3
-Intérêts	126,0	126,0	72,4	123,8	98,3	51,4	71,0
-Principal	231,0	217,0	66,4	136,2	62,8	69,8	105,1
Dette intérieure	670,0	713,0	95,5	174,5	24,5	79,0	82,6
dont - Intérêts	40,7	48,7	10,0	22,8	46,8	12,8	128,2
- Amortissement du principal	312,3	537,3	33,8	33,7	6,3	-0,1	-0,2
-Remboursement crédits TVA	117,0	117,0	64,0	54,0	46,2	-10,0	-15,6
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 513,5	4 689,5	2 952,5	2 959,7	63,1	7,2	0,2

Source: MINFI

8.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles

Les présentes propositions de mesures nouvelles s'inscrivent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019.

8.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Le Point 14 de la Circulaire présidentielle décrit comme objectifs à l'Administration des Douanes :

- la mise en œuvre efficiente de sa mission économique, à travers l'identification des mesures d'accompagnement des entreprises en vue d'accroître leur production, leur compétitivité et la plus-value obtenue au Cameroun ;
- la protection de la société et de l'environnement contre les grands fléaux transfrontaliers et les trafics illicites ;
- l'optimisation de la mobilisation et de la sécurisation des ressources budgétaires nécessaires pour la réalisation des projets structurants ;
- l'accentuation de la lutte contre la fraude commerciale et douanière ;
- la facilitation des échanges et la réduction des délais de passage en douane ;
- la promotion de la gouvernance et de l'éthique.

Aussi, les propositions ci-après ont vocation à permettre à cette Administration de réaliser ces objectifs, à travers la mise en œuvre concrète des mesures pertinentes prescrites par la Circulaire susvisée. Présentées sur la base du nouveau format défini par la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, ces mesures inscrites au Chapitre Premier du présent projet de loi de finances 2019, peuvent être regroupées en trois principaux axes :

- les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de réduction de la dépense fiscale ;
- les mesures d'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires ;
- les mesures de renforcement des capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes.

Ces propositions sont détaillées ainsi qu'il suit :

A- Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de réduction de la dépense fiscale

Il s'agit entre autres :

- a) Pour lutter contre la pollution et le tabagisme des jeunes notamment, du réajustement des droits d'accises sur les véhicules en fonction de l'âge et de la cylindrée ou de leur institution:

- au taux de 25% sur les pipes et leurs parties, les tabacs et préparations pour pipes « chicha », pour lutter contre le tabagisme des jeunes qui semblent l’apprécier ;
 - au taux réduit de 12,5% sur les articles de friperie et les pneumatiques d’occasion ;
 - au taux spécial de 0,5% destiné au financement de l’enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des Collectivités territoriales décentralisées ;
- b) de la suppression de l’abattement de 20% sur la valeur imposable des pneumatiques neufs importés prévu par la loi de finances 2011 en vue de la réduction de la dépense fiscale ;
- c) de l’institution d’une nouvelle modalité alternative de collecte des droits et taxes de douane sur les téléphones importés ;
- d) de la taxation à un taux forfaitaire des logiciels et applications téléchargés par des téléphones et tablettes en vue de leur propre exploitation ;
- e) de la mise sur pied d’un socle juridique encadrant la réalisation des cautions bancaires échues pour lesquelles l’Administration des Douanes n’a pas donné de mainlevée en l’absence de tout contentieux pendant.

B- Mesures d’amélioration du climat social et de l’environnement des affaires

Au terme des concertations avec le secteur privé couronnées par la transmission d’un Mémorandum de propositions de réformes fiscales par le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM), les mesures ci-après, qui concourent aux objectifs de protection des redevables, à leur information et à la facilitation des échanges, ont été retenues :

- a) une réitération de la valeur transactionnelle comme principe premier de l’évaluation en douane, assortie d’un encadrement juridique pour l’édiction des valeurs minimales imposables en douane et la publication du fichier de la valeur ;
- b) la formalisation de l’engagement de l’Administration des Douanes à prendre des actes périodiques (au moins trimestriel) pour déterminer les taux de parité des monnaies étrangères ;
- c) la possibilité de paiement des droits et taxes de douane par voie électronique, notamment à travers une plateforme sécurisée intégrant les sociétés de téléphonie en vue de simplifier les paiements et réduire leurs délais ;
- d) l’interdiction du cumul des professions d’importateur/exportateur avec celle de commissionnaire en douane agréé ;
- e) la consécration de la faculté pour les redevables de requérir de l’Administration des Douanes, des solutions aux problèmes qu’ils éprouvent dans le cadre de la procédure dite « renseignement contraignant » ou de la « décision anticipée » prévue par l’Accord de l’OMC sur la Facilitation des Echanges ratifié par le Cameroun ;
- f) l’admission du principe de la prise en compte de l’intention du contrevenant lors de la sanction de l’infraction à travers la fixation d’une amende de principe ;
- g) la mise sur pied d’un cadre juridique innovant pour régir l’octroi des facilités d’enlèvement direct et d’enlèvement sous palan ;
- h) l’institution des points uniques de contrôle des marchandises sous douane coordonnés par les autorités douanières lorsque les autorités non douanières souhaitent procéder à des vérifications sur lesdites marchandises dans les mêmes lieux.

C-Mesures de renforcement des capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes

Il s'agit notamment de :

- a) la création d'un dispositif juridique habilitant la Douane à connaître des questions liées au prix de transferts ;
- b) l'exigence de la déclaration spécifique de la valeur qui permet à l'Administration de disposer par le canal du redevable lui-même, des informations exhaustives nécessaires pour apprécier la régularité et la sincérité d'une déclaration en douane ;
- c) combler le vide juridique existant pour permettre à l'Administration de sanctionner spécifiquement les opérateurs qui transfèrent ou reçoivent des fonds de l'étranger à travers les entités fictives ou inopérantes.

8.3.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Les mesures fiscales nouvelles visent l'optimisation des ressources non pétrolières tout en promouvant un environnement fiscal favorable au développement des affaires. Pour ce faire, la sécurisation de l'assiette fiscale à travers la rationalisation et la maîtrise des régimes fiscaux incitatifs est recherchée.

Articles 17, 90 et 543 (a, b, c et d).- Harmonisation des taux d'imposition des transactions immobilières.

Dans l'optique de faciliter l'accès à la propriété foncière des populations à revenus moyens, le Gouvernement a engagé d'importantes réformes visant l'allègement du coût des transactions domaniales, cadastrales et foncières.

Au plan fiscal, il a été consenti au profit des zones couvertes par les mercuriales administratives, une réduction de 10% à 5% de l'impôt sur la plus-value immobilière, et des taux des droits d'enregistrement des mutations immobilières de 15 à 10% pour les immeubles urbains bâtis, de 10% à 5% pour les immeubles urbains non bâtis et ruraux bâtis, et de 5% à 2% pour les immeubles ruraux non bâtis. S'agissant des zones non couvertes par des mercuriales administratives, les taux de droit commun continuent à s'appliquer.

A l'analyse, cette coexistence de deux régimes de taux n'est plus justifiée dans la mesure où la réforme de la dématérialisation de l'enregistrement des mutations immobilières et les mercuriales administratives ont été étendues à l'ensemble du territoire national.

Aucune transaction immobilière ne pouvant plus intervenir dans une zone non encadrée par une mercuriale administrative, il est proposé de supprimer la référence aux anciens taux qui peuvent être source de confusion. La nouvelle rédaction proposée des articles 17, 90 et 543 (a, b, c et d) du Code Général des Impôts améliore ainsi la lisibilité et la cohérence de notre législation.

Article 21.- Exclusion des achats des produits pétroliers effectués par les marketers du champ d'application du précompte sur achat.

En l'état actuel de la législation, les achats des produits pétroliers effectués par les marketers sont passibles du précompte au taux de 14% de la marge brute. Ce précompte qui est collecté par leur fournisseur, fait l'objet d'imputation sur l'acompte mensuel dû par le marketer.

A l'analyse, ce dispositif s'avère pénalisant pour la trésorerie de l'entreprise qui doit acquitter le précompte dès l'achat des produits. Ce qui revient à avancer une partie de l'acompte bien avant le terme fixé pour son versement dans les caisses de l'État. Cette situation est d'autant plus pénalisante pour les marketers que les quantités achetées sont parfois importantes.

Bien plus, il importe de rappeler que l'institution du précompte participait d'une démarche de sécurisation des recettes et de fiscalisation du secteur informel. Or, la distribution des produits pétroliers est une activité bien structurée et fiscalement bien administrée par la Direction des Grandes Entreprises dont relève toutes les entreprises opérant dans ce secteur.

Sous ce rapport, l'application du précompte aux achats des produits pétroliers par les marketers ne se justifie plus. C'est ainsi qu'il est proposé d'exclure ces opérations du champ du précompte sur achat, comme c'est le cas déjà des achats effectués par les industriels soumis au régime du réel. Cette mesure permettrait de préserver la trésorerie de ces entreprises qui n'auront plus à anticiper le paiement de leurs acomptes auprès de leurs fournisseurs.

Articles 22 et 23.- Précision des modalités de liquidation du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises relevant des activités à marge administrée.

Les articles 22 et 23 du Code Général des Impôts déterminent les modalités de calcul du minimum de perception au titre de l'impôt sur les sociétés (IS).

Toutefois, en ce qui concerne les entreprises relevant des secteurs à marge administrée, la précision apportée par ces articles renvoie plutôt aux modalités de détermination de la base de calcul de l'acompte et non du minimum de perception.

Afin de corriger cette erreur matérielle, parfois source de contentieux, il est proposé de préciser la base de calcul du minimum de perception de l'IS pour ces entreprises (constituée de la marge et des commissions) ainsi que le taux applicable qui est de 14%.

Article 84.- Suppression de la faculté ouverte aux entreprises relevant des unités de gestion spécialisées de reverser les impôts retenus sur les salaires de leurs employés auprès des centres de rattachement de leurs différents établissements.

Comme mesure de facilitation des obligations déclaratives des contribuables, le législateur a ouvert aux employeurs exploitant plusieurs établissements, la faculté d'effectuer les versements de l'IRPP retenu à la source sur les salaires selon leur gré soit séparément par établissement à la caisse du Receveur des Impôts du lieu de leur situation, soit globalement à la caisse du Receveur des Impôts du lieu de leur siège social.

A l'analyse, cette modalité de déclaration, dorénavant à rebours du principe de l'interlocuteur fiscal unique sur lequel repose l'organisation des services fiscaux, ne favorise pas une bonne gestion des risques fiscaux du fait de la multiplicité des intervenants. Bien plus, elle augmente le nombre de déclaration et de paiement d'impôts et taxes effectué par les contribuables, contribuant ainsi à détériorer la perception du climat des affaires dans notre pays. Pour mémoire, le nombre de paiement et le temps mis pour l'accomplissement des obligations fiscales, sont les principaux indicateurs d'appréciation retenus au plan fiscal dans le cadre du classement Doing Business.

Afin de mettre un terme à cette situation source de déperdition des recettes, il est envisagé dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2019, de réaffirmer le principe de l'interlocuteur fiscal unique pour les contribuables relevant des unités de gestion spécialisées en supprimant la dérogation qui existait jusqu'ici en ce qui concerne les retenues sur les salaires.

Article 93 bis.- Application de l'abattement au titre de frais professionnels sur la base de calcul de l'impôt sur le revenu des mandataires et agents commerciaux non-salariés.

Jusqu'au 31 décembre 2015, l'Impôt sur le Revenu dû par les mandataires et agents commerciaux non-salariés était retenu à la source d'après le barème des retenues à la source en matière d'IRPP après abattement des frais professionnels prévus à l'article 52 du Code Général des Impôts.

Dans un souci de simplification, la loi de finances pour l'exercice 2016 a substitué le barème progressif précité par une imposition forfaitaire libératoire de 10% ; ce qui a entraîné la suppression de l'abattement au titre des frais professionnels jusque-là appliqué.

A l'étude, cette nouvelle modalité d'imposition s'est avérée inéquitable du fait de l'application d'un taux proportionnel unique indépendamment du montant du revenu. De plus, l'absence d'abattement sur la base imposable pénalise ces agents qui, pour la plupart, disposent de revenus modestes et exposent des frais professionnels au même titre que les salariés qui, eux, bénéficient de la déduction de ces frais.

Prenant en compte ces préoccupations, il est proposé d'étendre l'application de l'abattement pour frais professionnels de 30% appliquée aux salariés, aux rémunérations des mandataires et agents commerciaux des compagnies d'assurances.

Articles 115 (2) et 116 (nouveau) à 116 (nouveau) ter.- Rationalisation du régime fiscal des marchés publics à financement extérieur.

Le régime fiscal des marchés publics à financement extérieur ou conjoint, applicable depuis l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'exercice 2014, prévoit que lorsque lesdits financements extérieurs sont débloqués hors taxes, l'Etat doit prendre en charge la TVA grevant les achats locaux de biens et services ainsi que les importations de matériels et d'équipements directement liés à l'exécution de ces commandes.

A l'analyse, ce régime qui avait pour objectif de faciliter l'exécution des projets à financement extérieur, s'est avéré source de difficultés diverses. En effet, outre la discrimination qu'il introduit au détriment des adjudicataires des marchés sur financement propre qui doivent supporter la TVA, ce régime occasionne parfois des lourdeurs préjudiciables à la bonne exécution des projets. Aussi, comme toute mesure dérogatoire, son application recèle des risques de fraudes.

Afin de remédier à cette situation, source à la fois de déperdition de recettes pour l'Etat et de complexité pour les entreprises, il est consacré dans le présent projet, le principe de conclusion toutes taxes comprises (TTC) des conventions de financement y compris celles signées avec des partenaires extérieurs. Ceci afin d'éviter de recourir au mécanisme de prise en charge préjudiciable à la bonne administration de l'impôt. Cette réforme, siège-t-il de préciser, relève des standards de bonne gestion de la TVA déjà appliqués par plusieurs pays de niveau de développement comparable, notamment la Mauritanie, le Niger et le Benin.

Dans le souci de préserver l'équilibre financier des contrats en cours d'exécution, cette suppression ne s'appliquera qu'aux conventions de financement conclues à partir du 1er janvier 2019.

Articles 121 et 121 bis.- Renforcement du régime de promotion des zones économiquement sinistrées.

La loi de finances pour l'exercice 2017 a institué un régime fiscal de promotion des zones économiquement sinistrées dans l'optique de favoriser l'implantation des entreprises et le développement de l'activité économique dans les parties du territoire national frappées par des sinistres (insécurité, inondations, sécheresse, toute autre catastrophe naturelle).

Toutefois, en l'état actuel de la législation, le bénéfice des facilités prévues par ce régime de faveur est réservé aux seules entreprises réalisant des investissements nouveaux. Or les entreprises établies dans ces zones peuvent engager des dépenses significatives pour la remise en l'état ou la rénovation de leurs outils de production détruits par des sinistres.

Afin de corriger cette insuffisance, et en droite ligne de la volonté des autorités de soutenir la relance de l'activité économique dans ces régions, il est proposé d'accorder aux entreprises qui

réalisent des investissements visant la reconstitution de leur outil de production, un crédit d'impôt de 30% des dépenses engagées. Dans un souci de maîtrise de la dépense fiscale, ce crédit d'impôt est plafonné à cent (100) millions F CFA et imputable dans la limite de trois exercices clos suivant celui au titre duquel les dépenses ont été effectuées.

Dans le même sillage, il est prévu un allègement des conditions à remplir pour l'éligibilité à ce régime de faveur. Ainsi, pour bénéficier des avantages fiscaux accordés aux entreprises qui développent des projets nouveaux, celles-ci devront justifier de l'utilisation de la matière première locale seulement lorsque celle-ci est disponible. L'exigence de l'utilisation de la matière première locale à hauteur de 20% serait donc désormais supprimée.

Article 128 (1).- Clarification des conditions d'application de certaines exonérations de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Afin d'éviter le cumul d'imposition pour certaines opérations soumises à une taxation spécifique, l'article 128 (1) du Code Général des Impôts consacre l'exonération de TVA desdites opérations. Il en est ainsi de la vente des produits des activités extractives, des opérations immobilières de toute natures réalisées par des non-professionnels, des intérêts rémunérant les emprunts extérieurs et les dépôts effectuées par des non professionnels du secteur financier, et les mutations de droits réels immobiliers et de fonds de commerce.

Dans la pratique cependant, des divergences d'interprétation de ces exonérations ont été relevées, notamment sur la notion de taxation spécifique exclusive de toute taxation sur le chiffre d'affaires. Bien plus, certaines taxes spécifiques justifiant ces exonérations ont été abrogées.

Afin de clarifier définitivement cette question source de multiple contentieux fiscaux, il est proposé la réécriture de cet article dans l'optique de limiter ces exonérations aux seules transactions assujetties aux droits d'enregistrement. Il en est ainsi des mutations immobilières réalisées par des non professionnels et les mutations de fonds de commerce soumises au droit de mutation ou à une imposition équivalente.

Quant à l'exonération de la vente des activités extractives, des intérêts rémunérant les emprunts extérieurs et les dépôts effectués par les non professionnels du secteur financier, elles sont supprimées dans la mesure où aucune taxation spécifique exclusive du chiffre d'affaires n'est plus applicable sur ces opérations.

Article 128 (9).- Précision de la portée de l'exonération de TVA des tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité.

Dans le cadre de ses actions visant les couches sociales défavorisées, le Gouvernement a opté pour la maîtrise du prix de l'eau et de l'électricité à travers la consécration au profit des ménages, de l'exonération de TVA grevant ces biens de première nécessité.

A l'observation, alors que cette mesure vise exclusivement les ménages, sa portée a été étendue aux consommations des entreprises pour lesquelles la TVA est pourtant neutre.

Afin de clarifier le champ de cette exonération, il est proposé de préciser que cette exonération vise uniquement les ménages à l'exclusion des entreprises. En même temps, dans un souci d'amélioration du pouvoir d'achat des populations, il est proposé le relèvement des seuils de consommation d'eau et d'électricité exonérés de TVA au titre des tranches dites sociales. Ceux-ci passent ainsi de 10 à 20 m³ par mois pour l'eau et de 110 à 220 KW par mois pour l'électricité.

Article 128 (13).- Suppression de l'exonération de TVA des contrats et commissions d'assurance vie et maladie.

La législation fiscale en vigueur prévoit diverses exonérations visant des objectifs socio-économiques. Il en est ainsi de l'exonération des contrats et commissions d'assurance vie et maladie.

Au terme de l'évaluation de la dépense fiscale au titre de l'exercice 2016, il est apparu que la majorité des polices d'assurance maladie sont souscrites par les employeurs au profit de leurs salariés. Dès lors, cette exonération s'avère inopportune dans la mesure où la TVA est neutre pour l'entreprise qui a la possibilité de la récupérer. Bien plus, elle est contre-productive, voire pénalisante pour les compagnies d'assurances qui doivent appliquer un prorata de déduction pour la récupération de leur TVA d'amont.

Afin de corriger cette situation, il est proposé de supprimer l'exonération de TVA sur les contrats et commissions d'assurance vie et maladie.

Il importe de préciser que cette mesure ne devrait pas renchérir les coûts de la couverture sanitaire dans la mesure où la TVA est neutre pour les entreprises, et les dépenses de santé (soins et médicaments) demeurent exonérées de cette taxe.

Article 128 (14).- Suppression de l'exonération de TVA des opérations de transformation locale du bois.

Dans l'optique de promotion de l'industrie locale du bois, la loi de finances pour l'exercice 2010 a instauré une exonération de TVA sur les opérations de transformation du bois réalisées sur le territoire national.

Près d'une décennie après, l'évaluation de cette facilité révèle que la dépense fiscale consentie par l'Etat au titre de cette mesure n'est pas compensée par l'atteinte de l'objectif économique poursuivi, à savoir la transformation locale du bois avec les effets d'entrainement attendus. Bien plus, cette exonération s'avère pénalisante pour les entreprises forestières dont la TVA d'amont ne peut être récupérée totalement du fait de l'application du prorata de déduction qu'elle implique.

Fort de ce constat et dans l'optique de rétablir la neutralité de la TVA sur toute la chaîne d'exploitation du bois, il est proposé dans le présent projet de supprimer cette exonération impôt sur les opérations de transformation locale du bois.

Il est à noter que cette suppression n'est pas à rebours de la politique de promotion de l'industrie du bois dans la mesure où les investissements réalisés dans ce secteur demeurent éligibles aux incitations prévus par la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Articles 135 et 138.- Clarification de la base d'imposition au droit d'accises des produits brassicoles.

Aux termes des dispositions de l'article 135 du CGI actuellement en vigueur, la base d'imposition au droit d'accises ad valorem est constituée par toutes sommes ou valeurs, par tous avantages, bien ou services reçus ou à recevoir en contrepartie de la livraison.

A l'analyse, l'application de ce principe général au secteur brassicole est source d'interprétation divergente en fonction du modèle de distribution pratiqué par les entreprises concernées. Ainsi certains producteurs font recours aux grossistes pour la distribution de leurs produits alors que d'autres vendent directement aux détaillants.

Afin d'uniformiser la base de ce prélèvement qui est par ailleurs un impôt sur la consommation, il

est proposé de consacrer le prix de vente conseillé par les entreprises de production comme base d'imposition au droit d'accises ad valorem desdits produits.

Articles 141 bis (nouveau).- Rationalisation de l'assiette de taxation des bières au droit d'accises ad valorem.

Dans le but de réduire le niveau de taxation de l'industrie brassicole après l'introduction des droits d'accises spécifiques en 2015 tout en incitant à la baisse de la teneur en alcool des boissons, la loi de finances de l'exercice 2017 a institué un abattement de 25% de la base d'imposition au droit d'accises ad valorem des bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5.

A l'étude, ce taux d'abattement s'avère trop élevé, car entraînant une amputation du quart de la base d'imposition sur les bières qui constituent, en volume, le segment le plus important du marché brassicole. A titre d'illustration, il ressort de l'évaluation de cette réforme au terme des exercices 2017 et 2018 que cet abattement a entraîné une réduction de l'assiette des droits d'accises ad valorem de FCFA 12 milliards sans pour autant produire les effets annoncés par les opérateurs, notamment en termes d'augmentation de leurs ventes.

Bien plus, force est de constater que cette mesure n'a pas induit la diminution de la teneur en alcool des boissons qui était recherchée.

Au regard de cette situation et dans l'optique de rationalisation de la dépense fiscale et d'optimisation des recettes, il est proposé de ramener à 10% le taux d'abattement de la base d'imposition aux droits d'accises des bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5.

Article 142 (7).- Relèvement du minimum de perception des droits d'accises spécifiques sur les tabacs de FCFA 3 500 à FCFA 5 000 pour mille tiges de cigarettes.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le tabagisme, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un régime fiscal répondant au double objectif d'une réduction de la consommation du tabac et d'optimisation des recettes fiscales. C'est ainsi qu'à la faveur de la loi de finances de l'exercice 2015, le minimum de perception des droits d'accises sur ces produits a été relevé de FCFA 2 600 pour 1 000 tiges de cigarettes à FCFA 3 500 pour 1 000 tiges de cigarettes.

A l'étude, le relèvement de ce minimum de perception s'avère insuffisant au regard des externalités négatives qu'engendre ce produit.

Aussi est-il proposé, en droite ligne des principes de l'OMS en matière de taxation des tabacs, de revoir à la hausse ce minimum de perception de FCFA 3 500 à FCFA 5 000 pour 1000 tiges de cigarettes.

Article 142 (8).- Réajustement des tarifs de droit d'accises spécifiques sur les vins et spiritueux.

La loi de finances pour l'exercice 2015 a introduit un droit d'accises spécifique sur les boissons alcoolisées dans l'optique de protection des populations contre les externalités négatives liées à la consommation de ces produits.

A l'analyse, le dispositif mis en place n'a pas suffisamment pris en compte le niveau élevé de nocivité pour la santé des vins, spiritueux, whiskies et champagnes. Ni même la capacité contributive des consommateurs de ces produits, à l'évidence plus importante que celles des consommateurs des bières.

Afin de prendre en compte ces considérations, il est proposé de réajuster les tarifs des droits d'accises spécifiques sur ces produits tout en maintenant ceux applicables aux bières. La nouvelle

rédaction gagne par ailleurs en lisibilité en distinguant les tarifs applicables à ces produits suivant qu'ils sont importés ou produits localement, de gamme inférieure ou supérieure.

Article 142 (9).- Plafonnement du montant du droit d'accises spécifique sur les emballages non retournables.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, la loi de finances pour l'exercice 2018 a étendu l'application du droit d'accises spécifique à tous les emballages non retournables quel que soit leur contenu. Ainsi, il est appliqué un droit d'accises spécifique de 5 F CFA par unité d'emballage à tous les emballages autres que ceux des boissons alcooliques et gazeuses.

Toutefois, l'application de cette mesure a eu pour conséquence de renchérir les prix de certains produits de faible valeur, à l'instar des cubes d'assaisonnement et les confiseries (prix moyen d'environ 10 F CFA/unité). L'application du droit d'accises au tarif de 5 F CFA sur ces produits a entraîné une augmentation de 50% de leur prix.

Afin de maîtriser l'impact de ce prélèvement sur les prix des produits de faible valeur, il est proposé de plafonner le montant du droit d'accises spécifique par unité d'emballage non retournable, à 10% du prix du produit.

Article 142 (10).- Clarification des modalités de liquidation du droit d'accises sur les jeux de hasard et de divertissement.

En application de l'article 142 (10) du Code Général des Impôts (CGI) modifié par la loi de finances 2018, les jeux de hasard et de divertissement non soumis à la taxe spéciale sur les jeux, sont passibles du droit d'accises spécifique de 25 FCFA par unité de jeu ou de pari.

Pour la mise en œuvre de cette disposition, l'unité de jeu de hasard ou de pari est fixée à une mise inférieure ou égale à FCFA 1000.

A l'examen, cette modalité d'imposition s'est avérée d'application difficile.

Aussi est-il proposé, dans un souci de simplification, de remplacer le système actuel par un droit d'accises ad valorem au taux réduit de 5% sur le chiffre d'affaires réalisé.

Article 142 (6) (11) et annexe II du titre II.- Elargissement du champ d'application du droit d'accises aux boissons gazeuses importées, aux produits cosmétiques, aux articles de friperies, aux pneumatiques et aux véhicules d'occasion.

Alors que les boissons alcoolisées sont soumises à un droit d'accises spécifique additionnel depuis la loi de finances pour l'exercice 2015, les boissons gazeuses en sont dispensées au motif que ces dernières sont moins nocives à la santé.

A l'analyse, ce postulat ne semble pas conforme à la réalité dans la mesure où les externalités négatives liées à la consommation abusive des boissons gazeuses et des sodas sont loin d'être négligeables (augmentation significative des cas de diabète, proportion croissante des personnes obèses au sein de la population jeune, etc.).

C'est dans ce contexte que certains pays ont décidé de mettre en place des politiques fiscales ciblant spécifiquement les aliments et/ou les boissons sucrés. A titre de droit comparé, la Finlande a institué dès 2011, une surtaxe sur les sucreries, le chocolat et les boissons sucrées ; suivie la même année par la Hongrie qui a instauré une taxe sur les produits conditionnés contenant une grande quantité de sucre, de sel ou de caféine. A son tour, le Mexique, depuis 2014, applique un droit d'accises sur les boissons sucrées. Bien d'autres législations ont institué les droits d'accises sur les boissons gazeuses à l'instar des Philippines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du Kenya, de l'Ouganda et de l'Arabie Saoudite.

S'inspirant des politiques fiscales de ces pays, il est proposé d'intégrer dans le champ d'application du droit d'accises spécifique les boissons gazeuses importées, au tarif de F CFA 2,5 par centilitre. Celles produites localement demeurent exemptées dans un souci de protection du tissu industriel local.

Dans le même ordre d'idée et en droite ligne de la directive CEMAC en la matière, il est envisagé d'inclure les produits cosmétiques, les articles de friperie, les véhicules d'occasion et les pneumatiques dans le champ d'application du droit d'accises.

Article 143 (1).- Précision des conditions de déduction de la TVA retenue à la source.

Les dispositions de l'article 149 (4) du Code Général des Impôts (CGI) prévoient que les déductions concernant la TVA retenue à la source ne sont admises que sur présentation d'une attestation de retenue à la source.

A l'analyse, cette disposition qui traite du droit à déduction n'aurait pas dû figurer à l'article 149 qui traite du remboursement des crédits de TVA, mais plutôt à l'article 143. Une telle incohérence est source d'insécurité juridique pour le contribuable.

Afin de permettre une exploitation aisée de la législation fiscale, il est proposé de replacer cette disposition à l'article 143 du CGI relatif aux conditions de déduction de la TVA.

Article 149 (3).- Encadrement des reports de crédits de TVA pour les entreprises du secteur du commerce général.

Les déclarations mensuelles de certaines entreprises du secteur du commerce général laissent apparaître d'importants stocks de crédits de TVA qu'elles imputent indéfiniment sur la TVA collectée. A titre d'illustration, au cours du premier semestre 2018, les entreprises de ce secteur ont déclarées des crédits de TVA de plus de FCFA 8,3 milliards.

A l'analyse, cette situation est difficilement explicable dans ce secteur d'activité où l'on observe de manière générale d'importants montants de TVA à reverser du fait du rythme de rotation des stocks.

Afin de trouver une solution pérenne à ce problème d'accumulation artificielle des crédits de TVA dans ce secteur et d'optimiser ainsi les recettes, il est proposé de conditionner le report des crédits de TVA des entreprises du commerce général au-delà d'une période de six mois à leur validation préalable par les services compétents de l'administration fiscale.

Article 149 (4).- Suppression de l'exigence de validation préalable des crédits de TVA avant leur imputation.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2016, l'imputation des crédits de TVA ayant atteint un certain seuil fixé par la loi (F CFA 50 millions pour les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises et F CFA 20 millions pour ceux relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises) était conditionnée à leur validation préalable par les services fiscaux.

A l'analyse, ce dispositif de sécurisation des recettes est pénalisant pour les entreprises dans la mesure où il multiplie les interventions des services fiscaux au sein de l'entreprise pour la validation des crédits de TVA cumulés.

Afin de remédier à cette situation à rebours de l'option de rationalisation de la présence de l'administration en entreprise et dans le souci de garantir la neutralité de la TVA, il est proposé de supprimer cette exigence, tout en rappelant la faculté qu'à l'administration de procéder à tout moment au contrôle de validation de crédits de TVA exposés par un assujetti.

Article 149 (4).- Assouplissement des conditions d'éligibilité au remboursement des crédits de TVA.

En l'état actuel de la législation, les crédits de TVA des industriels et établissements de crédit-bail ne sont remboursables que lorsque la TVA correspondante ne peut être résorbée par le mécanisme d'imputation dans un délai d'un an.

A l'observation, l'application de cette mesure a eu pour conséquence de retarder le bénéfice du remboursement des crédits de TVA avec toutes les conséquences dommageables sur la trésorerie des entreprises.

Afin de pallier ces difficultés, il est proposé d'alléger les conditions d'éligibilité au remboursement des crédits de TV en rendant celui-ci désormais possible dès lors que l'assujetti a renoncé au mécanisme de l'imputation. Ce qui devrait permettre de garantir une parfaite neutralité de la TVA.

Article 149 bis.- Consécration d'un délai de programmation en vérification de comptabilité des entreprises à risque élevé qui sollicitent le remboursement des crédits de TVA.

La loi de finances pour l'exercice 2018 rationalise la procédure de remboursement des crédits de TVA dans un souci de simplification au profit des contribuables citoyens et de maîtrise des risques fiscaux. C'est ainsi que pour les entreprises à risque élevé, le remboursement ne peut intervenir qu'au terme d'une procédure de vérification générale de comptabilité.

Toutefois, le dispositif actuel a omis de préciser dans quel délai doit intervenir la programmation de cette vérification de comptabilité. Ce qui laisse le contribuable dans une situation d'insécurité juridique préjudiciable au climat des affaires.

Afin de combler cette insuffisance, il est proposé d'encadrer dans un délai d'un mois, la programmation en vérification générale de comptabilité des entreprises à risque élevé qui sollicitent le remboursement des crédits de TVA.

De même, il est proposé d'accorder aux entreprises bénéficiant d'un sursis de paiement, la possibilité de se faire rembourser leur crédit de TVA au terme d'une simple procédure de contrôle de validation des crédits et non plus d'une vérification générale de comptabilité jadis exigée.

Article 222.- Relèvement du tarif de la taxe de séjour pour les établissements meublés.

S'inspirant de la pratique observée dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire, Sénégal, France, etc.), la loi de finances pour l'année 2017 a institué une taxe de séjour au tarif progressif allant de 5 000 F CFA par nuitée (pour les hôtels 5 étoiles) à 500 F CFA pour les établissements d'hébergement non classés.

A l'étude, l'application du tarif de 500 F CFA à tous les établissements non classés, sans distinction de leur standing, soulève des problèmes d'équité dans la mesure où, bien qu'offrant parfois des prestations de niveau plus élevé que les hôtels classés, ces établissements bénéficient d'un tarif plus faible. Ce qui crée une distorsion de concurrence dans le secteur.

Afin de corriger cette situation, il est proposé dans le présent projet de relever de 500 F CFA à 2 000 F CFA par nuitée, le tarif de la taxe de séjour applicable aux établissements meublés et autres gîtes. Outre le rétablissement d'une concurrence saine, cette mesure permettra de lutter contre la prolifération des établissements clandestins non conformes aux normes régissant cette activité.

Article 225 ter.- Assujettissement au taux super réduit de TSR de certaines rémunérations versées par les sociétés de transport maritime de droit camerounais à l'étranger.

Les coûts d'investissements élevés dans le secteur de transport maritime obligent les sociétés qui exercent cette activité à opter dans le cadre de leur exploitation pour la location des navires ou des

espaces dans les navires, généralement à l'étranger.

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les sommes versées à l'étranger par les entreprises camerounaises pour de telles opérations sont de plein droit assujetties à la TSR ; ce qui est de nature à renchérir les charges d'exploitation de ces dernières par rapport aux entreprises de transport maritime étrangères qui, pour la plupart, sont propriétaires des navires qu'elles exploitent et sont domiciliées dans des paradis fiscaux. Dans un tel environnement concurrentiel, les entreprises nationales ne peuvent être compétitives.

Dans l'optique de renforcer la compétitivité des entreprises camerounaises opérant dans ce secteur tout en garantissant une imposition minimale des revenus de source camerounaise, il est proposé dans le cadre du présent projet de soumettre à la TSR au taux super réduit de 2% les rémunérations versées à l'étranger pour la location et l'affrètement des navires ou des espaces dans les navires, ainsi que celles servies aux agents portuaires au titre des commissions.

Il convient de relever que cette proposition cadre avec les facilités anciennement accordées aux entreprises du secteur dans le cadre de la loi N° 89/014 du 28 juillet 1989 fixant régime fiscal particulier applicable aux activités de transport maritime et des sociétés de transport maritime de droit camerounais, qui avaient été abrogées par la loi de finances 2002.

Article 242et 242 bis.- Réajustement du tarif de la taxe d'abattage.

Afin de compenser la dégradation de l'environnement résultant de l'exploitation de la forêt par une politique de reboisement, il est prélevé une taxe d'abattage sur les grumes abattues.

A l'analyse, la faiblesse de ce taux, fixé à 2,5% depuis l'instauration de cette taxe, n'a pas permis à l'Etat d'optimiser les ressources tirées de l'exploitation de son patrimoine forestier ; ressources pourtant indispensables à la bonne maîtrise des externalités négatives de cette activité sur l'environnement.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de relever le taux de la taxe d'abattage sur les grumes à 4%.

Article 338 (21).- Précision sur les actes portant sur les traitements et salaires exemptés du droit d'enregistrement.

Conformément aux dispositions de l'article 338 du Code Général des Impôts, tous les actes, décisions et formalités en matière de saisie-arrêt sur les petits salaires et traitements de fonctionnaires, militaires et autres salariés sont exemptés de la formalité d'enregistrement.

A l'étude, cette rédaction n'est plus en conformité avec l'AU OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution qui parle de « saisie-attribution » et non plus de « saisie-arrêt ». Bien plus, les notions de « petit salaire » et de « petits traitements » ne sont pas élucidées, rendant ainsi difficile l'application de cette mesure.

Afin d'arrimer cette disposition à l'état actuel du droit en vigueur, il est proposé de substituer na notion de saisie-arrêt par celle de saisie-attribution et de supprimer le qualificatif « petit » accolé aux salaires et traitements.

Article 543.- réajustement des taux de droit d'enregistrement sur la commande publique.

En l'état actuel de la législation, les marchés et commandes publiques sont soumis aux droits d'enregistrement aux taux de 5% ou 2% selon que leur montant est inférieur ou non à F CFA cinq millions.

A l'analyse, ces taux qui remontent à l'institution de ces prélèvements dans notre système fiscal, ne

reflètent plus la réalité économique actuelle.

Aussi, il est proposé de les ajuster ainsi qu'il suit :

- de 5% à 7% pour les bons de commande de montant inférieur à F CFA 5 millions ;
- de 2 à 5% pour les lettres commandes administratives de montant compris entre F CFA 5 millions et F CFA 50 millions ;
- de 2 à 3% pour les marchés publics de montant supérieur à F CFA 50 millions.

Article 566 bis.- Consécration de l'obligation de transmettre automatiquement aux services fiscaux, les décisions de justice relatives à la confiscation des biens.

En application des dispositions de l'article 567 du Code Général des Impôts, les biens saisis au profit de l'Etat sont gérés comme en matière de curatelle.

Toutefois, l'administration fiscale qui assure la fonction de curateur national éprouve d'énormes difficultés à accéder aux décisions portant confiscation des biens prononcées par la justice. Dès lors, les biens mis en cause confisqués judiciairement ne sont pas systématiquement gérés en curatelle, entraînant ainsi un manque à gagner significatif pour l'Etat.

Afin de remédier à cette situation et dans le souci d'optimiser le rendement de la curatelle, il est proposé de consacrer l'obligation pour les greffiers en chef des tribunaux de transmettre aux services fiscaux dans un délai d'un mois à compter de leur formalisation, les décisions de justice relatives à la confiscation des biens.

Article 612 bis.- Ouverture de la possibilité de paiement annuel de la taxe à l'essieu.

Conformément aux dispositions de l'article 612 du Code Général des Impôts, la taxe à l'essieu est payée trimestriellement par les redevables de ce prélèvement.

A l'étude, ce mode de règlement augmente le nombre de paiements des impôts et taxes, impactant ainsi négativement le climat des affaires.

Aussi, la présente modification vise à instaurer la possibilité de s'acquitter de cet impôt en un paiement annuel et unique. Toutefois, la possibilité de paiement trimestriel est maintenu au regard de la flexibilité qu'elle offre.

Article L 2 et L 99.- Instauration de l'obligation de télé-déclaration des déclarations statistiques et fiscales (DSF) pour les entreprises relevant des unités de gestion spécialisées.

En l'état actuel de la législation, les contribuables relevant des unités de gestion spécialisées (à savoir les grandes et les moyennes entreprises) sont tenus de déposer leurs DSF sur support physique et en version électronique. L'exigence de cette version électronique entendait répondre à un besoin de facilitation de l'exploitation de ces déclarations.

A l'observation toutefois, il est apparu que cette exigence n'est pas suffisante au regard de la diversité des formats utilisés par les entreprises et de l'impossibilité à saisir à la fois le critère d'exploitabilité et d'intégrité des données contenues dans les supports utilisés par les entreprises. Or, l'administration fiscale est engagée dans un mouvement irréversible de dématérialisation de ses procédures et d'échanges de renseignements à but fiscal avec d'autres administrations fiscales, nationales ou étrangères.

Afin de lui permettre de faire face à ces exigences nouvelles, il est proposé d'instaurer l'obligation pour les contribuables relevant des unités de gestion spécialisées, de transmettre leurs déclarations fiscales annuelles par télé-déclaration dans le système informatique de l'administration fiscale.

Afin de garantir le respect de cette obligation, il est proposé l'application d'une amende allant de FCFA 500 mille à FCFA 5 millions à l'encontre des défaillants.

Article L 2 bis. Encadrement de la procédure de déclaration pré-remplie

En application des dispositions de l'article L2 bis du CGI, l'administration dispose, sur la base d'informations à sa disposition, de la faculté de se substituer au contribuable pour corriger une défaillance déclarative ou une insuffisance de déclaration déjà souscrite. Elle sert à cet effet une déclaration pré-remplie (DPR).

A l'analyse, la mise en œuvre de cette procédure s'est souvent heurtée à des divergences d'interprétation, notamment sur la portée de cette procédure, entraînant ainsi de nombreux contentieux. En effet, certains contribuables ont tendance à limiter le recours à ce dispositif uniquement en cas de défaillance déclarative.

Afin de clarifier la portée de cette procédure et renforcer ainsi la sécurité juridique, il est proposé de préciser que la DPR ne peut être servie qu'en cas d'absence de déclaration.

Article L 8 bis (4).- Instauration d'une sanction à l'encontre des établissements financiers ne respectant pas les seuils maxima des frais de virement des impôts et taxes.

Afin d'alléger le coût de la discipline fiscale, le législateur a encadré les frais des services bancaires liés au paiement des impôts et taxes. C'est ainsi que depuis la loi de finances pour l'exercice 2017, lesdits frais doivent être obligatoirement compris dans une fourchette allant de FCFA 500 à 10 000 FCFA sans excéder 10 % du montant à payer.

Toutefois, nonobstant cet encadrement, certains établissements bancaires continueront d'exiger des frais supérieurs aux seuils ci-dessus fixés par le législateur. L'encadrement mis en place par la loi n'ayant pas été assorti de sanction, ces établissements ne se sont vus appliquer aucune mesure corrective.

Pour remédier à cette situation préjudiciable au climat des affaires, il est envisagé d'instaurer une sanction à l'encontre des établissements financiers ne respectant pas les seuils plafond des frais de virement des impôts et taxes. Cette sanction consiste en une amende correspondant à l'excédent des sommes facturées au client.

Article L 8 quater.-Instauration de la possibilité pour l'administration fiscale de transmettre les pièces de procédures par voie électronique.

L'administration fiscale s'est lancée dans un vaste mouvement de modernisation matérialisé entre autres par la dématérialisation de sa relation avec ses usagers à travers le développement des télé-procédures (déclaration en ligne, offre de divers services en ligne à l'instar de la délivrance de l'Attestation de Non Redevance).

Afin d'optimiser les acquis de ces réformes récentes, il est envisagé de consacrer la possibilité pour l'administration de transmettre les pièces de procédures fiscales (AMR, avis de vérification, mise en demeure, etc.) par voie électronique.

Article L 19.- Istauration de l'obligation pour les entreprises disposant des comptabilités informatisés de produire les fichiers des écritures comptables au début du contrôle.

Alors que les comptabilités sont tenues de plus en plus au moyen des systèmes informatisées, l'Administration fiscale ne dispose pas, en l'état actuel de la législation, de moyens juridiques lui permettant d'accéder dès le début du contrôle aux éléments de la comptabilité sous un format électronique exploitable.

Afin de combler cette insuffisance, il est proposé de consacrer l'obligation pour les entreprises qui tiennent leurs comptabilités au moyen de systèmes informatisés de remettre au début des opérations de contrôle, sous forme dématérialisée exploitable, une copie des fichiers des écritures comptables de la période vérifiée.

Article L 25.- Harmonisation des délais en matière de contrôle fiscal.

Dans le cadre de la procédure contradictoire en matière de contrôle fiscal, le dispositif actuel accorde aux contribuables soumis aux contrôles sur pièces (CSP), un délai de 30 jours ouvrables pour répondre aux observations formulées par l'administration fiscale.

Dans la pratique, ce délai, libellé en jours ouvrables, rallonge la procédure de CSP qui du reste n'est qu'un simple contrôle de cohérence effectué par l'administration. Bien plus, tous les autres délais en matière de contrôle sont établis en jour franc.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des modalités de décompte des délais de procédure de contrôle, il est proposé de libeller en jour franc le délai de 30 jours imparti au contribuable pour faire ses observations dans le cadre des contrôles sur pièces.

Articles L 48 ter et L 104.- Renforcement du rôle des experts comptables et conseils fiscaux dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Les experts comptables et conseils fiscaux apportent une assistance fiscale et comptable aux contribuables.

Afin de capitaliser cette assistance dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, il est proposé d'instaurer pour ces professionnels, une obligation de transmission des rapports de leurs travaux à l'administration fiscale au plus tard le 15 du mois suivant la fin de leurs diligences.

Cette mesure devrait ainsi permettre à l'administration fiscale de contrôler plus efficacement les entreprises tentées par la planification fiscale agressive.

Article L 53.- Alignement du délai de recouvrement sur celui laissé au contribuable pour introduire une réclamation contentieuse.

En l'état actuel de la législation, le délai d'acquittement des impositions constatées sur un Avis de Mise en Recouvrement (AMR) est de 15 jours alors que le délai d'introduction d'une réclamation contentieuse est fixé à 30 jours. Dans une telle configuration, l'administration fiscale est fondée à lancer les poursuites en recouvrement bien avant l'expiration du délai de contestation.

Aussi, l'obtention du sursis de paiement étant subordonnée au dépôt d'une réclamation contentieuse, le contribuable n'a en réalité que 15 jours pour contester les impositions mises à sa charge.

Dans un souci de cohérence de la législation, il est proposé dans le présent projet, l'harmonisation à 30 jours du délai de paiement de la dette fiscale.

Article L 71.- Extension du champ des infractions passibles de solidarité de paiement dans le cadre de la procédure de l'avis à tiers détenteurs (ATD).

Dans le but de renforcer la procédure de l'avis à tiers détenteur, la loi de finances pour 2018 a consacré l'obligation pour tout tiers détenteur de sommes, de communiquer dès réception de l'avis, le solde du compte du redébiteur objet des poursuites et de cantonner ledit solde au paiement de la dette fiscale. A titre de sanction, elle prévoit que le refus de décharger l'avis, dûment constaté par voie d'huissier, entraîne la solidarité de paiement du tiers détenteur.

A l'analyse, alors que l'exécution de l'ATD peut être entravée de diverses manières, seul le refus

de décharger est sanctionné par la solidarité de paiement du tiers.

Afin de renforcer la portée de cette mesure particulière de recouvrement forcé et réduire les risques d'insolvabilité du redevable, il est proposé d'inclure le refus d'exécuter l'ATD dans le champ des infractions passibles de la solidarité de paiement.

Article L 90.- Institution d'un délai de prescription de 03 ans en matière de remboursement de crédits de TVA.

L'article L 90 du LPF prévoit une prescription acquisitive au profit de l'Etat contre toute demande de restitution d'impôts, droits et taxes après un délai de deux ans. Ce délai n'est pas appliqué aux demandes de remboursements des crédits de TVA dans la mesure où aux termes des dispositions de l'article 149 (3) du CGI, l'imputation des crédits de TVA n'est pas limitée dans le temps.

Cette absence d'encadrement du délai de remboursement des crédits de TVA s'est révélée en pratique source de difficulté. En effet, des demandes sont introduites parfois très longtemps après la constitution des crédits. Ce qui rend impossible les recoupements nécessaires à un meilleur examen des dossiers.

Afin de pallier ces difficultés, il est proposé de fixer à 03 ans le délai de prescription en matière de remboursement de crédits de TVA.

Article L 94 bis et quater.- Rationalisation des conditions de délivrance de l'attestation de non-redevance (ANR).

La loi de finances 2018 a étendu l'exigence de production de l'attestation de non-redevance aux opérations de transfert d'argent à l'étranger effectuées par les contribuables professionnels.

Le sort des contribuables ayant des dettes fiscales n'ayant pas été clarifié par cette disposition, celle-ci a laissé l'impression de constituer une entrave au développement des activités économiques, notamment dans le cadre des transactions commerciales internationales.

De même, la situation des contribuables redevables ayant par ailleurs des créances sur l'Etat (crédits de TVA validés ou factures en attente de paiement), a parfois été source de préoccupation.

Afin de remédier à ces situations et renforcer la sécurité juridique, il est précisé que l'ANR est également délivrée aux contribuables ayant des dettes fiscales dès lors qu'ils justifient d'un sursis de paiement.

Article L 106.- Renforcement du régime de sanction pour défaut de versement des impôts et taxes retenus à la source.

Dans le cadre de la sécurisation des recettes, la loi habilité certaines entités, publiques et privés, à collecter des impôts, droits et taxes, pour le compte du Trésor public. Les retenues opérées devant être reversées au plus tard le 15 du mois suivant celui de la réalisation des opérations, sans aucune possibilité de compensation avec des créances éventuelles sur l'Etat.

Nonobstant ces obligations clairement consacrées, certaines entités dûment habilitées à retenir à la source les impôts et taxes, ne procèdent pas systématiquement à leur versement dans les délais légaux prescrits. S'agissant des prélèvements pour lesquels celles-ci ne sont que des redevables légaux, de tels manquements ne sauraient être tolérés.

Afin de dissuader les redevables légaux de tels comportements, il est proposé d'instaurer selon le barème ci-après, des nouvelles sanctions applicables en cas de non versement des impôts retenus à la source :

- de 0 à 5 000 000 : F CFA cinq cent mille (500 000) ;

- de 5 000 001 à 25 000 000 : F CFA deux millions (2 000 000) ;
- de 25 000 001 à 50 000 000 : F CFA cinq millions (5 000 000) ;
- plus de 50 000 000 : F CFA dix millions (10 000 000).

Articles L 121 et L 129.- Rationalisation du régime du sursis de paiement.

En l'état actuel de la législation, le contribuable qui entend bénéficier du sursis de paiement doit en formuler la demande dans son recours contentieux introduit suivant les conditions légales fixées. Pour le renouvellement du sursis en phase juridictionnelle, il devra en outre justifier de l'acquittement d'une caution supplémentaire de 10% à chaque fois. La réponse de l'administration à la demande de sursis est notifiée par écrit dans un délai de 15 jours au-delà duquel le sursis est réputé avoir été tacitement accordé. Enfin, lorsqu'il est accordé, le sursis de paiement cesse de produire ses effets dès la notification de la décision de l'administration ou à l'expiration du délai imparti à celle-ci pour répondre, en cas de silence.

A l'analyse, ce régime du sursis de paiement actuellement en vigueur présente plusieurs faiblesses :

- la procédure de traitement des demandes de sursis est lourde et pénalisante pour le contribuable qui, du fait de l'existence d'une dette fiscale exigible mise à sa charge, ne peut obtenir immédiatement une attestation de non redevance ;
- en faisant cesser les effets du sursis dès la réponse, écrite ou tacite, de l'administration, le contribuable ne peut jouir du délai de recours qui lui est pourtant ouvert par la loi. En effet, alors qu'il dispose d'un délai de 30 jours pour saisir l'autorité supérieure, l'administration fiscale est fondée, dès le prononcé de sa décision, à réengager les poursuites en recouvrement ;
- le taux de caution de 10% devant le juge s'avère assez faible pour dissuader les contestations dilatoires qui compromettent le recouvrement des impositions fondées.

Afin de remédier à ces difficultés, susceptibles d'entraver à la fois l'activité du contribuable et le recouvrement efficace de l'impôt, il est proposé les mesures correctrices ci-après :

- ✓ l'automatisation de la délivrance du sursis de paiement en droite ligne des réformes de dématérialisation des procédures fiscales. Ainsi, avec la possibilité d'obtenir instantanément en ligne le sursis de paiement, la délivrance de l'attestation de non redevance n'est plus entravée par l'existence d'une dette fiscale ;
- ✓ la prorogation du terme des effets du sursis de paiement jusqu'à l'expiration du délai de recours devant l'autorité supérieure ;
- ✓ le relèvement de la caution devant le juge à 50% et en cas de recours après la décision en premier ressort du juge administratif, à 50% de la partie contestée assortie d'une consignation de 50% de la partie restante.

Article L 142.- Exclusion des impôts retenus à la source du champ de la remise gracieuse.

Les dispositions de l'article L 142 du LPF proscrivent toute remise gracieuse de pénalités sur les impôts sur le chiffre d'affaires ainsi que ceux collectés pour le compte d'un tiers.

A l'étude, la rédaction de cet article est apparue restrictive dans la mesure où elle exclut certains impôts retenus à la source, notamment les retenues salariales. Or, l'intention du législateur était d'exclure l'ensemble des prélevements retenus à la source.

Afin de clarifier la portée de cette disposition, il est proposé de viser expressément les impôts

retenus à la source au rang des prélèvements exclus du champ de la juridiction gracieuse.

8.3.3 Autres Dispositions Financières

Article (-) : Consécration d'une amnistie fiscale en matière d'impôt sur les revenus fonciers et les droits de succession.

L'une des principales préoccupations des contribuables non à jour de leurs obligations fiscales en matière de revenus fonciers porte sur le traitement que leur réservera l'administration fiscale relativement à la période non prescrite (4 derniers exercices).

En effet, tout en indiquant leur bonne disposition à respecter dorénavant leurs obligations fiscales en la matière, ces redevables sollicitent un encouragement de la part des pouvoirs publics en termes d'abandon des arriérés dus au titre de ces impôts ainsi que les pénalités y afférentes.

A l'analyse, une telle démarche paraît pertinente pour renforcer le civisme fiscal dans ce secteur à l'instar de ce qui a été constaté en 2016 avec l'amnistie sur la taxe foncière.

Prenant en compte cette préoccupation et s'inspirant de l'expérience réussie en matière de taxe foncière, il est proposé de consacrer l'amnistie fiscale au profit des contribuables qui s'acquitteront spontanément de leur impôt sur les revenus fonciers ou de leurs droits de succession au cours de l'exercice 2019.

Article (-).- Instauration d'une amende pour non transmission de l'attestation de dématérialisation délivrée par l'organisme en charge des missions du dépositaire central.

En application des dispositions des articles 3, 4 et 10 de la loi N°2014/007 du 23 avril 2014 fixant les modalités de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun, les sociétés anonymes étaient tenues de procéder à la dématérialisation de leurs titres au plus tard le 24 avril 2018.

Pour mémoire, la dématérialisation des titres est une opération de substitution des certificats physiques des titres par l'inscription en compte desdits titres sous forme électronique, au nom de leurs propriétaires, auprès de l'émetteur ou d'un teneur de compte-conservateur. Cette procédure vise à renforcer la transparence au sein des entreprises.

Au terme du délai du 24 avril 2018 accordé aux entreprises pour s'arrimer à l'exigence de dématérialisation de leurs titres, seules 126 des 1126 entreprises régulièrement inscrites au registre du commerce se sont acquittées de cette obligation, ce, en dépit des campagnes de sensibilisation menées par le dépositaire central. A l'analyse, ce faible taux de conformité est principalement imputable à l'absence de sanction de cette obligation.

Dans le but de faire respecter cette exigence qui découle également des engagements internationaux souscrits par notre pays dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, il est proposé de consacrer l'obligation pour les sociétés anonymes d'annexer à leur déclaration statistique et fiscale une attestation de dématérialisation de leurs titres délivrée par la Caisse Autonome d'Amortissement. Le défaut de respect de cette exigence serait alors sanctionné par l'amende prévue à l'article L 99 du Livre des Procédures Fiscales.

Article (-) : Renouvellement des mesures fiscales de soutien à la restructuration de la Société Nationale de Raffinage (SONARA)

Dans le cadre de l'accompagnement du processus de restructuration de la Société Nationale de Raffinage du Cameroun (SONARA), la loi de finances 2016 a concédé à cette entreprise et ce, pour

une durée de trois ans, les facilités fiscales ci-après :

- un abattement de 50% sur son chiffre d'affaires servant de base de calcul de son acompte d'Impôt sur les Sociétés au taux de 2,2% ;
- un abattement de 50% sur la base de la TSR due sur l'acquisition des équipements destinés à son plan de modernisation.

Toutefois, le déclanchement tardif des travaux n'a pas permis à cette entreprise de bénéficier de ces facilités dans la période de trois ans prescrite.

Aussi est-il proposé de renouveler ces facilités pour une nouvelle période de 03 ans. Conjuguées à un traitement adéquat de sa dette, ces mesures devraient contribuer à réduire la pression sur sa trésorerie et lui garantir de meilleures conditions d'exploitation.

8.4 Budget de l'exercice 2019

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2019 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : i) une croissance réelle du PIB de 4,4% dont 4,8% pour le PIB non pétrolier ; ii) un taux d'inflation projeté à 1,5% ; iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 0,9% ; iv) un cours du baril de pétrole camerounais à 65,5 dollars (prenant en compte une décote de 3,5 dollars et une production de 24,5 millions de barils ; iv) une production de gaz projetée 75,97 milliards de scf ; (v) un prix du gaz à 2,8 dollars ; vi) un taux de change du dollar à 555,1 FCFA ; vii) un déficit du solde budgétaire de 2,1% du PIB ; viii) un déficit extérieur courant autour de 3% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de FCFA 4 850,5 milliards contre 4 689,5 milliards en 2018, soit une augmentation de 161,0 milliards en valeur absolue et de 3,4% en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 61,5% du budget.

8.4.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

(Unité : millions FCFA)			
IMPUTATION	LIBELLE	2018	2019
	A - RECETTES PROPRES	3 388 500	3 608 500
	TITRE I - RECETTES FISCALES	2 712 030	2 899 500
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	235500	282 300
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	365 000	350 000
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	62 000	60 000
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	60 800	57 350
730	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	1 148 600	1 285 600
731	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	344 800	357 800
732	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	4 810	5 280
733	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	13 390	12 570
734	IMPOTS SUR L'AUTORISATION D'UTILISER DES BIENS OU D'EXERCER DES ACTIVITES	30	0
735	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	10 950	9 200
736	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	374 880	386 380
737	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR	29 720	29 720
738	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	58 550	62 300
739	AUTRES IMPOTS ET TAXES NON CLASSES AILLEURS	3 000	1 000

(Unité : millions FCFA)			
IMPUTATION	LIBELLE	2018	2019
	TITRE II - DONS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	64 500	79 000
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	64 500	79 000
	TITRE III - COTISATIONS SOCIALES	60 000	65 048
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES APU	60 000	65 048
	TITRE IV - AUTRES RECETTES	551 970	654 952
710	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	15 653	16 970
714	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	79	86
716	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	21 623	23 444
719	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	4 200	4 553
741	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	469 000	475 000
745	PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	40 000	43 365
771	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 415	1 534
	B - EMPRUNTS	1 301 000	1 242 000
150	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	187 594	187 594
151	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	340 480	340 480
152	APPUIS BUDGETAIRES	334 000	347 000
153	TIRAGES SUR EMPRUNTS A DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	42 926	44 204
161	EMISSIONS DES BONS DU TRESOR SUPERIEURS A DEUX ANS	396 000	325 000
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT (A+B)	4 689 500	4 850 500

8.4.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 2 899,5 milliards, en augmentation de 6,9%. Cette importante variation est due, d'une part ; au fait que ses plus importantes composantes que sont la TVA et les droits et taxes à l'importation, affichent respectivement des accroissements de 11,9% et 3,1% et d'autre part à l'accroissement des taxes sur les produits déterminés et droits d'accises qui s'accroissent de 3,8% pour se situer à 357,8 milliards.

8.4.1.2 Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en hausse de 2,9% en raison essentiellement des revenus du secteur pétrolier qui sont en augmentation de 1,3% à 475 milliards en 2019.

8.4.1.3 Emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 1 321,0 milliards contre 1 365,5 milliards en 2018, soit une diminution de 3,3%. Elles comprennent 588 milliards de prêts et 79 milliards de dons dont 45,5 milliards au titre du C2D. A ces deux rubriques, s'ajoutent 260 milliards d'émission des obligations par l'Etat et 65 milliards de financement bancaire.

Afin de soutenir l'équilibre financier de l'Etat en 2019, des appuis budgétaires d'un montant de 329 milliards sont attendus de nos partenaires techniques et financiers à savoir : le Fonds Monétaire International (86 milliards), la Banque Mondiale (56 milliards), l'Union Européenne (23 milliards), la Banque Africaine de Développement (99 milliards) et l'Agence Française de Développement (66 milliards), dans le cadre du programme économique et financier trienal 2017-2019 conclu avec le FMI.

8.4.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2019. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence d'honorer les charges

récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'assurer le service de la dette et de mener à bien les projets, en conformité avec le DSCE, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance et les préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations de football 2019.

Tableau 79 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2018	2019	Variations	
			%	Absolue
Dépenses de personnel	1 024,0	1 058,0	3,3%	34,0
Achats de biens et services	841,5	895,2	6,4%	53,7
Transferts et subventions	476,5	512,3	7,5%	35,8
Dépenses en capital	1 291,5	1 327,6	2,8%	36,1
Dette publique	1 056	1 057,4	0,13%	1,4
TOTAL	4 689,5	4 850,5	3,4%	161,0

8.4.2.1 Dépense de personnel

Les dépenses de personnel connaissent une augmentation de 3,3 % en valeur relative, sous l'effet de la poursuite de la prise en charge de nouvelles recrues à la fonction publique et dans les forces de l'ordre. L'augmentation des dépenses de personnel est globalement imputable aux postes des salaires qui se chiffrent à 1 002 milliards en 2019.

8.4.2.2 Achat de biens et services

S'agissant des achats de biens et services, elles augmentent de 6,9%. Cette augmentation est entretenue par la revalorisation de ce poste de dépenses pour les ministères du secteur social en droite ligne avec les objectifs du Programme Economique et Financier, la constitution d'une provision pour élection, le renforcement des dépenses sécuritaires, la constitution d'une provision pour l'organisation de la CAN 2019, la reclassification dans la catégorie des biens et services de certaines activités habituellement considérées comme dépenses d'investissement.

8.4.2.3 Transferts et subventions

Pour ce qui est des transferts et subventions, une hausse de 7,3 % est enregistrée du fait des augmentations de la subvention versée à la SONARA ainsi que des pensions. En effet, la provision de la subvention accordée à la SONARA au titre du soutien du prix du carburant à la pompe a augmenté de 27,4 milliards à 104,9 milliards en 2019. Quant aux pensions, elles connaissent une augmentation de 6,2 milliards pour se situer à 215,2 milliards 2019. Le montant des subventions versées aux Etablissements Publics (EP) reste stable à 148 milliards, dont 20 milliards pour la compensation des manques à gagner d'ENEKO. Les bourses et stages sont en augmentation de 1,7 milliards passant de 22,4 milliards en 2018 à 24 milliards en 2019, dans un souci de mieux prendre en compte les contraintes liées aux paiements des bourses d'études aux étudiants des grandes écoles locales et à ceux en formation à l'étranger.

8.4.2.4 Dépenses en capital

Les crédits alloués à ce poste s'élèvent à 1 327,6 milliards, en augmentation de 2,8% par rapport à 2018. Elles se composent de : (i) 1 167,7 milliards d'opérations de développement, dont 617,0 milliards sur financements extérieurs, 119,9 milliards pour les interventions en investissements ; (ii) 10 milliards pour les réhabilitations et ; (iii) 30 milliards pour les participations.

8.4.2.5 Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2019 est en augmentation de 0,13% et se chiffre à 1 057,4 milliards. Il se décompose en : (i) 461,0 milliards de dette extérieure contre

343,0 milliards en 2018 et ; (ii) 596,4 milliards de dette intérieure contre 713,0 milliards en 2018.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 80 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2019 (en millions)

CHAPITRES	LIBELLES	2018	2019
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	46 721	51 489
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	7 525	8 357
03	ASSEMBLEE NATIONALE	20 224	20 724
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	15 287	17 497
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 436	1 730
06	RELATIONS EXTERIEURES	35 024	37 681
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	30 572	27 327
08	JUSTICE	63 454	66 316
09	COUR SUPREME	3 336	4 594
10	MARCHES PUBLICS	17 189	17 277
11	CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	5 382	5 493
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	83 947	120 055
13	DEFENSE	238 910	247 447
14	CULTURE	4 581	5 217
15	EDUCATION DE BASE	210 553	226 056
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	146 017	57 718
17	COMMUNICATION	4 390	8 968
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	61 401	55 952
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	10 300	11 916
20	FINANCES	57 676	62 899
21	COMMERCE	8 766	8 781
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	47 979	52 791
23	TOURISME ET LOISIRS	9 546	9 094
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	365 212	393 079
26	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	15 605	15 358
27	DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	11 477	45 756
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE ET DEV DURABLE	8 042	8 009
29	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	10 409	11 255
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	86 613	84 980
31	ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES	35 100	32 343
32	EAU ET ENERGIE	145 487	202 672
33	FORETS ET FAUNE	18 591	19 179
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	20 723	20 587
36	TRAVAUX PUBLICS	326 269	361 344
37	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	18 551	17 755
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	92 070	143 156
39	ECONOMIE SOCIAL ET ARTISANAT	11 011	12 620

CHAPITRES	LIBELLES	2018	2019
40	SANTE PUBLIQUE	175 240	207 943
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	4 752	5 066
42	AFFAIRES SOCIALES	7 759	9 474
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	6 072	6 470
45	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	46 845	48 351
46	TRANSPORTS	7 840	13 519
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2 500	3 050
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	13 277	9 664
51	ELECTIONS CAMEROUN	9 476	9 556
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	1 155	1 215
53	SENAT	14 991	15 191
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	3 400	3 350
95	REPORTS DE CREDITS	10 000	8 000
	TOTAL CHAPITRES ET ORGANISMES	2 598 681	2 834 322
	dont DEPENSES COURANTES (i)	1 572 892	1 666 599
	dont DEPENSES EN CAPITAL	1 025 789	1 167 723
55	PENSIONS	209 000	215 158
60	INTERVENTIONS DE L'ETAT	245 140	273 084
65	DEPENSES COMMUNES	314 960	310 629
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT (ii)	769 100	798 871
	TOTAL DEPENSES COURANTES (i) + (ii) [A]	2 341 992	2 465 470
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	373 000	461 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	683 000	596 430
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE [B]	1 056 000	1 057 430
	DEPENSES EN CAPITAL CHAPITRES ET ORGANISMES	1 025 789	1 167 723
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	596 000	617 000
92	PARTICIPATIONS	27 000	30 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	10 000	10 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	228 719	119 877
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL [C]	1 291 508	1 327 600
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT [A]+[B]+[C]	4 689 500	4 850 500

8.5 Analyse des risques budgétaires de l'année 2019

L'environnement dans lequel s'est préparé et va s'exécuter le budget de l'exercice 2019 présente un certains nombre de risques qui pourraient peser sur les réalisations des prévisions budgétaires. Ces risques sont notamment inhérents à la formulation des hypothèses macroéconomiques, aux mesures de politique fiscale et en matière de dépenses, aux chocs budgétaires éventuels d'ordre sociopolitique, sécuritaire ou financier.

Avant de passer en revue ces risques budgétaires, il serait au préalable judicieux de présenter un bref aperçu de l'environnement socioéconomique et des hypothèses macroéconomiques sur la base desquelles le budget de l'exercice 2019 a été élaboré, ainsi que de décrire les objectifs et les mesures de politique budgétaire ayant orienté la préparation du budget.

8.5.1 Contexte de la préparation du budget de l'Etat, hypothèses macroéconomiques, orientations générales et mesures de politique budgétaire 2019.

8.5.1.1 Environnement et hypothèses macroéconomiques de la préparation du budget

L'environnement économique, financier, social et politique ayant influencé la préparation du budget de l'exercice 2019 est marqué par :

- la remontée des cours mondiaux du pétrole ;
- la poursuite du démantèlement tarifaire, du fait de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) bilatéral Cameroun-Union européenne;
- l'effritement des échanges internes, du fait notamment de la conjoncture économique défavorable dans les régions du Nord- Ouest et du Sud- Ouest , en dépit d'une reprise progressive dans la partie septentrionale du pays ;
- la poursuite de la mise en œuvre des grands projets, l'accélération de l'exécution des projets du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT) et du Plan Triennal Spécial Jeunes, ainsi que l'organisation de la CAN 2019 ;
- la tenue des consultations électorales au cours de l'exercice 2019;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier conclu avec la FMI sur la période 2017-2020.

Les hypothèses macroéconomiques ayant servi de base à l'élaboration du budget de l'Etat 2019 sont les suivantes :

- une croissance économique projetée à 4,4% en 2019, tirée globalement par l'activité non pétrolière, avec notamment l'amélioration de l'offre d'énergie et l'expansion des activités des BTP. La contraction de la production pétrolière va se poursuivre en 2019 mais à un rythme moindre qu'en 2018.
- le taux d'inflation resterait faible autour de 1,5% en 2019 contre 1,1% en 2018, soit en dessous du seuil de convergence de 3% de la CEMAC.

8.5.1.2 Orientations générales de la politique budgétaire de l'exercice 2019

La politique budgétaire pour l'exercice 2019 est compatible avec le cadre macroéconomique établit sur la période 2019-2021. Elle s'inscrit dans la perspective de la poursuite du rééquilibrage de nos finances publiques à moyen terme. A ce titre, elle entend poursuivre l'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières et la rationalisation de l'allocation des dépenses publiques, en vue d'une plus grande efficacité et efficience de l'action publique.

En effet, dans la dynamique d'atteindre une cible de 13,8 % du PIB en 2021 en matière de pression fiscale, l'objectif est de la porter de 13,1% du PIB en 2018 à 13,3% au moins en 2019. Dans cette optique, un ensemble de mesures fiscales et douanières visant l'optimisation des recettes internes non pétrolières seront mises en œuvre.

Les dépenses publiques hors intérêts de la dette devraient passer de 21,9% du PIB en 2018 à 21,7% en 2019. La cible à moyen terme étant de les réduire à 20 % du PIB en 2021. Sous l'effet conjugué de ces mesures, le déficit budgétaire global (don compris) passerait donc progressivement de 2,4 % du PIB en 2018 à 2,1 % du PIB en 2019, dans la perspective d'atteindre un solde global de 1,5% du PIB en 2020, en droite ligne des objectifs du Programme de Réforme Economique et Financière conclu avec le FMI.

Tableau 81 : Mesures fiscales et douanières nouvelles

Mesures proposées	Impact
Instauration d'un D.A. spécifique sur les boissons gazeuses et autres boissons sucrées et sodas importés.	4,2 milliards
Relèvement des D.A. spécifiques sur les tabacs.	2,5 milliards
Le relèvement des droits d'accises spécifiques sur les vins, whiskies, champagnes et spiritueux.	6 milliards
Relèvement de la taxe d'abattage de 2,5 à 4%	3,5 milliards
Relèvement des droits d'enregistrement sur la commande publique, de 5 à 7% sur bons de commande, de 2 à 5% sur les marchés entre 5 et 50 millions et de 2 à 3% sur les marchés supérieurs à 50 millions.	18 milliards
Suppression de l'exonération de TVA sur contrats et commissions d'assurance vie et maladie souscrits par les particuliers.	2 milliards
Suppression de l'exonération sur les contrats et commissions d'assurance vie et maladie souscrits par les entreprises (Article 128 (13)).	+ 3,5 milliards
Limitation de TVA des tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité exclusivement aux ménages (Article 128 (9)).	+ 1,5 milliard
Suppression de l'exonération de TVA des opérations de transformation locale du bois (Article 128 (14)).	+ 1,8 milliard
Réduction de 25 à 10% de l'abattement de la base d'imposition des D.A. ad valorem des bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5 (Article 141 bis).	+ 7,5 milliards
Consécration d'une amnistie fiscale en matière d'impôt sur les revenus fonciers et des droits de succession (autres dispositions financières).	+ 1 milliard
Les droits d'accises au taux de 12,5% sur la friperie et les pneumatiques d'occasion	2,5 milliards
Droit d'accises spécial au taux de 0,5% sur toutes les marchandises (toutes les positions du tarif).	0,9 milliard
Le droit d'accises de 25% sur le tabac pour pipe et autres tabacs à pipe à eau.	0,068 milliard
Le droit d'accises sur les véhicules tels que structuré dans le tableau ci-dessous	3 milliards
La suppression de l'abattement de 20% sur les pneus neufs prévu par la loi de finances 2011	1 milliard
Restauration de la base d'imposition normale du droit d'accises sur les tabacs, alcools, armes et munitions.	2,5 milliards
TOTAL	61,5 milliards

Sur la base de ces hypothèses, le présent projet de loi de finances situe les projections budgétaires pour l'exercice 2019 à 4 850,5 milliards contre 4 689,5 milliards en 2018; soit une augmentation de 161 milliards en valeur absolue et de 3,4 % en valeur relative.

Les recettes estimées restent centrées sur les sources habituelles et se déclinent ainsi qu'il suit :

- Recettes pétrolières + gaz : **450 milliards** ;
- Recettes non pétrolières : **3 079,5 milliards** ;
- Prêts projets : **588 milliards** ;
- Dons: **79 milliards** ;
- Emissions des titres publics : **260 milliards** ;
- Financement bancaire : **65 milliards** ;
- Appuis budgétaires : **329 milliards**.

En ce qui concerne le volet des dépenses, les propositions de ventilation par grandes masses sont les suivantes :

- Dépenses courantes : **2 465,5 milliards** ;
- Dépenses en capital : **1 327,6 milliards** ;
- Dette Publique : **1 057,4 milliards**.

Les dépenses courantes sont reparties selon les rubriques habituelles :

- Dépenses de personnel : **1 058 milliards** ;
- Achats de bien et services : **899,7 milliards** ;
- Transferts et subventions: **512,3 milliards**.

8.5.2 Risques budgétaires pesant sur la soutenabilité du projet de budget de l'exercice 2019

Risques liés aux chocs macroéconomiques

Ces risques concernent principalement :

- une contraction plus prononcée de la production de cacao, de bananes d'exportation et de cafés (en raison des tensions sécuritaire dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest, ces deux régions représentant 47% de la production nationale de cacao), qui pourrait entraîner une croissance économique en deçà du taux de 4,4% projeté en 2019. Ceci pourrait influencer à la baisse la mobilisation des recettes fiscales attendues pour cet exercice.;
- un manque à gagner plus important que prévu au niveau des recettes douanières, induit par les APE signés avec l'Union Européenne ;
- une volatilité des cours des matières premières, notamment du pétrole brut.

Risques liés à la politique économique générale et spécifiquement à la politique budgétaire

- dans un contexte d'accélération des travaux et de poursuite de la contractualisation de nouveaux marchés, les projets du PLANUT, en l'absence de nouveaux financements, pourraient conduire à une accumulation plus importante d'arriérés. Le Ministère des Travaux Publics en l'occurrence enregistre déjà des arriérés de plus de 20 milliards en 2018 ;
- l'accélération des décaissements des financements extérieurs au-delà du plafonds de 617 milliards prévu par la loi de finances 2019 constitue un risque budgétaire important pour la soutenabilité budgétaire de cette loi. En effet, il a été observé au cours des années 2017 et 2018 que les décaissements des FINEX ont connu une accélération. En 2017, ces décaissements ont de loin dépassé le plafond prévu dans le budget de cet exercice ; ce qui a valu le non respect en 2017 du critère quantitatif portant sur le solde primaire non pétrolier fixé dans le cadre du PEF;
- l'historique des décaissements et la sensibilité des interventions directes, surtout dans un contexte de persistance des tensions sécuritaires, démontrent que ces interventions constituent un risque budgétaire majeur pour la soutenabilité du déficit programmé en 2019 ;
- l'organisation des élections en raison des aléas politiques qui entourent généralement ces échéances constitue un risque qui pourrait peser sur le budget de l'Etat en 2019 ;
- les interventions de l'Etat en vue du soutien des entreprises publiques et des banques en difficultés dont le coût au cours des exercices antérieures a pesé sur les finances publiques tant en recettes qu'en dépenses, pourraient hypothéquer l'atteinte de l'objectif de déficit fixé en 2019, compte tenu de la santé financière de la plupart de ces entités. Il s'agit entre autres de la SONARA, la CBC, CAMAIR-CO, HYSACAM qui bénéficient des appuis financiers réguliers à partir du budget de l'Etat. A titre d'exemple, les interventions de l'Etat au profit

de la CAMAIR-CO se sont chiffrées à plus de 48 milliards en 2017. Par ailleurs, la SONARA engendre d'importants manques à gagner en recettes fiscales et douanières dans le budget de l'Etat qui ont conduit à la signature depuis un certain nombre d'années des conventions de dette croisées, dont la plus récente date de 2018 ;

- certains engagements hors FINEX en cours en 2018 au titre des dépenses de la CAN 2019 ne disposent pas encore de couverture budgétaire. Cette situation constitue un risque budgétaire important non seulement pour la loi de finances 2018 mais aussi pour le budget de l'exercice 2019 ;
- la non mobilisation partielle ou totale des appuis financiers et budgétaires attendus des partenaires techniques et financiers (FMI, BM, BAD, AFD et UE) d'un montant de 329 milliards pourrait compromettre l'équilibre budgétaire et financier de la loi de finances 2019, en cas d'échec dans la mise en œuvre du PEF conclu avec le FMI.

8.5.3 Quelques mesures de contrôle des risques majeurs identifiés

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de régulation des dépenses de fonctionnement (Blocage de précaution de 20%, quotas budgétaires y compris sur les salaires) ;
- la poursuite de l'assainissement du fichier solde, suite aux opérations de comptage physique des personnels de l'Etat à la caisse, et la sécurisation du fichier des ayant droits ;
- la poursuite de la limitation des procédures exceptionnelles d'ouverture des caisses d'avance, de déblocage de fonds et d'avances de trésorerie. Ces procédures feront l'objet d'un encadrement plus strict dans la Circulaire portant sur l'exécution du budget de l'Etat 2019. A ce titre, la procédure de régie d'avance sera mise en place dès 2019 en remplacement de la procédure de caisses d'avance plus risquée ;
- le renforcement du contrôle de l'interdiction d'effectuer les engagements provisionnels pour alimenter les comptes 450 et 420 ;
- le renforcement des contrôles ainsi que du dispositif de suivi et de reporting en vue d'une plus grande discipline budgétaire et d'un meilleur pilotage stratégique de l'exécution du budget ;
- le suivi et l'encadrement des administrations présentant un plus grand risque budgétaire par rapport au budget de l'Etat ;
- l'élaboration et le respect rigoureux d'un plan de décaissement des FINEX en 2019, en plus du dispositif existant pour la régulation de ces décaissements ;
- le renforcement de l'enveloppe des dépenses sécuritaires de 27,5 milliards dans le budget 2019 ;
- la mise en œuvre efficace des mesures du PEF et des autres actions inscrites dans les matrices d'appuis budgétaires ;
- afin de contenir des imprévus éventuels liés à l'organisation des élections, une provision budgétaire raisonnable de 50 milliards a été constituée dans le budget 2019 ;
- de même, pour prévenir l'impact budgétaire de la répercussion du prix mondial du baril de pétrole sur les prix des hydrocarbures à la pompe, une provision de 104,5 milliards a été constituée dans le budget 2019. Par ailleurs, une réserve de 15 milliards a été prévue en vue de la prise en charge des dépenses éventuelles de compensation des maques à gagner d'ENEO, liés à la politique du soutien du prix de l'électricité.

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APPME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DAE	Direction des Affaires Economiques
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique

ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDÉD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEEA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon

SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGBC	Société Générale de Banques du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook